



BANQUE INTERNATIONALE

A LUXEMBOURG.

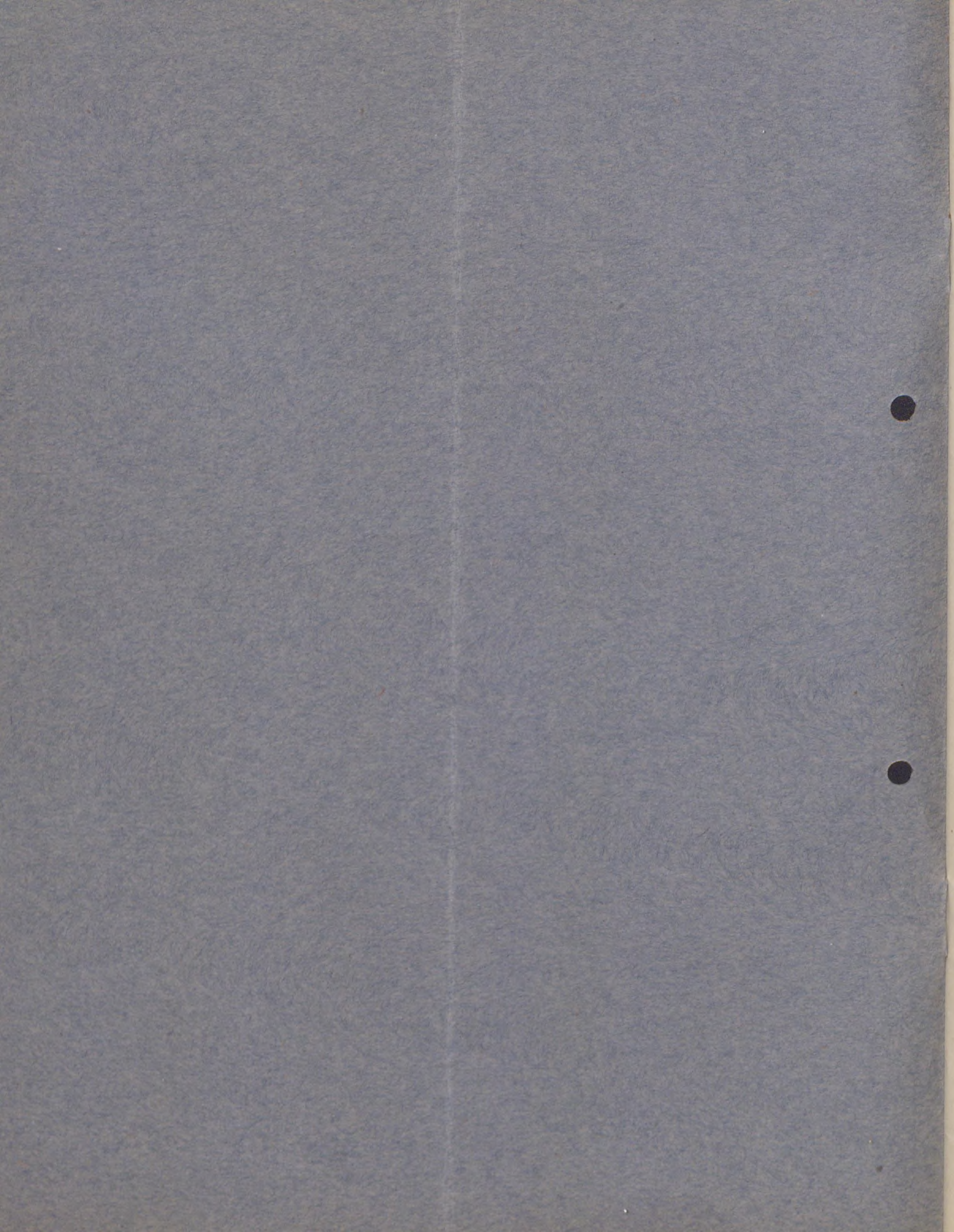
SOCIÉTÉ ANONYME.

•••••

1918.



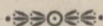
of 1918



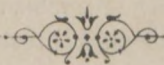
BANQUE INTERNATIONALE

A LUXEMBOURG.

SOCIÉTÉ ANONYME.



1918.



Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme.

Commissaire du Gouvernement :

Mr. Jos. STEICHEN, Conseiller d'Etat, à Luxembourg.

Administration :

- Mr. HENRI VANNERUS, Luxembourg, Président ;
- » TONY DUTREUX, la Celle-St. Cloud, Vice-Président ;
 - » GASTON BARBANSON, Beggen ;
 - » ROBERT BRASSEUR, Luxembourg ;
 - » MAURICE DESPRET, Bruxelles ;
 - » AUGUSTE DUTREUX, Paris ;
 - » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Paris ;
 - » MAURICE HOTTINGUER, Paris ;
 - » NORBERT LE GALLAIS, Luxembourg ;
 - » JOS. LINCKELS, Beaufort ;
 - » ADAM LOESCH, Luxembourg ;
 - » EMILE MAYRISCH, Dudelange.

Commissaire de surveillance :

Mr. LÉON RICHARD, Luxembourg.

Direction de la Banque :

- Mr. JOS. RISCHARD, Luxembourg, Président ;
- » ADOLPHE TÜRK, Luxembourg, Directeur ;
 - » JOS. WÜRTH-WEILER, Luxembourg, Directeur ;
 - » PAUL SIMONS, Luxembourg, Directeur ;

Direction de la Succursale de Metz :

Mr. EUGÈNE ENTZ, Metz, Directeur.

Procès-verbal

de la

soixante-deuxième assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la Banque Internationale à Luxembourg,

tenue à l'hôtel de la Banque Internationale à Luxembourg, Boulevard Royal 2^b,
à Luxembourg, le lundi, 17 novembre 1919, à 14 heures.



Sont présents :

a) de la part du Gouvernement Grand-ducal :

Monsieur Jos. STEICHEN, commissaire :

b) de la part du Conseil d'administration :

Monsieur HENRI VANNERUS, président,

- » ROBERT BRASSEUR,
- » AUGUSTE DUTREUX,
- » NORBERT LE GALLAIS,
- » ADAM LÆSCH, administrateurs :

c) Monsieur LÉON RICHARD, commissaire de surveillance :

c) de la part de la Direction :

Monsieur JOSEPH RISCHARD, président,

- » ADOLPHE TÜRK,
- » JOSEPH WÜRTH-WEILER,
- » PAUL SIMONS, directeurs ;

ainsi qu'un certain nombre d'actionnaires.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur HENRI VANNERUS, président.

Monsieur le Président désigne Monsieur MICHEL NEUMAN et Monsieur NIELS REINING, comme scrutateurs, et Monsieur PAUL SIMONS, directeur, comme secrétaire.

Les journaux suivants, contenant la convocation à l'assemblée générale, sont soumis à Messieurs les scrutateurs, à savoir :

Mémorial, Annexe N° 29, du 2 octobre 1919,
Annexe N° 31, du 18 octobre 1919 ;

Luxemburger Zeitung, du 2 octobre 1919, N° 275 Morgenausgabe, et du
3 novembre 1919, N° 307, Abendausgabe ;

Kölnische Zeitung, du 29 septembre 1919, N° 871, Abendausgabe ;

Frankfurter Zeitung, du 1^{er} octobre 1919, N° 733, Abendblatt.

D'après les constatations du Bureau, sont présents ou représentés 310 actionnaires avec 22613 actions et 18582 voix.

Au moment d'aborder l'ordre du jour Monsieur ALBERT MARTHA propose au nom de plusieurs actionnaires de proroger l'assemblée générale ordinaire à la même date que l'assemblée générale extraordinaire, celle convoquée pour ce jour devant être remise à une date ultérieure, le quorum d'actions déposées requis par la loi n'ayant pas été atteint. Il soutient que les ordres du jour des deux assemblées sont intimement liés, qu'il ne paraît guère possible de se prononcer sur le premier sans être mis à même de se former une opinion sur le second. Or que les détails sur la réorganisation de la Banque, sujet du second ordre du jour, sont parvenus un peu tardivement et seulement par la voie des journaux à la connaissance des actionnaires.

Le conseil d'administration se retire pour délibérer sur la proposition de Mr. Martha et Monsieur le Président fait au nom du Conseil d'administration, après réouverture de la séance, la déclaration suivante :

„Le conseil d'administration ne peut pas se rallier à la proposition de l'honorable Mr. Martha.

L'assemblée générale qui est convoquée à ce jour aura à délibérer sur l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes et sur la décharge éventuelle à accorder aux organes sociaux ; il devra de plus procéder à la nomination des six nouveaux administrateurs prévus par les statuts.

Or, la décision à prendre au sujet du bilan devra intervenir encore au cours de l'année suivant la clôture de l'exercice, de sorte qu'il sera matériellement impossible de tenir valablement l'assemblée générale extraordinaire, cette dernière, ne pouvant d'après les délais imposés par la loi, avoir lieu que vers la mi-janvier 1920.

De plus, le nombre des administrateurs réduit à six, c'est-à-dire au minimum statutaire pour délibérer, devra être complété d'urgence, pour ne pas mettre le conseil dans l'impossibilité de fonctionner en cas de maladie ou d'absence prolongée d'un administrateur. “

Mr. MARTHA insiste pour obtenir un vote de l'assemblée générale. Il lui est répondu par Mr. LÆSCH qu'aux termes de l'art. 71, al. 3. de la loi de 1915 sur le régime des sociétés commerciales le droit de prorogation appartient au seul conseil d'adminis-

tration et que ce dernier n'est obligé à prononcer la prorogation que lorsqu'elle est demandée par un nombre d'actionnaires représentant au moins $\frac{1}{5}$ du capital social.

Mr. BARBANSON estime qu'il y a un moyen de donner satisfaction à Mr. Martha en invitant le conseil d'administration à fournir dès à présent à l'assemblée générale les explications et détails sur le projet de réorganisation.

Mr. le PRÉSIDENT donne un résumé sommaire des pourparlers de la Banque avec le Gouvernement au sujet de la valorisation du mark. Il expose que le Gouvernement sans être hostile à cette valorisation n'a cependant jusqu'à présent pas pris de décision. Il estime qu'il y a là une question de justice et d'équité qui selon toute vraisemblance devra être résolue en faveur de tous les luxembourgeois créanciers de l'Allemagne. Mr. le Président explique ensuite que cette solution n'étant toujours pas trouvée, le Conseil de la Banque a dû courir au plus pressé et que pour maintenir la Banque en état de vivre et de travailler il a fait appel au concours de deux puissants établissements financiers de France et de Belgique.

Il développe dans ses grandes lignes l'accord intervenu le 11 novembre crt. à Luxembourg entre le Conseil d'administration de la Banque Internationale et les représentants de la Banque de l'Union Parisienne et de la Banque de Bruxelles.

Mr. SALENTINY désire savoir dans quelle proportion les anciens actionnaires seront admis à la souscription d'actions privilégiées.

Mr. REIFFERS demande des explications au sujet du bilan et de toutes les sommes qui y sont énoncées en francs. Il déclare que les bases de réorganisation de la Banque communiquées à la presse et commentées encore par Mr. le Président à la séance de ce jour sont acceptables et rencontrent son approbation. Il voudrait cependant en ce qui concerne l'approbation du bilan obtenir des explications sur le fait que les marks y sont portés à raison de frs. 1.25 par mark. Il lui est répondu que cette façon de procéder est conforme à celle mise en pratique par tous les instituts financiers en Alsace-Lorraine et qu'à défaut d'une valorisation actuelle du mark, toute autre indication de valeur par rapport au franc luxembourgeois aurait été forcément arbitraire.

Mr. AUG. DUTREUX déclare que le Conseil d'administration et la direction sont à l'entière disposition de l'assemblée générale pour lui fournir tant sur le bilan et le compte de profits et pertes que sur la réorganisation projetée de la Banque tous les chiffres et toutes explications supplémentaires que les actionnaires pourraient désirer.

Mr. MARTHA revient sur sa proposition de proroger l'assemblée ordinaire.

Mr. BRASSEUR expose les motifs qui ont inspiré le conseil d'administration à prendre la décision de ne pas se rallier à la proposition de Mr. Martha, en faisant ressortir les conditions de quorum et de délai prévus par l'art. 67, al. 4 et 5 de la loi. Répondant à une observation de Mr. Reiffers qui avait parlé d'une liquidation imminente de la Banque, Mr. Brasseur affirme que les efforts du conseil depuis des mois ont eu précisément pour but et pour résultat d'éviter une liquidation. Il relève encore que dans les négociations relatives à la réorganisation de la Banque le conseil a obtenu deux grands

avantages en faveur des anciens actionnaires, à savoir que le privilège consenti au nouveau capital sera essentiellement temporaire et que les anciens actionnaires auront le droit de souscrire au pair des actions nouvelles privilégiées et d'obtenir ainsi une équitable moyenne entre leurs anciens et nouveaux titres.

Mr. SALENTINY insiste pour qu'il soit réservé aux actionnaires anciens une tranche d'actions privilégiées supérieure à frs. 7.500.000,— et demande que le conseil prenne l'engagement d'intercéder auprès du groupe des banques contractantes étrangères dans le sens indiqué.

Mr. BARBANSON croit pouvoir dire qu'un tel arrangement, donnant satisfaction aux revendications de Mr. Salentiny, lui paraît parfaitement réalisable en ce qui concerne les anciens actionnaires luxembourgeois ou nationaux des Puissances alliées ou associées.

Au nom du Conseil d'administration Mr. le Président déclare que celui-ci s'oblige à intervenir auprès de l'Union Parisienne et de la Banque de Bruxelles à fin que celle-ci donnent satisfaction dans la mesure la plus large, à la proposition de Mr. Salentiny.

Mr. MATHIEU appuie les revendications de Monsieur Salentiny en faisant ressortir que les anciens actionnaires doivent avoir plus de droit que la Fédération des associations agricoles.

L'assemblée prend acte avec satisfaction des déclarations de Mr. Barbanson et de Mr. le Président.

Ensuite à l'unanimité l'assemblée approuve le bilan, le compte de profits et pertes et décide de reporter à nouveau le bénéfice net de l'exercice écoulé par frs. 3.530.872,91.

Par vote spécial l'assemblée donne à l'unanimité décharge
au Conseil d'administration,
au Commissaire de surveillance et
à la Direction.

Sur la proposition du Conseil l'assemblée appelle à l'unanimité des votants — Messieurs Mayrisch et Barbanson s'abstiennent — aux fonctions d'administrateur :

MM. FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, à Paris,

MAURICE HOTTINGUER, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, à Paris,

MAURICE DESPRET, avocat à la Cour de cassation, Président du Conseil d'administration de la Banque de Bruxelles, à Bruxelles,

GASTON BARBANSON, administrateur de la Banque de Bruxelles, Président du Conseil d'administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, à Beggen,

EMILE MAYRISCH, directeur-général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, à Dudelange,

JOSEPH LINCKELS, docteur en droit, vice-président de la Fédération des Associations agricoles luxembourgeoises, à Beaufort,

en remplacement de :

MM. WILHELM RAUTENSTRAUCH,
MAX ESSER,
FRANZ KÖNIGS,
BARON EMIL VON OPPENHEIM,
ROBERT F. HEUSER,
HEINRICH VON STEIN,

dont les fonctions ont cessé depuis l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1919.

Par la voie du sort sont désignés :

Mr. FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL pour remplacer Mr. le Baron Emil von Oppenheim, dont le mandat devait expirer en 1922,

Mr. MAURICE HOTTINGUER pour remplacer Mr. Franz Königs, dont le mandat devait expirer en 1922,

Mr. MAURICE DESPRET pour remplacer Mr. Heinrich von Stein, dont le mandat devait expirer en 1924,

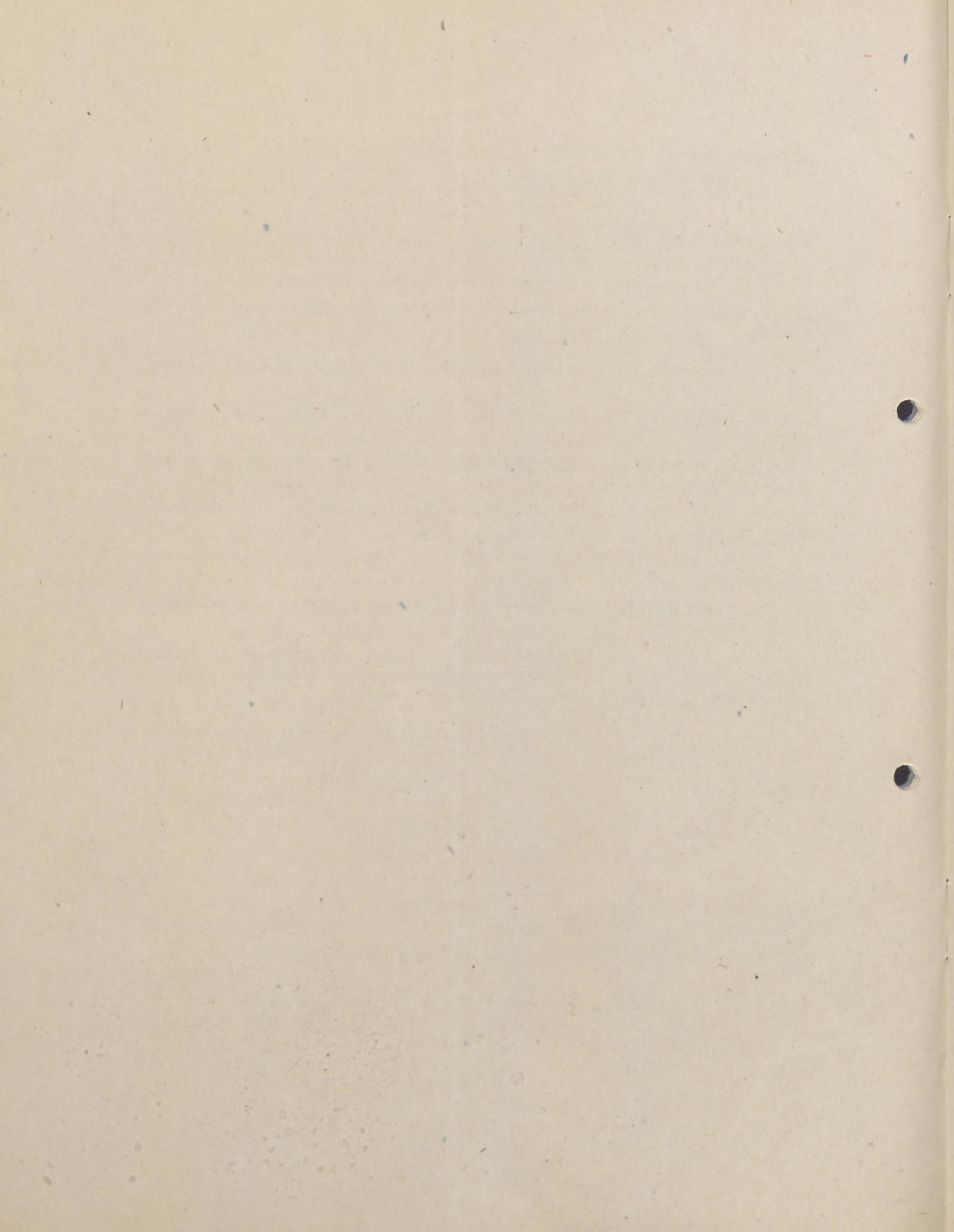
Mr. GASTON BARBANSON pour remplacer Mr. Max Esser, dont le mandat devait expirer en 1922,

Mr. EMILE MAYRISCH pour remplacer Mr. W. Rautenstrauch, dont le mandat devait expirer en 1920 et

Mr. JOSEPH LINCKELS pour remplacer Mr. Robert F. Heuser, dont le mandat devait expirer en 1924.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, l'assemblée générale ordinaire est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, les scrutateurs, le secrétaire et les actionnaires qui le désirent.

(Suivent les signatures.)



Rapport du Conseil d'administration.



Messieurs,

Le Conseil d'administration déclare se référer sans réserves au bilan et au compte des profits et pertes établis par les soins de la Direction conformément aux statuts ainsi qu'au rapport explicatif de celle-ci sur la situation générale de la Banque. Il vous propose dès lors l'approbation pure et simple du bilan et du compte dont s'agit et vous demande décharge tant pour la Direction que pour l'Administration.

Vous constaterez que les bénéfices de l'exercice clôturé au 31 décembre 1918 sont en progression assez sérieuse sur ceux de l'année précédente; leur chiffre vous prouve que les graves événements politiques qui se sont déroulés au cours de cet exercice à jamais mémorable dans nos annales et dont l'armistice en novembre 1918 marque un tournant décisif dans l'histoire des peuples, sont demeurés sans influence sur la marche même de nos affaires, sur la prospérité toujours constante de notre établissement.

Malheureusement, la mise hors cours imprévue et, à notre sentiment, absolument intempestive du mark par les pouvoirs publics est, vers la fin de l'exercice 1918, venue opérer, avec l'effet simultané de la dépréciation croissante de la monnaie allemande sur le marché financier international, sur nos avoirs en Allemagne une diminution de valeur dont l'importance échappe encore aujourd'hui à toute estimation tant soit peu exacte.

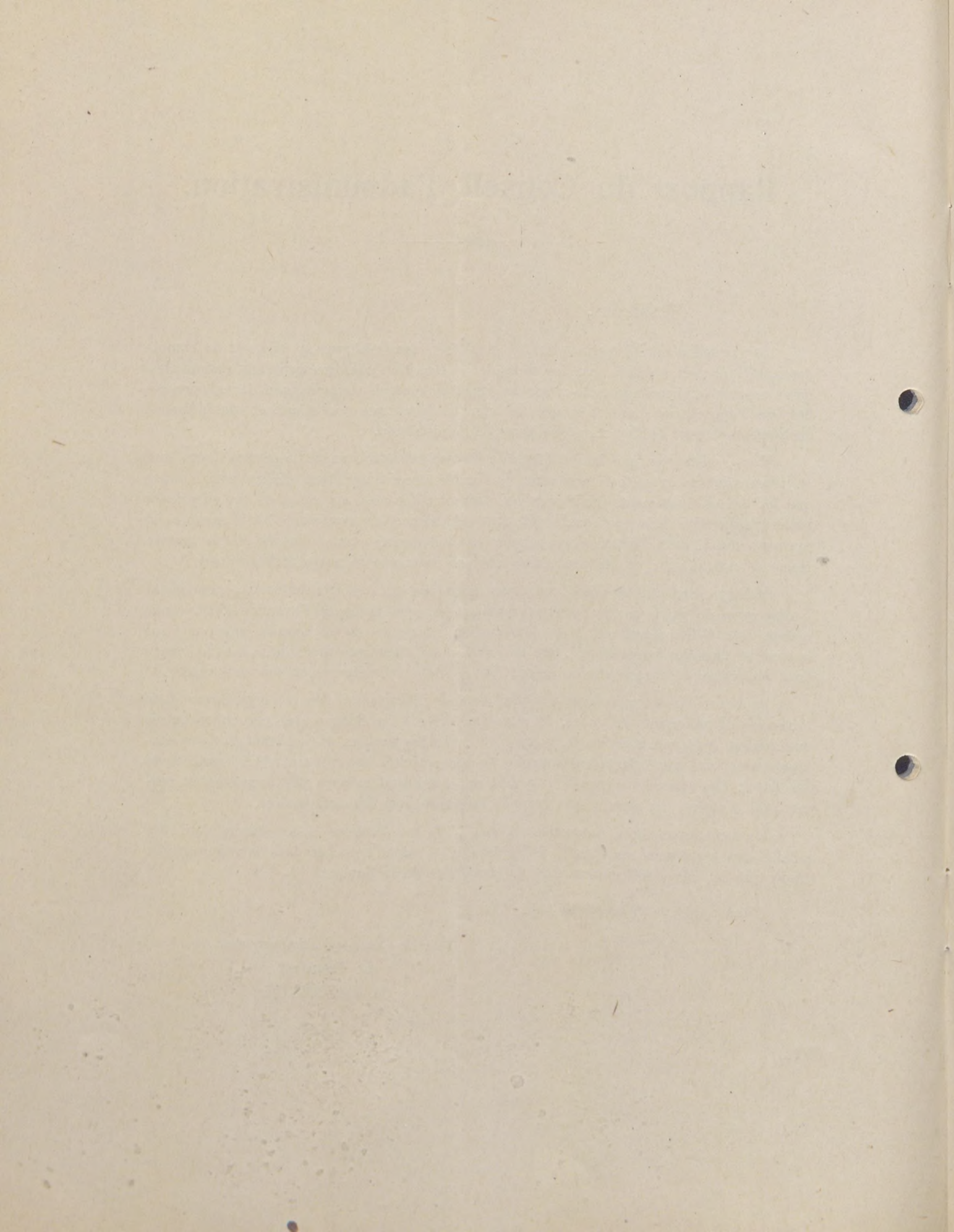
Le Conseil d'administration n'a pas manqué d'envisager, dès le commencement de l'exercice actuellement en cours, la situation créée à la Banque par ces circonstances entièrement indépendantes de la volonté des organes sociaux et imposant à notre établissement, avec une orientation nouvelle de son activité, une réorganisation complète de ses bases. Les concours auxquels il a fait appel lui sont assurés dès à présent et permettront d'espérer un avenir sans trop de sacrifices pour les actionnaires.

L'assemblée générale convoquée en vue de la modification de nos statuts aura, dès qu'elle sera légalement constituée, à décider si elle entend marcher dans la voie nouvelle tracée par le Conseil et assurer ainsi la prospérité de la Banque.

Luxembourg, le 25 octobre 1919.

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président
H. VANNERUS.



Rapport du Commissaire.

Nommé Commissaire par l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 1919, j'ai l'honneur de rendre compte à l'assemblée de ce jour de l'exécution de mon mandat.

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, j'ai fait la vérification du bilan et du compte Profits & Pertes, ainsi que des annexes légales, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1918.

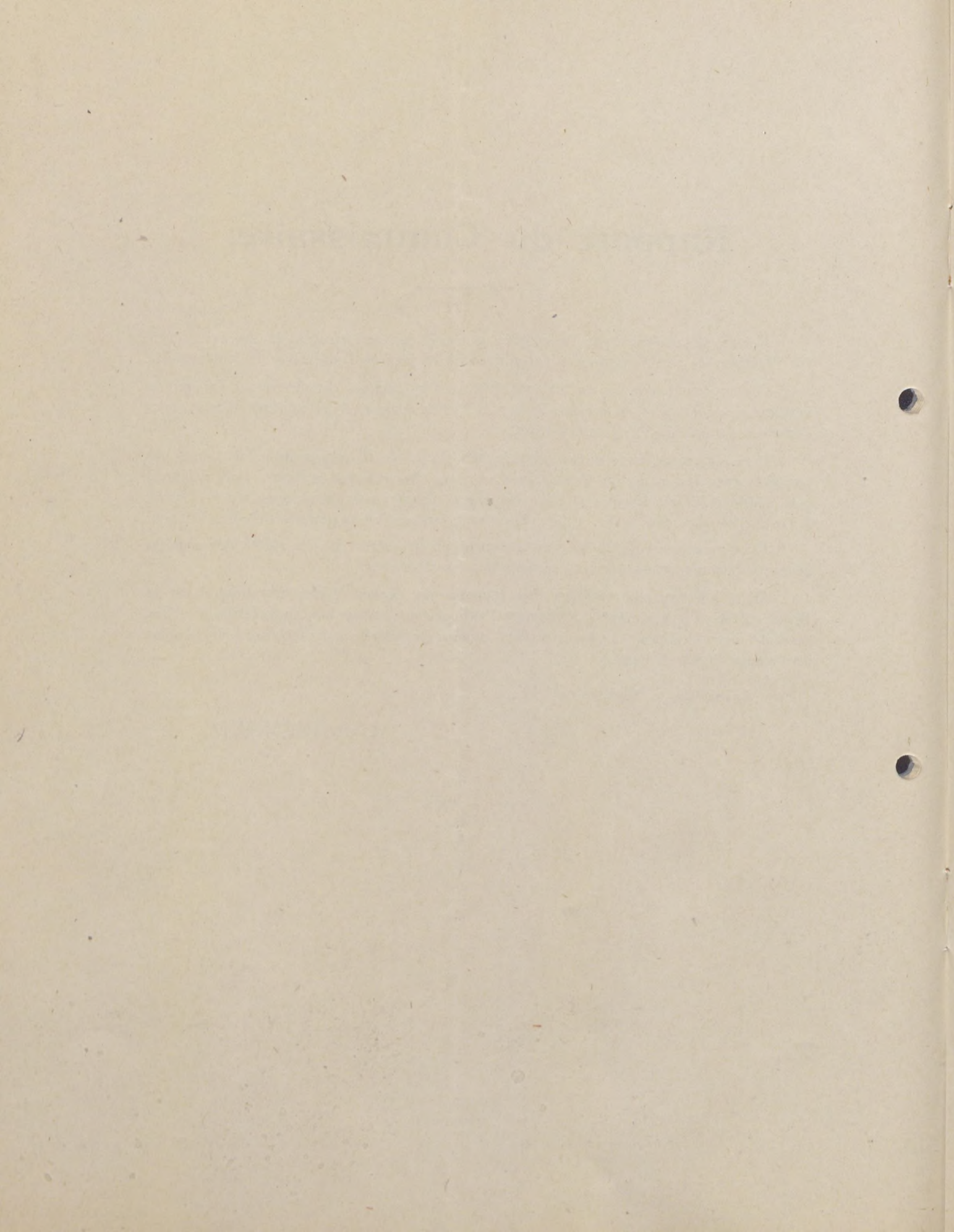
De l'examen du livre détaillé des Inventaires et de la comparaison de toutes ses positions avec les soldes du Grand-Livre et ceux des comptes-courants, tant débiteurs que créditeurs, il résulte que le bilan est dressé régulièrement (sous toutes réserves quant à l'évaluation du mark à Fr. 1,25), et se trouve en conformité parfaite avec les écritures.

Par de nombreux pointages, j'ai également pu m'assurer que les soldes des comptes courants sont conformes à ceux reconnus par les intéressés.

Enfin j'ai pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et de la Direction, et je puis sincèrement engager l'assemblée à donner son approbation au bilan présenté par le Conseil d'administration, ainsi qu'à l'attribution proposée pour le solde du Compte Profits & Pertes.

Luxembourg, le 31 octobre 1919.

Léon RICHARD.



Rapport de la Direction.



Les événements qui ont marqué les derniers mois de l'année 1918 ont eu leur répercussion sur notre Banque.

Le cours du mark est encore toujours soumis à des fluctuations continuelles et comme, dans ces conditions, toute autre évaluation serait forcément arbitraire, notre actif récupérable en marks et notre passif payable en marks, à l'instar de ce qui a lieu en Alsace-Lorraine, ont été portés au bilan, comme par le passé, au taux de fr. 1,25 le mark. Nos avoirs, au 31 décembre 1918, s'élèvent à 77.280.000 marks en chiffre rond, nos devoirs à 10.280.000 marks.

Nous estimons toutefois que l'Etat, qui en tenant compte de la situation qui a été faite au Grand-Duché par son accession à l'Union douanière allemande et par son régime monétaire, a échangé aux Luxembourgeois habitant le pays et aux étrangers y domiciliés depuis le 1^{er} août 1914 les marks dont ils étaient détenteurs le 12 décembre 1918 contre des francs, le mark à fr. 1,25, devra valoriser également à ces personnes, sur le même pied, les créances à courtes échéances en marks, qu'à cette date, 12 décembre 1918, elles avaient à récupérer en Allemagne. En fait, ces fonds, bien que placés à l'étranger, ne constituaient, en effet, pour ces personnes qu'un supplément de leur encaisse et il est inadmissible que ceux, qui ont gardé leurs marks chez eux, soient traités plus favorablement que ceux qui, en bons pères de famille, les ont fait fructifier dans des conditions qui excluaient toute intention de spéculation. En tout cas on ne comprendrait pas que l'Etat se désintéressât complètement du sort des banques luxembourgeoises en présence des mesures prises par l'Etat français en Alsace-Lorraine.

Pendant l'exercice écoulé le chiffre des affaires, qui en 1917 était de fr. 1.986.892.951,11 est monté à fr. 2.390.118.178,27.

Les frais généraux, qui en 1917 s'élevaient à fr. 550.729,28 sont montés en 1918 à fr. 869.797,39. L'accroissement est dû principalement aux allocations notables, qu'eu égard à la cherté toujours croissante de la vie, nous avons consenties à notre personnel et aux dépenses occasionnées par les mesures prises en prévision d'un bombardement, pour assurer la conservation de nos valeurs.

La succursale de Metz et la société en commandite de Berlin ont travaillé d'une manière satisfaisante.

Les liquidations de la succursale de Sarrebrück et de la société en commandite de Trèves suivent leur cours normal.

Les titres en portefeuille ont été évalués, comme d'ordinaire, avec une sage prudence.

Comme par suite de la dépréciation actuelle du mark, nous ne pouvons pas songer à réaliser, en ce moment, nos avoirs en marks, il nous paraît nécessaire, pour assurer la marche normale de la Banque, pour consolider sa situation financière et lui permettre d'étendre son champ d'action, de nous procurer des ressources nouvelles. Une assemblée générale extraordinaire constituée conformément aux prescriptions de l'art. 67 de la loi du 10 août 1915 sur le régime des sociétés commerciales aura à décider de la création de cent mille actions privilégiées de frs. 250.— chacune.

En évaluant nos avoirs et nos devoirs en marks au 31 décembre 1918 au taux de fr. 1,25 le mark, l'exercice de 1918, le report de l'exercice 1917 par frs. 265.882,65 y compris, accuse un bénéfice net de frs. 3.530.872,91 contre frs. 2.684.301,35 en 1917. Comme toutefois par suite de la dépréciation actuelle du mark ce bénéfice n'est pas définitivement acquis et qu'aux termes de l'art. 167 de la loi du 10 août 1915 précitée il nous est interdit d'en opérer la répartition, nous proposons de le reporter purement et simplement à nouveau.

Les différences existant pour chacun des articles du bilan comparativement aux chiffres du précédent bilan sont renseignées ci-après.

Luxembourg, le 24 octobre 1919.

Direction de la Banque Internationale à Luxembourg.

J. RISCHARD, AD. TÜRK, JOS. WÜRTH-WEILER, PAUL SIMONS.



Capital social

sans modification Frs. • 25,000,000 —
divisé en 100,000 actions à frs. 250 —.

Mouvement général des transactions

à la maison centrale, aux succursales et agences en 1918. . . . Frs. 2,390,118,178 27
en 1917. . . . » 1,986,892,951 11
Augmentation en 1918 Frs. 403,225,227 16

Billets de banque.

En circulation au 31 décembre 1918 Frs. 6,250,000 —
sans changement en 1918.

Compte-Caisse.

L'encaisse au 31 décembre 1917 à la maison centrale, aux
succursales et agences s'est élevée à Frs. 4,558,614 48
Entrées en 1918 » 212,108,051 14
Fr. 216,666,665 62
Sorties en 1918 » 214,989,495 43
Encaisse au 31 décembre 1918 Frs. 1,677,170 19

Portefeuille: Effets à recevoir.

Le compte „*Effets à recevoir*“ a présenté le 31 décembre
1917 à Luxembourg et Metz un solde de Frs. 81,313,088 93
Entrées en 1918 à la maison centrale et aux succursales » 335,015,879 53
Fr. 416,328,968 46
Sorties en 1918 » 368,220,545 79
Solde au 31 décembre 1918 Frs. 48,108,422 67

Le bénéfice du portefeuille: « Effets à recevoir » à Luxembourg s'élève à frs. 2,806,699 74
contre frs. 2,602,894 96- en 1917.

Les Comptes-courants

au siège central et ceux à nos succursales à Metz et Sarrebruck accusent au 31 décembre 1918 au crédit	Frs. 1,635,006,569 32
et au débit	» 1,613,510,027 58
reste un solde créditeur de	Frs. 21,496,541 74

Ce solde est représenté par :

a) créditeurs divers	Frs. 107,846,415 14
dont à déduire :	
b) les comptes débiteurs par	» 86,349,873 40
reste comme ci-dessus au crédit	Frs. 21,496,541 74

Les comptes débiteurs se décomposent comme suit :

1° Frs. 72,754,528 14	avances garanties, comptes de ban-
	quiers et participations syndicataires
2° » 13,595,345 26	avances à découvert et capital de
	roulement des succursales
<u>Frs. 86,349,873 40</u>	comme ci-dessus.

Les intérêts payés aux comptes-courants créditeurs, après déduction du rendement de la caisse hypothéaire et du bénéfice de la succursale de Metz s'élèvent à fr. 343,086 73.

Traites à payer.

Solde au 31 décembre 1918	Frs. 506,212 19
contre frs. 2,320,116 18 pour 1917.	

Les Débiteurs par Aval et Cautionnement

ont accusé au 31 décembre 1918 un solde de	Frs. 4,604,597 16
contre frs. 4,279,179 12 pour 1917	
le même chiffre se trouve renseigné dans le bilan au passif.	

Le Compte des Participations commanditaires

figure à l'inventaire du 31 décembre 1918 par	Frs. 5,387,500 —
---	------------------

Le bénéfice après déduction des impôts communaux payés à l'étranger, s'élève à frs. 244,387 50 contre frs. 241,750 — en 1917.

Le Portefeuille: Titres

à Luxembourg, Metz et Sarrebruck figurait à l'inventaire du	
31 décembre 1917 par	Frs. 5,256,768 44
Entrées en 1918	» 13,941,721 85
	<hr/>
Sorties en 1918	Frs. 19,198,490 29
	» 6,923,428 26
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1918	Frs. 12,275,062 03

Voici le détail des valeurs que nous détenons, groupées en 5 catégories à savoir:

1. Emprunts de communes et villes belges. Bons interprovinciaux et Obligations Crédit communal belge	Frs. 6,590,843 28
2. Actions et obligations de sociétés de chemins de fer allemands, italiens, autrichiens et suisses	» 340,459 41
3. Emprunts allemands et prussiens, emprunts de Hesse, de la Province Rhénane, ainsi que diverses Obligations de villes allemandes	» 821,053 75
4. Actions de banque	» 3,661,239 68
5. a) Obligations industrielles du pays et de l'étranger	Frs. 172,252 —
b) Actions industrielles	» 689,213 91
	<hr/>
	Frs. 861,465 91
	<hr/>
	Frs. 12,275,062 03

Le bénéfice s'élève à frs. 214,584 29 contre frs. 313,249 81 en 1917.

Compte de reports et avances sur titres.

Ce compte a accusé au 31 décembre 1917 un solde	
débiteur de	Frs. 11,196,600 —
Entrées en 1918	» 139,701,021 47
	<hr/>
Sorties en 1918	Frs. 150,897,621 47
	» 146,212,271 47
	<hr/>
Solde au 31 décembre 1918	Frs. 4,685,350 —

Ces capitaux sont placés presque exclusivement en reports à l'étranger avec le ducroire de maisons de tout premier ordre.

Les bénéfices de ce compte se sont élevés à frs. 45,963 17 contre frs. 46,181 18 en 1918.

Bénéfices divers

à la maison centrale:

Commissions diverses (contre frs. 823,870 78 en 1917)	Frs.	1,175,517 74
Quatorze participations syndicales	»	49,577 01
	Frs.	<u>1,225,094 75</u>

Ces bénéfices étaient de frs. 861,248 22 en 1917.

La Caisse hypothécaire

avait consenti jusqu'au 31 décembre 1918 en tout 117 prêts d'un total de	Frs.	2,810,200 —
dont il avait été remboursé au 31 décembre 1918 en capitaux	»	2,629,666 60
reste dû	Frs.	180,533 40
Intérêts échus et non encore exigibles	»	586 84
Doit la Caisse hypothécaire au 31 décembre 1918	Frs.	<u>181,120 24</u>

Dépôts à vue.

Solde au 31 décembre 1917 à Luxembourg et Metz	Frs.	8,828,636 14
Entrées en 1918	»	10,735,235 17
	Frs.	19,563,871 31
Sorties en 1918	»	9,585,292 48
Solde au 31 décembre 1918	Frs.	<u>9,978,578 83</u>

Compte du croire

sans changement en 1918	Frs.	<u>1,000,000 —</u>
-----------------------------------	------	--------------------

Fonds de réserve.

La réserve statutaire s'élevait au 31 décembre 1903 à	Frs.	6,250,000 —
plus la réserve spéciale du 31 décembre 1904	»	1,400,000 —
soit en tout au 31 décembre 1914, sans changement	Frs.	<u>7,650,000 —</u>

Réserve de la Caisse hypothécaire

sans changement en 1918	Frs.	<u>20,776 50</u>
-----------------------------------	------	------------------

Compte Immeubles.

Les immeubles de la maison centrale, des agences, des suc-
cursales à Metz et Sarrebruck figurent au bilan de 1918

par Frs. 1,422,500 — réalisable
et » 1,189,875 — immobilisé.

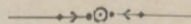
Frais généraux

à la maison centrale :

les impôts, contributions, surveillance de l'État et frais généraux des Agences à Luxembourg-Gare et Esch s/Alzette ont ab- sorbé une somme de	Frs.	245,122 37
les traitements, gratifications, frais de voyage et de bureau, annonces, ports de lettres et télégrammes, chauffage, éclai- rage etc. ont atteint le chiffre de	»	<u>624,675 02</u>
	Frs.	<u>869,797 39</u>

contre frs. 550.729 23 en 1918.

Les bénéfices s'élèvent en tout à Frs. 3,530,872 91 suivant extrait de compte et
profits-perles ci-annexé.



BILAN GÉNÉRAL

DE LA

Banque Internationale à Luxembourg

au 31 décembre 1918.

BILAN

de la Banque Internationale

au 31 décembre

ACTIF.

A. Réalisable :		
Caisse	Fr. 1.677.170	16
Coupons et monnaies étrangères	» 23.386	26
Portefeuille: Effets à recevoir	» 48.108.422	67
» Titres	» 12.275.062	03
Participations syndicataires	» 1.396.418	84
Reports et avances sur titres	» 4.685.350	—
Participations commanditaires	» 5.387.500	—
Caisse hypothécaire	» 181.120	24
Comptes-courants débiteurs	» 86.349.873	40
Débiteurs par aval et cautionnement	» 4.604.597	16
Compte à nouveau (Intérêts échus et non exigibles et change)	» 3.248	83
Immeubles	» 1.422.500	—
B. Immobilisé :		
Immeubles	» 1.189.875	—
<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>
<hr style="width: 100%;"/>	Fr. 167.304.524	62
<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>	<hr style="width: 100%;"/>

GÉNÉRAL

à Luxembourg, Société anonyme

exercice 1918.

PASSIF.

A. Envers elle-même :

Capital social	Fr. 25.000.000	—
Fonds de réserve	» 7.650.000	—
Réserve de la Caisse hypothécaire.	» 20.776	50
Compte ducroire	» 1.000.000	—
Compte à nouveau (factures et divers)	» 214.589	68

B. Envers des tiers :

Dépôts à vue	» 9.978.578	83
Billets de banque en circulation 7.250.000,—		
en réserve. <u>1.000.000,—</u>	» 6.250.000	—
Participations syndicales	» 561.672	21
Comptes-courants créditeurs	» 107.846.415	14
Avals et cautionnements	» 4.604.597	16
Traites à payer	» 506.212	19
Dividendes non-réclamés	» 140.810	—
Profits et Pertes	» 3.530.872	91

Fr. 167.304 524 62

PROFITS ET

de la Banque Internationale

au 31 déce

DÉBIT.

Frais généraux et Impôts à Luxembourg	Fr.	869.797	20
Pensions et Allocations à Luxembourg et Metz	»	39.345	13
Amortissements sur les Immeubles à Luxembourg, Agences et Sarrebrück	»	15.329	94
Impôt fiscal en Prusse	»	4.180	—
Intérêts payés aux Comptes courants ./' bénéfice de notre Succursale à Metz et rendement de la Caisse hypothécaire	»	343.086	73
Bénéfice en 1918.	»	3.530.872	91
		Fr. 4.802.612	10

PERTES

à Luxembourg, Société anonyme

exercice 1918.

CRÉDIT.

Report de 1917	Fr.	265.882	65
Portefeuille, Effets à recevoir	»	2.806.699	74
Participations Commanditaires	»	244.387	50
Portefeuille Titres	»	214.584	29
Reports et Avances sur Titres	»	45.963	17
Commissions et bénéfices syndicaux	»	1.225.094	75
		<hr/>	<hr/>
		Fr.	4.802.612
			10
		<hr/>	<hr/>

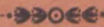
1918



BANQUE INTERNATIONALE

A LUXEMBOURG.

SOCIÉTÉ ANONYME.



1919.

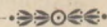


Handwritten signature in red ink, possibly reading 'A. 1919' or similar.

BANQUE INTERNATIONALE

A LUXEMBOURG.

SOCIÉTÉ ANONYME.



1919.



Banque Internationale à Luxembourg.

Société anonyme.

Commissaire du Gouvernement :

Mr. Jos. STEICHEN, Conseiller d'État, à Luxembourg.

Administration :

- Mr. HENRI VANNERUS, Luxembourg, Président honoraire ;
» ADAM LÆSCH, Luxembourg, Président ;
» FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Paris, Vice-Président ;
» MAURICE DESPRET, Bruxelles, id.
» GASTON BARBANSON, Beggen, Administrateur ;
» PAUL BARBÉ, Paris, id.
» ROBERT BRASSEUR, Luxembourg, id.
» TONY DUTREUX, Cellesaintcloud, id.
» AUGUSTE DUTREUX, Paris, id.
» HENRI GRANDET, Paris, id.
» NORBERT LE GALLAIS, Luxembourg, id.
» JOSEPH LINCKELS, Beaufort, id.
» EMILE MAYRISCH, Dudelange, id.
» MAURICE PESCATORE, Septfontaines, id.
» WILLIAM THYS, Bruxelles, id.

Collège des Commissaires :

- Mr. LÉON KAUFFMAN, Luxembourg, Président ;
» JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Pontpierre, Commissaire ;
» RENÉ MULLER, Betzdorf, id.
» MICHEL NEUMAN, Luxembourg, id.
» JEAN RAMPELBERGH, Woluwe-St. Pierre, id.
» LÉON RICHARD, Luxembourg, id.
» OCTAVE THOMAS, Paris, id.

Direction de la Banque :

- Mr. ADOLPHE TÜRK, Luxembourg, Directeur ;
» JOS. WÜRTH-WEILER, id. id.
» PAUL SIMONS, id. id.
» FRÉDÉRIC MULLER, id. id.

Direction de la Succursale de Metz :

- Mr. EUG. ENTZ, Metz, Directeur ;
» JULES BUBENDORF, Metz, Sous-Directeur.

Procès-verbal

de la

soixante-troisième assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la Banque Internationale à Luxembourg, Société anonyme,

*tenue à l'hôtel de la Banque Internationale, Boulevard Royal 2^b,
à Luxembourg, le Jeudi, 27 mai 1920, à 10 ½ heures.*



Sont présents :

a) *de la part du Conseil d'Administration :*

Messieurs : HENRI VANNERUS, Président honoraire,
ADAM LÆSCH, Président,
MAURICE DESPRET, Vice-président,
PAUL BARBÉ, Administrateur,
ROBERT BRASSEUR, id.
TONY DUTREUX, id.
AUGUSTE DUTREUX, id.
HENRI GRANDET, id.
NORBERT LE GALLAIS, id.
JOSEPH LINCKELS, id.

b) *de la part du Collège des Commissaires :*

Messieurs : J.-P. KAUFFMANN,
LÉON KAUFFMAN,
RENÉ MULLER,
MICHEL NEUMAN,

ainsi qu'un certain nombre d'actionnaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur ADAM LÆSCH, Président.

Monsieur le Président désigne Monsieur NIELS REINING et Monsieur CAMILLE SCHMITZ comme scrutateurs, et Monsieur PAUL SIMONS, directeur, comme secrétaire.

Les journaux suivants contenant la convocation à l'assemblée générale sont soumis à Messieurs les scrutateurs, à savoir:

Mémorial, Annexe N° 25, du 5 mai 1920, et Annexe N° 27, du 14 mai 1920;

Luxemburger Zeitung, N° 126, du 5 mai 1920, Abendausgabe, et N° 136, du 15 mai 1920, Morgenausgabe;

Luxemburger Wort, N° 191, du 6 mai 1920, Morgenausgabe;

L'Indépendance Luxembourgeoise, N° 127, du 6 mai 1920 et N° 135/136 du 14/15 mai 1920;

Escher Tageblatt, N° 105, du 6 mai 1920 et N° 112, du 15 mai 1920;

Mitteilungen, N° 19, du 8 mai 1920 et N° 20, du 15 mai 1920;

Moniteur des Intérêts Matériels, N° 126, du 5 mai resp. N° 129 du 8 mai 1920 et N° 136/137, du 15/16 mai 1920;

L'Information, Supplément N° 107, du 6 mai 1920 et Supplément N° 114, du 15 mai 1920.

Kölnische Zeitung, N° 431, du 10 mai 1920, Abendausgabe;

Frankfurter Zeitung, N° 347, du 12 mai 1920, Abendblatt;

Berliner Börsen-Zeitung, N° 204, du 14 mai 1920, IV. Beilage.

D'après les constatations du Bureau sont présents ou représentés: 31 actionnaires avec 4487 actions anciennes et 80313 actions privilégiées donnant ensemble droit à 165113 voix.

L'Assemblée aborde ensuite l'ordre du jour.

Elle approuve à l'unanimité le bilan, le compte de profits et pertes et décide d'affecter à l'amortissement la totalité des bénéfices reportés de 1918,

soit frs. 3.530.872,91

et de 1919, soit » 1.660.563,72

frs. 5.191.436,63

Par vote spécial l'Assemblée donne décharge à l'unanimité
au Conseil d'Administration,
au Collège des Commissaires,
à la Direction.

Sur la proposition du Conseil d'Administration elle appelle à l'unanimité aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle

Messieurs: HENRI VANNERUS, Luxembourg,
ADAM LÖESCH, id.
FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Paris,
MAURICE DESPRET, Bruxelles,
GASTON BARBANSON, Beggen,
PAUL BARBÉ, Paris,
ROBERT BRASSEUR, Luxembourg,
TONY DUTREUX, Cellesaintcloud,

Messieurs : AUGUSTE DUTREUX, Paris,
HENRI GRANDET, Paris,
NORBERT LE GALLAIS, Luxembourg,
JOSEPH LINCKELS, Beaufort,
EMILE MAYRISCH, Dudelange,
MAURICE PESCATORE, Septfontaines,
WILLIAM THYS, Bruxelles,

et aux fonctions de commissaire également jusqu'à la prochaine assemblée annuelle

Messieurs : JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Pontpierre,
LÉON KAUFFMAN, Luxembourg,
RENÉ MULLER, Betzdorf,
MICHEL NEUMAN, Luxembourg,
JEAN RAMPELBERGH, Woluwe-St. Pierre,
LÉON RICHARD, Luxembourg,
OCTAVE Thomas, Paris,

et fixe l'indemnité des administrateurs à frs. 6000.— par administrateur, et des commissaires, à frs. 2000,— par commissaire.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée générale ordinaire est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, les scrutateurs, le secrétaire et les actionnaires qui le désirent.



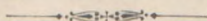
Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is centered and appears to be organized into several paragraphs or sections, though the specific words and numbers are not discernible.



RAPPORT

du Conseil d'administration de la Banque Internationale à Luxembourg

sur l'exercice 1919.



L'exercice 1919 sur lequel nous sommes appelés à vous faire rapport, marquera dans l'histoire de notre établissement par l'évolution de son orientation économique vers les pays de l'Entente, à la suite de la dénonciation, par le Grand-Duché de Luxembourg, de l'Union douanière avec l'Allemagne.

Cette nouvelle orientation a rendu nécessaire la convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1919 qui a procédé au remaniement partiel de notre Conseil d'administration, en éliminant de ce corps l'élément allemand; à raison des négociations en cours à ce moment, pour arriver à une union plus intime avec de grandes maisons de banque des pays de l'Entente, les membres allemands du Conseil ne furent remplacés qu'en partie, et ce n'est qu'à l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 1919 que le Conseil fut complété par la nomination de six nouveaux membres.

Les modifications introduites par le Gouvernement luxembourgeois dès le mois de décembre 1918 dans le système monétaire du Grand-Duché, en décrétant la mise hors cours du mark allemand et en admettant comme seule monnaie légale le franc luxembourgeois, n'ont cessé de jeter la perturbation dans la vie économique du pays et d'avoir les conséquences les plus fâcheuses pour ceux des Luxembourgeois qui avaient des créances sur l'Allemagne. Ce furent surtout les banques luxembourgeoises qui, se voyant obligées de payer leurs déposants en francs luxembourgeois alors qu'une grande partie de leurs avoirs étaient placés en Allemagne, se sont trouvées à un moment donné dans une situation des plus difficiles. Force leur fut de s'adresser à l'étranger, pour y trouver les nouveaux capitaux nécessaires à l'effet de faire face à leurs engagements.

Notre établissement, jugeant qu'il était dans l'intérêt du pays tout aussi bien que du sien propre de chercher cet appui tant en France qu'en Belgique, l'a trouvé auprès de la Banque de l'Union Parisienne à Paris et de la Banque de Bruxelles à Bruxelles, deux des plus importantes maisons de ces deux places. Les négociations pour arriver au résultat, définitivement acquis seulement depuis le 3 avril dernier, furent des plus laborieuses. Maintenant que toutes les difficultés sont aplanies, nous avons la conviction que l'union de la Banque Internationale avec les deux maisons française et belge nous mettra en situation de donner satisfaction à nos actionnaires.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation est le dernier établi sous le régime de nos anciens statuts et le premier pour lequel nous avons fait application de la loi du 12 avril 1920 sur les conséquences de la dépréciation du change. Vous trouverez au passif encore notre ancien capital et nos réserves; ces postes ne disparaîtront que dans notre bilan prochain, les nouveaux statuts n'étant en vigueur que le 1^{er} janvier 1920.

Pour permettre une comparaison avec les années précédentes, nous vous dirons qu'en portant nos marks tant à l'actif qu'au passif au taux de 1,25, le bénéfice aurait été de frs. 3.941.524,31 contre frs. 3.530.872,91 en 1918, frs. 2.684.301,35 en 1917 et frs. 2.144.464,20 en 1916.

Il résulte de la juxtaposition de ces chiffres, que la Banque a, pendant l'exercice 1919, continué à suivre une marche plutôt ascendante, et ce malgré une série de facteurs des plus défavorables: l'inquiétude qui s'était emparée de la clientèle par suite des obstacles rencontrés au cours de sa réorganisation, l'incertitude du sort réservé à la Banque, la concurrence d'un grand nombre de nouvelles banques étrangères, devaient paraître comme autant d'éléments de nature à paralyser les efforts tant du Conseil que de la Direction. Si, dans ces circonstances, nous avons pu obtenir un pareil résultat, c'est grâce à la réputation solide de la Banque, grâce aussi à la confiance de son ancienne clientèle; si, à ces éléments, nous ajoutons le regain de vigueur que nous apportent deux puissantes banques étrangères avec leurs relations étendues, nous pouvons envisager l'avenir sans appréhension.

La loi précitée est venue modifier le système suivant lequel notre bilan a été établi jusqu'ici; elle prescrit que les créances en monnaies étrangères dépréciées ne peuvent figurer au bilan que pour le montant résultant de la conversion du change étranger en francs luxembourgeois, au cours moyen du mois qui précède la date du bilan et qui sera constaté par arrêté grand-ducal. Ce cours a été fixé par le Gouvernement à fr. 24,50 pour cent marks, suivant arrêté grand-ducal du 21 avril 1920.

D'un autre côté, cette loi permet de porter à un compte spécial à l'actif du bilan le montant de la différence de change résultant de l'application de la disposition qui précède, par rapport à la valeur figurant jusque là dans les livres (c'est-à-dire à raison de fr. 125.— pour 100 marks); cette différence, en tant qu'elle n'est pas couverte par des réserves, doit être amortie pour cette année pour un trentième au moins.

Toutes ces dispositions ne se rapportent qu'aux créances en marks ayant existé à la date du 11 décembre 1918. Nous avons donc dû commencer par diviser nos marks, tant à l'actif qu'au passif, en deux catégories: Marks existant au 11 décembre 1918 et marks entrés en compte depuis cette époque. Le solde de ces derniers se monte à M 2.269.612,52; ils figurent au bilan pour leur valeur réelle au cours de 24,50. Nous avons donc porté sur ce poste une moins-value de frs. 2.280.960,59, ce qui ramène le bénéfice de l'exercice 1919 de frs. 3.941.524,31, chiffre que nous vous citons tout à l'heure, à frs. 1.660.563,72.

Les marks qui étaient en notre possession au 11 décembre 1918 figurent également au bilan au cours de 24,50; leur solde est de M 64.061.136,89, soit à 24,50 =

frs. 15.694.978,55. La différence entre cette somme et celle de frs. 80.076.421,11 obtenue en décomptant les marks au cours de 125.— est de frs. 64.381.442,56.

Ce montant de frs. 64.381.442,56
est destiné à être amorti suivant les principes de la loi du 12 avril
1920. Nous proposons d'amortir non seulement le trentième exigé
comme minimum par la loi, mais la totalité des bénéfices reportés de
1918, soit frs. 3.530.872,91
et de 1919, soit frs. 1.660.563,72

frs. 5.191.436,63

Restant frs. 59.190.005 93

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le montant du capital actuel, soit frs. 25.000.000,—
ainsi que celui de nos réserves officielles s'élevant à „ 8.650.000,—
soit au total frs. 33.650.000,—
sont à déduire du montant de frs. 59.190.005,93 ci-dessus indiqué, de sorte que le montant
restant à amortir au 1^{er} janvier 1920 est déjà effectivement réduit à frs. 25.540.005,93.

Au mois de décembre 1919, notre contrat de commandite avec la maison Delbrück Schickler & Co. à Berlin a pris fin et notre capital commanditaire nous a été remboursé en même temps que notre part dans les réserves.

La liquidation de notre commandite de Trèves touche à sa fin et nous pouvons dire dès aujourd'hui qu'elle se terminera sans perte pour nous; il en est de même de la liquidation de notre succursale de Sarrebrück.

La réorganisation financière de notre Société aura pour suite la réorganisation de nos services, mesure dont nous attendons les meilleurs résultats, et qui certainement sera accueillie par le public avec satisfaction.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.



Rapport du Collège des Commissaires.



Messieurs,

En conformité des dispositions légales et statutaires, nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et vérifié le bilan ainsi que le compte de profits et pertes.

Nous avons constaté que les divers postes du bilan concordent avec le Grand-Livre, les écritures sociales et les pièces annexées au bilan. Nous avons procédé à de nombreux pointages qui ont donné le même résultat satisfaisant. Les documents relatifs aux inventaires ont été vérifiés et trouvés conformes aux livres de la Banque Internationale. A l'expiration du premier semestre 1919, l'état résumant la situation active et passive de la Banque a été remis au Commissaire alors en fonctions, qui en a pris connaissance, dans le courant de l'exercice 1919, ce Commissaire a également procédé à des vérifications.

Dans ces circonstances, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du bilan et du compte de profits et pertes, tels qu'ils vous ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 11 mai 1920.

Capital social

sans modification	Frs.	25,000,000 —
divisé en 100,000 actions à frs. 250 —.		

Mouvement général des transactions

à la maison centrale, aux succursales et agences en 1919.	Frs.	2,514,662,755 74
en 1918.	»	2,390,118,178 27
Augmentation en 1919	Frs.	<u>124,544,577 47</u>

Billets de banque.

En circulation au 31 décembre 1919	Frs.	<u>6,250,000 —</u>
sans changement en 1919.		

Compte-Caisse.

L'encaisse au 31 décembre 1918 à la maison centrale, aux succursales et agences s'est élevée à	Frs.	1,677,170 19
Entrées en 1919	»	224,862,063 86
	Frs.	<u>226,539,234 05</u>
Sorties en 1918	»	119,265,250 54
Encaisse au 31 décembre 1919	Frs.	<u>7,273,983 51</u>

Portefeuille: Effets à recevoir.

Le compte „Effets à recevoir“ a présenté le 31 décembre 1918 à Luxembourg et Metz un solde de	Frs.	48,108,422 67
Entrées en 1919 à la maison centrale et à la succursale	»	60,845,254 46
	Frs.	<u>108,953,677 13</u>
Sorties en 1919	»	107,047,999 14
Solde au 31 décembre 1919	Frs.	<u>1,905,677 99</u>

Le bénéfice du portefeuille: «Effets à recevoir» à Luxembourg s'élève à frs. 1,211,192 54 contre frs. 2,806,699 74 en 1918.

Les Comptes-courants

au siège central et ceux à nos succursales à Metz et Sarrebruck accusent au 31 décembre 1919 au crédit	Frs. 2,272,496,057 94
et au débit	» 2,238,102,103 19
reste un solde créditeur de	Frs. 34,393,954 75

Ce solde est représenté par :

a) créditeurs divers	Frs. 86,164,704 27
dont à déduire :	
b) les comptes débiteurs par	» 51,770,749 52
reste comme ci-dessus au crédit	Frs. 34,393,954 75

Les comptes débiteurs se décomposent comme suit :

1° Frs. 44,572,057 61	avances garanties, comptes de ban- quiers et participations syndicales
2° » 7,198,691 91	avances à découvert et capital de roulement des succursales
<u>Frs. 51,770,749 52</u>	comme ci-dessus.

Les intérêts touchés en comptes-courants et le rendement de la caisse hypothécaire s'élèvent à fr. 252,450,72.

Traites à payer.

Solde au 31 décembre 1919	Frs. 492,395,24
contre frs. 506,212,19 pour 1918.	

Les Débiteurs par Aval et Cautionnement

ont accusé au 31 décembre 1919 un solde de	Frs. 22,724,931 75
contre frs. 4,604,597,16 pour 1918	
le même chiffre se trouve renseigné dans le bilan au passif.	

Le Portefeuille: Titres

à Luxembourg, Metz et Sarrebruck figurait à l'inventaire du		
31 décembre 1918 par	Frs.	12,275,062 03
Entrées en 1919	»	3,447,093 65
		<hr/>
	Frs.	15,722,155 68
Sorties en 1919	»	5,920,238 59
		<hr/>
Solde au 31 décembre 1919	Frs.	<u>9,801,917 09</u>

Voici le détail des valeurs que nous détenons, groupées en 4 catégories à savoir:

1° Valeurs belges: Emprunts de communes et villes; Bons interprovinciaux, Obligations Crédit communal, Actions de banque et obligations industrielles	Frs.	7,713,258 78
2° Valeurs françaises: Actions de banque et Obligations industrielles	»	1,481,789 —
3° Valeurs allemandes et diverses: Emprunts allemands et prussiens, emprunt de Hesse, de la Province Rhénane, Obligations de villes allemandes, Actions et Obligations de chemins de fer allemands, italiens et autrichiens	»	439,254 81
4° Valeurs luxembourgeoises: Obligations et Actions industrielles	»	167,614 50
		<hr/>
	Frs.	<u>9,801,917 09</u>

Compte de reports et avances sur titres.

Ce compte a accusé au 31 décembre 1918 un solde débiteur de	Frs.	4,685,350 —
Entrées en 1919	»	32,609,102 75
		<hr/>
	Frs.	37,294,452 75
Sorties en 1919	»	36,839,252 75
		<hr/>
Solde au 31 décembre 1919	Frs.	<u>455,200 —</u>

Ces capitaux sont placés presque exclusivement en reports à l'étranger avec le du croire de maisons de tout premier ordre.

Les bénéfices de ce compte se sont élevés à frs. 9741 18 contre frs. 45,963 17 en 1918.

Bénéfices divers

à la maison centrale :

Commissions diverses (contre frs. 1,175,517 74 en 1918) . . .	Frs.	842,672 16
Six participations syndicales	»	14,916 36
	Frs.	<u>857,588 52</u>

Ces bénéfices étaient de frs. 1,225,094 75 en 1918.

La Caisse hypothécaire

avait consenti jusqu'au 31 décembre 1919 en tout 117 prêts d'un total de	Frs.	2,810,200 —
dont il avait été remboursé au 31 décembre 1919 en capitaux .	»	2,633,448 51
reste dû	Frs.	176,751 49
Intérêts échus et non encore exigibles	»	575 —
Doit la Caisse hypothécaire au 31 décembre 1919	Frs.	<u>177,326 49</u>

Dépôts à vue.

Solde au 31 décembre 1918 à Luxembourg et Metz	Frs.	9,978,578 83
Entrées en 1919	»	7,035,904 67
	Frs.	17,014,483 50
Sorties en 1919	»	11,408,405 13
Solde au 31 décembre 1919	Frs.	<u>5,606,078 37</u>

Compte du croire

sans changement en 1919	Frs.	<u>1,000,000 —</u>
-----------------------------------	------	--------------------

Fonds de réserve.

La réserve statutaire s'élevait au 31 décembre 1903 à	Frs.	6,250,000 —
plus la réserve spéciale du 31 décembre 1904	»	1,400,000 —
soit en tout au 31 décembre 1914, sans changement	Frs.	<u>7,650,000 —</u>

Réserve de la Caisse hypothécaire

sans changement en 1919	Frs.	<u>20,776 50</u>
-----------------------------------	------	------------------

Compte Immeubles.

Les immeubles de la maison centrale, des agences, des succursales à Metz et Sarrebruck figurent au bilan de 1919

par Frs. 359,332 — réalisable (dont M 913,600 — à 24⁵ centimes)
et » 1,187,875 — immobilisé.

Frais généraux

à la maison centrale :

les impôts, contributions, surveillance de l'État et frais généraux des Agences à Luxembourg-Gare et Esch s/Alzette ont absorbé une somme de	Frs.	343,457 83
les traitements, gratifications, frais de voyage et de bureau, annonces, ports de lettres et télégrammes, chauffage, éclairage etc. ont atteint le chiffre de	»	581,134 95
	Frs.	<u>924,592 78</u>

contre Frs. 869,797 39 en 1918.

Les bénéfices s'élèvent en tout à Frs. 1,660,563 72 suivant extrait de compte de profits et pertes ci-annexé.



(Sample Information)

The number of samples collected for this study is 100. The samples were collected from the following locations: [illegible]

The samples were collected during the period of [illegible] to [illegible]. The samples were collected from the following locations: [illegible]

The samples were collected during the period of [illegible] to [illegible]. The samples were collected from the following locations: [illegible]

The samples were collected during the period of [illegible] to [illegible]. The samples were collected from the following locations: [illegible]

The samples were collected during the period of [illegible] to [illegible]. The samples were collected from the following locations: [illegible]

BILAN GÉNÉRAL

DE LA

Banque Internationale à Luxembourg

au 31 décembre 1919.

BILAN

de la Banque Internationale

au 31 décembre

ACTIF.

A. Réalisable:		
Caisse	Fr. 7.273.983	51
Coupons et monnaies étrangères	85.306	36
Portefeuille: Effets à recevoir	1.905.677	99
" Titres	9.801.917	09
Participations syndicataires débiteurs	366.677	32
Reports et Avances sur Titres	455.200	—
Caisse hypothécaire	177.326	49
Comptes courants débiteurs	51.770.749	52
Débiteurs: Avals et Cautionnements	22.724.931	75
Immeubles	359.332	—
B. Immobilisé:		
Immeubles	1.187.875	—
C. Compte spécial. Loi du 12 avril 1920	64.381.442	56
		Fr. 160.490.419
<p>Après l'adoption des propositions du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale le compte special (Loi du 12 avril 1920) se présente comme suit:</p> <p style="text-align: right;">Fr. 64.381.442,56</p> <p>à déduire pour amortissement:</p> <p>1° Report 1918 . . . Fr. 3.530.872,91</p> <p>2° Bénéfice 1919 . . . 1.660.563,72</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">5.191.436,63</p> <p style="text-align: right;">Reste Fr. 59.190.005,93</p>		
<p style="text-align: center;"><i>Luxembourg, le 24 avril 1920.</i></p>		

GÉNÉRAL

à Luxembourg, Société anonyme

nombre 1919.

PASSIF.

A. Envers elle-même:

Capital social	Fr. 25.000.000	—
Fonds de réserve	7.650.000	—
Réserve de la caisse hypothécaire	20.776	50
Compte Ducroire	1.000.000	—
Compte à nouveau	352.040	58

B. Envers des Tiers:

Comptes dépôts	5.606.078	37
Emission de billets	6.250.000	—
Comptes courants Crédoiteurs	86.164.704	27
Créditeurs: Avals et Cautionnements	22.724.931	75
Traites à payer	492.395	24
Dividendes non réclamés	38.056	25
Report de 1918	3.530.872	91
Profits et Pertes	1.660.563	72

Fr. 160.490 419 59

PROFITS ET

de la Banque Internationale

au 31 décembre

DÉBIT.

Frais Généraux	Fr.	674.592	00
Impôt luxembourgeois pour 1919	»	250.000	—
Impôt à l'étranger	»	2.070	74
Amortissement sur les Immeubles à Luxembourg, Agences et Sarrebrück	»	10.354	25
Pensions et Allocations à Luxembourg et Metz	»	17.601	69
Bénéfice net en 1919	»	1.660.563	72
Report de 1918	»	3.530.872	91
		Fr. 6.146.056	09

PERTES

à Luxembourg, Société anonyme

embre 1919.

CRÉDIT.

Report de 1918	Fr.	3.530.872	91
Portefeuille Effets à recevoir	»	1.211.192	54
Participation commanditaire	»	44.445	79
Apport bénéficiaire de notre Succursale à Metz	»	239.764	43
Reports et Avances sur Titres	»	9.741	18
Intérêts sur Comptes Courants et Dépôts	»	252.450	72
Commissions et Bénéfices syndicaux	»	857.588	52

Fr. 6.146.056 09

PROPERTY

of the University of Toronto

1917

CREDIT

No.	Description	Amount
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

1919



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Réorganisée le 3 avril 1920 avec le concours de la BANQUE DE L'UNION
PARISIENNE, à Paris et de la BANQUE DE BRUXELLES, à Bruxelles.

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1921.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

SOIXANTE-QUATRIÈME EXERCICE.

1920

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Fr. 25.000.000.—

SIÈGE SOCIAL: LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2 b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG, 37, 1403, 1685 et 1787
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE à METZ: 1, RUE PAUL DÉROULÈDE
TÉLÉPHONE: METZ 69

AGENCES à LUXEMBOURG-GARE: TÉLÉPHONE LUXEMBOURG 892
ESCH-s.-ALZ. (Gr.-D. de Luxembg.): TÉLÉPHONE ESCH-s.-ALZ. 185
ETTELBRUCK (Gr.-D. de Luxembg.): TÉLÉPHONE ETTTELBRUCK 141



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Réorganisée le 3 avril 1920 avec le concours de la BANQUE DE L'UNION
PARISIENNE, à Paris et de la BANQUE DE BRUXELLES, à Bruxelles.

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1921.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

SOIXANTE-QUATRIÈME EXERCICE.

Commissaire du Gouvernement:

Mr. JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'Etat, Luxembourg.

Administration:

- Mr. HENRI VANNERUS, Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice, Luxembourg, Président honoraire;
- > ADAM LÖESCH, avocat, Luxembourg, Président;
 - > FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;
 - > MAURICE DESPRET, Sénateur, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Vice-Président;
 - > GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Beggen, Administrateur;
 - > PAUL BARBÉ, Directeur Général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;
 - > ROBERT BRASSEUR, avocat, Luxembourg, Administrateur;
 - > TONY DUTREUX, Président du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, château de La Celle-Saint-Cloud, Administrateur;
 - > AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur;
 - > HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur;
 - > NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;
 - > JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, industriel, château de Beaufort, Administrateur;
 - > EMILE MAYRISCH, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Colpach, Administrateur;
 - > MAURICE PESCATORE, propriétaire, château de Septfontaines, Administrateur.
 - > WILLIAM THYS, Administrateur-Délégué de la Banque de Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires:

- Mr. LÉON KAUFFMAN, Ancien Ministre d'Etat, Président de l'Association des assurances sociales, Luxembourg, Président;
- > JEAN-PIERRE KAUFFMANN, agronome, Pontpierre, Commissaire;
 - > RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Betzdorf, Commissaire;
 - > MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'assurances, Luxembourg, Commissaire;
 - > JEAN RAMPELBERGH, propriétaire, Woluwé-St. Pierre, Commissaire;
 - > LÉON RICHARD, ingénieur, Luxembourg, Commissaire;
 - > OCTAVE THOMAS, Sous-Directeur à la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire.

Direction:

Mr. THÉODORE STUMPF, Luxembourg, Directeur,		
> Jôs. WÜRTH-WEILER,	id.	id.
> PAUL SIMONS,	id.	id.
> FRÉDÉRIC MULLER,	id.	id.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1921.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Messieurs,

Nous conformant aux prescriptions de nos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de la Banque au cours de l'année 1920 et de soumettre à votre approbation le bilan avec le compte de profits et pertes au 31 décembre dernier.

La réorganisation de notre Société datant du mois d'avril 1920, les nouveaux capitaux ont été mis à notre disposition seulement à cette époque. La période active du dernier exercice n'a donc porté, en réalité, que sur huit mois. Néanmoins nous avons lieu d'être satisfaits des résultats.

Un coup d'œil d'ensemble sur les circonstances qui ont dominé le marché, vous mettra mieux à même d'apprécier la valeur exacte de ces résultats et leur signification au point de vue de l'avenir de notre Etablissement.

La période d'effervescence, née après les hostilités, s'est étendue sur une grande partie de l'année 1920, en imprimant au mouvement des affaires une ampleur remarquable.

Dans le domaine industriel qui constitue la base de la prospérité de notre pays, le maintien d'une activité assez soutenue se traduisant par un chiffre important d'exportations, a permis de stabiliser le change luxembourgeois à un niveau relativement favorable. D'autre part, l'inflation fiduciaire qui atteint chez nous, toutes proportions gardées, un

montant aussi élevé que dans les pays environnants, a créé une abondance extraordinaire de capitaux, dont seule une très faible part trouve un placement dans les limites étroites de notre territoire. Le surplus s'est accumulé dans les banques qui sont dans l'impossibilité d'en faire un emploi productif.

A ce propos, il convient de rappeler que la question de la circulation fiduciaire est intimement liée à celle du change; aussi avons-nous jugé de notre devoir d'attirer l'attention du Gouvernement sur les dangers auxquels le pays serait exposé par son régime monétaire actuel, si la crise économique qui s'est soudainement accentuée dans les derniers temps, devait se prolonger.

Dans le monde des affaires l'on se rend compte de cette situation, et le vœu unanime est de voir aboutir au plus tôt les négociations en cours avec la Belgique, pour mettre fin à un isolement économique et financier qui risque de compromettre l'avenir même du pays.

Messieurs,

En procédant à l'examen des opérations qui ont fait l'objet de l'activité sociale au cours du dernier exercice, nous devons, en dehors des considérations d'ordre général qui précèdent, ne pas perdre de vue la situation spéciale dans laquelle s'est trouvée notre Banque au début de l'année 1920. Les difficultés provoquées par la valorisation avaient jeté quelques hésitations dans une partie de notre clientèle. D'un autre côté, les modifications profondes apportées au régime monétaire du Grand-Duché avaient entravé le fonctionnement régulier de nos services. Sous ce double aspect, notre position était sérieusement atteinte, et nos efforts devaient donc, avant tout, tendre à la rétablir. Nous nous y sommes employés par tous les moyens en notre pouvoir et, avec une satisfaction qui sera certainement partagée par tous nos actionnaires, il nous est permis aujourd'hui de vous annoncer que nous y avons réussi pleinement.

Le nombre de nos comptes s'est développé dans une large mesure et s'accroît encore de jour en jour, par l'augmentation de la clientèle tant du pays que de l'étranger; la réorganisation de nos divers départements a été conçue de manière à répondre à toute extension nouvelle.

Notre personnel a dû être renforcé en conséquence au siège social ainsi qu'à notre agence d'Esch s/Alzette, dont l'activité continue à suivre une marche progressive notable. Nous avons, en outre, installé une agence à Ettelbruck qui fonctionne depuis le 1^{er} novembre dernier et nous rend des services appréciables.

Notre succursale de Metz a également donné des résultats satisfaisants, quoique son action ait encore été entravée par la période de réadaptation que traverse l'Alsace et la Lorraine depuis leur retour à la France. Au surplus, nous avons arrêté un nouveau programme en vue de maintenir et de consolider la position qu'elle occupe dans la région de Metz depuis plus d'un demi-siècle. Les précieux concours que nous nous sommes assurés, pour réaliser ce programme, ne manqueront pas, nous en sommes persuadés, d'exercer une influence heureuse sur le développement ultérieur des affaires.

Messieurs,

Après cet exposé d'ordre général, nous allons passer en revue les chiffres de notre bilan, sans toutefois établir de comparaison, comme cela se faisait auparavant, avec les chiffres du bilan précédent. Une telle comparaison ne permettrait de tirer aucune conclusion pratique, parce que nous avons dû introduire une méthode de comptabilité sans analogie avec celle d'autrefois et appropriée à la situation nouvelle créée par le changement du système monétaire grand-ducal ainsi que par la réorganisation complète de nos services.

ACTIF

Espèces en caisse frs. 22.628.139,61

Ce chiffre démontre amplement l'abondance des capitaux dont nous faisons mention, il y a quelques instants et la difficulté d'en trouver le placement dans le pays.

Avoir chez nos correspondants frs. 10.008.820,69

Ce poste ne demande pas d'explications.

Effets à recevoir frs. 13.348.689,32

Montant des effets en portefeuille au 31 décembre 1920; il comprend le papier à court terme acheté au moyen d'une partie de nos disponibilités à l'étranger.

Comptes-courants débiteurs frs. 58.699.684,99

Sur cette somme environ frs. 29.000.000,— étaient dus par le Gouvernement Grand-Ducal au Consortium des banques luxembourgeoises, à valoir sur l'emprunt de frs. 60.000.000,— pris ferme par ce Consortium et à émettre, pour couvrir les avances à faire à l'Allemagne, en exécution des accords de Spa dans la question des charbons. Le compte de cet emprunt est géré par la Banque Internationale qui a participé pour frs. 37.000.000,— à l'opération.

Le surplus comprend les sommes mises à la disposition de nos Succursale et Agences, comme capital de roulement ainsi que les avances faites à certaines communes françaises pendant la guerre dans un but humanitaire. Relativement à ces dernières créances un différend a surgi avec les communes débitrices; il s'agit de savoir, si les dettes en question nous seront remboursées au cours actuel du mark, ou, comme nous le prétendons, au cours fixe de frs. 1.25 par mark, en vigueur au moment où ces opérations ont été conclues. Pour faire trancher le différend, nous avons introduit une action judiciaire en France. Comme notre bon droit est incontestable, nous attendons le jugement avec confiance.

Le surplus de nos comptes courants débiteurs est dû par divers clients; une partie importante en est couverte par des garanties effectives. Depuis la clôture de l'exercice, ces comptes se sont réduits dans de très fortes proportions.

Portefeuille Titres et Participations Financières frs. 26.916.689,16

Ce poste est à subdiviser comme suit :

- 1° frs. 10.996.951,29 montant des titres en portefeuille au 31 décembre dernier
dont frs. 913.751,08 en Fonds d'Etats de provinces et de villes,
" 3.899.441,69 en obligations diverses,
" 6.183.758,52 en actions diverses.

2° frs. 15.919.737,87 montant de nos participations syndicataires à la même date.

La plus grande partie de cette somme est représentée par les versements que nous avons effectués à valoir sur l'emprunt Grand-Ducal 5½ %.

Les opérations comptabilisées dans le courant de l'exercice, sous les deux rubriques susmentionnées, ont été très actives. Nous avons participé aux augmentations de capital de la Banque de Bruxelles, de la Banque de l'Union Parisienne, de la Société Anonyme des Charbonnages Dahlbusch. Nous avons souscrit une part importante du capital de la Compagnie d'Assurances »La Nationale Luxembourgeoise«. Nous avons été intéressés dans les syndicats formés pour le placement des

Bons de Caisse de la Ville de Bruxelles 5%

id. d'Anvers 5%

Oblig. 6% Charbonnages Limbourg-Meuse

id. 6% Intercommunale Belge d'Electricité.

id. 5% Terres Rouges

Bons de Caisse 6% Métallurgique du Hainaut.

Nous avons aussi pris et placé dans notre clientèle, pour des montants élevés, des obligations

Emprunt Français 5% 1920 à primes

" " 6% 1920

Crédit National de France 5% 1920

Chemin de Fer de l'Est 6%

Emprunt Belge Int. 1920 5% à prime, etc.

Enfin nous avons trouvé pour une partie de nos avoirs en marks anciens un placement très rémunérateur en participant pour une somme importante aux conditions d'origine, à l'augmentation de capital de Felten & Guillaume Carlswerk A.-G.

Comptes d'ordre frs. 7.491.274,97

Ces comptes comprennent les débiteurs pour avals et garanties.

Ils ont leur contrepartie au passif, et ne constituent donc pas, un élément de notre actif.

Immeubles frs. 1.603.619,56

Comme immeubles nous distinguons :

- 1° ceux que nous considérons comme un actif réalisable, parce qu'ils ne sont pas destinés à notre exploitation proprement dite et dont le prix figure à notre inventaire pour frs. 346.450,24

2° ceux où sont installés nos bureaux, tant à Luxembourg que dans les localités où nous avons nos agences et succursale, évalués à frs. 1.257.169,32

Compte spécial (loi du 12 avril 1920) frs. 25.531.431,14

Au 31 décembre 1919, ce compte s'élevait à frs. 64.381.442,56 représentant au cours de 24,50 fixé par le Gouvernement, la contrevaieur de nos avoirs en marks non valorisés suivant détails fournis par notre rapport précédent. Nous avons amorti cette somme du montant du capital ancien, ainsi que des bénéfices et réserves accumulées à la même date, ramenant le dit compte à frs. 25.540.005,93.

Le cours officiel fixé par le Gouvernement pour l'évaluation des marks au 31 décembre 1920, étant de 23,09, le compte spécial a été majoré de la différence de cours, ce qui le porte à frs. 26.443.267,96
sur cette somme nous vous proposons d'amortir $\frac{1}{20}$ ° soit frs. 911.836,82
reste frs. 25.531,431,14

PASSIF

Capital frs. 25.000.000.—

Le capital social est représenté par:

100.000 actions privilégiées de 250 francs chacune et de
100.000 „ sans mention de valeur.

Effets à payer frs. 494.307,40

Solde au 31 décembre 1920 des dispositions émises sur nos caisses par nos clients et nos correspondants.

Emission de billets frs. 6.250.000,—

Montant de nos billets en circulation. Ce poste n'a pas subi de changement en 1920.

Dividendes non réclamés frs 14.291,25

Ce poste représente le montant des dividendes sur actions de notre Société, non réclamés au 31 décembre dernier.

Comptes créditeurs frs. 122.936.628,90

Ces comptes se décomposent en:

Comptes-courants à vue frs. 116.563.107,57
Dépôts à terme frs. 6.373.521,33

Profits et Pertes

Le bénéfice brut qui apparaît au compte de Profits et Pertes est de frs. 6.631.545,49 montant des intérêts, commissions, changes et divers.

Après déduction des frais généraux, amortissement sur compte spécial et amortissement des frais de réorganisation, soit frs. 2.589.698,57
il reste un bénéfice net de frs. 4.041.846,92

Après dotation du fonds de réserve légal et allocation du premier dividende de 5% aux actions privilégiées, il reste un surplus, sur l'emploi duquel il y a lieu de statuer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, propose à l'assemblée générale l'attribution d'un dividende de frs. 2.50 par titre à chaque catégorie d'actions en dehors de celui de frs. 12.50 revenant à chaque action privilégiée, le surplus devant être affecté à la réserve extraordinaire, conformément à l'art. 36 de nos statuts.

Il a été amené à ne pas proposer à l'assemblée la distribution d'un dividende supérieur notamment à raison du dépôt d'un projet de loi émanant de l'initiative parlementaire et tendant à la valorisation, même avec effet rétroactif, des créances dues à des étrangers par des débiteurs nationaux. Ce projet qui tend à renverser l'interprétation donnée par les Tribunaux à l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 11 décembre 1918, pourrait entraîner pour la Banque une perte de plusieurs millions. Notre Conseil a protesté énergiquement contre cette proposition de loi, et il ne doute pas que l'assemblée générale des actionnaires ne soutienne sa protestation; les actionnaires de la Banque, si la loi devait être votée, se verraient lésés au profit des créanciers habitant l'étranger, ce que rien ne peut justifier.

Ces dividendes, déduction faite de la taxe d'abonnement soit frs. 0,42 par action privilégiée et frs. 0,35 par action ancienne, seront payables dès le 1^{er} juin 1921 prochain, par

frs. luxbg. 14,58 contre le coupon N° 1 des actions privilégiées
" " 2,15 " " " N° 62 " " sans désignation de valeur.

Messieurs,

Dans le courant de l'exercice 1920, nous avons eu le regret de voir Messieurs Joseph Rischard et Adolphe Türk se retirer de la Direction de notre Etablissement.

Après une carrière bien remplie, dont il a consacré les huit dernières années à notre Banque, Monsieur Rischard a résolu de prendre un repos bien mérité.

Monsieur Adolphe Türk a été au service de notre Etablissement pendant 40 années; il s'y est distingué par une activité rare et un dévouement remarquable. Des motifs de santé l'ont contraint de prendre la retraite. Le Conseil n'a pu que s'incliner devant cette décision.

Les vides laissés par Messieurs Joseph Rischard et Adolphe Türk au sein de la Direction ont été comblés. Nous avons trouvé en la personne de Monsieur Théodore Stumpf et de Monsieur Frédéric Muller de nouveaux Directeurs tout à fait à la hauteur de leur tâche et très dévoués aux intérêts de la Banque.

Nous tenons d'ailleurs à exprimer à tous les membres de la Direction, tant anciens que nouveaux, notre entière satisfaction au sujet de la manière dont ils se sont, durant l'exercice passé, acquittés de leurs devoirs.

Enfin, le personnel de la Banque a fait preuve du plus grand zèle dans l'accomplissement de ses fonctions rendues souvent très lourdes dans les circonstances exceptionnelles que nous avons traversées.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES.



Messieurs,

Conformément aux articles 61 et suivants de la loi du 10 août 1915 et aux prescriptions statutaires (art. 19 et suivants) nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission.

A l'expiration du 1^{er} semestre, le Conseil d'Administration nous a présenté le bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1920 et résumant la situation active et passive de la société (art. 62 de la loi précitée).

Après réception de ces documents, notre collègue s'est réuni le 25 octobre dernier pour les examiner ainsi que les pièces et les livres de la banque, ce qui nous a permis de nous rendre compte de l'état et de la marche des affaires sociales. Cet examen ainsi que le contrôle mensuel de la caisse, du portefeuille des effets et des titres en dépôt transitoire nous permettent de dire que le plus grand ordre règne dans les divers services de la banque.

Nous avons également examiné sur place le bilan ainsi que les livres et écritures de la succursale de Metz, où nous avons procédé en même temps à la vérification des titres qui s'y trouvent en dépôt.

A la clôture de l'exercice, nous avons eu communication du bilan et du compte de Profits et Pertes de l'exercice 1920; nous les avons contrôlés au point de vue de leur concordance avec les pièces justificatives et avec les livres de la comptabilité. Nous avons parcouru la liste des débiteurs, contrôlé les valeurs appartenant tant à la société qu'à des tiers et nous avons ainsi pu nous rendre compte de l'exactitude et de la bonne marche de tous les services ainsi que de la concordance parfaite du bilan et du compte de Profits et Pertes avec les écritures sociales et les inventaires.

Nous nous rallions à la proposition du Conseil d'Administration en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

Dans ces conditions nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du bilan et du compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 22 avril 1921.

Banque Internationale

Bilan arrêté au

ACTIF.

Réalisable

Espèces en Caisse	22.628.139 61		
Avoir chez nos correspondants	10.008.820 69		
Effets à recevoir	13.348.689 32		
Comptes courants débiteurs	58.699.684 99		
Portefeuille Titres et Participations	26.916.689 16		
Immeubles	346.450 24		
		Fr. 131.948.474	01
Immobilisé: Immeubles		» 1.257.169	32
Comptes d'Ordre		» 7.491.274	97
Dépôts de Titres		» 71.599.357	51
Compte spécial. (Loi du 12 avril 1920)		» 25.531.431	14
		Fr. 237.827.706	95

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 1^{er} avril 1921.

Les Administrateurs:

HENRI VANNERUS; FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL;
 MAURICE DESPRET; GASTON BARBANSON; PAUL
 BARBÉ; ROBERT BRASSEUR; TONY DUTREUX; AUGUSTE
 DUTREUX; HENRI GRANDET; NORBERT LE GALLAIS;
 JOSEPH LINCKELS; EMILE MAYRISCH; MAURICE
 PESCATORE; WILLIAM THYS.

Le Président:

ADAM LÆSCH.

à Luxembourg,

31 décembre 1920.

PASSIF.

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	Fr. 25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)		

Envers les Tiers

Effets à payer	494.307 40	
Emission de Billets	6.250.000 —	
Dividendes non réclamés	14.291 25	
Comptes courants Crédeurs	122.936.628 90	
		» 129.695.227 55

Comptes d'ordre		» 7.491.274 97
---------------------------	--	----------------

Déposants de Titres		» 71.599.357 51
-------------------------------	--	-----------------

Profits et Pertes		» 4.041.846 92
-----------------------------	--	----------------

	Fr. 237.827.706	95
--	-----------------	----

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 22 avril 1921.

Les Commissaires :

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; RENÉ MULLER; MICHEL
NEUMAN; JEAN RAMPENBERGH; LÉON RICHARD;
OCTAVE THOMAS.

Le Président :

LÉON KAUFFMAN.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT.

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Amortissements des Frais de Réorganisation et sur compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	Fr. 2.589.698	5
Solde en Bénéfice	» 4.041.846	92
	Fr. 6.631.545	49

à Luxembourg,

au 31 décembre 1920.

AVOIR.

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	Fr. 6.631.545	49
---	---------------	----

Fr. 6.631.545	49
---------------	----

Répartition :

à la réserve statutaire 5 % sur 4.041.846,92 Fr. 202.092,35

1^{er} dividende de 5 % aux 100.000 actions
privilégiées » 1.250.000,—

à la réserve extraordinaire » 1.865.309,24

au Conseil d'Administration
15 % sur 1.294.877,28 » 194.231,58

aux Commissaires » 30.213,75

2^e dividende de 1 % aux 100.000 actions
privilégiées » 250.000,—

dividende de Fr. 2,50 aux 100.000 actions
ordinaires » 250.000,—

Fr. 4.041.846,92

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1920 après répartition du solde

ACTIF.

Réalisable

Espèces en Caisse	Fr. 22.628.139 61		
Avoir chez nos correspondants	» 10.008.820 69		
Effets à recevoir	» 13.348.689 32		
Comptes courants débiteurs	» 58.699.684 99		
Portefeuille Titres et Participations	» 26.916.689 16		
Immeubles	» 346.450 24		
		Fr. 131.948.474	01
Immobilisé: Immeubles		» 1.257.169	32
Comptes d'Ordre		» 7.491.274	97
Dépôts de Titres		» 71.599.357	51
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).		» 25.531.431	14
		Fr. 237.827.706	95

à Luxembourg,

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration.

PASSIF.

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs Fr. 25.000.000 —

100.000 actions (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve statutaire Fr. 202.092,35

Réserve extraordinaire » 1.865.309,24 » 2.067.401 59

Envers les Tiers

Effets à payer Fr. 494.307,40

Emission de Billets » 6.250.000,—

Dividendes non réclamés » 14.291,25

Dividendes à payer » 1.750.000,—

Comptes courants Créiteurs » 123.161.074,23

» 131.669.672 88

Comptes d'Ordre » 7.491.274 97

Déposants de Titres » 71.599.357 51

Fr. 237.827.706 95

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

Comptes-Chèques.

La Banque Internationale ouvre des comptes de dépôts à vue (comptes chèques) productifs d'un intérêt annuel fixé par correspondance, sans commission. Ces comptes peuvent être alimentés par des versements en espèces, des remises de chèques, de coupons et titres remboursables. Les titulaires peuvent disposer librement de leur avoir, moyennant un préavis d'un jour pour tout retrait dépassant 25.000 francs, et de deux jours pour tout retrait dépassant 250.000 francs.

Les sommes versées en espèces portent intérêt dès le lendemain ouvrable.

Les comptes sont arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et les intérêts portés au crédit des titulaires.

Dépôts à Échéance Fixe.

La Banque Internationale reçoit de l'argent en dépôt en comptes à échéance fixe à 3, 6, 12 mois et à plus longs termes; les taux d'intérêt sont fixés au moment des versements qui doivent être effectués en sommes rondes de mille francs ou multiples de mille francs. — Aucune commission n'est perçue sur ces comptes.

Dépôts à 5 ans,

transmissibles à toute époque et avec faculté pour le déposant d'obtenir le remboursement anticipé aux échéances trimestrielles des 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre.

1° Les comptes de dépôts à 5 ans peuvent être ouverts à tout moment par versement de mille francs ou multiple de mille francs. — Les sommes déposées sont productives d'intérêts dès le lendemain.

2° Le dépôt est remboursable après 5 ans. Le délai de 5 ans commence à courir à partir de l'échéance trimestrielle qui suit la date du versement.

3° Toutefois le déposant peut obtenir le remboursement anticipé d'une partie (en sommes rondes de mille francs) ou de la totalité des fonds déposés. Dans ce cas le retrait est autorisé moyennant un simple préavis de deux mois avant l'échéance trimestrielle la plus rapprochée.

4° Le taux d'intérêt alloué est de 4 % l'an. Le montant des intérêts est réglé à chaque échéance trimestrielle, soit par virement au crédit du compte courant ouvert au déposant, soit par l'envoi des fonds à son adresse, port déduit.

Le premier règlement comporte les intérêts depuis l'ouverture du compte jusqu'à la fin du premier trimestre. Après cinq ans, à la dernière échéance trimestrielle, il est accordé un supplément d'intérêt de $\frac{1}{2}$ % par an, soit une prime totale de 2 $\frac{1}{2}$ %.

5° En cas de remboursement anticipé, l'intérêt à 4 % jusqu'au jour du retrait reste acquis au déposant, si le dépôt a eu une durée de deux ans minimum. Si le dépôt a eu moins de deux ans, il n'est alloué aucun intérêt pour le trimestre précédant le retrait.

6° Le titulaire d'un dépôt à 5 ans peut, à tout moment, et d'accord avec la Banque, en faire la cession totale ou partielle à un tiers. Le transfert s'effectue sans frais et sans aucune perte d'intérêts.

Comptes Courants.

La Banque Internationale ouvre aux commerçants et industriels des comptes courants pour leur faciliter toutes les opérations de banque résultant de leurs transactions commerciales. — Ces comptes peuvent éventuellement donner lieu à une ouverture de crédit avec ou sans garanties, suivant convention préalable avec les titulaires. Les conditions d'intérêt et de commission à appliquer sont fixées par correspondance.

Comptes en monnaie étrangère.

La Banque Internationale ouvre des comptes en toutes devises à des conditions à convenir.

Avances sur Titres.

La Banque Internationale consent des avances en compte courant sur nantissement de titres à sa convenance. Le crédit maximum accordé varie selon la nature des valeurs offertes en garantie. — Les titulaires de comptes d'avances peuvent retirer à leur gré les fonds mis à leur disposition, effectuer des versements et des retraits aux conditions déterminées par l'acte d'ouverture de crédit à passer pour ce genre d'opération. Ils ne sont redevables des intérêts et commission que sur les sommes effectivement prélevées et pour le temps pendant lequel ils en ont disposé.

Recouvrement et Escompte d'Effets de Commerce.

Les titulaires de comptes courants ont la faculté de remettre à l'encaissement les effets de toute nature et sur tous pays. Ils sont crédités, dans un délai variable suivant le lieu de paiement, du montant des effets encaissés, déduction faite des frais de recouvrement et de la commission, aux conditions établies par les tarifs de la Banque.

Moyennant un accord préalable, les effets de commerce réunissant les conditions déterminées, peuvent être escomptés. Les taux d'intérêt et chiffre maximum de ce genre d'opération sont fixés par correspondance.

Chèques et Lettres de Crédit.

La Banque Internationale émet des chèques sur tous pays.

Elle délivre à toute personne qui en fait la demande et constitue la provision nécessaire, des lettres de crédit simples ou circulaires sur toutes les places étrangères. Le montant minimum de ces lettres est fixé à mille francs.

La Banque achète et vend des monnaies et billets étrangers au change le plus favorable.

Achat et Vente de Titres.

La Banque Internationale se charge de faire exécuter tous ordres d'achat ou de vente de titres. — Ses clients sont priés, au moment de la remise de leurs ordres, de faire la couverture des titres à acheter et de livrer les titres à vendre.

Les titres achetés ou le produit de titres vendus, peuvent toujours être affectés, à due concurrence, au remboursement de sommes dont le client serait éventuellement débiteur pour quelque motif que ce soit.

Sauf stipulation contraire, tous les ordres transmis par lettre sont valables jusqu'à la fin du mois; ceux transmis par télégramme, pour une seule Bourse.

Les titres achetés non retirés quinze jours après la date de leur arrivée à la Banque, sont placés d'office en dépôt à découvert, sous le dossier du client et soumis au droit de garde habituel.

La Banque ne perçoit qu'une commission minimale en sus du courtage officiel et des taxes fiscales.

La Banque transmet à ses correspondants, avec la plus grande diligence, les ordres qui lui sont confiés.

Tous retards ou erreurs non imputables à la Banque dégagent sa responsabilité quant aux conséquences qui en résulteraient.

La Banque se réserve la faculté de se porter contrepartie pour l'exécution des ordres d'achat ou de vente de titres, tout en conservant le droit de porter à charge des clients, les courtages et les frais d'usage. Elle se réserve également le choix de la place d'exécution, sauf convention spéciale.

Coupons et Titres Remboursables.

La Banque Internationale se charge de l'encaissement de tous coupons et titres remboursables en se conformant aux prescriptions en vigueur dans les pays où ils sont payables. — Les frais et la commission d'encaissement sont déduits du produit des coupons.

La Banque paie à présentation, sans aucuns frais, les coupons des valeurs dont le service est effectué à ses guichets; une liste complète de ces valeurs est envoyée sur demande.

Dépôts à Découvert et sous Cachets.

La Banque Internationale reçoit en dépôt moyennant un droit de garde:

1° Les valeurs de portefeuille de toute nature nominatives ou au porteur;

2° Les documents, bijoux, argenterie, dentelles, etc.

Les dépôts sont faits à découvert ou sous boîtes et plis cachetés.

Les valeurs mentionnées sub 2° ci-dessus ne sont admises que sous cachets.

La Banque n'assume envers le déposant d'autres obligations que celles prévues par les art. 1927 et suivants du Code civil.

Droit de garde. — Le droit de garde annuel sur les dépôts à découvert est de un demi pour mille avec un minimum de fr. 1.— par espèce de valeur.

Ce droit calculé sur la valeur effective des titres, est dû en entier et par anticipation pour une année entière.

Le droit de garde sur les dépôts sous cachets est de un quart pour mille par trimestre payable par anticipation et calculé sur la valeur déclarée; le minimum est de fr. 5.— par trimestre et par objet déposé; le trimestre commencé est payé en entier.

Location de Coffres-Forts.

La Banque Internationale met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts pour la garde des titres et objets précieux moyennant un droit de location payable par anticipation.

Ces coffres-forts sont installés dans des caveaux construits dans le sous-sol de l'hôtel de la Banque, solidement bétonnés et blindés d'acier d'après les derniers perfectionnements; ils sont entièrement à l'abri du feu et présentent les plus complètes garanties contre les risques de vol.

Le tableau ci-après indique les dimensions des coffres-forts ainsi que le tarif de location.

Tarif de Location des Coffres-Forts.

COFFRES-FORTS	DIMENSIONS			Pour 1 mois	Pour 3 mois	Pour 6 mois	Pour 1 an
	Hauteur	Largeur	Profon- deur				
Modèle I.....	0.10	0.28	0.45	Francs 5	Francs 10	Francs 15	Francs 25
Modèle II.....	0.15	0.28	0.45	6	12	20	30
Modèle III.....	0.20	0.28	0.45	7.50	15	25	45
Modèle IV.....	0.45	0.56	0.45	12.50	25	40	75

Renseignements Financiers.

La Banque Internationale a créé un service de Documentation Financière qu'elle tient gratuitement à la disposition de ses clients. Ce service régulièrement tenu à jour lui permet de renseigner rapidement les intéressés sur toutes valeurs.

La Banque se fait un devoir de répondre avec empressement à toutes les demandes que sa clientèle voudra bien lui adresser.

LISTE DES COUPONS

payables sans frais à nos guichets.

— 23 —

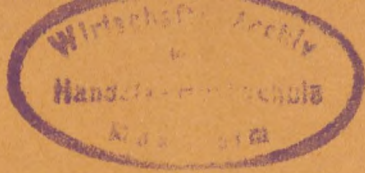
Mines et Usines d'Audun-le-Tiche.	Aciéries de Micheville.
Société Métallurgique d'Aubrives et Villerupt.	Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye.
Briqueteries de Bettembourg.	Poudrerie de Luxembourg.
Banque de Bruxelles.	Chemins de Fer et Minières Prince Henri.
Crédit Communal Belge.	Hauts-Fourneaux de Rumelange-St. Ingbert en liquidation.
Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange.	Emprunts de la ville de Sarrebruck.
Casino de Luxembourg.	Draperies de Schleifmühl.
Société Anonyme des Ciments Luxembourgeois.	Chemins de Fer Secondaires Luxembourgeois.
Brasserie de Diekirch.	Chemins de Fer Fédéraux Suisses.
Düsseldorfer Eisen- und Draht-Industrie.	Chemins de Fer Berne-Lötschberg-Simplon.
Commune d'Esch-s/Alzette, 3 1/2 % 1895, Fr. 230.800.	Aciéries de Steinfert.
Eschweiler Bergwerks-Verein.	Société Métallurgique des Terres Rouges.
Felten & Guillaume Carlswerk.	Thüringer Gasgesellschaft.
Gelsenkirchener Bergwerks-Act.-Ges.	Emprunts de la ville de Trèves.
Chemin de Fer Guillaume-Luxembourg.	Vereinigte Gesellschaft für Steinkohlenbau im Wurmrevier.
Usines à Gaz de Hollerich.	Commune de Wormeldange, 3 1/2 % de 1895.
Société Anonyme Lorraine Industrielle.	Wormeldange-Ehnen, 4 % de 1888.
Deutsch-Luxembg. Bergw.- & Hütten-A.-G.	Société Anonyme des Anciens Etablissements Paul Würth.
Lothringer Bergwerks- & Hütten-Verein.	
Emprunt Grand-Ducal Luxembourgeois, 3 1/2 % de 1894.	
Luxemburger Unionbank.	
Façoneisen-Walzwerk E. Mannstädt & Cie.	

LISTE DES CARBONS

Les carbons suivants sont classés par ordre alphabétique de leur désignation commerciale. Les désignations sont indiquées en italique. Les caractéristiques principales de ces carbons sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Désignation commerciale	Caractéristiques principales
<i>Carbon 1</i>	...
<i>Carbon 2</i>	...
<i>Carbon 3</i>	...
<i>Carbon 4</i>	...
<i>Carbon 5</i>	...
<i>Carbon 6</i>	...
<i>Carbon 7</i>	...
<i>Carbon 8</i>	...
<i>Carbon 9</i>	...
<i>Carbon 10</i>	...
<i>Carbon 11</i>	...
<i>Carbon 12</i>	...
<i>Carbon 13</i>	...
<i>Carbon 14</i>	...
<i>Carbon 15</i>	...
<i>Carbon 16</i>	...
<i>Carbon 17</i>	...
<i>Carbon 18</i>	...
<i>Carbon 19</i>	...
<i>Carbon 20</i>	...
<i>Carbon 21</i>	...
<i>Carbon 22</i>	...
<i>Carbon 23</i>	...
<i>Carbon 24</i>	...
<i>Carbon 25</i>	...
<i>Carbon 26</i>	...
<i>Carbon 27</i>	...
<i>Carbon 28</i>	...
<i>Carbon 29</i>	...
<i>Carbon 30</i>	...
<i>Carbon 31</i>	...
<i>Carbon 32</i>	...
<i>Carbon 33</i>	...
<i>Carbon 34</i>	...
<i>Carbon 35</i>	...
<i>Carbon 36</i>	...
<i>Carbon 37</i>	...
<i>Carbon 38</i>	...
<i>Carbon 39</i>	...
<i>Carbon 40</i>	...
<i>Carbon 41</i>	...
<i>Carbon 42</i>	...
<i>Carbon 43</i>	...
<i>Carbon 44</i>	...
<i>Carbon 45</i>	...
<i>Carbon 46</i>	...
<i>Carbon 47</i>	...
<i>Carbon 48</i>	...
<i>Carbon 49</i>	...
<i>Carbon 50</i>	...

1920



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à Bruxelles

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1922

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-CINQUIÈME EXERCICE

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. G. B." or similar, located in the bottom right corner of the page.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG

TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 37, 1358, 1403, 1685 et 1787

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE

METZ, Rue Paul Déroulède

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

ETTELBRUCK, Rue Prince-Henri

BUREAU

DUDELANGE, Rue de l'Eglise



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à Bruxelles

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1922

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-CINQUIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

Mr. JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'Etat, Luxembourg.

Administration

Mr. ADAM LÆSCH, avocat, Luxembourg, Président;

- » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;
- » MAURICE DESPRET, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Vice-Président;
- » GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Beggen, Administrateur;
- » PAUL BARBÉ, Directeur Général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;
- » ROBERT BRASSEUR, avocat et député, Luxembourg, Administrateur;
- » TONY DUTREUX, Président du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, château de La Celle-Saint-Cloud, Administrateur;
- » AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur;
- » HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur;
- » LÉON KAUFFMAN, Ministre d'Etat honoraire, Président de l'Association des assurances sociales, Luxembourg, Administrateur;
- » NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;
- » JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, industriel, château de Beaufort, Administrateur;
- » EMILE MAYRISCH, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Colpach, Administrateur;
- » MAURICE PESCATORE, propriétaire au Scheid, Administrateur;
- » WILLIAM THYS, Administrateur-Délégué de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

Mr. LÉON RICHARD, ingénieur, Luxembourg, Président;

- » JEAN-PIERRE KAUFFMANN, agronome, Pontpierre, Commissaire;
- » RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Betzdorf, Commissaire;
- » MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'assurances, Luxembourg, Commissaire;
- » JEAN RAMPELBERGH, propriétaire, Bruxelles, Commissaire;
- » OCTAVE THOMAS, Sous-Directeur à la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire.

Direction

Mr. THÉODORE STUMPF, Luxembourg, Directeur

- » JOSEPH WURTH, » »
- » PAUL SIMONS, » »
- » FRÉDÉRIC MULLER, » »

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1922

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de nos statuts, nous vous soumettons le bilan et le compte de profits et pertes, tels qu'ils résultent des opérations traitées par notre Société au cours de l'année 1921.

Dans notre rapport sur l'exercice précédent, nous faisons allusion déjà à la crise générale qui sévissait dès cette époque. Cette crise, dont les causes d'ordres divers vous sont trop connues, pour que nous nous y étendions ici, n'a pas cessé depuis lors, interrompue seulement de temps à autre par de très courtes périodes d'activité relative.

Notre petit pays n'a pas moins souffert que ses grands voisins de l'ouest, avec cette circonstance aggravante que, de par son régime monétaire spécial, tout ralentissement dans ses exportations menaçait son change d'une débâcle. Ce n'est que grâce aux larges crédits en devises étrangères et, principalement en monnaie belge, accordés par les banques locales à leur clientèle, que les importations ont pu être réglées, sans provoquer une baisse trop sensible du franc luxembourgeois. Mais il va de soi que, pour être en état d'allouer de tels crédits, les banques ont dû, de leur côté, solliciter le concours de leurs amis à l'étranger, concours qui leur a été apporté dans la plus large mesure.

L'année 1921 a été marquée par un événement capital qui mettra fin aux graves inconvénients suscités par notre système monétaire dans nos rapports avec les autres

nations: la convention scellant l'Union économique entre le Luxembourg et la Belgique a été signée à Bruxelles le 25 juillet 1921 et a été ratifiée depuis par les pouvoirs législatifs.

Souhaitons que les accords qui, au point de vue économique, lient notre sort à celui de la Belgique, produisent les plus heureux effets pour les deux pays!

Messieurs,

Avant de passer en revue les chiffres du bilan, il nous paraît nécessaire d'expliquer la différence que vous remarquerez entre les résultats du dernier exercice et ceux de l'exercice précédent.

Si l'accroissement de notre clientèle a continué d'une manière très encourageante et a permis à tous nos départements comme à nos agences, de développer une grande activité, il est indéniable, par contre, que l'ambiance créée par la situation générale telle que nous venons de la dépendre, a simultanément réduit l'ampleur de certaines catégories d'affaires bancaires et diminué sensiblement les marges de bénéfice qui étaient admises durant la brève période de prospérité d'après guerre. Mais en outre et surtout nous avons eu à souffrir de la baisse ininterrompue du mark. Du cours de 23.09 auquel il était évalué au bilan de 1920, il est tombé à 7.17 au 31 décembre 1921. Cette baisse a exercé une action doublement défavorable sur les résultats. D'une part les revenus que nous avons retirés de nos marks anciens, quoique plus importants si nous les évaluons en monnaie allemande, exprimés en francs dans nos comptes de résultats, sont de beaucoup inférieurs à ceux obtenus en 1920. D'autre part, le compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920, exige un amortissement de frs. 1.276.070,14 à prélever sur nos bénéfices, ce qui dépasse de frs. 365.000,— environ la somme utilisée pour le même objet l'année précédente.

Eu égard à un tel concours de circonstances adverses, nous estimons que les résultats acquis peuvent être considérés comme satisfaisants.

Les bénéfices bruts ont atteint le chiffre de frs. 4.932.955,24. Après déduction des frais généraux et du très important amortissement, dont nous venons de parler, sur les marks anciens, il reste un bénéfice net de frs. 1.317.321,46 permettant, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, la répartition du dividende de 5 % sur le capital privilégié.

Les travaux entrepris dans notre immeuble d'Esch s/Alzette ont été achevés en décembre 1921. Nous disposons maintenant dans cette ville d'une installation vaste et moderne, placée au centre de l'agglomération. Le bureau que nous avons ouvert à Dudelange vers la même date et qui est rattaché à l'agence d'Esch, complète ainsi une organisation qui nous permettra, nous en avons la certitude, d'étendre très heureusement nos opérations dans cette importante région industrielle.

Notre succursale de Metz, en dépit de la vive concurrence des nombreux établissements financiers qui ont établi des agences en cette ville, a pu maintenir sa vieille clientèle lorraine. Le concours que lui apporte le Comité régional constitué vers le milieu

de l'année dernière, commence à porter ses fruits. Elle parviendra sans doute à élargir encore son champ d'action, dès que la question de la valorisation des marks, toujours en suspens, aura reçu une solution définitive.

Messieurs,

Nous désirons encore dire quelques mots touchant deux questions très importantes pour notre Société et soulevées déjà dans notre rapport précédent.

L'une est relative à nos créances à charge des communes françaises que nous avons aidées par des avances pendant la guerre. Le procès que nous avons engagé est toujours pendant devant les tribunaux français. Nous n'avons donc pas encore de nouvelles définitives à vous communiquer. Néanmoins, après les discussions auxquelles ont donné lieu, à la Chambre des Députés en France, certains cas similaires, nous conservons, plus que jamais, une foi entière dans la légitimité de nos droits.

L'autre concerne la valorisation des créances qui avaient été exclues par l'arrêté du 11 décembre 1918. Le projet primitif qui visait cette valorisation et qui dut soulever une protestation énergique de notre part, a été modifié profondément, de telle sorte que s'il est adopté sous sa dernière forme, la charge qu'elle entraînera pour notre Société, quoique d'une certaine importance encore, sera de beaucoup inférieure à celle que faisait prévoir le projet initial.

ACTIF

Espèces en caisse frs. 7.825.729,48

Cette encaisse est largement inférieure à celle du 31 décembre 1920. Nous avons réussi, dans le courant de l'exercice, à augmenter nos placements à très courts termes, ce que reflètent les comptes suivants

Avoir chez nos correspondants frs. 21.774.704,93

Bons de trésor divers et effets commerciaux frs. 25.022.258,29

La plupart des bons de trésor sont à courte échéance ou réescomptables.

Comptes-courants débiteurs frs. 56.164.166,12

Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Mais ce dernier comprenait le compte spécial d'avances faites à valoir sur l'emprunt de frs. 56.000.000,— en Bons du Trésor luxembourgeois 5½ % émis depuis. Le montant actuel des comptes débiteurs de notre clientèle régulière est donc sensiblement plus élevé, ce qui est dû aux besoins plus importants de notre clientèle et à l'extension notable de celle-ci. Nous continuons à apporter au commerce et à l'industrie de notre pays un concours aussi large que possible, en nous entourant de toutes les garanties que nous jugeons utiles.

Portefeuille Titres et Participations frs. 9.981.628,16

A subdiviser comme suit:

Frs. 61.967,43 fonds d'Etats et Lots de villes
" 2.995.643,32 Obligations diverses
" 6.872.727,39 Actions diverses
" 51.290,02 Participations syndicales.

L'estimation de nos titres a été faite à des taux très modérés et, dans l'ensemble, à des cours notablement inférieurs à leur valeur en Bourse au 31 décembre 1921.

Au cours de l'exercice, nous avons participé aux opérations suivantes:

Constitution de la Société industrielle pour la fabrication mécanique du verre, de la Companhia Siderurgica Belgo-Mineira, etc.

Augmentation de capital de la Felten & Guillaume Carlswerk A.-G.

Placement des Bons du Trésor Luxembourgeois 5½ %; Bons du Trésor Français 6 %; Bons de Caisse 6½ % Société Industrielle de Transports Automobiles, Paris; Obl. hypoth. 6 % Tannerie de Cuir Idéal, Wiltz; Bons de Caisse 7½ % Société d'Electricité et de Mécanique; Obl. 6½ % Charbonnages de Winterslag.

Immeubles frs. 410.705,20
" 1.666.621,81

L'augmentation que ces postes ont subie, provient 1° de l'achat d'un immeuble destiné à l'un de nos directeurs, 2° d'importants travaux d'aménagement au siège social et 3° de la reconstruction et de l'agrandissement de notre immeuble d'Esch s/Alzette.

La valeur réelle de tous nos immeubles est de beaucoup supérieure à leur estimation dans notre inventaire.

Compte spécial (loi du 12 avril 1920) frs. 34.453.893,99

L'amortissement opéré sur ce compte, est de frs. 1.276.070,14 au lieu de frs. 911.836,82 l'année précédente.

PASSIF

Capital, sans changement frs. 25.000.000,—

Représenté par:

100.000 actions privilégiées de 250 frs. chacune,
100.000 actions sans désignation de valeur.

Réserves

comprenant:

1° la réserve statutaire frs. 202.092,35

à laquelle vient s'ajouter le prélèvement statutaire de 5% sur les bénéfices de 1921, soit frs. 65.866,07 ;

2° la réserve extraordinaire	frs.	1.865.309,24
Effets à payer	frs.	1.377.223,36
Montant des dispositions émises sur nos caisses par nos clients et correspondants et non présentées au 31 décembre 1921		
Emission de billets	frs.	6.250.000,—
Sans changement		
Dividendes non réclamés	frs.	33.647,43
Montant des dividendes restant à payer au 31 décembre 1921		
Comptes créditeurs	frs.	121.221.922,11
Comptes courants à vue	frs.	105.975.947,76
Comptes à terme	frs.	15.245.974,35

La légère diminution du montant de ces comptes comparé à celui du bilan précédent n'est qu'apparente. Ce poste comprend un grand nombre de comptes en marks qui ont été évalués au cours du 31 décembre dr. de 7,17 contre 23,09 le 31 décembre 1920. En réalité, le nombre des comptes créditeurs a considérablement augmenté et le total des comptes en francs est en progression très marquée.

Profits et Pertes

Le bénéfice provenant d'intérêts, commissions, courtages et divers a atteint	frs.	4.932.955,24
dont il y a lieu de déduire pour frais généraux d'administration, impôts et amortissement sur compte spécial	frs.	3.615.633,78
	frs.	1.317.321,46

L'année dernière, la charge provenant des frais généraux, impôts et amortissement sur compte spécial s'élevait à frs. 2.589.698,57. Il y a donc une augmentation en chiffre rond d'un million qui résulte principalement de l'augmentation

1° des impôts à concurrence de	frs.	307.000,—
2° de l'amortissement sur compte spécial	frs.	365.000,—
3° des appointements et allocation de vie chère	frs.	150.000,—

Le bénéfice net est à répartir comme suit :

à la réserve légale 5% soit	frs.	65.866,07
aux actions privilégiées 5%	frs.	1.250.000,—
	frs.	1.315.866,07
Report à nouveau	frs.	1.455,39

Si vous approuvez cette répartition, le coupon n° 2 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1922, après déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,50 par action, à raison de frs. lux. 12,00.

Messieurs,

Lors de notre Assemblée générale du 26 mai 1921, notre éminent Président honoraire, Monsieur Henri Vannerus, venait de décéder. Nous vous avons dit alors tous les regrets causés par sa disparition et vous vous êtes associés à nous pour rendre un hommage ému à sa mémoire. Nous garderons de lui le meilleur souvenir.

A cette même assemblée, vous avez ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Léon Kauffman, Président du Collège des Commissaires, appelé à achever le mandat laissé vacant par Monsieur Vannerus.

En ce qui concerne notre personnel, nous n'avons eu qu'à nous louer de son zèle et de son dévouement.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

— 306 —

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission.

La situation active et passive du premier semestre a été examinée et reconnue conforme aux écritures sociales.

Le contrôle mensuel de la caisse, du portefeuille des effets et des titres en dépôt nous a permis de nous assurer de la marche normale et régulière des divers services de la Banque.

Nous avons également procédé à une vérification des services de nos filiales de Metz et d'Esch, et nous en avons pu constater le bon fonctionnement.

Le bilan et le compte de profits et pertes nous ont été remis dans les délais légaux.

Nous les avons contrôlés et nous avons constaté la concordance parfaite avec les pièces justificatives, les inventaires et les livres de la comptabilité.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et nous vous proposons d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Luxembourg, le 21 avril 1922.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1921



Banque Internationale

Bilan général au

ACTIF.

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 7.825.729 48	
Avoir chez nos correspondants	» 21.774.704 93	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 25.022.258 29	
Comptes courants débiteurs	» 56.164.166 12	
Portefeuille Titres et Participations	» 9.981.628 16	
Immeubles	» 410.705 20	
		frs. 121.179.192 18
Immobilisé: Immeubles		» 1.666.621 81
Comptes d'ordre		» 20.069.473 91
Dépôts de Titres		» 91.420.120 36
Compte spécial. (Loi du 12 avril 1920)		» 34.453.893 99
		frs. 268.789.302 25

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 31 mars 1922.

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GASTON BARBANSON; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR;
 TONY DUTREUX; AUGUSTE DUTREUX; HENRI GRANDET;
 LÉON KAUFFMAN; NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH
 LINCKELS; EMILE MAYRISCH; MAURICE PESCATORE;
 WILLIAM THYS.

Le Président
 ADAM LÆSCH.

à Luxembourg,

31 décembre 1921.

PASSIF.

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —

100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserves statutaires frs. 202.092 35

Réserve extraordinaire. » 1.865.309 24

» 2.067.401 59

Envers les Tiers

Effets à payer » 1.377.223 36

Emission de Billets. » 6.250.000 —

Dividendes non réclamés » 33.647 43

Comptes courants Créiteurs. » 121.221.922 11

» 128.882.792 90

Comptes d'ordre

» 20.069.473 91

Déposants de Titres

» 91.420.120 36

Réescompte

» 32.192 03

Profits et Pertes

» 1.317.321 46

frs. 268.789.302 25

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 21 avril 1922.

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; RENÉ MULLER; MICHEL
NEUMAN; JEAN RAMPÉLBERGH; OCTAVE THOMAS.

Le Président

LÉON RICHARD.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT.

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Amortissement sur compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	frs. 3.615.633	78
Solde en Bénéfice	» 1.317.321	
	frs. 4.932.955	24

à Luxembourg,

au 31 décembre 1921.

AVOIR.

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 4.932.955	24
---	----------------	----

	frs. 4.932.955	24
--	----------------	----

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1921 après répartition du solde

ACTIF.

Réalisable			
Espèces en Caisse	frs. 7.825.729 48		
Avoir chez nos correspondants	» 21.774.704 93		
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir »	25.022.258 29		
Comptes courants débiteurs	» 56.164.166 12		
Portefeuille Titres et Participations.	» 9.981.628 16		
Immeubles	: » 410.705 20		
		frs. 121.179.192	18
Immobilisé : Immeubles		» 1.666.621	81
Comptes d'ordre		» 20.069.473	91
Dépôts de Titres.		» 91.420.120	36
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).		» 34.453.893	
		frs. 268.789.302	25

à Luxembourg,

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration.

PASSIF.

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire frs.	267.958 42	
Réserve extraordinaire »	<u>1.865.309 24</u>	
	» 2.133.267	66

Envers les Tiers

Effets à payer frs.	1.377.223 36	
Emission de Billets »	6.250.000 —	
Dividendes non réclamés »	33.647 43	
Dividendes à payer »	1.250.000 —	
Comptes courants Crédoiteurs »	<u>121.221.922 11</u>	
	» 130.132.792	90

Comptes d'ordre	» 20.069.473	91
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 91.420.120	36
-------------------------------	--------------	----

Réescompte	» 32.192	03
----------------------	----------	----

Report à nouveau	» 1.455	39
----------------------------	---------	----

	<u>frs. 268.789.302</u>	<u>25</u>
--	-------------------------	-----------

At. Université de Montréal

Le présent document est le produit de la Commission de l'Université de Montréal

TABLE

Introduction	1
1. Le contexte	2
2. Les objectifs	3
3. Les méthodes	4
4. Les résultats	5
5. Les conclusions	6
6. Les recommandations	7
7. Les annexes	8
8. Les références	9
9. Les remerciements	10
10. Le résumé	11

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

Comptes-Chèques

La Banque Internationale ouvre des comptes de dépôts à vue (comptes chèques) productifs d'un intérêt annuel fixé par correspondance, sans commission. Ces comptes peuvent être alimentés par des versements en espèces, des remises de chèques, de coupons et titres remboursables. Les titulaires peuvent disposer librement de leur avoir, moyennant un préavis d'un jour pour tout retrait dépassant 25.000 francs, et de deux jours pour tout retrait dépassant 250.000 francs.

Les sommes versées en espèces portent intérêt dès le lendemain ouvrable.

Les comptes sont arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et les intérêts portés au crédit des titulaires.

Dépôts à Échéance Fixe

La Banque Internationale reçoit de l'argent en dépôt en comptes à échéance fixe à 3, 6, 12 mois et à plus longs termes; les taux d'intérêt sont fixés au moment des versements qui doivent être effectués en sommes rondes de mille francs ou multiples de mille francs. Aucune commission n'est perçue sur ces comptes.

Dépôts à 5 ans

remboursables semestriellement à des conditions déterminées

La Banque Internationale accepte des dépôts de fonds en compte à cinq ans.

Ces dépôts peuvent être effectués, à partir de frs. 2000.— par sommes rondes de frs. 1000.— ou multiples.

Ils sont actuellement productifs d'intérêts calculés au taux net de 5 % l'an. Ces intérêts sont payables semestriellement, et pour la dernière fois, à l'échéance du dépôt.

Le déposant a la faculté d'obtenir le remboursement anticipé des sommes versées à des conditions déterminées par un règlement spécial. Ce règlement est à la disposition des intéressés.

Comptes Courants

La Banque Internationale ouvre aux commerçants et industriels des comptes courants pour leur faciliter toutes les opérations de banque résultant de leurs transactions commerciales. Ces comptes peuvent éventuellement donner lieu à une ouverture de crédit avec ou sans garanties, suivant convention préalable avec les titulaires. Les conditions d'intérêt et de commission à appliquer sont fixées par correspondance.

Comptes en monnaie étrangère

La Banque Internationale ouvre des comptes en toutes devises à des conditions à convenir.

Avances sur Titres

La Banque Internationale consent des avances en compte courant sur nantissement de titres à sa convenance. Le crédit maximum accordé varie selon la nature des valeurs offertes en garantie. Les titulaires de comptes d'avances peuvent retirer à leur gré les fonds mis à leur disposition, effectuer des versements et des retraits aux conditions déterminées par l'acte d'ouverture de crédit à passer pour ce genre d'opération. Ils ne sont redevables des intérêts et commission que sur les sommes effectivement prélevées et pour le temps pendant lequel ils en ont disposé.

Recouvrement et Escompte d'Effets de Commerce

Les titulaires de comptes courants ont la faculté de remettre à l'encaissement les effets de toute nature et sur tous pays. Ils sont crédités, dans un délai variable suivant le lieu de paiement, du montant des effets encaissés, déduction faite des frais de recouvrement et de la commission, aux conditions établies par les tarifs de la Banque.

Moyennant un accord préalable, les effets de commerce réunissant les conditions déterminées, peuvent être escomptés. Les taux d'intérêt et chiffre maximum de ce genre d'opération sont fixés par correspondance.

Chèques et Lettres de Crédit

La Banque Internationale émet des chèques sur tous pays.

Elle délivre à toute personne qui en fait la demande et constitue la provision nécessaire, des lettres de crédit simples ou circulaires sur toutes les places étrangères. Le montant minimum de ces lettres est fixé à mille francs.

La Banque achète et vend des monnaies et billets étrangers au change le plus favorable.

Achat et Vente de Titres

La Banque Internationale se charge de faire exécuter tous ordres d'achat ou de vente de titres. Ses clients sont priés, au moment de la remise de leurs ordres, de faire la couverture des titres à acheter et de livrer les titres à vendre.

Les titres achetés ou le produit de titres vendus, peuvent toujours être affectés, à due concurrence, au remboursement de sommes dont le client serait éventuellement débiteur pour quelque motif que ce soit.

Sauf stipulation contraire, tous les ordres transmis par lettre sont valables jusqu'à la fin du mois; ceux transmis par télégramme pour une seule Bourse.

Les titres achetés non retirés quinze jours après la date de leur arrivée à la Banque, sont placés d'office en dépôt à découvert, sous le dossier du client et soumis au droit de garde habituel.

La Banque ne perçoit qu'une commission minime en sus du courtage officiel et des taxes fiscales.

La Banque transmet à ses correspondants, avec la plus grande diligence, les ordres qui lui sont confiés.

Tous retards ou erreurs non imputables à la Banque dégagent sa responsabilité quant aux conséquences qui en résulteraient.

La Banque se réserve la faculté de se porter contrepartie pour l'exécution des ordres d'achat ou de vente de titres, tout en conservant le droit de porter à charge des clients, les courtages et les frais d'usage. Elle se réserve également le choix de la place d'exécution, sauf convention spéciale.

Coupons et Titres Remboursables

La Banque Internationale se charge de l'encaissement de tous coupons et titres remboursables en se conformant aux prescriptions en vigueur dans les pays où ils sont payables. Les frais et la commission d'encaissement sont déduits du produit des coupons.

La Banque paie à présentation, sans aucuns frais, les coupons des valeurs dont le service est effectué à ses guichets; une liste complète de ces valeurs est envoyée sur demande.

Dépôts à Découvert et sous Cachets

La Banque Internationale reçoit en dépôt moyennant un droit de garde :

- 1° Les valeurs de portefeuille de toute nature nominatives ou au porteur
- 2° Les documents, bijoux, argenterie, dentelles, etc.

Les dépôts sont faits à découvert ou sous boîtes et plis cachetés.

Les valeurs mentionnées sub 2° ci-dessus ne sont admises que sous cachets.

La Banque n'assume envers le déposant d'autres obligations que celles prévues par les art. 1927 et suivants du Code civil.

Droits de garde. Le droit de garde annuel sur les dépôts à découvert est de un demi pour mille avec un minimum de fr. 1.— par espèce de valeur.

Ce droit calculé sur la valeur effective des titres est dû en entier et par anticipation pour une année entière.

Le droit de garde sur les dépôts sous cachets est de un quart pour mille par trimestre payable par anticipation et calculé sur la valeur déclarée; le minimum est de frs. 5.— par trimestre et par objet déposé; le trimestre commencé est payé en entier.

Location de Coffres-Forts

La Banque Internationale met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts pour la garde des titres et objets précieux moyennant un droit de location payable par anticipation.

Ces coffres-forts sont installés dans des caveaux construits dans les sous-sols de l'hôtel de la Banque, solidement bétonnés et blindés d'acier d'après les derniers perfectionnements; ils sont entièrement à l'abri du feu et présentent les plus complètes garanties contre les risques de vol.

Le tableau ci-après indique les dimensions des coffres-forts ainsi que le tarif de location.

Tarif de Location des Coffres-Forts

COFFRES-FORTS	DIMENSIONS			Pour 1 mois	Pour 3 mois	Pour 6 mois	Pour 1 an
	Hauteur	Largeur	Profon- deur				
Modèle I.....	0.10	0.28	0.45	Francs 5	Francs 10	Francs 15	Francs 25
Modèle II.....	0.15	0.28	0.45	6	12	20	30
Modèle III.....	0.20	0.28	0.45	7.50	15	25	45
Modèle IV.....	0.45	0.56	0.45	12.50	25	40	75

Renseignements Financiers

La Banque Internationale a créé un service de Documentation Financière qu'elle tient gratuitement à la disposition de ses clients. Ce service régulièrement tenu à jour lui permet de renseigner rapidement les intéressés sur toutes valeurs.

La Banque se fait un devoir de répondre avec empressement à toutes les demandes que sa clientèle voudra bien lui adresser.

LISTE DES COUPONS

payables sans frais à nos guichets

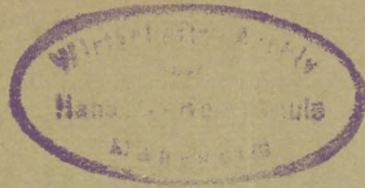


Mines et Usines d'Audun-le-Tiche
Société Métallurgique d'Aubrives et Villerupt
Briqueteries de Bettembourg
Banque de Bruxelles
Crédit Communal Belge
Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange
Casino de Luxembourg
Société Anonyme des Ciments Luxembourgeois
Brasserie de Diekirch
Düsseldorfer Eisen- und Draht-Industrie
Commune d'Esch-s/Alzette, 3 1/2 % 1895, frs. 230.800
Eschweiler Bergwerks-Verein A.-G.
Felten & Guillaume Carlswerk
Gelsenkirchener Bergwerks-Act.-Ges.
Chemin de Fer Guillaume-Luxembourg
Usine à Gaz de Hollerich
Société Anonyme Lorraine Industrielle
Deutsch-Luxemburg. Bergw.- & Hütten-A.-G.
Lothringer Bergwerks- & Hütten-Verein
Emprunt Grand-Ducal Luxembourgeois, 3 1/2 % de 1894
Luxemburger Unionbank
Façoneisen-Walzwerk E. Mannstädt & Cie.

Aciéries de Micheville
Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye
Poudrerie de Luxembourg
Chemins de Fer et Minières Prince Henri
Hauts-Fourneaux de Rumelange-St. Ingbert en liquidation
Emprunts de la ville de Sarrebruck
Draperies de Schleifmühl
Chemins de Fer Secondaires Luxembourgeois
Chemins de Fer Fédéraux Suisses
Chemins de Fer Berne-Lötschberg-Simplon
Aciéries de Steinfort
Société Métallurgique des Terres Rouges
Thüringer Gasgesellschaft
Emprunts de la ville de Trèves
Vereinigte Gesellschaft für Steinkohlenbau im Wurmrevier
Commune de Wormeldange, 3 1/2 % de 1895
Wormeldange-Ehnen, 4 % de 1888
Société Anonyme des Anciens Etablissements Paul Würth
Tannerie de Cuir Idéal, Wiltz

LISTE DES COPONS

1921



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1923

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-SIXIÈME EXERCICE

1923

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE

METZ, Rue Paul Déroulède

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette
ETTELBRUCK, Rue Prince-Henri

BUREAU

DUDELANGE, Rue de l'Eglise



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1923

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-SIXIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1923

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Messieurs,

Nous avons à déplorer la mort de notre président, Monsieur Adam Lœsch, survenue le 13 février, après une courte maladie. Vous tiendrez à vous associer à nous pour rendre hommage à sa mémoire.

Monsieur Lœsch avait pris une part prépondérante à la réorganisation de notre Société, réorganisation qui fut la conséquence, comme vous le savez, du bouleversement économique d'après-guerre. Ceux-là seuls qui ont été mêlés de près à cette réorganisation, ont pu se rendre compte de la somme de travail qu'elle a exigée et du dévouement, de l'abnégation même dont fit preuve Mr. Lœsch, pour la mener à bonne fin.

Appelé par l'unanimité de ces collègues à la présidence du Conseil d'Administration, depuis le 23 avril 1920, il a continué à apporter, sans restriction, son concours éclairé et inlassable, à la bonne marche de notre institution. Monsieur Lœsch fut un homme d'action, doué des plus belles qualités de cœur et d'intelligence. Sa disparition prématurée nous laisse les plus vifs regrets. Nous garderons de lui un souvenir ému et reconnaissant.

Messieurs,

Nous avons à vous faire rapport sur l'activité de la Banque au cours de l'exercice 1922, et à soumettre à votre approbation son bilan, ainsi que son compte de Profits et Pertes, arrêtés au 31 décembre dernier.

D'une manière générale, l'année 1922 a été marquée, en ce qui concerne la situation économique de notre pays, par une certaine recrudescence d'activité. L'industrie métallurgique et l'industrie du bâtiment se sont développées dans une mesure assez satisfaisante, et les recettes de nos chemins de fer sont en progrès. Les transactions financières ont été heureusement influencées par l'accroissement du mouvement des affaires.

L'assimilation de la monnaie luxembourgeoise à la monnaie belge a été réalisée graduellement. La parité des deux monnaies est un fait accompli depuis le 1^{er} juin 1922. Ce résultat qui a pu être atteint sans heurt grâce aux mesures communes prises par le Gouvernement Grand-Ducal et les banques luxembourgeoises, a été rendu possible par l'avance de 175 millions de francs belges consentie par la Belgique au Luxembourg, conformément aux accords économiques intervenus entre les deux pays. Cette avance a été consolidée ensuite par l'emprunt Belgo-Luxembourgeois 6 % de frs. 178.118.000,— émis en Belgique en 1922 et qui a rencontré un vif succès.

L'équivalence du franc belge et du franc luxembourgeois est, à notre avis, le corollaire indispensable de l'union économique. L'intérêt du pays exige qu'elle soit maintenue pendant toute la durée de celle-ci. Nous ne doutons pas que les gouvernements intéressés exerceront tous leurs efforts en ce sens. La Banque Internationale, de son côté, y contribuera dans la mesure de ses moyens.

Messieurs,

La marche de nos affaires, au cours du dernier exercice, peut être jugée satisfaisante, si l'on tient compte de la baisse considérable qu'a de nouveau subie la monnaie allemande, baisse qui diminue encore la valeur de nos marks anciens non valorisés, ainsi que leur rendement.

Vous savez que nous avons intenté des actions en justice pour obtenir le remboursement des avances que nous avons consenties pendant la guerre dans le but d'aider certaines communes françaises. Une décision est intervenue au cours de l'exercice 1922 pour deux de nos débiteurs. En première instance, ils ont été condamnés à nous rembourser le mark calculé au taux de fr. 1.25. L'un d'eux s'est exécuté; l'autre, ayant interjeté appel, la Cour de Nancy, par un arrêt rendu le 22 décembre dr., a modifié le premier jugement en ramenant le taux du mark au cours du 31 décembre 1918, soit environ 75 centimes. Votre Conseil estime que nous ne pouvons accepter cet arrêt qui équivaut pour nous à une spoliation. Il a donc résolu d'épuiser tous les moyens pour le faire annuler. Pour les autres procès pendants, qui ne se présentent d'ailleurs pas tous d'une manière identique, et pour lesquels nous prévoyons une solution prochaine, nous conservons l'espoir de les voir décider en notre faveur.

Messieurs,

Nos agences continuent à nous donner toute satisfaction. Celle d'Esch, en particulier, a vu ses affaires progresser sensiblement. Les résultats qu'elle obtient sont très encourageants.

Notre succursale de Metz a également pu maintenir un mouvement très actif. Mais à notre regret, la question de la valorisation des marks en Lorraine qui la place dans une situation toute spéciale, n'a pas encore été définitivement tranchée.

Le montant des bénéfices bruts s'élève à frs. 4.368.599,06. Déduction faite des frais généraux et de l'amortissement sur nos marks anciens, il reste un bénéfice net de frs. 1.389.796,01, permettant, après prélèvement de la somme destinée à la réserve légale, de distribuer un dividende de 5% aux actions privilégiées et de reporter à nouveau frs. 70.378,98.

Nous allons maintenant passer en revue les principaux chapitres du bilan.

ACTIF

Espèces en caisse frs. 2.185.731,62

Grâce aux modifications qui se sont produites dans le régime monétaire de notre pays en suite de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, nous trouvons un emploi plus aisé de nos disponibilités dans des placements à vue, ce qui nous permet de réduire au strict minimum notre encaisse improductive.

Avoir chez nos correspondants frs. 22.623.315,61

Bons de trésor divers et effets commerciaux frs. 20.882.482,15

Comptes-courants débiteurs frs. 80.756.969,81

Ce chiffre est en augmentation assez sensible sur celui de l'exercice précédent. Il y a lieu toutefois de remarquer qu'il comprend certains comptes ayant un caractère passager.

Portefeuille Titres et Participations frs. 5.778.814,28

comprenant:

Frs. 451.004,25 Fonds d'Etats
" 1.969.059,36 Obligations diverses
" 3.325.649,84 Actions diverses
" 33.100,83 Participations syndicales

L'estimation de ce poste laisse une marge sensible comparativement à sa valeur réelle, aux cours de la Bourse.

La banque a participé aux opérations suivantes pendant l'exercice écoulé :

Emissions: Emprunt Belgo-Luxembourgeois 6 % ; Emprunt Grand-Ducal 6 % ; Emprunt Belge Dommages de Guerre 5 % ; Bons du Trésor Belge 5 % ; Bons du Trésor Chinois 8 % ; Bons de Caisse 7 1/2 % Sucreries et Raffineries de Roustchouck ; Bons de Caisse 6 % Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux ; Bons de Caisse 7 1/2 % Compagnie Transatlantique Belge.

Augmentations de capital: La Nationale Luxembourgeoise ; Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange ; Niederösterreichische Escompte-Gesellschaft ; Felten & Guillaume, etc.

Immeubles frs. 448.777,45
" 1.797.187,04

Ces chapitres ont subi une légère augmentation par suite du règlement final des travaux de parachèvement exécutés à certains de nos immeubles.

Comptes d'ordre frs. 23.307.609,14

Ces comptes comprennent les débiteurs pour avals et garanties ainsi que les comptes réglant nos relations avec nos succursales et agences. Leur contrepartie se trouve au passif.

Compte spécial frs. 38.139.634,43

Cette somme constitue le solde du compte après évaluation de nos marks anciens au cours fixé par le Gouvernement et amortissement conformément aux dispositions légales.

PASSIF

Capital frs. 25.000.000,—

Réserves

a) Réserve légale frs. 267.958,42
laquelle, par le prélèvement statutaire à opérer sur les bénéfices de 1922, sera augmentée de frs. 69.417,03.

b) Réserve extraordinaire frs. 1.865.309,24
sans changement.

Effets à payer frs. 309.246,40
solde de ce compte restant à régler au 31 décembre 1922.

Emission de billets frs. 375.000,—

Reliquat de nos billets libellés en marks, encore en circulation au 31 décembre 1922 ; frs. 5.875.000,— ont été retirés. Nous avons en effet décidé de remplacer ces billets qui se trouvent en très mauvais état par suite d'un long usage, par de nouvelles coupures en francs.

Dividendes non réclamés	frs.	24.284,56
Comptes créditeurs.	frs.	139.388.074,10
à vue frs.		124.825.311,48
à terme frs.		14.562.762,62

Profits et Pertes

Le bénéfice provenant d'intérêts, commissions, courtage et divers a atteint	frs.	4.368.599 06
dont il y a lieu de déduire pour frais généraux, d'administration, impôts et amortissement sur compte spécial	frs.	2.980.258 44
	frs.	1.388.340 62
et à ajouter le report 1921.	frs.	1.455 39
Total	frs.	<u>1.389.796 01</u>

que nous vous proposons de répartir comme suit :

1° à la réserve légale 5%, soit	frs.	69.417 03
2° aux actions privilégiées 5% soit	frs.	1.250.000 —
	frs.	1.319.417 03
3° Report à nouveau	frs.	70.378 98

Si vous approuvez cette répartition, le coupon n° 3 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1923, après déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,70 par action, à raison de frs. lux. 11,80

Messieurs,

Nous sommes heureux de constater que notre Personnel a continué à nous donner toute satisfaction. Nous tenons à signaler le dévouement et l'esprit d'initiative dont font preuve nos fondés de pouvoirs et chefs de service dans leur cadre respectif. Ils apportent ainsi à la Direction une collaboration très appréciée.

Monsieur Jos. Wurth qui était attaché à notre Etablissement depuis plus de 25 ans a, au cours de l'exercice, décidé de prendre sa retraite. Il conserve le titre de Directeur honoraire. Nous saisissons cette occasion pour lui renouveler nos remerciements pour les nombreux services qu'il a rendus à la Banque pendant sa longue carrière.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES



Messieurs,

Nous nous associons à l'hommage rendu à la mémoire du regretté Président du Conseil d'Administration, M. Adam Loesch décédé au début de l'exercice présent.

Nous avons pu apprécier les hautes qualités de dévouement et d'activité qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions et sa disparition a été douloureusement ressentie par le Collège des Commissaires.

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission.

La situation active et passive du premier semestre qui nous a été remise dans les délais légaux a été reconnue conforme aux écritures sociales.

Le contrôle mensuel de la caisse, du portefeuille, des effets et des titres en dépôt nous a permis de nous assurer de la marche normale et régulière des divers services de la Banque.

Nous avons procédé à une vérification des services de nos filiales et nous en avons pu constater le bon fonctionnement.

Nous avons contrôlé le bilan et le compte de profits et pertes et nous avons constaté la concordance parfaite avec les pièces justificatives, les inventaires et les livres de la comptabilité.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et nous vous proposons d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Luxembourg, le 21 avril 1923.

RAPPORT

de

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

1900

Mission

The text in this section is extremely faint and illegible. It appears to be a detailed report or mission statement, but the specific content cannot be discerned due to the low contrast and bleed-through from the reverse side of the page.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

AU 31 DÉCEMBRE 1922



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 2.185.731 62	
Avoir chez nos correspondants	» 22.623.315 61	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 20.882.482 15	
Comptes courants débiteurs	» 80.756.969 81	
Portefeuille Titres et Participations	» 5.778.814 28	
Immeubles	» 448.777 45	
		frs. 132.676.090 92
Immobilisé: Immeubles		» 1.797.187 04
Comptes d'ordre		» 23.307.609 14
Dépôts de Titres		» 96.173.502 18
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).		» 38.139.634 43
		frs. 292.094.023 71

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 13 avril 1923.

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GASTON BARBANSON; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR;
 TONY DUTREUX; AUGUSTE DUTREUX; HENRI GRANDET;
 LÉON KAUFFMAN; NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH
 LINCKELS; ÉMILE MAYRISCH; MAURICE PESCATORE;
 WILLIAM THYS.

à Luxembourg

au 31 décembre 1922

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —

100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserves statutaires. frs. 267.958 42

Réserve extraordinaire. » 1.865.309 24

» 2.133.267 66

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour frs. 6.250.000 —

/. Billets à annuler » 5.875.000 —

Billets en circulation » 375.000 —

» 375.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 309.246 40

Dividendes non réclamés » 24.284 56

Comptes courants Crédeurs » 139.388.074 10

» 139.721.605 06

Comptes d'ordre » 27.230.639 19

Déposants de Titres. » 96.173.502 18

Réescompte » 70.213 61

Profits et Pertes » 1.389.796 01

frs. 292.094.023 71

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 21 avril 1923.

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; LÉON MOUTRIER; RENÉ
MULLER; MICHEL NEUMAN; JEAN RAMPENBERGH;
OCTAVE THOMAS.

Le Président

LÉON RICHARD.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Amortissement sur compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	frs. 2.980.258	44
Solde en Bénéfice	» 1.389.796	
	frs. 4.370.054	45

à Luxembourg

au 31 décembre 1922

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 4.370.054	45
---	----------------	----

	frs. 4.370.054	45
--	----------------	----

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1922 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 2.185.731 62	
Avoir chez nos correspondants	» 22.623.315 61	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 20.882.482 15	
Comptes courants débiteurs	» 80.756.969 81	
Portefeuille Titres et Participations	» 5.778.814 28	
Immeubles	» 448.777.45	
		frs. 132.676.090 92
Immobilisé: Immeubles	» 1.797.187	04
Comptes d'ordre	» 23.307.609	14
Dépôts de Titres	» 96.173.502	18
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 38.139.634	4
		frs. 292.094.023 71

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société		
Capital		
100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		
Réserves		
Réserve statutaire	frs. 337.375 45	
Réserve extraordinaire.	» 1.865.309 24	
		» 2.202.684 69
Envers les Tiers		
1° <i>Avec garantie spéciale</i>		
Billets de banque :		
Emission à ce jour	frs. 6.250.000 —	
1/2 Billets à annuler.	» 5.875.000 —	
Billets en circulation		» 375.000 —
2° <i>Sans garantie spéciale</i>		
Effets à payer.	frs. 309.246 40	
Dividendes non réclamés	» 24.284 56	
Dividendes à payer	» 1.250.000 —	
Comptes courants Crédeurs.	» 139.388.074 10	
		» 140.971.605 06
Comptes d'ordre		» 27.230.639 19
Déposants de Titres.		» 96.173.502 18
Réescompte		» 70.213 61
Report à nouveau		» 70.378 98
		frs. 292.094.023 71

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

OFFICE OF THE DEAN OF FACULTY

1954

Faculty	Department	Rank
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]
[Faint Name]	[Faint Department]	[Faint Rank]

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

Comptes-Chèques

La Banque Internationale ouvre des comptes de dépôts à vue (comptes chèques) productifs d'un intérêt annuel fixé par correspondance, sans commission. Ces comptes peuvent être alimentés par des versements en espèces, des remises de chèque, de coupons et titres remboursables. Les titulaires peuvent disposer librement de leur avoir, moyennant un préavis d'un jour pour tout retrait dépassant 25.000 francs, et de deux jours pour tout retrait dépassant 250.000 francs.

Les sommes versées en espèces portent intérêt dès le lendemain ouvrable.

Les comptes sont arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et les intérêts portés au crédit des titulaires.

Dépôts à Échéance Fixe

La Banque Internationale reçoit de l'argent en dépôt en comptes à échéance fixe à 3, 6, 12 mois et à plus longs termes; les taux d'intérêt sont fixés au moment des versements qui doivent être effectués en sommes rondes de mille francs ou multiples de mille francs. Aucune commission n'est perçue sur ces comptes.

Dépôts à 5 ans

remboursables semestriellement à des conditions déterminées

La Banque Internationale accepte des dépôts de fonds en compte à cinq ans.

Ces dépôts peuvent être effectués, à partir de frs. 2000.— par sommes rondes de frs. 1000.— ou multiples.

Ils sont actuellement productifs d'intérêts calculés au taux net de 5% l'an. Ces intérêts sont payables semestriellement, et pour la dernière fois, à l'échéance du dépôt.

Le déposant a la faculté d'obtenir le remboursement anticipé des sommes versées à des conditions déterminées par un règlement spécial. Ce règlement est à la disposition des intéressés.

Comptes Courants

La Banque Internationale ouvre aux commerçants et industriels des comptes courants pour leur faciliter toutes les opérations de banque résultant de leurs transactions commerciales. Ces comptes peuvent éventuellement donner lieu à une ouverture de crédit avec ou sans garanties, suivant convention préalable avec les titulaires. Les conditions d'intérêt et de commission à appliquer sont fixées par correspondance.

Comptes en monnaie étrangère

La Banque Internationale ouvre des comptes en toutes devises à des conditions à convenir.

Avances sur Titres

La Banque Internationale consent des avances en compte courant sur nantissement de titres à sa convenance. Le crédit maximum accordé varie selon la nature des valeurs offertes en garantie. Les titulaires de comptes d'avances peuvent retirer à leur gré les fonds mis à leur disposition, effectuer des versements et des retraits aux conditions déterminées par l'acte d'ouverture de crédit à passer pour ce genre d'opération. Ils ne sont redevables des intérêts et commission que sur les sommes effectivement prélevées et pour le temps pendant lequel ils en ont disposé.

Recouvrement et Escompte d'Effets de Commerce

Les titulaires de comptes courants ont la faculté de remettre à l'encaissement les effets de toute nature et sur tous pays. Ils sont crédités, dans un délai variable suivant le lieu de paiement, du montant des effets encaissés, déduction faite des frais de recouvrement et de la commission, aux conditions établies par les tarifs de la Banque.

Moyennant un accord préalable, les effets de commerce réunissant les conditions déterminées, peuvent être escomptés. Les taux d'intérêt et chiffre maximum de ce genre d'opération sont fixés par correspondance.

Chèques et Lettres de Crédit

La Banque Internationale émet des chèques sur tous pays.

Elle délivre à toute personne qui en fait la demande et constitue la provision nécessaire, des lettres de crédit simples ou circulaires sur toutes les places étrangères. Le montant minimum de ces lettres est fixé à mille francs.

La Banque achète et vend des monnaies et billets étrangers au change le plus favorable.

Achat et Vente de Titres

La Banque Internationale se charge de faire exécuter tous ordres d'achat ou de vente de titres. Ses clients sont priés, au moment de la remise de leurs ordres, de faire la couverture des titres à acheter et de livrer les titres à vendre.

Les titres achetés ou le produit de titres vendus, peuvent toujours être affectés, à due concurrence, au remboursement de sommes dont le client serait éventuellement débiteur pour quelque motif que ce soit.

Sauf stipulation contraire, tous les ordres transmis par lettre sont valables jusqu'à la fin du mois; ceux transmis par télégramme pour une seule Bourse.

Les titres achetés non retirés quinze jours après la date de leur arrivée à la Banque, sont placés d'office en dépôt à découvert, sous le dossier du client et soumis au droit de garde habituel.

La Banque ne perçoit qu'une commission minimale en sus du courtage officiel et des taxes fiscales.

La Banque transmet à ses correspondants, avec la plus grande diligence, les ordres qui lui sont confiés.

Tous retards ou erreurs non imputables à la Banque dégagent sa responsabilité quant aux conséquences qui en résulteraient.

La Banque se réserve la faculté de se porter contrepartie pour l'exécution des ordres d'achat ou de vente de titres, tout en conservant le droit de porter à charge des clients, les courtages et les frais d'usage. Elle se réserve également le choix de la place d'exécution, sauf convention spéciale.

Coupons et Titres Remboursables

La Banque Internationale se charge de l'encaissement de tous coupons et titres remboursables en se conformant aux prescriptions en vigueur dans les pays où ils sont payables. Les frais et la commission d'encaissement sont déduits du produit des coupons.

La Banque paie à présentation, sans aucuns frais, les coupons des valeurs dont le service est effectué à ses guichets; une liste complète de ces valeurs est envoyée sur demande.

Dépôts à Découvert et sous Cachets

La Banque Internationale reçoit en dépôt moyennant un droit de garde:

- 1° Les valeurs de portefeuille de toute nature nominatives ou au porteur
- 2° Les documents, bijoux, argenterie, dentelles, etc.

Les dépôts sont faits à découvert ou sous boîtes et plis cachetés.

Les valeurs mentionnées sub 2° ci-dessus ne sont admises que sous cachets.

La Banque n'assume envers le déposant d'autres obligations que celles prévues par les art. 1927 et suivants du Code civil.

Droits de garde. Le droit de garde annuel sur les dépôts à découvert est de un demi pour mille avec un minimum de fr. 1.— par espèce de valeur.

Ce droit calculé sur la valeur effective des titres est dû en entier et par anticipation pour une année entière.

Le droit de garde sur les dépôts sous cachets est de un quart pour mille par trimestre payable par anticipation et calculé sur la valeur déclarée; le minimum est de frs. 5.— par trimestre et par objet déposé; le trimestre commencé est payé en entier.

Location de Coffres-Forts

La Banque Internationale met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts pour la garde des titres et objets précieux moyennant un droit de location payable par anticipation.

Ces coffres-forts sont installés dans des caveaux construits dans les sous-sols de l'hôtel de la Banque, solidement bétonnés et blindés d'acier d'après les derniers perfectionnements; ils sont entièrement à l'abri du feu et présentent les plus complètes garanties contre les risques de vol.

Le tableau ci-après indique les dimensions des coffres-forts ainsi que le tarif de location.

Tarif de Location des Coffres-Forts

COFFRES-FORTS	DIMENSIONS			Pour 1 mois	Pour 3 mois	Pour 6 mois	Pour 1 an
	Hauteur	Largeur	Profon- deur				
Modèle I.....	0.10	0.28	0.45	Francs 5	Francs 10	Francs 15	Francs 25
Modèle II.....	0.15	0.28	0.45	6	12	20	30
Modèle III.....	0.20	0.28	0.45	7.50	15	25	45
Modèle IV.....	0.45	0.56	0.45	12.50	25	40	75

Renseignements Financiers

La Banque Internationale a créé un service de Documentation Financière qu'elle tient gratuitement à la disposition de ses clients. Ce service régulièrement tenu à jour lui permet de renseigner rapidement les intéressés sur toutes valeurs.

La Banque se fait un devoir de répondre avec empressement à toutes les demandes que sa clientèle voudra bien lui adresser.

LISTE DES COUPONS

payables sans frais à nos guichets

— 1 —

Grand-Duché de Luxembourg, Bons du trésor 5 1/2 % 1921	Société Métallurgique d'Aubrives et Villerupt
Emprunt Grand-Ducal Luxembourgeois, 3 1/2 % de 1894	Société Anonyme Lorraine Industrielle
Commune d'Esch-s/Alzette, 3 1/2 % 1895, frs. 230,800	Aciéries de Micheville
Commune de Wormeldange, 3 1/2 % de 1895	H.-F. de Saulnes, Jean Raty & Co.
Wormeldange-Ehnen, 4 % de 1888	Deutsch-Luxemburg. Bergw.- & Hütten-A.-G.
Province Rhénane	Düsseldorfer Eisen- und Draht-Industrie
Emprunts de la ville de Sarrebruck	Eschweiler Bergwerks-Verein A.-G.
Emprunts de la ville de Trèves	Façoneisen-Walzwerk E. Mannstädt & Cie.
Luxemburger Unionbank	Felten & Guillaume Carlswerk
Banque de Bruxelles	Gelsenkirchener Bergwerks-Act.-Ges.
Banque Centrale Anversoise	Lothringer Bergwerks- & Hütten-Verein
Crédit Communal Belge	Vereinigte Gesellschaft für Steinkohlenbau im Wurm- revier
Chemin de Fer Guillaume-Luxembourg	Briqueteries de Bettembourg
Chemins de Fer et Minières Prince Henri	Brasserie de Diekirch
Chemins de Fer Fédéraux Suisses	Casino de Luxembourg
Chemins de Fer Berne-Loetschberg-Simplon	Société Anonyme des Ciments Luxembourgeois
Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange	Usine à Gaz de Hollerich
Société Métallurgique des Terres Rouges	Poudrerie de Luxembourg
Hauts-Fourneaux de Rumelange-St. Ingbert en liqui- dation	Draperies de Schleifmühl
Aciéries de Steinfort	Socclair, Sté Ae d'Eclairage, de Chauffage et d'Instal- lations Sanitaires
Société Anonyme des Anciens Etablissements Paul Würth	Tannerie de Cuir Idéal, Wiltz
Société Anonyme d'Ougrée-Marihayé	Thüringer Gasgesellschaft
Mines et Usines d'Audun-le-Tiche	

LISTE DES TROUSERS

avec des boutons et des poches

1922

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1924

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-SEPTIÈME EXERCICE

L. W.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG

TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE

METZ, Rue Paul Déroulède

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

ETTELBRUCK, Rue Prince-Henri

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Église

DIFFERDANGE, Rue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1924

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-SEPTIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

Mr. DANIEL ROUSSEAU, Luxembourg.

Administration

- Mr. TONY DUTREUX, Vice-Président du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, château de la Celle-Saint-Cloud, Président d'Honneur;
- > LÉON KAUFFMAN, Ministre d'État honoraire, Luxembourg, Président;
 - > FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;
 - > MAURICE DESPRET, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Vice-Président;
 - > GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Beggen, Administrateur;
 - > Paul BARBÉ, Directeur Général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;
 - > ROBERT BRASSEUR, Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur;
 - > AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur;
 - > HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur;
 - > NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;
 - > JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, Industriel, château de Beaufort, Administrateur;
 - > EMILE MAYRISCH, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Colpach, Administrateur;
 - > MAURICE PESCATORE, Propriétaire, au Scheid, Administrateur;
 - > JOS. STEICHEN, Conseiller d'État, Bel-Val, Administrateur;
 - > WILLIAM THYS, Administrateur-Délégué de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

- Mr. LÉON RICHARD, Ingénieur, Luxembourg, Président;
- > JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Agronome, Pontpierre, Commissaire;
 - > LÉON MOUTRIER, Conseiller d'État, Luxembourg, Commissaire;
 - > RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Betzdorf, Commissaire;
 - > MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Commissaire;
 - > JEAN RAMPELBERGH, Propriétaire, Bruxelles, Commissaire;
 - > OCTAVE THOMAS, Directeur-Adjoint à la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire.

Direction

- Mr. THÉODORE STUMPPF, Luxembourg, Directeur
- > PAUL SIMONS, > >
 - > FRÉDÉRIC MULLER, > >
 - > CARLO TURK > Sous-Directeur

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1924

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte-rendu ainsi que le résultat des opérations de notre Société au cours de l'exercice 1923.

Quoique les événements politiques aient pesé lourdement sur la marche des affaires en général, nous avons pu, grâce à nos relations dans le pays et à l'étranger, continuer à étendre notre champ d'activité ce qui nous permet de vous présenter des chiffres satisfaisants.

Le fait capital qui a marqué cet exercice est l'anéantissement du mark papier. Sa répercussion sur notre avoir marks anciens non valorisés nous a logiquement conduits à procéder au redressement de la partie de notre actif représentée par notre portefeuille titres et par ceux de nos immeubles ne servant pas à notre exploitation. La mesure s'imposait surtout pour nos immeubles situés à Sarrebruck, figurant encore dans nos livres, pour leur contre-valeur en marks, alors que le franc français est devenu la monnaie légale dans le pays de la Sarre. La nouvelle estimation a été faite sur des bases fort modérées; les titres à des prix nettement inférieurs aux cours du 31 décembre dernier et les im-

meubles au-dessous de leur valeur d'expertise. La plus-value résultant de cette opération a été portée au compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920, et qui, sur le chiffre de 1922, présente ainsi une diminution de 11 millions.

Les procès que nous avons intentés à divers débiteurs français et qui étaient encore pendants lors de notre assemblée de l'année dernière, ont été jugés en première instance. Nous avons gagné le plus important. Quant aux autres, le Tribunal de Briey a décidé de surseoir à statuer, jusqu'à ce que la Cour de Cassation se soit prononcée sur le pourvoi formé par nous contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy dans une affaire similaire.

Pendant l'exercice écoulé, nous avons participé à plusieurs opérations financières importantes, entr'autres aux augmentations de capital: Banque de Bruxelles, Nieder-Oesterreichische Escompte Gesellschaft, Banque de Commerce de Varsovie, Etablissements Paul Wurth, Charbonnages Helchteren-Zolder, etc.

Nos agences continuent à fournir de bons résultats. Pour faciliter nos relations avec notre clientèle dans la région de Differdange, nous avons installé dans cette localité un bureau auxiliaire rattaché à notre Agence d'Esch.

Notre Succursale de Metz souffre toujours des lenteurs apportées au règlement de ses créances valorisables; mais nous sommes autorisés à croire que là aussi, une solution favorable est proche.

Par l'examen du bilan vous constaterez une certaine diminution dans les chiffres de nos comptes-courants. Elle s'explique par la disparition, dans nos livres, des comptes en Marks papier, lesquels, au bilan précédent, représentaient encore une somme en francs très élevée et, ensuite, par le fait qu'au 31 décembre 1922, une importante opération de trésorerie, en corrélation avec le remboursement de la première tranche de frs. 18.800.000,— de l'Emprunt en Bons du Trésor luxembourgeois 5 ½% 1921, avait été centralisée à nos caisses, pour compte du Consortium des banques luxembourgeoises.

Pour résumer les considérations générales que nous venons de développer, nous pouvons dire que notre bilan se présente en amélioration sensible sur celui de l'exercice précédent. Cette circonstance nous permet d'envisager l'avenir avec une entière confiance, laquelle est d'autant plus justifiée que les concours puissants sur lesquels nous pouvons toujours compter nous restent fermement acquis.

Les chapitres du bilan se décomposent comme suit:

ACTIF

Espèces en caisse	frs. 2.322.997,63
Avoir chez nos correspondants	frs. 10.363.599,66
Bons de trésor divers et effets de commerce	frs. 14.165.372,76

La réduction qu'a subi ce poste provient de l'encaissement de bons remboursables en 1923.

Comptes-courants débiteurs frs. 72.775.385,66

Ce compte comprend la totalité des avances faites en comptes-courants à notre clientèle et dont la plus grande partie constitue des crédits commerciaux. Ces avances sont couvertes par des garanties jusqu'à concurrence de 70 %.

Portefeuille Titres et Participations frs. 14.365.177,26

dont frs. 2.572.200,85 Fonds d'Etat

» 1.956.699,45 Obligations diverses

» 9.805.859,21 Actions diverses

» 30.417,75 Participations syndicales

L'estimation de ce poste de l'actif a été faite dans l'ensemble à des prix inférieurs à la valeur réelle des titres.

Immeubles réalisables frs. 2.487.396,82

Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, l'augmentation résulte de la réévaluation de ceux de nos immeubles non destinés aux services d'exploitation de la Banque, notamment un bloc très important de maisons situées à Sarrebruck. Tous ces immeubles étant loués, sont actuellement d'un bon rapport.

Autres immeubles frs. 1.856.365,96

Ce montant représente la valeur d'inventaire des hôtels que possède la Banque à Luxembourg et à Metz, ainsi que des immeubles occupés par nos agences Gare et Esch s/A. Toutes ces constructions représentent manifestement une valeur beaucoup plus grande, mais comme il s'agit d'un actif immobilisé, nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'en faire état.

Compte d'ordre frs. 38.107.560,50

Dépôts de Titres frs. 130.939.407,25

Ces comptes dont la contre-partie se retrouve au passif, ne nécessitent pas d'explications.

Compte spécial frs. 27.268.717,64

Chiffre en diminution de près de 11 millions sur celui du bilan précédent. Cette diminution résulte du redressement d'actif dont nous avons parlé au début de notre rapport.

PASSIF

Capital frs. 25.000.000,—

Réserves

a) *Réserve légale* frs. 337.375,45

Après prélèvement statutaire sur les bénéfices de l'exercice 1923, cette réserve sera augmentée de frs. 75.151,19.

b) *Réserve extraordinaire* frs. 1.865.309,24
ne subit pas de modification.

Emission de billets frs. 6.250.000,—

Montant de nos billets en circulation au 31 décembre 1923. Le remboursement de ces billets est garanti par un dépôt de titres dans les caisses de l'Etat conformément à la loi du 3 août 1914. Nous croyons utile de rappeler que nos billets, quoique jouissant du cours légal, sont remboursables à vue en monnaie belge.

Effets à payer frs. 724.524,33

Dividendes non réclamés frs. 24.214,51

Montant des effets et chèques resp. des coupons de notre société, restant à régler au 31 décembre 1923.

Comptes courants créditeurs frs. 105.209.441,78

Ce montant se compose de
frs. 86.430.354,97 payables à vue
frs. 18.779.086,81 à échéances diverses.

Profits et Pertes

Le montant du solde d'intérêts en notre faveur, des commissions, courtages et bénéfices divers est de	frs.	3.969.560,68
dont à déduire les frais généraux, les impôts et divers	frs.	2.466.536,82
	frs.	1.503.023,86
à ajouter le report de 1922	frs.	70.378,98
Total.	frs.	1.573.402,84

que nous proposons de répartir comme suit:

1° à la réserve légale 5 % sur	frs. 1.503.023,86	frs.	75.151,19
2° dividende de 5 % aux actions privilégiées.		frs.	1.250.000,—
3° au compte provision pour impôts		frs.	248.251,65
Total.		frs.	1.573.402,84

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 4 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1924 sous déduction de la taxe d'abonnement de fr. 0,60 par action, à raison de frs. 11,90.

Avant de terminer, nous désirons encore exprimer toute notre satisfaction au sujet du concours dévoué que le personnel continue à apporter à la bonne marche de nos divers services. Nous apprécions aussi hautement l'esprit de modération et de sagesse dont a fait constamment preuve, dans toutes les questions intéressant nos employés, la délégation constituée en vertu de la loi du 21 octobre 1919, portant règlement légal du louage de service des employés privés.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale du 22 mai 1924

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission pendant l'exercice écoulé.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille, des effets et des titres en dépôt nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la centrale et de ses filiales.

La situation active et passive du premier semestre qui nous a été communiquée, a été reconnue conforme aux écritures.

Le bilan et le compte de profits et pertes ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Nous avons pu constater la concordance parfaite avec les écritures sociales, les inventaires et les pièces justificatives.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et nous vous proposons d'approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Luxembourg, le 25 avril 1924.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1923



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 2.322.997 63	
Avoir chez nos correspondants	» 10.363.599 66	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 14.165.372 76	
Comptes courants débiteurs	» 72.775.385 66	
Portefeuille Titres et Participations	» 14.365.177 26	
Immeubles	» 2.487.396 82	
		frs. 116.479.929 79
Immobilisé: Immeubles		» 1.856.365 96
Comptes d'ordre		» 38.107.560 50
Dépôts de Titres		» 130.939.407 25
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).		» 27.268.717 64
		frs. 314.651.981 14

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 11 avril 1924.

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GASTON BARBANSO; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR;
 TONY DUTREUX; AUGUSTE DUTREUX; HENRI GRANDET;
 NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS; EMILE
 MAYRISCH; MAURICE PESCATORE; JOS. STEICHEN;
 WILLIAM THYS.

Le Président
 LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1923

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250	frs. 25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 337.375 45	
Réserve extraordinaire.	» 1.865.309 24	
		» 2.202.684 69

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour		» 6.250.000 —
------------------------------	--	---------------

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 724.524 33	
Dividendes non réclamés	» 24.214 51	
Comptes courants créditeurs	» 105.209.441 78	
		» 105.958.180 62

Comptes d'ordre

» 42.647.649 09

Déposants de Titres

» 130.939.407 25

Réescompte

» 80.656 65

Profits et Pertes

» 1.573.402 84

frs. 314.651.981 14

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 25 avril 1924.

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; LÉON MOUTRIER; RENÉ
MULLER; MICHEL NEUMAN; JEAN RAMPENBERGH;
OCTAVE THOMAS.

Le Président

LÉON RICHARD.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration, Impôts et divers	frs. 2.466.536	82
Solde en Bénéfice	» 1.573.402	84
	frs. 4.039.939	66

à Luxembourg

au 31 décembre 1923

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 4.039.939	66
	<hr/>	<hr/>
	frs. 4.039.939	66
	<hr/>	<hr/>

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1923 après répartition du solde

ACTIF.

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 2.322.997 63	
Avoir chez nos correspondants	» 10.363.599 66	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 14.165.372 76	
Comptes courants débiteurs	» 72.775.385 66	
Portefeuille Titres et Participations	» 14.365.177 26	
Immeubles	» 2.487.396 82	
		frs. 116.479.929 79
Immobilisé: Immeubles	» 1.856.365	96
Comptes d'ordre	» 38.107.560	50
Dépôts de Titres	» 130.939.407	25
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 27.268.717	64
		frs. 314.651.981 14

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 412.526 64	
Réserve extraordinaire.	» 1.865.309 24	
		» 2.277.835 88

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 724.524 33	
Dividendes non réclamés	» 24.214 51	
Dividendes à payer.	» 1.250.000 —	
Comptes courants créditeurs.	» 105.209.441 78	
		» 107.208.180 62

Comptes d'ordre	» 42.895.900	74
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres.	» 130.939.407	25
------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 80.656	65
----------------------	----------	----

	frs. 314.651.981	14
--	------------------	----

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

Comptes-Chèques

La Banque Internationale ouvre des comptes de dépôts à vue (comptes chèques) productifs d'un intérêt annuel fixé par correspondance, *sans commission*. Ces comptes peuvent être alimentés par des versements en espèces, des remises de chèques, de coupons et titres remboursables. Les titulaires peuvent disposer librement de leur avoir, moyennant un préavis d'un jour pour tout retrait dépassant 25.000 francs, et de deux jours pour tout retrait dépassant 250.000 francs.

Les sommes versées en espèces portent intérêt dès le lendemain ouvrable.

Les comptes sont arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et les intérêts portés au crédit des titulaires.

Dépôts à Échéance Fixe

La Banque Internationale reçoit de l'argent en dépôt en comptes à échéance fixe à 3, 6, 12 mois et à plus longs termes; les taux d'intérêt sont fixés au moment des versements qui doivent être effectués en sommes rondes de mille francs ou multiples de mille francs. Aucune commission n'est perçue sur ces comptes.

Comptes de Quinzaine

La Banque Internationale à Luxembourg ouvre des comptes de quinzaine productifs d'intérêts à un taux variable.

Les Comptes de Quinzaine qui existent en Belgique depuis de nombreuses années, ont été introduits par la Banque Internationale pour permettre à ses clients de retirer le maximum de profits de leurs fonds disponibles, sans être astreints d'investir ceux-ci dans des placements à trop longue échéance.

Les Comptes de Quinzaine sont productifs d'intérêts à un taux variable suivant les taux obtenus pour les opérations formant la contre-partie de ces comptes.

Les fonds à déposer en Comptes de Quinzaine qui ne comportent que des sommes rondes de 1000 frs. et multiples de 1000 frs., doivent être en possession de la Banque

Internationale au plus tard le dernier jour du mois (ou la veille, si ce jour est férié) pour la première quinzaine du mois suivant, et le 14 du mois (ou le 13, si le 14 est un jour férié) pour la 2^{me} quinzaine.

Ils peuvent toutefois être versés à tout autre moment avant la date extrême et dans ce cas, sont portés, en attendant, au crédit d'un compte courant, pour être transférés en temps utile, au Compte de Quinzaine.

Le minimum admis en Compte de Quinzaine est de frs. 2000.

Chaque mois comprend deux périodes de quinze jours exactement chacune commençant le 1^{er} et le 15 du mois.

Sauf avis de retrait donné par le déposant, au plus tard trois jours francs et ouvrables, avant l'échéance du 15 ou de la fin du mois, les fonds déposés en Compte de Quinzaine continuent à y figurer au taux fixé pour chaque quinzaine afférente.

Le 1^{er} et le 15 de chaque mois, les intérêts des Comptes de Quinzaine, pour la quinzaine qui suit, sont portés, sous avis, au crédit du client en compte courant, ou si le déposant en exprime le désir, ces intérêts lui sont versés suivant un mode à convenir.

Le taux de l'intérêt alloué sera publié par le « Bulletin financier » de la Banque Internationale au début de chaque quinzaine.

Les versements peuvent être effectués directement à la Banque Internationale à Luxembourg et ses agences, ou dans tous les bureaux de poste au compte chèque postal N^o 8.

Dépôts à 5 ans

remboursables semestriellement à des conditions déterminées

La Banque Internationale accepte des dépôts de fonds en compte à cinq ans.

Ces dépôts peuvent être effectués, à partir de frs. 2000,— par sommes rondes de frs. 1000,— ou multiples.

Le taux d'intérêt est fixé par correspondance. Ces intérêts sont payables semestriellement, et pour la dernière fois, à l'échéance du dépôt.

Le déposant a la faculté d'obtenir le remboursement anticipé des sommes versées à des conditions déterminées par un règlement spécial. Ce règlement est à la disposition des intéressés.

Comptes Courants

La Banque Internationale ouvre aux commerçants et industriels des comptes courants pour leur faciliter toutes les opérations de banque résultant de leurs transactions commerciales. Ces comptes peuvent éventuellement donner lieu à une ouverture de crédit avec ou sans garanties, suivant convention préalable avec les titulaires. Les conditions d'intérêt et de commission à appliquer sont fixées par correspondance.

Comptes en monnaie étrangère

La Banque Internationale ouvre des comptes en toutes devises à des conditions à convenir.

Avances sur Titres

La Banque Internationale consent des avances en compte courant sur nantissement de titres à sa convenance. Le crédit maximum accordé varie selon la nature des valeurs offertes en garantie. Les titulaires de comptes d'avances peuvent retirer à leur gré les fonds mis à leur disposition, effectuer des versements et des retraits aux conditions déterminées par l'acte d'ouverture de crédit à passer pour ce genre d'opération. Ils ne sont redevables des intérêts et commission que sur les sommes effectivement prélevées et pour le temps pendant lequel ils en ont disposé.

Recouvrement et Escompte d'Effets de Commerce

Les titulaires de comptes courants ont la faculté de remettre à l'encaissement les effets de toute nature et sur tous pays. Ils sont crédités, dans un délai variable suivant le lieu de paiement, du montant des effets encaissés, déduction faite des frais de recouvrement et de la commission, aux conditions établies par les tarifs de la Banque.

Moyennant un accord préalable, les effets de commerce réunissant les conditions déterminées, peuvent être escomptés. Les taux d'intérêt et chiffre maximum de ce genre d'opération sont fixés par correspondance.

Chèques et Lettres de Crédit

La Banque Internationale émet des chèques sur tous pays.

Elle délivre à toute personne qui en fait la demande et constitue la provision nécessaire, des lettres de crédit simples ou circulaires sur toutes les places étrangères. Le montant minimum de ces lettres est fixé à mille francs.

La Banque achète et vend des monnaies et billets étrangers au change le plus favorable.

Achat et Vente de Titres

La Banque Internationale se charge de faire exécuter tous ordres d'achat ou de vente de titres. Ses clients sont priés, au moment de la remise de leurs ordres, de faire la couverture des titres à acheter et de livrer les titres à vendre.

Les titres achetés ou le produit de titres vendus, peuvent toujours être affectés, à due concurrence, au remboursement de sommes dont le client serait éventuellement débiteur pour quelque motif que ce soit.

Sauf stipulation contraire, tous les ordres transmis par lettre sont valables jusqu'à la fin du mois; ceux transmis par télégramme pour une seule Bourse.

Les titres achetés non retirés quinze jours après la date de leur arrivée à la Banque, sont placés d'office en dépôt à découvert, sous le dossier du client et soumis au droit de garde habituel.

La Banque ne perçoit qu'une commission minime en sus du courtage officiel et des taxes fiscales.

La Banque transmet à ses correspondants, avec la plus grande diligence, les ordres qui lui sont confiés.

Tous retards ou erreurs non imputables à la Banque dégagent sa responsabilité quant aux conséquences qui en résulteraient.

La Banque se réserve la faculté de se porter contre-partie pour l'exécution des ordres d'achat ou de vente de titres, tout en conservant le droit de porter à charge des clients, les courtages et les frais d'usage. Elle se réserve également le choix de la place d'exécution, sauf convention spéciale.

Coupons et Titres Remboursables

La Banque Internationale se charge de l'encaissement de tous coupons et titres remboursables en se conformant aux prescriptions en vigueur dans les pays où ils sont payables. Les frais et la commission d'encaissement sont déduits du produit des coupons.

La Banque paie à présentation, sans aucuns frais, les coupons des valeurs dont le service est effectué à ses guichets; une liste complète de ces valeurs est envoyée sur demande.

Dépôts à Découvert et sous Cachets

La Banque Internationale reçoit en dépôt moyennant un droit de garde :

- 1° Les valeurs de portefeuille de toute nature nominatives ou au porteur,
- 2° Les documents, bijoux, argenterie, dentelles, etc.

Les dépôts sont faits à découvert ou sous boîtes et plis cachetés.

Les valeurs mentionnées sub 2° ci-dessus ne sont admises que sous cachets.

La Banque n'assume envers le déposant d'autres obligations que celles prévues par les art. 1927 et suivants du Code civil.

Droits de garde. Le droit de garde annuel sur les dépôts à découvert est de un demi pour mille avec un minimum de fr. 1.— par espèce de valeur.

Ce droit calculé sur la valeur effective des titres est dû en entier et par anticipation pour une année entière.

Le droit de garde sur les dépôts sous cachets est de un quart pour mille par trimestre payable par anticipation et calculé sur la valeur déclarée; le minimum est de frs. 5.— par trimestre et par objet déposé; le trimestre commencé est payé en entier.

Location de Coffres-Forts

La Banque Internationale met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts pour la garde des titres et objets précieux moyennant un droit de location payable par anticipation.

Ces coffres-forts sont installés dans des caveaux construits dans les sous-sols de l'hôtel de la Banque, solidement bétonnés et blindés d'acier d'après les derniers perfec-

tionnements; ils sont entièrement à l'abri du feu et présentent les plus complètes garanties contre les risques de vol.

Le tableau ci-après indique les dimensions des coffres-forts ainsi que le tarif de location.

Tarif de Location des Coffres-Forts

COFFRES-FORTS	DIMENSIONS			Pour 1 mois	Pour 3 mois	Pour 6 mois	Pour 1 an
	Hauteur	Largeur	Profon- deur				
Modèle I.....	0.10	0.28	0.45	Francs 5	Francs 10	Francs 15	Francs 25
Modèle II.....	0.15	0.28	0.45	6	12	20	30
Modèle III.....	0.20	0.28	0.45	7.50	15	25	45
Modèle IV.....	0.45	0.56	0.45	12.50	25	40	75

Renseignements Financiers

La Banque Internationale a créé un service de Documentation Financière qu'elle tient gratuitement à la disposition de ses clients. Ce service régulièrement tenu à jour lui permet de renseigner rapidement les intéressés sur toutes valeurs.

La Banque se fait un devoir de répondre avec empressement à toutes les demandes que sa clientèle voudra bien lui adresser.



Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Classe	Effectifs
Maternelle	15
1 ^{re}	20
2 ^e	18
3 ^e	12
4 ^e	10
5 ^e	8
6 ^e	6
7 ^e	4
8 ^e	2
9 ^e	1
10 ^e	1
11 ^e	1
12 ^e	1

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs des élèves de l'école de la commune de Collierville pendant l'année scolaire 1900-1901.

LISTE DES COUPONS

payables sans frais à nos guichets

Grand-Duché de Luxembourg, Bons du trésor 5½% 1921	Société Anonyme d'Ougrée-Marihayé
Emprunt Grand-Ducal Luxembourgeois, 3½% de 1894	Mines et Usines d'Audun-le-Tiche
Commune d'Esch-s/Alzette, 3½% 1895, frs. 230.800	Société Métallurgique d'Aubrives et Villerupt
Commune de Wormeldange, 3½% de 1895	Aciéries de Micheville
Wormeldange-Ehnen, 4% de 1888	H.-F. de Saulnes, Jean Raty & Co.
Luxemburger Unionbank	Eschweiler Bergwerks-Verein A.-G.
Banque de Bruxelles	Felten & Guillaume Carlswerk
Banque Centrale Anversoise	Gelsenkirchener Bergwerks-Act.-Ges.
Crédit Communal Belge	Vereinigungs-Ges. für Steinkohlenbau im Wurmrevier
Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg	Briqueteries de Bettembourg
Chemins de Fer et Minières Prince Henri	Brasserie de Diekirch
Chemins de Fer Fédéraux Suisses	Casino de Luxembourg
Chemins de Fer Berne-Lötschberg-Simplon	Société Anonyme des Ciments Luxembourgeois
Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange	Usine à Gaz de Hollerich
Société Métallurgique des Terres Rouges	Poudrerie de Luxembourg
Hauts-Fourneaux de Rumelange-St. Ingbert en liquidation	Draperies de Schleifmühl
Aciéries de Steinfort	Soclaïr, Sté An. d'Éclairage, de Chauffage et d'Installations Sanitaires
Société Anonyme des Anciens Établissements Paul Würth	Tannerie de Cuir Idéal, Wiltz

LISTE DES COUPONS

payables sans frais à nos clients

N°	Montant	Libellé	Échéance
1	100
2	200
3	300
4	400
5	500
6	600
7	700
8	800
9	900
10	1000
11	1100
12	1200
13	1300
14	1400
15	1500
16	1600
17	1700
18	1800
19	1900
20	2000
21	2100
22	2200
23	2300
24	2400
25	2500
26	2600
27	2700
28	2800
29	2900
30	3000
31	3100
32	3200
33	3300
34	3400
35	3500
36	3600
37	3700
38	3800
39	3900
40	4000
41	4100
42	4200
43	4300
44	4400
45	4500
46	4600
47	4700
48	4800
49	4900
50	5000

1923

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1925

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-HUITIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE

METZ, Rue Paul Déroulède

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette
ETTELBRUCK, Grand' rue

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Église
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1925

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-HUITIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

Mr. DANIEL ROUSSEAU, Directeur honoraire de la Caisse d'Épargne et du Crédit Foncier, Luxembourg.

Administration

- Mr. TONY DUTREUX, Président honoraire, Vice-Président du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, château de la Celle-Saint-Cloud, Président d'Honneur ;
- » LÉON KAUFFMAN, Ministre d'État honoraire, Luxembourg, Président ;
 - » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président ;
 - » MAURICE DESPRET, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Vice-Président ;
 - » GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Beggen, Administrateur ;
 - » PAUL BARBÉ, Directeur Général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur ;
 - » ROBERT BRASSEUR, Avocat, Luxembourg, Administrateur ;
 - » AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur ;
 - » HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur ;
 - » NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;
 - » JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, Industriel, château de Beaufort, Administrateur ;
 - » EMILE MAYRISCH, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Colpach, Administrateur ;
 - » MAURICE PESCATORE, Propriétaire au Scheid, Administrateur ;
 - » JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'État, Bel-Val, Administrateur ;
 - » WILLIAM THYS, Administrateur-Délégué de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

- Mr. LÉON RICHARD, Ingénieur, Luxembourg, Président ;
- » JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Agronome, Pontpierre, Commissaire ;
 - » LÉON MOUTRIER, Conseiller d'État, Président de la Chambre des comptes, Luxembourg, Commissaire ;
 - » RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Betzdorf, Commissaire ;
 - » MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Commissaire ;
 - » JEAN RAMPENBERGH, Propriétaire, Bruxelles, Commissaire ;
 - » OCTAVE THOMAS, Directeur à la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire.

Direction

- Mr. THÉODORE STUMPF, Luxembourg, Directeur.
- » PAUL SIMONS, " "
 - » FRÉDÉRIC MULLER, " "
 - » CARLO TÜRK, " Sous-directeur.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1925

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de notre Société pendant l'exercice 1924 et de vous soumettre le bilan ainsi que le compte de profits et pertes.

Les opérations courantes ont continué à se développer d'une manière très satisfaisante. Le nombre et le montant des comptes de notre clientèle sont en augmentation sensible.

L'agitation extrême qui a régné sur le marché des devises, surtout au cours des premiers mois de l'exercice, a eu une influence marquée sur le volume des affaires en général, et, par répercussion, sur nos propres opérations ce qui a imprimé à tous nos services, ainsi qu'à nos agences et succursale une activité des plus vives.

Les résultats bénéficiaires que nous avons obtenus, eussent été plus favorables encore sans l'augmentation des frais généraux due principalement au renchérissement du coût de la vie, renchérissement dont nous avons tenu, autant que possible, à atténuer les effets pour notre personnel en lui accordant des indemnités supplémentaires.

Au cours de l'exercice nous avons été admis à participer à de nombreuses opérations de placement et de souscription. Nous citerons entre autres :

Augmentations de capital : Banque Centrale Anversoise; Banque de Bruxelles; Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange; Société anonyme Belge des Marbres, Pierres et Granits; Société Métallurgique Franco Belge de Mortagne; Crédit Général du Congo (Cogéco); Grande Brasserie de Koeckelberg; Etablissements Schneider & Cie., Paris; Société de Gobertange, Entreprises et Carrières; Anciennes Usines de Fuisseaux.

Placements : Emprunt Allemand en Livres sterling 7 % (Emprunt Dawes); Bons de Caisse Ville de Liège; etc.

En résumé, vous constaterez par les chiffres du bilan que de nouveaux et importants progrès ont été réalisés qui justifient pleinement la confiance que nous conservons dans l'avenir de notre établissement.

En ce qui concerne nos procès en France, vous vous rappelez que nous avons formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy qui avait condamné notre débiteur, Mr. Adolphe Benoit à Sedan, à nous régler le solde de son compte au taux de 0.77 par mark au lieu de 1.25, taux auquel nous prétendons avoir droit. Depuis la clôture de l'exercice, nous avons appris que ce pourvoi a été rejeté. A ce propos, il est utile de signaler que la perte que nous subissons de ce chef est couverte par une provision constituée à cet effet. D'autre part les quelques affaires similaires pendantes devant les tribunaux français seront plaidées prochainement. Quoique plusieurs d'entre elles aient une origine identique, chacune se présente sous une forme propre. Il est donc permis d'espérer que les décisions encore à intervenir, nous seront plus favorables.

ACTIF

Espèces en caisse	frs. 3.056.433,06
Avoir chez nos correspondants	frs. 28.773.742,89
Bons de trésor et Effets à recevoir	frs. 19.306.727,24

Ces trois postes constituent des disponibilités immédiatement réalisables.

Comptes-courants débiteurs	frs. 77.493.304,31
---	--------------------

En légère augmentation due à l'accroissement de notre clientèle. Les nouveaux crédits que nous avons ouverts, n'ont été accordés, comme précédemment, qu'à des sociétés ou firmes commerciales dont la situation est indiscutable. Au surplus l'ensemble des avances que nous avons consenties est couvert, pour plus des trois quarts par des garanties réelles ou personnelles.

Portefeuilles Titres et Participations	frs. 16.583.648,64
---	--------------------

Fonds d'Etat	frs. 4.206.100,19
Obligations diverses	» 1.846.296,—
Actions	» 10.074.555,85
Participations	» 456.696,60
	frs. 16.583.648,64

Ce poste de notre actif représente en quelque sorte la contre partie de nos anciens marks non valorisés.

La réestimation des titres composant notre portefeuille faite sur les bases habituelles, nous a permis de réduire de près de frs. 1.300.000,— le compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920.

Immeubles réalisables frs. 2.487.396,82

Montant inchangé. Vous savez que ces immeubles sont situés à Luxembourg, Metz et Sarrebruck. Nous attendons le moment favorable pour en réaliser tout au moins une partie, et espérons que les prix que nous obtiendrons seront supérieurs au chiffre pour lequel ils figurent dans notre actif.

L'ensemble de notre actif réalisable est en augmentation de plus de 31 millions, sur le chiffre de l'exercice précédent.

Autres immeubles frs. 2.100.913,95

En augmentation de frs. 245.000 env., somme qui représente le coût des travaux d'agrandissement effectués principalement à l'hôtel de la Banque à Luxembourg. Ces agrandissements ont été jugés nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier de nos divers services, ainsi que de nos agences.

Les postes

Changes à termes à recevoir frs. 27.403.550,—

Compte d'ordre frs. 31.626.851,79

et **Dépôts de Titres frs. 130.138.557,98**

ont leur contre partie au passif et ne demandent pas d'autres explications.

Compte spécial frs. 25.979.297,13

Ce compte subit une diminution de frs. 1.289.420,51 résultant de la réestimation de notre portefeuille titres, comme indiqué plus haut.

PASSIF

Capital frs. 25.000.000,—

100000 actions privilégiées de frs. 250,—

100000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).

Réserves

a) Réserve légale	frs.	412.526,64
Le prélèvement de 5 % à opérer 1924 conformément à nos statuts, permettra d'augmenter cette réserve de frs. 86.712,50.		
b) Réserve extraordinaire	frs.	1.865.309,24
Ce chiffre n'a pas subi de modification.		

Emission de billets frs. 6.250.000,—

Ce compte n'a subi aucun changement au cours de l'exercice. Nous rappelons encore que nos billets quoique ayant cours légal et forcé aux termes de la loi du 3 août 1914, sont remboursables à tout moment en francs belges.

Notre émission est entièrement couverte par un dépôt de fonds publics dans les caisses de l'Etat.

Effets à payer frs. 146.280,74

Dividendes non réclamés frs. 24.187,01

Montant des effets, resp. des coupons de notre société non présentés au 31 décembre 1924.

Comptes créditeurs frs. 135.992.800,67

dont frs. 102.786.000,— à vue et

frs. 33.206.000,— à échéances diverses.

Ces chiffres sont en augmentation sensible sur ceux de l'exercice précédent.

Profits et Pertes

Le solde en notre faveur du compte d'intérêts, les commissions, courtages et bénéfices divers se montent en total à	frs.	4.407.712 40
à déduire pour frais généraux, impôts et divers	frs.	2.673.462 31
de sorte que le bénéfice net de l'exercice s'élève à	frs.	1.734.250 09

que nous proposons de répartir comme suit :

1° à la réserve légale 5 % sur frs. 1.734.250,09	frs.	86.712 50
2° dividende de 5 % aux actions privilégiées	frs.	1.250.000 —
3° au compte provision pour impôts	frs.	397.537 59
	frs.	1.734.250 09

Si vous approuvez cette répartition, le coupon n° 5 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1925 sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0.60 par action à raison de frs. 11.90

Comme les années précédentes, nous n'avons qu'à nous louer du zèle et du dévouement apportés par les membres de notre personnel à l'accomplissement de la tâche confiée à chacun d'eux, et nous leur exprimons ici tous nos remerciements pour leur utile collaboration.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale du 28 mai 1925.



Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli la mission que vous nous avez confiée.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille, des effets et des titres en dépôt nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la centrale et de ses filiales.

La situation active et passive du premier semestre ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Nous avons pu constater la concordance parfaite avec les écritures sociales, les inventaires et les pièces justificatives.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et nous vous proposons d'approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que la répartition des bénéfices proposés par le Conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 mai 1925.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1924



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 3.056.433 06	
Avoir chez nos correspondants	» 28.773.742 89	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 19.306.727 24	
Comptes courants débiteurs	» 77.493.304 31	
Portefeuille Titres et Participations	» 16.583.648 64	
Immeubles	» 2.487.396 82	
		frs. 147.701.252 96
Immobilisé: Immeubles		» 2.100.913 95
Changes à terme à recevoir		» 27.403.550 —
Comptes d'ordre		» 31.626.851 79
Dépôts de Titres		» 130.138.557 98
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)		» 25.979.297 1
		frs. 364.950.423 81

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 17 avril 1925.

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GASTON BARBANSON; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR;
 TONY DUTREUX; AUGUSTE DUTREUX; HENRI GRANDET;
 NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS; EMILE
 MAYRISCH; MAURICE PESCATORE; JOS. STEICHEN;
 WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1924

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250	frs. 25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 412.526 64	
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24	
		» 2.277.835 88

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 146.280 74	
Dividendes non réclamés	» 24.187 01	

Comptes courants créditeurs:

a) à vue	frs. 102.786.163 61	
b) à terme	» 33.206.637 06	» 135.992.800 67
		» 136.163.268 42

Changes à terme à livrer	» 27.403.550	—
------------------------------------	--------------	---

Comptes d'ordre	» 35.931.340	86
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 130.138.557	98
-------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 51.620	58
----------------------	----------	----

Profits et Pertes	» 1.734.250	09
-----------------------------	-------------	----

	frs. 364.950.423	81
--	------------------	----

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 2 mai 1925.

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; LÉON MOUTRIER; RENÉ
MULLER; MICHEL NEUMAN; JEAN RAMPENBERGH;
OCTAVE THOMAS.

Le Président

LÉON RICHARD.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

20

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Divers	frs. 2.673.462	31
Solde en Bénéfice	» 1.734.250	0
	frs. 4.407.712	40

à Luxembourg

au 31 décembre 1924

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 4.407.712	40
	<hr/>	<hr/>
	frs. 4.407.712	40
	<hr/>	<hr/>

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1924 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 3.056.433 06	
Avoir chez nos correspondants	» 28.773.742 89	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 19.306.727 24	
Comptes courants débiteurs	» 77.493.304 31	
Portefeuille Titres et Participations	» 16.583.648 64	
Immeubles	» 2.487.396 82	
		frs. 147.701.252 96
Immobilisé : Immeubles	» 2.100.913	95
Changes à termes à recevoir	» 27.403.550	—
Comptes d'ordre	» 31.626.851	79
Dépôts de Titres	» 130.138.557	98
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 25.979.297	13
		frs. 364.950.423 81

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 499.239 14	
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24	
		» 2.364.548 38

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 146.280 74	
Dividendes non réclamés	» 24.187 01	
Dividendes à payer	» 1.250.000 —	

Comptes courants créditeurs:

a) à vue	frs. 102.786.163 61	
b) à terme	» 33.206.637 06	» 135.992.800 67

» 137.413.268 42

Changes à terme à livrer	» 27.403.550	—
------------------------------------	--------------	---

Comptes d'ordre	» 36.328.878	45
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 130.138.557	98
-------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 51.620	58
----------------------	----------	----

frs. 364.950.423 81

1924

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1926

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-NEUVIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE

METZ, Rue Paul Déroulède

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette
ETTELBRUCK, Grand rue

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1926

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-NEUVIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

Mr. DANIEL ROUSSEAU, Directeur honoraire de la Caisse d'Épargne et du Crédit foncier, Luxembourg.

Administration

Mr. TONY DUTREUX, Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'Honneur.

- » LÉON KAUFFMAN, Ministre d'État honoraire, Conseiller d'État, Luxembourg, Président;
- » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;
- » MAURICE DESPRET, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Vice-Président;
- » GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Beggen, Administrateur;
- » PAUL BARBÉ, Directeur Général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;
- » ROBERT BRASSEUR, Avocat, Luxembourg, Administrateur;
- » AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur;
- » HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur;
- » NORBERT LÉ GALLAIS, Docteur en Droit, Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;
- » JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, Industriel, château de Beaufort, Administrateur;
- » EMILE MAYRISCH, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Colpach, Administrateur;
- » MAURICE PESCATORE, Propriétaire au Scheid, Administrateur;
- » JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'État, Bel-Val, Administrateur;
- » WILLIAM THYS, Administrateur-Délégué de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

- Mr. LÉON RICHARD, Ingénieur, Luxembourg, Président;
- » JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Agronome, Pontpierre, Commissaire;
 - » LÉON MOUTRIER, Conseiller d'État, Président de la Chambre des Comptes, Luxembourg, Commissaire;
 - » RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Betzdorf, Commissaire;
 - » MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Commissaire;
 - » JEAN RAMPENBERGH, Propriétaire, Bruxelles, Commissaire;
 - » OCTAVE THOMAS, Directeur à la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire.

Direction

- Mr. PAUL SIMONS, Luxembourg, Directeur.
- » FRÉDÉRIC MULLER, » »
 - » CARLO TÜRK, » Sous-directeur.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1926

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1925.

◆

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les résultats de l'année 1925 qui est le 69^{me} exercice social depuis la création de la Banque Internationale.

Ce qui distingue l'exercice 1925 de celui qui l'a précédé, c'est la circonstance que nos affaires ont revêtu un caractère plus normal; il faut surtout appuyer sur le fait que les fluctuations désordonnées du change qui se sont manifestées en 1924 et principalement pendant le premier trimestre, ont fait place à une allure plus calme. Pendant les derniers trois mois de l'année 1925 et au début de 1926, le franc belge s'est maintenu à un niveau presque constant vis-à-vis des devises appréciées, ce qui n'a plus été possible en mars 1926; malheureusement les opérations de stabilisation ont subi un certain retard.

Il est pris en vue de renforcer encore les charges fiscales qui nous accablent; en effet, la Chambre des Députés luxembourgeoise est saisie de divers projets qui auront pour résultat d'exonérer la masse des contribuables aux dépens d'une petite minorité. Ce mouvement présente des dangers, non seulement pour ceux qui en sont touchés directement, mais aussi pour l'économie générale du pays et par là pour le Trésor qui doit prendre garde de vider les réservoirs où il va puiser ses principales ressources. Ces réflexions ont encore plus de valeur chez nous où l'équilibre budgétaire est réalisé. Car ici ce n'est certainement pas la nécessité d'assurer à l'Etat de plus amples revenus qui fait agir le législateur.

Si la marche de nos affaires, dégagée de tout ce qui a pu lui imprimer un caractère exceptionnel, a permis non seulement de maintenir, mais encore de développer le mouvement des divers compartiments bancaires, nous devons nous en féliciter et y voir un heureux présage pour l'avenir en ce qui concerne le développement de notre établissement.

Les bénéfices de 1925 nous permettent de distribuer le même dividende que par le passé, soit 5% aux actions privilégiées, de constituer la réserve statutaire et d'affecter une somme de frs. 390.584,83 au compte prévision pour impôts.

A plusieurs reprises, nous avons appelé votre attention sur les procès pendants en France et intentés à des villes et communes françaises du chef d'avances qu'au début de la guerre mondiale nous leur avons faites, entre autres pour le ravitaillement de leurs populations. Depuis notre dernier rapport, ces actions n'ont pas fait de progrès pour diverses raisons (nouvelle composition du tribunal, reprise d'instance etc.); elles figurent toujours au rôle du tribunal de Briey, mais, d'après les dernières informations reçues de notre représentant, elles seront plaidées prochainement.

La question de la valorisation de nos marks en Lorraine a enfin fait un pas en avant, en ce sens que, sur la créance de beaucoup la plus importante, il a été versé à la Succursale de Metz un premier acompte de 45 centimes par mark. Cette circonstance, jointe à celle des progrès réels réalisés par la succursale, nous autorisent à attendre des résultats satisfaisants de cet établissement.

Nous avons lieu de nous louer de l'activité toujours croissante de nos agences et bureaux dont la coopération avec le siège social ne pourra qu'avoir une influence bien-faisante sur le développement des affaires de notre société.

ACTIF

Espèces en caisse	frs. 2.663.566,78
Avoir chez nos correspondants	frs. 14.803.557,55
Bons de trésor et Effets à recevoir	frs. 19.964.855,87
Comptes-courants débiteurs	frs. 91.883.067,68
Portefeuille Titres et Participations	frs. 20.478.585,59
Fonds d'Etat	frs. 6.391.172,99
Obligations diverses	» 1.690.495,10
Actions	» 11.209.376,36
Participations	» 1.187.541,14
	<hr/>
	frs. 20.478.585,59

Immeubles réalisables frs. 2.487.396,82

L'actif réalisable dans son ensemble a augmenté en 1925 de 4 ½ millions.

Immeubles et Installations nouvelles frs. 2.294.784,13

Changes à terme à recevoir	frs. 20.134.755,37
Comptes d'ordre	frs. 36.214.504,53
Dépôts de Titres	frs. 181.017.995,58

Ce dernier compte est en augmentation de frs. 50.879.437,60 sur l'exercice précédent, augmentation qui provient en grande partie de la valorisation des titres allemands.

Compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920 . . .	frs. 24.955.651,43
--	--------------------

Ce poste est en diminution de frs. 1.023.000,— par suite de la réévaluation de nos participations.

PASSIF

Capital	frs. 25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250,—	
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).	

Réserves	frs. 2.364.548,38
a) Réserve légale	frs. 499.239,14
b) Réserve extraordinaire	frs. 1.865.309,24

Emission de billets	frs. 6.250.000,—
--------------------------------------	------------------

On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de titres publics se trouvant dans les caisses de l'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant en francs belges.

Malgré nos réclamations incessantes et itérativement renouvelées, nous n'avons jusqu'ici pu obtenir satisfaction au sujet de nos légitimes revendications concernant la mise en valeur intégrale de notre droit d'émission.

Effets à payer	frs. 290.245,73
Dividendes non réclamés	frs. 23.669,40
Comptes courants créditeurs	frs. 143.696.596,35

dont frs. 102.503.736,51 à vue et
frs. 41.192.859,84 à terme.

Le total des dépôts accuse une progression notable sur les chiffres de l'année précédente.

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts par frs. 2.771.460,91 s'est élevé en 1925 à	frs. 1.780.579,33
---	-------------------

Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :

1° à la réserve légale 5 % sur frs. 1.780.579,33	frs.	89.028,96
2° 5 % de dividende aux actions privilégiées	frs.	1.250.000,—
3° amortissement sur les nouvelles installations (machines comptables)	frs.	50.965,54
4° au compte prévision pour impôts	frs.	390.584,83
		<hr/>
	frs.	1.780.579,33

Si vous approuvez cette répartition, le coupon n° 6 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1926 sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0.45 par action, à raison de frs. 12,05.

A la fin de l'exercice 1925 Mr. Théodore Stumpff, directeur, a assumé d'autres fonctions. Pendant son activité à notre établissement, Mr. Stumpff s'est distingué par une rare conception des affaires, par sa haute compétence ainsi que par son dévouement aux intérêts de la Banque. Aussi le Conseil regrette-t-il unanimement le départ de Mr. Stumpff.

Nous sommes heureux de pouvoir terminer notre rapport en rendant hommage à la collaboration dévouée de notre personnel dont nous apprécions les qualités ainsi que le zèle qu'il a déployé au service de notre établissement.

Luxembourg, le 9 avril 1926

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale du 27 mai 1926



Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée.

Nous nous sommes assurés mensuellement de la régularité de la marche des services du siège social et des agences par le contrôle de la caisse, du portefeuille des effets et des titres en dépôt.

La situation active et passive du premier semestre ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes ont été mis à notre disposition dans les délais légaux. Le rapprochement avec les écritures sociales, les inventaires et les pièces justificatives a permis de constater une parfaite concordance.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous vous proposons d'approuver le bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que la répartition des bénéfices proposée par le Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 17 avril 1926

RAPPORT

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Pour l'Assemblée Générale du 27 mai 1930

Messieurs

Le Collège des Commissaires a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'état des affaires de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1929. Les comptes de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts. Les comptes de l'exercice ont été vérifiés par le Collège des Commissaires et ont été trouvés réguliers et exacts. Les comptes de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts. Les comptes de l'exercice ont été vérifiés par le Collège des Commissaires et ont été trouvés réguliers et exacts.

Fait à Paris, le 25 mai 1930.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1925



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 2.663.566	78
Avoir chez nos correspondants	» 14.803.557	55
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 19.964.855	87
Comptes courants débiteurs	» 91.883.067	68
Portefeuille Titres et Participations	» 20.478.585	59
Immeubles	» 2.487.396	82
	<hr/>	
	frs. 152.281.030	29
Immobilisé: Immeubles et Installations nouvelles	» 2.294.784	13
Changes à terme à recevoir	» 20.134.755	37
Comptes d'ordre	» 36.214.504	53
Dépôts de Titres	» 181.017.995	58
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 24.955.651	43
	<hr/>	
	frs. 416.898.721	33
	<hr/>	
	<hr/>	

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 9 avril 1926

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GASTON BARBANSO; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR;
 TONY DUTREUX; AUGUSTE DUTREUX; HENRI GRANDET;
 NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS; EMILE
 MAYRISCH; MAURICE PESCATORE; JOS. STEICHEN;
 WILLIAM THYS

Le Président

LÉON KAUFFMAN

à Luxembourg

au 31 décembre 1925

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —

100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve statutaire frs. 499.239 14

Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

» 2.364.548 38

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 290.245 73

Dividendes non réclamés » 23.669 40

Comptes courants créditeurs:

a) à vue . . frs. 102.503.736 51

b) à terme . » 41.192.859 84 » 143.696.596 35

» 144.010.511 48

Changes à terme à livrer

» 20.134.755 37

Comptes d'ordre

» 36.214.504 53

Déposants de Titres

» 181.017.995 58

Réescompte

» 125.826 66

Profits et Pertes

» 1.780.579 33

frs. 416.898.721 33

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 17 avril 1926

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; LÉON MOUTRIER; RENÉ

MULLER; MICHEL NEUMAN; JEAN RAMPENBERGH;

OCTAVE THOMAS

Le Président

LÉON RICHARD

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Divers	frs. 2.771.460	91
Solde en Bénéfice	» 1.780.579	32
	frs. 4.552.040	24

à Luxembourg

au 31 décembre 1925

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 4.552.040	24
	frs. 4.552.040	24

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1925 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 2.663.566 78	
Avoir chez nos correspondants	» 14.803.557 55	
Bons de Trésors divers et Effets à recevoir	» 19.964.855 87	
Comptes courants débiteurs	» 91.883.067 68	
Portefeuille Titres et Participations	» 20.478.585 59	
Immeubles	» 2.487.396 82	
		frs. 152.281.030 29
Immobilisé: Immeubles et Installations nouvelles	» 2.243.818	59
Changes à termes à recevoir	» 20.134.755	37
Comptes d'ordre	» 36.214.504	53
Dépôts de Titres	» 181.017.995	58
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 24.955.651	43
		frs. 416.847.755 79

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société			
Capital			
100.000 actions privilégiées de 250 francs		frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)			
Réserves			
Réserve statutaire	frs. 588.268 10		
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24		
		» 2.453.577	34
Envers les Tiers			
1° <i>Avec garantie spéciale</i>			
Billets de banque:			
Emission à ce jour		» 6.250.000	—
2° <i>Sans garantie spéciale</i>			
Effets à payer	frs. 290.245 73		
Dividendes non réclamés	» 23.669 40		
Dividendes à payer.	» 1.250.000 —		
Comptes courants créditeurs:			
a) à vue	frs. 102.894.321 34		
b) à terme	» 41.192.859 84	» 144.087.181 18	
		» 145.651.096	31
Changes à terme à livrer		» 20.134.755	37
Comptes d'ordre		» 36.214.504	53
Déposants de Titres		» 181.017.995	58
Réescompte		» 125.826	66
		frs. 416.847.755	79

LA BANQUE INDUSTRIELLE

Présentation des propositions de Conseil d'Administration

Préface

N°	Description	Montant
1	Capital	
2	Reserves	
3	Provisions	
4	Autres	
5	Total	
6	Capital	
7	Reserves	
8	Provisions	
9	Autres	
10	Total	
11	Capital	
12	Reserves	
13	Provisions	
14	Autres	
15	Total	
16	Capital	
17	Reserves	
18	Provisions	
19	Autres	
20	Total	

1925

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1927

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIXIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35; 41-20, 41-21
COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALE

METZ, Rue Paul Déroulède

AGENCES

LUXEMBOURG - GARE, Avenue Adolphe
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette
ETTELBRUCK, Grand'ruë

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

Affiliée à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, à PARIS
et à la BANQUE DE BRUXELLES, à BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1927

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIXIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

Mr. DANIEL ROUSSEAU, Directeur honoraire de la Caisse d'Épargne et du Crédit foncier, Luxembourg.

Administration

- Mr. TONY DUTREUX, Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur ;
- » LÉON KAUFFMAN, Ministre d'État honoraire, Conseiller d'État, Luxembourg, Président ;
 - » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président ;
 - » MAURICE DESPRET, Sénateur, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Sterrebeek, Vice-Président ;
 - » GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Beggen, Administrateur ;
 - » PAUL BARBÉ, Directeur Général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur ;
 - » ROBERT BRASSEUR, Avocat, Luxembourg, Administrateur ;
 - » AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur ;
 - » HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur ;
 - » NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;
 - » JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, Industriel, château de Beaufort, Administrateur ;
 - » EMILE MAYRISCH, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Colpach, Administrateur ;
 - » MAURICE PESCATORE, Propriétaire au Scheid, Administrateur ;
 - » JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'État, Bel-Val, Administrateur ;
 - » WILLIAM THYS, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

- Mr. LÉON RICHARD, Ingénieur, Luxembourg, Président ;
- » JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Agronome, Pontpierre, Commissaire ;
 - » LÉON MOUTRIER, Conseiller d'État, Président de la Chambre des Comptes, Luxembourg, Commissaire ;
 - » RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, château de Betzdorf, Commissaire ;
 - » MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Commissaire ;
 - » JEAN RAMPELBERGH, Propriétaire, Bruxelles, Commissaire ;
 - » OCTAVE THOMAS, Directeur à la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire.

Direction

Mr. VITALIS SOTIL,	Luxembourg, Directeur.
» PAUL SIMONS,	» »
» FRÉDÉRIC MULLER,	» »

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1927

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1926

Messieurs,

Vous êtes appelés à apprécier le bilan et le compte de profits et pertes de l'année 1926.

Dans notre rapport concernant l'année 1925, nous avons relevé que les opérations de stabilisation du franc ont subi un certain retard. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les moments critiques que nous avons traversés dans le courant de l'été 1926, période pendant laquelle le franc est allé de plus en plus à la dérive. Ce mouvement n'a pu être arrêté que par les efforts les plus énergiques qui ont finalement abouti à la stabilisation du franc belge réalisée par les arrêtés pris en Belgique en octobre 1926. Depuis et jusqu'au jour où nous écrivons ces lignes, le change belge n'a guère varié, circonstance qui a rétabli le calme dans les esprits et exerce une influence des plus salutaire sur l'assainissement financier de la Belgique et par là aussi sur la situation du Grand-Duché de Luxembourg, son allié économique.

En présence des graves circonstances mentionnées, notre Etablissement n'a pas failli un seul moment à sa mission de régulateur dans les différents domaines de l'économie publique qui rentrent dans son champ d'action. Grâce à une politique sage et prudente, il a su se tenir à l'abri des engagements excessifs présentant toujours un surcroît de risques en période troublée et il a observé strictement le principe de la répartition rationnelle des crédits.

Si, par suite du redressement du franc belge, l'une ou l'autre branche de l'activité des établissements de crédit a subi un certain recul, il n'en est pas moins vrai que l'acheminement vers des temps plus normaux ne peut qu'avoir une répercussion heureuse sur la marche des affaires en général.

C'est ainsi qu'un des premiers effets des mesures de restauration financière a été de provoquer l'abondance des capitaux, succédant presque brusquement à la rareté de l'argent qui s'était fait si durement sentir durant la période troublée et se traduisant pour la Banque par un excès de liquidité persistante. Il s'en est forcément suivi dans le rendement des intérêts un certain rétrécissement, avec lequel nous aurons encore à compter pendant l'exercice en cours.

Dans d'autres domaines nous voyons que les pays d'Europe, au lieu de continuer à se combattre sur le terrain économique, paraissent comprendre que l'intérêt de tous exige une collaboration plus étroite que par le passé. Une première tentative due à l'initiative d'hommes d'action et principalement à celle de notre distingué administrateur, Monsieur Emile Mayrisch, Président de la Direction des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed), a abouti à la conclusion du Cartel de l'Acier qui a son siège à Luxembourg et qui, circonstance dont nous nous félicitons, est présidé par Mr. Mayrisch.

Sur un terrain plus restreint, il est nécessaire que les entreprises industrielles et financières s'adaptent à la nouvelle situation créée par la stabilisation du franc. Ce travail de rajustement doit trouver l'encouragement des autorités publiques; il ne sera possible que si les charges fiscales, au lieu d'être aggravées, comme tel a été le cas par la mise en vigueur de la loi du 5 août 1926 concernant l'impôt général sur le revenu, sont considérablement allégées le plus tôt possible; ce n'est qu'à ce prix que l'industrie, le commerce et la finance pourront se développer pour le plus grand bien du pays.

En ce qui concerne plus spécialement notre établissement, nous avons la satisfaction d'enregistrer une amélioration très sensible de notre chiffre d'affaires et du rendement des divers compartiments de notre banque. Les chiffres que nous allons vous soumettre en sont l'indice et établissent les progrès continus réalisés d'année en année.

Les difficultés que nous avons rencontrées en France, ne sont pas encore entièrement aplanies. La dernière série de nos procès intentés contre plusieurs villes et communes françaises et ayant pour objet le remboursement des avances qui leur avaient été faites au début de la guerre, n'a pas trouvé une solution conforme à nos intérêts; c'est pourquoi nous nous voyons obligés de déférer ces derniers litiges à la Cour d'appel de Nancy.

Par contre, la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation de France a déclaré recevable notre recours relatif à la valorisation de nos marks en Lorraine, de sorte que nous sommes autorisés à attendre de ce côté une issue favorable.

Signalons pour l'exercice en cause, la prise importante d'intérêts de Banques Allemandes dans notre Société. Cette nouvelle collaboration aura certainement une répercussion heureuse sur les affaires que la Banque traite dans l'Europe Centrale.

Nous venons de parler des résultats très satisfaisants de l'exercice 1926. Relevons notamment l'accroissement important des opérations syndicales et d'émission auxquelles la Banque a prêté sa collaboration et parmi lesquelles il y a lieu de citer, entre autres, l'emprunt obligataire de l'A. R. B. E. D., l'échange des actions Terres Rouges, l'échange des actions Eschweiler, l'augmentation de capital de la Dresdner Bank, l'émission obligataire Kilo-Moto, etc. etc.

Aussi d'une manière générale on peut considérer les résultats du dernier exercice comme extrêmement satisfaisants. Les affaires de nos Succursales et Agences se sont favorablement développées et celles-ci ont progressé dans l'extension de leur activité.

Le mouvement total des opérations s'est élevé en 1926 au chiffre global de frs. 8.649.219.422,11 contre frs. 6.987.057.254,88 pour l'année précédente. Les bénéfices bruts accusés ont été de frs. 6.227.431,11. Les frais généraux sont en augmentation par suite de l'adaptation des allocations de vie chère pour le personnel au coût approximatif de la vie et ont porté sur 3.739.802,69, soit 60 % environ du bénéfice brut.

Les dépôts de titres, qui représentaient le 31 décembre 1925 une valeur de frs. 181.017.995,58, se sont accrus à la somme de frs. 303.042.020,32 en 1926, soit une augmentation de frs. 122.024.024,74.

Les avoirs chez nos correspondants ont passé de frs. 14.803.557,55 en 1925 à frs. 52.842.189,55 en 1926.

Si les comptes-courants débiteurs ont subi un léger recul de frs. 2.149.539,63, dû surtout à la politique de prudence que nous nous sommes imposés en matière de crédits, par suite des circonstances, les comptes-courants créditeurs, au contraire, ont accusé cette année-ci une augmentation importante, en passant fin 1926 au chiffre de frs. 173.290.217,50 contre frs. 144.010.511,48 accusés en 1925.

Veillez trouver ci-après l'exposé général du bilan et du compte Profits et Pertes:

ACTIF

Espèces en Caisse	frs.	3.803.068,43
Avoir chez nos correspondants	frs.	52.842.189,55
Effets à recevoir	frs.	11.201.357,63
Comptes courants débiteurs	frs.	89.733.528,05
Portefeuille Titres et Participations	frs.	22.255.067,53
Fonds d'Etat	frs.	5.715.328,52
Obligations diverses	»	4.061.555,16
Actions	»	11.508.568,80
Participations	»	969.615,05
	frs.	22.255.067,53
Immeubles réalisables	frs.	2.487.396,82
Immeubles et Installations nouvelles	frs.	2.243.818,59
Changes à terme à recevoir	frs.	10.662.790,35
Comptes d'ordre comprenant les cautionnements, les accré- ditifs, etc.	frs.	40.849.449,88
Dépôts de titres	frs.	303.042.020,32
Compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920 .	frs.	24.955.651,43

Ce poste sera en diminution de frs. 1.062.281,45 par l'affectation du solde bénéficiaire après répartition statutaire.

PASSIF

Capital	frs.	25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250,—		
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		
Réserves	frs.	2.453.577,34
a) Réserve légale	frs.	588.268,10
b) Réserve extraordinaire	»	1.865.309,24
	frs.	2.453.577,34
Emission de billets	frs.	6.250.000,—
On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de titres publics se trouvant dans les caisses de l'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant en francs belges.		
Effets à payer	frs.	240.477,71
Dividendes non réclamés	frs.	15.805,93
Comptes courants créditeurs	frs.	173.033.933,86
dont frs. 130.836.372,95 à vue et		
frs. 42.197.560,91 à terme.		
Comptes d'ordre qui forment la contrepartie de la même rubrique à l'actif	frs.	40.849.449,88

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts, s'est élevé en 1926 à	frs.	2.487.628,42
Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :		
à la réserve légale 5 % sur frs. 2.487.628,42	frs.	124.381,42
5 % de dividende aux actions privilégiées	frs.	1.250.000,—
amortissement sur les nouvelles installations (machines comptables)	frs.	50.965,55
amortissement sur le compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	frs.	1.062.281,45
	frs.	2.487.628,42

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 6 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1927 sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0.70 par action, à raison de frs. 11.80.

Nous sommes heureux de pouvoir terminer notre rapport en rendant hommage à la collaboration dévouée de notre personnel dont nous apprécions les qualités ainsi que le zèle qu'il a déployé au service de notre Etablissement.

Luxembourg, le 25 mars 1927.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 1927.



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1926, conformément à la loi et aux statuts.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la Banque et de ses Agences.

La situation active et passive du premier semestre, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1926, avec toutes les pièces justificatives ont été mis à notre disposition dans les délais légaux. Tous les postes de ces documents ont été trouvés en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Luxembourg, le 9 avril 1927.

FISSAP

RAPPORT

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des Commissaires du 15 mai 1927

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1926

»»»»»

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs.	3.803.068	43
Avoir chez nos correspondants	»	52.842.189	55
Effets à recevoir	»	11.201.357	63
Comptes courants débiteurs	»	89.733.528	05
Portefeuille Titres et Participations	»	22.255.067	53
Immeubles	»	2.487.396	82

frs. 182.322.608 01

Immobilisé: Immeubles et Installations nouvelles

» 2.243.818 59

Changes à terme à recevoir

» 10.662.790 35

Comptes d'ordre

» 40.849.449 88

Dépôts de Titres

» 303.042.020 32

Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)

» 24.955.651

frs. 564.076.338 58

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 25 mars 1927

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GASTON BARBANSON; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR;
 TONY DUTREUX; AUGUSTE DUTREUX; HENRI GRANDET;
 NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS; EMILE
 MAYRISCH; MAURICE PESCATORE; JOS. STEICHEN;
 WILLIAM THYS

Le Président
 LÉON KAUFFMAN

à Luxembourg

au 31 décembre 1926

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —

100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve statutaire frs. 588.268 10

Réserve extraordinaire. » 1.865.309 24

» 2.453.577 34

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 240.477 71

Dividendes non réclamés » 15.805 93

Comptes courants créditeurs:

a) à vue . . frs. 130.836.372 95

b) à terme . » 42.197.560 91 » 173.033.933 86

» 173.290.217 50

Changes à terme à livrer » 10.662.790 35

Comptes d'ordre » 40.849.449 88

Déposants de Titres » 303.042.020 32

Réescompte » 40.654 77

Profits et Pertes » 2.487.628 42

frs. 564.076.338 58

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 9 avril 1927

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; LÉON MOUTRIER; RENÉ
MULLER; MICHEL NEUMAN; JEAN RAMPBERGH;
OCTAVE THOMAS

Le Président

LÉON RICHARD

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

22

DOIT

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Divers	frs. 3.739.802	69
Solde en Bénéfice	» 2.487.628	42
	frs. 6.227.431	11

à Luxembourg

au 31 décembre 1926

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 6.227.431	11
	frs. 6.227.431	11

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1926 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

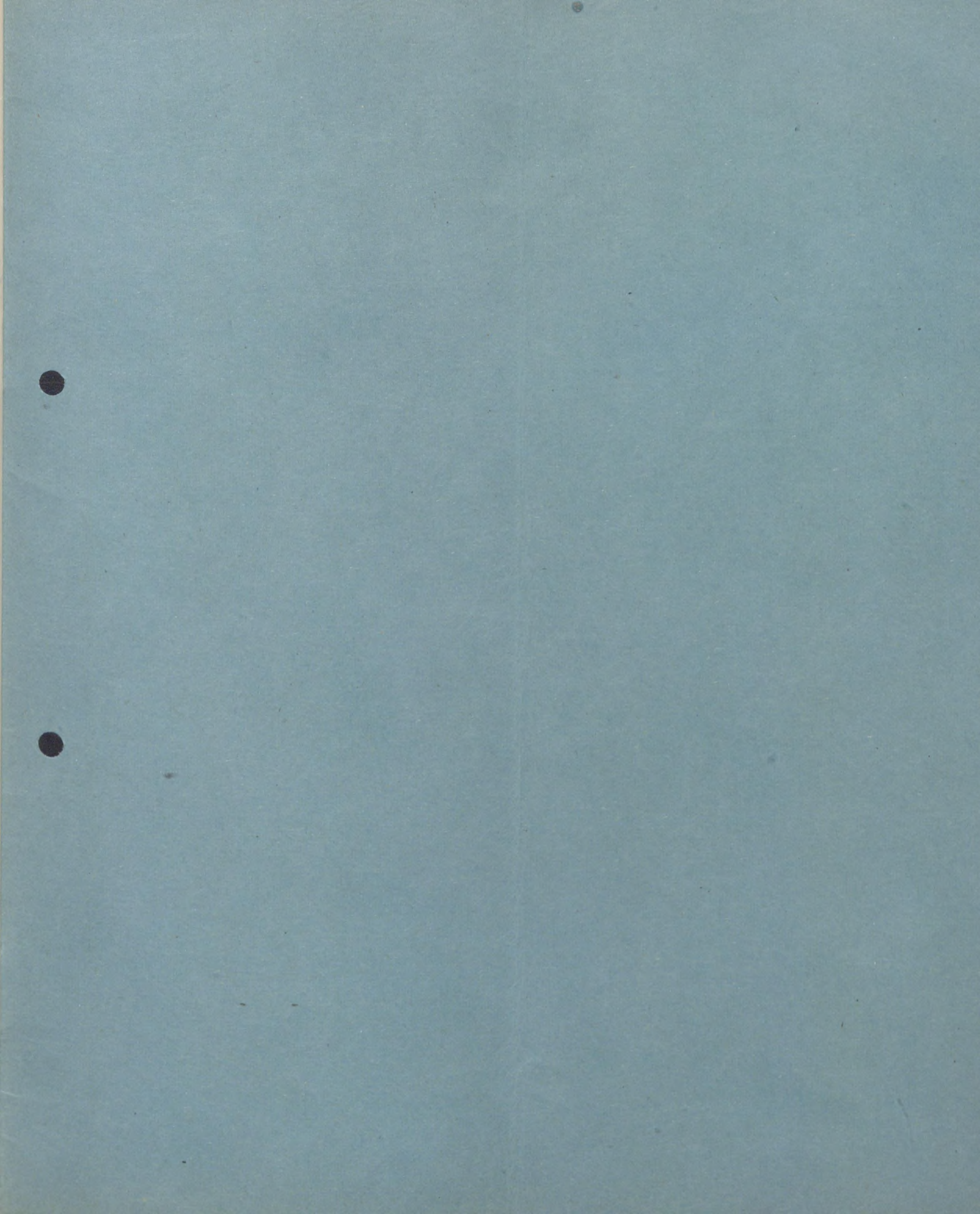
Espèces en Caisse	frs. 3.803.068 43	
Avoir chez nos correspondants	» 52.842.189 55	
Effets à recevoir.	» 11.201.357 63	
Comptes courants débiteurs	» 89.733.528 05	
Portefeuille Titres et Participations	» 22.255.067 53	
Immeubles	» 2.487.396 82	
		frs. 182.322.608 01
Immobilisé: Immeubles et Installations nouvelles	» 2.192.853 04	
Changes à termes à recevoir	» 10.662.790 35	
Comptes d'ordre	» 40.849.449 88	
Dépôts de Titres	» 303.042.020 32	
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 23.893.369 98	
		frs. 562.963.091 58

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

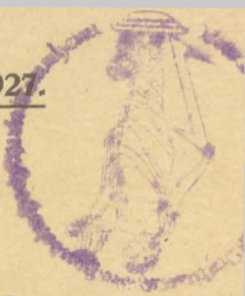
PASSIF

Envers la Société			
Capital			
100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—	
100.000 actions (sans désignation de valeur)			
Réserves			
Réserve statutaire	frs. 712.649 52		
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24		
		» 2.577.958	76
Envers les Tiers			
1° <i>Avec garantie spéciale</i>			
Billets de banque:			
Emission à ce jour		» 6.250.000	—
2° <i>Sans garantie spéciale</i>			
Effets à payer	frs. 240.477 71		
Dividendes non réclamés	» 15.805 93		
Dividendes à payer	» 1.250.000 —		
Comptes courants créditeurs:			
a) à vue	frs. 130.836.372 95		
b) à terme	» 42.197.560 91	» 173.033.933 86	
		» 174.540.217	50
Changes à terme à livrer		» 10.662.790	35
Comptes d'ordre		» 40.849.449	88
Déposants de Titres		» 303.042.020	32
Réescompte		» 40.654	77
		frs. 562.963.091	58



1926

EXERCICE 1927.



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1928

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-ONZIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG

TÉLÉPHONES: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35; 41-20, 41-21

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 8

SUCCURSALES

METZ, Rue Paul Déroulède

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe

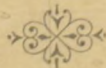
ETTELBRUCK, Grand'rue

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise

DIFFERDANGE, Rue de la Gare

PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1928

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-ONZIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

M. DANIEL ROUSSEAU, Directeur honoraire de la Caisse d'Épargne et du Crédit foncier, Luxembourg

Administration

- M. TONY DUTREUX, Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur;
- » LÉON KAUFFMAN, Ministre d'État honoraire, Conseiller d'État, Luxembourg, Président;
 - » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;
 - » MAURICE DESPRET, Sénateur, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Sterrebeek, Vice-Président;
 - » GEORGES MOSLER, Directeur de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président;
 - » GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Administrateur;
 - » PAUL BARBÉ, Directeur général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;
 - » ROBERT BRASSEUR, Avocat, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;
 - » AUGUSTE DUTREUX, Administrateur des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur;
 - » HENRI FUNCK, Industriel, Luxembourg-Neudorf, Administrateur;
 - » HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur;
 - » NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, Député, Luxembourg, Administrateur;
 - » JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur;
 - » MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur;
 - » le Baron SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM, de la maison de Banque Sal. Oppenheim jr. & Comp., Cologne, Administrateur;
 - » MAURICE PESCATORE, Propriétaire, au Scheid, (Sandweiler), Administrateur;
 - » le Dr. GUSTAVE RATJEN, de la maison de Banque Delbruck, Schickler & Cie., Berlin, Administrateur;
 - » LÉON RICHARD, Ingénieur, Luxembourg, Administrateur;
 - » JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'État, Bel-Val, Administrateur;
 - » WILLIAM THYS, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

- M. LÉON MOUTRIER, Conseiller d'État, Président de la Chambre des Comptes, Luxembourg, Commissaire;
- » JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Agronome, Pontpierre, Commissaire;
 - » RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Betzdorf, Commissaire;
 - » JEAN RAMPENBERGH, Propriétaire, Bruxelles, Commissaire;
 - » OCTAVE THOMAS, Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire;
 - » WILLY PUTZ, Industriel, Ettelbruck, Commissaire;
 - » BRUNO L. PHILIPS, Directeur de la Dresdner Bank in Köln, Cologne, Commissaire.

Direction

- M. VITALIS SOTIL, Luxembourg, Directeur.
» PAUL SIMONS, » »
» FRÉDÉRIC MULLER, » »

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1928

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1927

Messieurs,

Votre Conseil déplore la mort de son éminent membre, M. Emile Mayrisch, survenue le 5 mars 1928 à Châlons-sur-Marne, par suite d'un accident d'automobile. M. Mayrisch se rendit à Paris, où il devait diriger une réunion de l'Entente Internationale de l'Acier dont il était le président. C'est donc sur le chemin du devoir que fut fauché ce travailleur indomptable.

M. Mayrisch faisait partie de notre Conseil depuis la fin de l'année 1919. Il a mis au service de la Banque son grand savoir, la haute renommée qui s'attachait à son nom et un vaste empirisme des affaires économiques et financières.

Tous ceux qui ont eu l'occasion d'entendre la voix éclairée et pondérée de cet homme de valeur savent mesurer l'étendue de la perte que creuse dans nos rangs la disparition de cette forte personnalité, dont votre Conseil gardera un souvenir ému et reconnaissant.

Messieurs,

L'examen du bilan de la Banque Internationale arrêté au 31 décembre dernier que nous allons soumettre à votre approbation vous permettra de constater que l'évolution de notre établissement se poursuit normalement. Le chiffre du bénéfice que nous renseignerons plus loin, comparé à celui des exercices précédents, vous indiquera que la courbe des affaires de notre Banque se meut dans un sens invariablement ascendant.

Ce résultat est dû à une recrudescence générale dans les différentes branches de l'activité de notre établissement. S'il est vrai que l'ère des rendements exceptionnels semble être close et que le caractère tant soit peu aléatoire inhérent aux transactions qui pouvaient ouvrir des perspectives de gains plus saillants, mais moins fréquents, est définitivement éliminé de la gestion journalière des établissements de crédit, il n'en est pas moins acquis que le volume des affaires bancaires s'est considérablement élargi et a donné lieu à un travail plus régulier et en même temps bien plus intense. Le mouvement de notre activité a donc gagné en ampleur.

Il est avéré que le drainage des affaires dans des voies plus normales procède, en ordre principal, de la consolidation de la monnaie nationale. C'est que la stabilisation du franc belge, parachevée pendant l'exercice précédent, commence à porter ses fruits. Heureusement les craintes que des économistes par trop sceptiques avaient exprimées à l'endroit des conséquences de cette stabilisation ne se sont pas réalisées. La crise tant redoutée ne s'est pas fait sentir. Le crédit est abondant; l'industrie et le commerce sont, sinon prospères, du moins actifs.

Un projet élaboré par les soins du Gouvernement luxembourgeois et pendant devant la Chambre des Députés, est appelé à stabiliser le franc luxembourgeois au même taux que celui adopté en octobre 1926 pour le franc belge.

La renaissance de la confiance publique, une des conséquences de la stabilisation, s'est traduite notamment par une affluence considérable de capitaux dans les banques. Les chiffres que nous vous soumettrons vous diront que la Banque Internationale a su remplir, dans le rayon de son activité, le rôle qui lui était dès lors assigné. Ce rôle a été nettement déterminé par les emplois variés et fructueux qu'il fallait faire des disponibilités toujours grossissantes et par l'adaptation pour ainsi dire spontanée des services de la Banque aux exigences d'une clientèle devenue plus nombreuse et plus active. L'accroissement du chiffre d'affaires de notre établissement en donne le reflet fidèle et incontestable.

Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, les avances faites au début de la guerre à certain nombre de villes et de communes françaises avaient donné lieu à de nombreux litiges déférés au tribunal de Briey et ensuite à la Cour d'Appel de Nancy. Ces procès ont abouti à des solutions divergentes lesquelles sont intervenues à des dates différentes. Les derniers de ces procès figuraient encore au rôle de la Cour d'Appel de Nancy, lorsque nous avons réussi à les vider par une transaction que nous pouvons considérer comme avantageuse; elle l'est d'autant plus qu'elle nous a permis d'aplanir et mettre heureusement fin à des difficultés qui ont occupé les tribunaux depuis l'armistice.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la bonne nouvelle que la Chambre civile de la Cour de Cassation de France a cassé l'arrêt de la Cour de Colmar qui avait refusé à la Succursale de Metz le bénéfice de valorisation de sa créance sur les anciennes usines de Rombas.

Cet arrêt mettra fin dans un sens absolument favorable à la Banque à une controverse qui n'a duré que trop longtemps; il aura une répercussion heureuse sur toute la question de la valorisation de nos marks en Lorraine qui intéresse fortement notre Succursale de Metz.

Messieurs,

Après cet exposé d'ordre général, nous allons examiner en détail les chiffres de notre bilan.

Le mouvement total des opérations s'est élevé en 1927 au chiffre global de frs. 10.948.170.603,65 contre frs. 8.649.219.422,11 précédemment. Il y a donc lieu d'enregistrer en l'occurrence une augmentation de 2 milliards et 299 millions de francs de notre chiffre d'affaires. Les bénéfices bruts accusés ont été de frs. 6.967.153,77 en 1927 contre frs. 6.227.431,11 en 1926, soit une majoration d'environ frs. 740.000,— en faveur de 1927. Les frais généraux se chiffrent par frs. 4.314.162,23 pour 1927 contre frs. 3.739.802,69 en 1926.

Cette augmentation de nos frais généraux provient en grande partie des améliorations que nous avons apportées dans le traitement de notre personnel, en tenant compte du renchérissement du coût de la vie.

Si les comptes courants débiteurs ont subi une diminution d'environ frs. 3.500.000,— sur le chiffre de l'exercice précédent (pour 1927 : frs. 86.166.478,76 contre frs. 89.733.528,05 pour 1926) diminution imputable à la politique de prudence que la Banque s'est imposée en matière de crédit et dont il a déjà été question dans le rapport précédent, les comptes créditeurs, par contre, accusent un total de frs. 230.941.964,34, soit une augmentation de 58 millions sur le chiffre de l'année 1926, pour la même rubrique, chiffre qui s'élevait à frs. 173.033.933,86.

D'autre part, l'avoir chez nos correspondants a plus que doublé. En effet, ce poste a passé de frs. 52.842.189,55 qu'il accusait en 1926 au chiffre respectable de frs. 113.556.888,35 pour l'exercice en cause. Cette augmentation très sensible est due à l'affluence des disponibilités dont nous avons parlé plus haut.

Au cours du dernier exercice nous avons effectué diverses opérations financières dont nous citerons les principales :

Nous avons pris ferme et réalisé l'emprunt obligataire de la Brasserie de Diekirch, société anonyme, dans laquelle nous sommes intéressés. Cet emprunt a rencontré un brillant succès.

Nous avons participé aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

Banque de Bruxelles,
Banque Centrale Anversoise,
Banque de Varsovie,
Crédit foncier Africain,
Swenska Tändsticks Aktiebolaget, Stockholm,
Secouélé (Société Commerciale Agricole de l'Uelé),
Schlesische Aktiengesellschaft für Bergbau und Zinkhüttenbetrieb, Lipine,
Compania Argentina de Petroleo « Astra »,
Soforbel,
etc. etc.

Passons maintenant à l'analyse du bilan :

ACTIF

Espèces en Caisse	frs.	4.702.179,59
Avoir chez nos correspondants	frs.	113.556.888,35
Effets à recevoir	frs.	10.990.779,63
Comptes courants débiteurs	frs.	86.166.478,76
Portefeuille Titres et Participations	frs.	23.717.634,41
Fonds d'Etat	frs.	5.697.402,02
Obligations diverses	»	4.580.119,40
Actions	»	12.422.345,81
Participations	»	1.017.767,18

A noter une augmentation d'environ 1 ½ millions provenant, en ordre principal, du fait que la Banque a participé aux augmentations de capital des valeurs qu'elle a en portefeuille.

Immeubles réalisables	frs.	2.487.396,82
Immeubles et Installations nouvelles	frs.	2.192.853,04

Ce poste est en diminution de frs. 50.965,55, amortissement sur machines comptables.

Changes à termes à recevoir	frs.	29.448.719,95
Comptes d'ordre comprenant les cautionnements, accréditifs, etc.	frs.	52.361.916,84
Compte spécial (créé en vertu de la loi du 12 avril 1920).	frs.	23.893.369,98

Ce poste sera en diminution de Fr. 1.219.376,41 par l'affectation du solde bénéficiaire après répartition statutaire.

PASSIF

Capital	frs.	25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250,—		
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		
Réserves	frs.	2.577.958,76
a) Réserve légale	frs.	712.649,52
b) Réserve extraordinaire	»	1.865.309,24
	frs.	2.577.958,76

Emission de billets	frs.	6.250.000,—
--------------------------------------	------	-------------

On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de titres publics se trouvant dans les caisses de l'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant en francs belges.

Effets à payer	frs.	231.134,43
Dividendes non réclamés	frs.	14.548,18
Comptes courants créditeurs	frs.	230.941.964,34
dont frs. 132.971.973,74 à vue et frs. 97.969.990,60 à terme.		
Comptes d'ordre	frs.	52.361.916,84
Contre-partie de la même rubrique à l'actif.		

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts, s'est élevé en 1927 à frs. 2.652.991,54

Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit:

à la réserve légale 5 % sur frs. 2.652.991,54	frs.	132.649,58
5 % de dividende aux actions privilégiées.	frs.	1.250.000,—
amortissement sur les nouvelles installations.	frs.	50,965,55
amortissement sur le compte spécial	frs.	1.219.376,41
	frs.	<u>2.652.991,54</u>

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 8 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1928, sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0.80 par action, à raison de frs. 11,70.

Nous sommes heureux de relever que nos fondés de pouvoir et chefs de service, fidèles à la tradition, ont été les collaborateurs dévoués et intelligents de la Direction. Les membres du personnel, de leur côté, nous nous plaignons à le reconnaître, ont rempli avec zèle leur devoir, chacun dans sa sphère d'activité.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 1928.



Messieurs,

Le Collège des Commissaires tient à s'associer à l'hommage rendu à M. Emile Mayrisch, dont la disparition tragique a soulevé d'unanimes regrets qui s'adressaient tant à l'homme qu'à l'éminente personnalité industrielle.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1927, conformément à la loi et aux statuts.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la Banque et de ses Agences.

La situation active et passive du premier semestre, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes avec toutes les pièces justificatives, ont été remis à notre disposition dans les délais légaux. Tous les postes de ces documents ont été trouvés en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Luxembourg, le 28 avril 1928.

Banque Internationale

1927

ACTIF

Réalisable

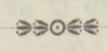
BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1927



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 4.702.179 59	
Avoir chez nos correspondants	» 113.556.888 35	
Effets à recevoir	» 10.990.779 63	
Comptes courants débiteurs	» 86.166.478 76	
Portefeuille Titres et Participations	» 23.717.634 41	
Immeubles	» 2.487.396 82	
	<hr/>	
	frs. 241.621.357	56
Immobilisé : Immeubles et Installations nouvelles	» 2.192.853	04
Changes à terme à recevoir	» 29.448.719	95
Comptes d'ordre	» 52.361.916	84
Dépôts de Titres	» 407.500 330	—
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 23.893.369	98
	<hr/>	
	frs. 757.018.547	37

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 23 mars 1928

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL ; MAURICE DESPRET ;
 GEORGES MOSLER ; GASTON BARBANSON ; PAUL BARBÉ ;
 ROBERT BRASSEUR ; AUGUSTE DUTREUX ; TONY DUTREUX ;
 HENRI FUNCK ; HENRI GRANDET ; NORBERT LE GALLAIS ;
 JOSEPH LINCKELS ; MICHEL NEUMAN ; LE BARON
 SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM ; MAURICE PESCATORE ;
 DR. GUSTAVE RATJEN ; LÉON RICHARD ; JOSEPH STEICHEN ;
 WILLIAM THYS

Le Président

LÉON KAUFFMAN

à Luxembourg

au 31 décembre 1927

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —

100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve statutaire frs. 712.649 52

Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

» 2.577.958 76

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 231.134 43

Dividendes non réclamés » 14.548 18

Comptes courants créditeurs:

a) à vue . . frs. 132.971.973 74

b) à terme . . » 97.969.990 60 » 230.941.964 34

» 231.187.646 95

Changes à terme à livrer

» 29.448.719 95

Comptes d'ordre

» 52.361.916 84

Déposants de Titres

» 407.500.330 —

Réescompte

» 38.983 33

Profits et Pertes

» 2.652.991 54

frs. 757.018.547 37

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 28 avril 1928

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; RENÉ MULLER; JEAN
RAMPENBERGH; OCTAVE THOMAS; WILLY PUTZ;
BRUNO L. PHILIPS.

Le Président

LÉON MOUTRIER

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration. Impôts et Divers	frs. 4.314.162	23
Solde en Bénéfice	» 2.652.991	54
	frs. 6.967.153	77

à Luxembourg

au 31 décembre 1927

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 6.967.153	77
---	----------------	----

	frs. 6.967.153	77
--	----------------	----

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1927 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 4.702.179 59	
Avoir chez nos correspondants	» 113.556.888 35	
Effets à recevoir	» 10.990.779 63	
Comptes courants débiteurs	» 86.166.478 76	
Portefeuille Titres et Participations	» 23.717.634 41	
Immeubles.	» 2.487.396 82	
		frs. 241.621.357 56
Immobilisation: Immeubles et Installations nouvelles	» 2.141.887	49
Changes à termes à recevoir	» 29.448.719	95
Comptes d'ordre	» 52.361.916	84
Dépôts de Titres	» 407.500.330	—
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 22.673.993	57
		frs. 755.748.205 41

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 845.299 10	
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24	
		» 2.710.608 34

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 231.134 43	
--------------------------	-----------------	--

Dividendes non réclamés.	» 14.548 18	
----------------------------------	-------------	--

Dividendes à payer	» 1.250.000 00	
------------------------------	----------------	--

Comptes courants créditeurs:

a) à vue	frs. 132.971.973 74	
--------------------	---------------------	--

b) à terme	» 97.969.990 60	» 230.941.964 34
----------------------	-----------------	------------------

	» 232.437.646	95
--	---------------	----

Changes à terme à livrer	» 29.448.719	95
------------------------------------	--------------	----

Comptes d'ordre	» 52.361.916	84
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 407.500.330	—
-------------------------------	---------------	---

Réescompte	» 38.983	33
----------------------	----------	----

	frs. 755.748.205	41
--	------------------	----

Administrative Report

Administrative Report for the Department of Administration

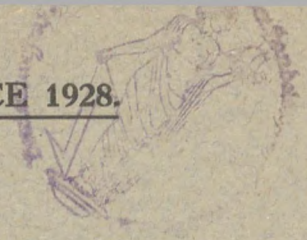
Table

Category	Description	Value
Personnel	Salaries and benefits	1,200,000
Equipment	Purchase of new equipment	500,000
Travel	Travel expenses	150,000
Supplies	Office supplies	100,000
Maintenance	Building maintenance	300,000
Utilities	Utilities	200,000
Insurance	Insurance	180,000
Miscellaneous	Miscellaneous expenses	120,000
Total	Total	3,650,000



1927

EXERCICE 1928.



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 1929

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DOUZIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG

TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35; 41-20, 41-21

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

SUCCURSALES

METZ, Rue Paul Déroulède
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ETTELBRUCK, Grand'rue

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 1929

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DOUZIÈME EXERCICE

Commissaire du Gouvernement

M. DANIEL ROUSSEAU, Directeur honoraire de la Caisse d'Épargne et du Crédit foncier, Luxembourg

Administration

- M. TONY DUTREUX, Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur;
- » LÉON KAUFFMAN, Ministre d'État honoraire, Conseiller d'État, Luxembourg, Président;
 - » FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL, Sénateur, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;
 - » MAURICE DESPRET, Sénateur, Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Sterrebeck, Vice-Président;
 - » GEORGES MOSLER, Directeur de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président;
 - » GASTON BARBANSON, Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Administrateur;
 - » PAUL BARBÉ, Directeur général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;
 - » ROBERT BRASSEUR, Avocat, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;
 - » AUGUSTE DUTREUX, Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Paris, Administrateur;
 - » HENRI FUNCK, Industriel, Luxembourg-Neudorf, Administrateur;
 - » HENRI GRANDET, Banquier, Paris, Administrateur;
 - » NORBERT LE GALLAIS, Docteur en Droit, Député, Luxembourg, Administrateur;
 - » JOSEPH LINCKELS, Docteur en Droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur;
 - » MICHEL NEUMAN, Docteur en Droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur;
 - » le Baron SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM, de la maison de Banque Sal. Oppenheim jr. & Comp. Cologne, Administrateur;
 - » MAURICE PESCATORE, Propriétaire, au Scheid, (Sandweiler), Administrateur;
 - » LÉON RICHARD, Ingénieur, Luxembourg, Administrateur;
 - » JOSEPH STEICHEN, Conseiller d'État, Bel-Val, Administrateur;
 - » WILLIAM THYS, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

Collège des Commissaires

- M. AUG. THORN, Avocat et Député, Luxembourg, Président;
- » JEAN-PIERRE KAUFFMANN, Agronome, Pontpierre, Commissaire;
 - » RENÉ MULLER, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Betzdorf, Commissaire;
 - » JEAN RAMPELBERGH, Propriétaire, Bruxelles, Commissaire;
 - » OCTAVE THOMAS, Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Commissaire;
 - » WILLY PUTZ, Industriel, Ettelbruck, Commissaire;
 - » BRUNO L. PHILIPS, Directeur de la Dresdner Bank in Köln, Cologne, Commissaire.

Direction

- M. VITALIS SOTIL, Luxembourg, Directeur.
- » PAUL SIMONS, » »
 - » FRÉDÉRIC MULLER, » »

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 1929

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1928

Messieurs,

Dans notre rapport relatif à l'année 1927, nous vous avons signalé que par l'effet de la consolidation de la monnaie, les affaires ont pris un développement plus normal que par le passé et la Banque internationale a pu contracter une recrudescence générale dans les différentes branches de son activité.

Ce mouvement, nous sommes heureux de pouvoir le dire, n'a pas fléchi en 1928; au contraire, il a pris encore une plus grande ampleur, et nous avons à enregistrer des progrès dans tous nos services. C'est cette situation prospère de notre Etablissement qui nous a amenés à décider l'installation d'une agence au centre même de la Ville de Luxembourg. A cette fin, nous avons acquis un immeuble qui forme le coin de deux rues dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville; cette maison est en voie de reconstruction pour être adaptée aux besoins d'une agence en plein exercice.

L'ouverture de cette agence offrira de grandes facilités à notre clientèle, surtout après l'ouverture de la Bourse des valeurs, dont le siège n'est pas loin de notre future agence.

L'ouverture de la Bourse des valeurs amènera sans doute un grand mouvement d'affaires dans le Grand-Duché et dans la capitale et ne manquera pas d'imprimer un nouvel essor à l'activité des établissements financiers de la place.

On sait que la création de la Bourse de Luxembourg a été décrétée par la loi du 30 décembre 1927; le règlement d'administration publique portant les mesures d'exécution de cette loi est daté du 20 mars 1928; enfin la Société de la Bourse a été définitivement constituée par acte notarié du 5 avril 1928 au capital de 7 millions de francs. La Banque

Internationale est représentée dans le Conseil d'Administration de cette Société et dans le Collège des Commissaires.

Nous avons demandé l'admission à la cote pour les actions tant anciennes que privilégiées de la Banque Internationale. Il a été fait droit à cette demande.

Dans nos rapports précédents, nous n'avons cessé de réclamer contre les charges fiscales par trop élevées. Nous pouvons enfin enregistrer un succès partiel; en effet, une loi du 6 mars 1928 a réduit de 10 % le montant des taux jusqu'alors en vigueur, ce qui entraîne, immédiatement, une diminution des centimes additionnels perçus par les communes. Un autre projet de loi soumis actuellement aux délibérations de la Chambre des Députés prévoit une seconde réduction de l'impôt, laquelle, cependant, doit principalement accorder des allègements aux revenus modestes; néanmoins, tous les contribuables profiteront de l'abaissement du taux de la surtaxe, dont le maximum ne sera plus que de 60 % de l'impôt principal au lieu de 75 %.

La Chambre des Députés sera prochainement appelée à s'occuper d'un autre projet; il concerne la stabilisation de la monnaie luxembourgeoise sur la même base que la monnaie belge. L'assemblée législative aura à se prononcer sur un projet présenté par le Gouvernement et un projet amendé par le Conseil d'Etat.

Depuis un certain temps, il a été question de projets concernant la valorisation des créances. Comme l'avant-projet n'a pas encore été avisé par les autorités compétentes, il serait prématuré de prendre attitude en ce moment; on pourra cependant, dès maintenant dire que l'adoption des textes proposés ne manquerait pas de jeter une grande perturbation dans la marche des affaires.

Nous renouvelons à cette place l'expression des regrets que nous inspire la mort de notre éminent administrateur, Monsieur Emile Mayrisch. Depuis, nous avons à déplorer le décès d'un autre administrateur, Monsieur le Docteur Gustave Ratjen, de la maison Delbruck, Schickler & Cie à Berlin. Les hautes capacités financières, la compétence incontestable de M. Ratjen l'ont placé au premier plan des représentants de la haute finance; sa perte est très douloureuse pour la Banque Internationale.

Enfin, un autre administrateur, Mr. Steichen, a démissionné pour des motifs de convenance personnelle. Nous regrettons le départ de ce collègue, dont les lumières et les avis judicieux nous ont été d'un concours hautement appréciable.

Les résultats de l'exercice 1928 et notamment la plus-value des immeubles réalisables et de certaines valeurs composant notre portefeuille nous mettent dans l'heureuse situation de pouvoir ramener de vingt-trois millions à dix millions le « compte spécial » prévu par la loi du 12 avril 1920, ayant pour objet de remédier aux conséquences des dépréciations de change pour les sociétés industrielles et commerciales.

Voici maintenant un exposé détaillé des différents chiffres de notre bilan :

La somme totale du bilan s'élève à frs. 958.087.661,50, accusant ainsi une augmentation de 201 millions par rapport à l'année passée. En examinant de près les différents postes, on constate que la progression qui avait été accusée par la plupart d'entre eux fin 1927, s'est encore accentuée au cours de l'exercice en cause.

Les comptes créditeurs sont de nouveau en augmentation sensible sur ceux de l'exercice précédent et atteignent le chiffre de frs. 266.086.387,— contre frs. 231.187.647,—. Il est à remarquer que les comptes-courants débiteurs n'ont pas suivi, dans la même proportion, la courbe ascendante. En effet, de frs. 86.166.478,— qu'ils étaient en 1927, ils ont passé à frs. 101.949.451,— en 1928, soit une majoration de 15 millions seulement. Cela tient à ce que tout en poursuivant la mission qui lui est dévolue de favoriser tout spécialement la vie économique du pays, en réservant son concours financier notamment à l'industrie et au commerce nationaux, gros et moyens, la Banque ne se départit pas de ses méthodes de prudence qui sont inhérentes à une gestion rationnelle et qui ont caractérisé sa politique au cours de ces dernières années. Le développement remarquable pris par le poste « déposants de titres » qui s'est accru de près de 133 millions au cours de l'exercice 1928 en se portant au chiffre respectable de frs. 540.698.653,— dénote la confiance de plus en plus grande dont jouit l'Établissement tant à l'Intérieur qu'à l'Étranger.

Toutes ces progressions, qui témoignent de l'essor que prend la banque dans toutes les branches de son activité, se sont traduites forcément par un accroissement très considérable de son chiffre d'affaires et le total du Grand-Livre a atteint, fin 1928, le montant de frs. 12.637.211.201,— contre frs. 10.948.170.603,— pour 1927, soit une augmentation des opérations pour la somme de près de un milliard trois quarts.

La Banque Internationale, désireuse d'encourager la petite épargne, a inauguré vers la fin de l'année 1928 un service de Livrets d'Épargne qui, à en juger par le développement qu'il a pris pendant l'année en cours, a obtenu un grand succès.

Les bénéfices bruts se sont élevés à frs. 8.226.887,— et sont en augmentation de frs. 1.259.734,— sur ceux de l'exercice antérieur dont le résultat brut a été de frs. 6.967.153,—. Les frais généraux se sont chiffrés par frs. 4.691.310,—.

Au cours du dernier exercice, la Banque a participé à de nombreuses opérations financières importantes; elle a pris part notamment aux augmentations de capital des Sociétés suivantes :

- Industrie & Transport Automobiles Congo (Itac),
- Trust de l'Industrie et du Commerce des Pétroles (Forapétrol),
- Banque de Bruxelles,
- Crédit Général du Congo,
- Chemins de fer économiques,
- Comptoirs Africains Antverpia (Cafria),
- Générale pour l'Éclairage et Chauffage par le Gaz (Gaz Belge),
- Commerciale et Industrielle du Liège (C. I. L.),
- Cie Financière d'Exploitations Hydro-Électriques (Hydrofina),
- Banque Chrissoveloni, Bucarest,
- Plantations de l'Abyssinie,
- Financ. Franco-Belge de Colonisation (Financo),
- Commerciale Anversoise du Congo (Comanco),
- S. A. de Beuckelaer.

Après cette interprétation générale des chiffres de notre bilan, passons en revue les différents postes qui le composent :

ACTIF

Espèces en Caisse	frs.	5.976.095,48
Avoir chez nos correspondants	frs.	129.722.278,91
Effets à recevoir	frs.	12.568.829,20
Comptes-courants débiteurs	frs.	101.949.451,14
Portefeuille-Titres et Participations	frs.	24.144.404,92
Obligations diverses	frs.	3.767.681,40
Actions	»	18.880.650,74
Participations	»	1.496.072,78
Fonds d'Etat	frs.	7.540.064,—
Immeubles réalisables	frs.	5.990.000,—

A relever une augmentation d'environ 3 ½ millions. Cette augmentation procède principalement de la réestimation des immeubles réalisables, appartenant à la Banque.

Immeubles d'exploitation	frs.	3.645.382,97
---	------	--------------

en majoration d'environ 1 ½ millions par suite de l'acquisition de nouveaux immeubles à Luxembourg et à Differdange.

Changes à termes à recevoir	frs.	57.719.149,91
--	------	---------------

Comptes d'ordre , comprenant les cautionnements, accréditifs, etc.	frs.	56.057.620,34
---	------	---------------

Dépôts de Titres	frs.	540.698.653,80
-----------------------------------	------	----------------

en augmentation sur l'exercice précédent de frs. 133.198.323,80.

Compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920	frs.	12.075.730,83
--	------	---------------

Ce compte présentait en 1927 après réparation un solde de frs. 22.673.993,57
 après amortissement de » 10.598.262,74

opéré avant bilan, il renseigne encore un solde de frs. 12.075.730,83
 montant qui sera encore en diminution de frs. 2.108.798,04 par suite d'un amortissement à pratiquer après bilan.

L'amortissement total sur ce compte comportera donc un montant de frs. 12.707.060,78.

Le compte sous rubrique renseignera après répartition un solde de frs. 9.966.932,79.

PASSIF

Capital	frs.	25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250,—		
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		

Réserves		frs.	2.710.608,34
a) Réserve légale	frs.	845.299,10	
b) Réserve extraordinaire	»	1.865.309,24	
	frs.	2.710.608,34	

Emission de billets	frs.	6.250.000,—
--------------------------------------	------	-------------

On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de titres publics se trouvant dans les caisses de l'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant en francs belges.

Effets à payer	frs.	228.405,49
---------------------------------	------	------------

Dividendes non réclamés	frs.	17.657,93
--	------	-----------

Comptes-courants créditeurs.	frs.	265.840.324,56
---	------	----------------

dont frs. 137.101.746,79 à vue et
frs. 128.738.577,77 à terme.

Comptes d'ordre	frs.	56.057.620,34
----------------------------------	------	---------------

Contre-partie de la même rubrique à l'actif.

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts, s'est élevé en 1928 à	frs.	3.535.576,88
--	------	--------------

Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :

à la réserve légale 5 % sur frs. 3.535.576,88	frs.	176.778,84
---	------	------------

5 % de dividende aux actions privilégiées.	frs.	1.250.000,—
--	------	-------------

amortissement sur le compte spécial	frs.	2.108.798,04
---	------	--------------

	frs.	<u>3.535.576,88</u>
--	------	---------------------

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 9 des actions privilégiées sera payable à partir du 1^{er} juin 1929, sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,70 par action, à raison de frs. 11,80.

Comme les années précédentes, nous nous plaignons à reconnaître que le personnel de la Banque a fait preuve, au cours de l'exercice, d'un zèle dévoué dans l'accomplissement de ses fonctions.

ACTIF

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 1929

❖*❖

Messieurs,

Le Collège des Commissaires s'associe aux regrets qu'exprime le rapport du Conseil d'administration au sujet de la disparition de Monsieur Gustave Ratjen dont ils garderont un souvenir ému et du départ de Monsieur Joseph Steichen.

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1928.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la Banque et de ses Succursales et Agences.

La situation active et passive du premier semestre ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes avec toutes les pièces justificatives, ont été remis à notre disposition dans les délais légaux. Tous les postes de ces documents ont été trouvés en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons enregistré avec grande satisfaction que le compte spécial qui au 1^{er} janvier 1928 apparaissait avec un solde de frs. 22.673.993,57 s'établit au 1^{er} janvier 1929 à frs. 9.966.932,79.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés.

Luxembourg, le 20 avril 1929.

Banque d'Indochine

1928

ACTIF

Réalisable

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1928

»»»»»

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 5.976.095 48	
Avoir chez nos correspondants	» 129.722.278 91	
Effets à recevoir	» 12.568.829 20	
Comptes courants débiteurs	» 101.949.451 14	
Portefeuille Titres et Participations	» 24.144.404 92	
Obligations et Bons du Trésor luxembourgeois et belges.	» 7.540.064 —	
Immeubles	» 5.990.000 —	
	frs. 287.891.123	65
Immobilisé: Immeubles d'exploitation	» 3.645.382	97
Changes à terme à recevoir	» 57.719.149	91
Comptes d'ordre	» 56.057.620	34
Dépôts de Titres	» 540.698.653	80
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 12.075.730	83
	frs. 958.087.661	50

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 26 mars 1929.

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; MAURICE DESPRET;
 GEORGES MOSLER; GASTON BARBANSON; PAUL BARBÉ;
 ROBERT BRASSEUR; AUGUSTE DUTREUX; TONY DUTREUX;
 HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; NORBERT LE GALLAIS;
 JOSEPH LINCKELS; MICHEL NEUMAN; LE BARON
 SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM; MAURICE PESCATORE;
 LÉON RICHARD; JOSEPH STEICHEN; WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN

à Luxembourg

au 31 décembre 1928

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —
 100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur). . .

Réserves

Réserve statutaire frs. 845.299 10
 Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 228.405 49
 Dividendes non réclamés. » 17.657 93

Comptes courants créditeurs:

a) à vue. . . frs. 137.101.746 79
 b) à terme . » 128.738.577 77 » 265.840.324 56

» 2.710.608 34

» 266.086.387 98

Changes à terme à livrer

» 57.719.149 91

Comptes d'ordre

» 56.057.620 34

Déposants de Titres

» 540.698.653 80

Récompte

» 29.664 25

Profits et Pertes

» 3.535.576 88

frs. 958.087.661 50

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 20 avril 1929.

Les Commissaires

JEAN-PIERRE KAUFFMANN; RENÉ MULLER; JEAN
 RAMPENBERGH; OCTAVE THOMAS; WILLY PUTZ;
 BRUNO L. PHILIPS.

Le Président

AUG. THORN

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Divers	frs. 4.691.310	52
Solde en Bénéfice	» 3.535.576	88
	frs. 8.226.887	40

à Luxembourg

au 31 décembre 1928

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 8.226.887	40
	<hr/>	<hr/>
	frs. 8.226.887	40
	<hr/>	<hr/>

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1928 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse	frs. 5.976.095 48	
Avoir chez nos correspondants	» 129.722.278 91	
Effets à recevoir	» 12.568.829 20	
Comptes courants débiteurs	» 101.949.451 14	
Portefeuille Titres et Participations.	» 24.144.404 92	
Obligations et Bons du Trésor luxem- bourgeois et belges	» 7.540.064 00	
Immeubles	» 5.990.000 00	
		frs. 287.891.123 65
Immobilisation: Immeubles d'exploitation.	» 3.645.382 97	
Changes à termes à recevoir	» 57.719.149 91	
Comptes d'ordre	» 56.057.620 34	
Dépôts de Titres.	» 540.698.653 80	
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 9.966.932 79	
		frs. 955.978.863 46

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs frs. 25.000.000 —

100.000 actions (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve statutaire frs. 1.022.077 94

Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

» 2.887.387 18

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 228.405 49

Dividendes non réclamés » 17.657 93

Dividendes à payer » 1.250.000 00

Comptes courants créditeurs:

a) à vue . . frs. 137.101.746 79

b) à terme . » 128.738.577 77 » 265.840.324 56

» 267.336.387 98

Changes à terme à livrer » 57.719.149 91

Comptes d'ordre » 56.057.620 34

Déposants de Titres » 540.698.653 80

Réescompte » 29.664 25

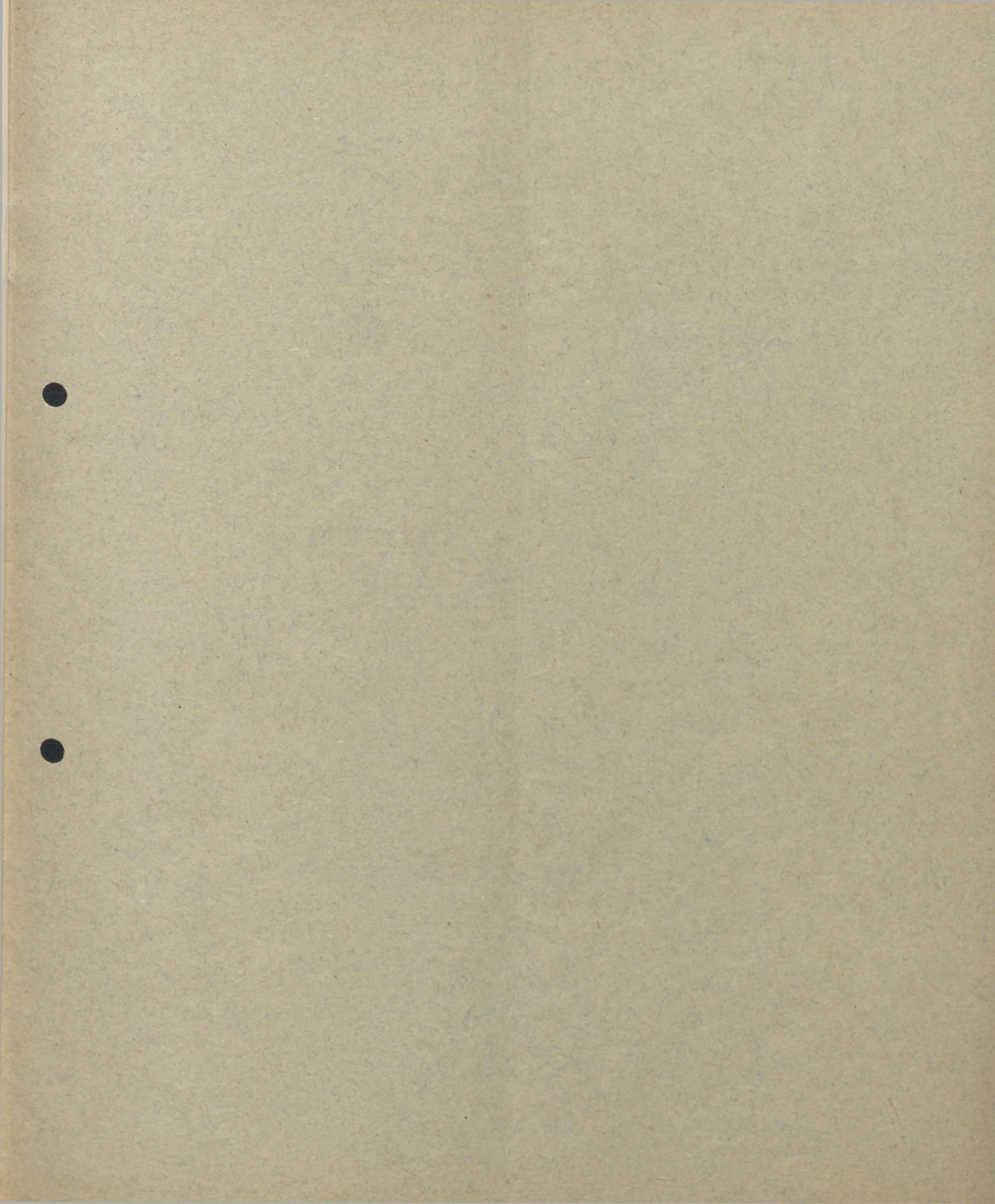
frs. 955.978.863 46

Banque d'Indochine

Le présent document est la propriété de la Banque d'Indochine

Passif

Banque d'Indochine		Banque d'Indochine	
Passif		Actif	
Capital		Capital	
Réserves		Réserves	
Comptes de clients		Comptes de clients	
Comptes de correspondance		Comptes de correspondance	
Autres		Autres	
Total		Total	



1928

EXERCICE 1929

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1930

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-TREIZIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG

TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35; 41-20, 41-21

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8

BRUXELLES, 1708-81

PARIS, 1300-22

COLOGNE, 25-73

SUCCURSALES

METZ, Rue Paul Déroulède

ESCH-S.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe

ETTELBRUCK, Grand'rue

RODANGE, Rue de Luxembourg

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Église

DIFFERDANGE, Rue de la Gare

PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1930

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-TREIZIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. DANIEL ROUSSEAU,

Directeur honoraire de la Caisse d'Epargne et du Crédit Foncier,
Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. TONY DUTREUX,

Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de fer
Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur ;

LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président ;

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL,

Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président ;

MAURICE DESPRET,

Président d'honneur du Conseil d'Administration de la Banque de
Bruxelles, Sterrebeck, Vice-Président ;

GEORGES MOSLER,

Directeur de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président ;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-
Eich-Dudelange, Château de Beggen, Administrateur ;

PAUL BARBE,

Directeur général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris,
Administrateur ;

ROBERT BRASSEUR,

Avocat, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange,
Luxembourg, Administrateur ;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de banque Delbrück-Schickler & Co, Berlin, Administrateur ;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-
Luxembourg, Château de La Celle-St.-Cloud, Administrateur ;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur ;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur ;

NORBERT LE GALLAIS,

Docteur en droit et Député, Administrateur des Aciéries Réunies de
Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur ;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange,
Luxembourg, Administrateur ;

MICHEL NEUMAN,
Docteur en droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur ;
le Baron SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM,
de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Admi-
nistrateur ;
RENÉ MULLER,
Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dude-
lange, Château de Betzdorf, Administrateur ;
LÉON RICHARD,
Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;
AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur ;
WILLIAM THYS,
Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles,
Bruxelles, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

MM. BERNARD CLASEN,
Avocat, Luxembourg, Président ;
PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Commissaire ;
JEAN-PIERRE KAUFFMANN,
Agronome, Pontpierre, Commissaire ;
ROGER PAQUELIN,
Administrateur de la Banque Commerciale Roumaine, Bucarest, Com-
missaire ;
BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank in Cöln, Cologne, Commissaire ;
WILLY PUTZ,
Industriel, Ettelbruck, Commissaire ;
JEAN RAMPELBERGH,
Propriétaire, Bruxelles, Commissaire.

DIRECTION :

MM. VITALIS SOTIL, Premier Directeur ;
FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;
ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;
NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;
JEAN-PIERRE GCERENS, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1929.

◆

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les opérations de notre Société pendant l'année 1929, qui représente son 73^e exercice.

L'heureux développement de nos affaires qui a pu être enregistré en 1927 et qui s'est accentué en 1928, s'est maintenu pendant l'année 1929 qui accuse encore des progrès sur l'exercice précédent.

Les travaux de construction de notre agence de la rue Philippe sont avancés au point que nous pouvons envisager l'ouverture de cet établissement, qui est situé au centre de la ville de Luxembourg, dans le courant du mois de mai 1930. Nous avons, de plus, fait l'acquisition d'un immeuble à Dudelange, opération qui nous met en mesure de nous assurer définitivement l'installation de notre agence dans le quartier le plus peuplé de cette ville. Sans abandonner notre bureau de Pétange, nous avons ouvert une agence à Rodange dans la plus belle situation de cette localité qui se trouve à proximité des frontières belge et française.

La Bourse de Luxembourg a été ouverte le 6 mai 1929. La retenue du public qui se manifeste partout, a eu sa répercussion sur la place de Luxembourg; si l'on considère ensuite que l'organisme nouvellement créé n'est qu'à son début, il ne faut pas s'étonner qu'une entreprise de cette envergure ne donne pas un plein rendement dès les premiers mois de sa création.

Un autre événement très important est la stabilisation de la monnaie luxembourgeoise, le franc luxembourgeois valant dorénavant 0.0418422 grammes d'or fin; ce taux est le même que celui adopté pour le franc belge. La couverture sera de 50 %, soit en or soit en devises-or. La loi afférente qui porte la date du 19 décembre 1929, met fin à une vieille controverse au sujet de la définition du franc luxembourgeois qui divisait les hommes du métier et qui ne pouvait se terminer que par une mesure législative. En ce

qui concerne plus spécialement notre Établissement, il est dit dans l'art. 8 de la loi que « l'approbation de l'accord pouvant intervenir entre le Gouvernement et la Banque Internationale au sujet de la circulation des billets de celle-ci formera l'objet d'une loi. » L'article porte encore « que la détermination des conditions sous lesquelles un établissement financier sera éventuellement chargé de l'émission des nouveaux signes monétaires » fera aussi l'objet d'une loi. Ajoutons que le procès que nous avons intenté au sujet du plein exercice de notre droit d'émission est pendant devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg et sera plaidé sous peu. C'est donc avant tout une question à trancher par les tribunaux.

Le projet de loi concernant la revalorisation des créances a fait l'objet d'études très approfondies de la part de spécialistes consultés par le Gouvernement et la Chambre de Commerce, de la part de cette dernière et enfin du Conseil d'Etat qui a émis son avis à la fin du mois de décembre dernier. Le Conseil d'Etat propose de substituer au projet gouvernemental, qui prévoit une revalorisation des créances, une autre solution d'après laquelle ce seraient les revenus de créances, le taux d'intérêt et le montant des prestations périodiques qui seraient portés au niveau des taux moyens payés en ce moment. Actuellement, la Chambre des Députés examine les graves problèmes soulevés par les deux projets.

Messieurs,

Malgré le ralentissement général des affaires, malgré l'inactivité des bourses et l'absence presque complète des opérations syndicales, les résultats bruts de l'exercice ont dépassé sensiblement ceux de 1928. Ils s'élèvent à Frs. 9.018.573,35 contre Frs. 8.226.887,40. Par contre les frais généraux se sont accrus jusqu'à Frs. 5.302.649,41 contre Frs. 4.691.310,52. De sorte que nous pouvons accuser un bénéfice net supérieur à celui de l'exercice précédent, ce qui nous permettra de maintenir le dividende statutaire attribué les années précédentes aux actions privilégiées et d'apporter des amortissements très appréciables au compte spécial introduit par la loi du 12 avril 1920 ; ce compte se réduira de Frs. 2.280.000,— pour être ramené à Frs. 7.686.000,— au 31 décembre 1929. Malheureusement, la nécessité impérieuse d'amortir le plus tôt possible le compte spécial et de reconstituer, dans l'intérêt même des anciens actionnaires, le capital et les réserves primitives, ne permet pas la distribution d'un dividende aux anciennes actions. Cette solution s'impose d'autant plus qu'il convient d'arriver le plus tôt possible à l'assimilation des anciennes actions avec les actions privilégiées.

D'une manière générale l'activité de la Banque a fortement progressé encore en 1929. En effet, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de près de deux milliards supérieur à celui de l'année 1928 qui accusait Frs. 12.637.211.201,29 pour s'enfler à la somme de Frs. 14.521.853.885,45.

La récente législation luxembourgeoise concernant les sociétés Holding a ouvert à notre Établissement un nouveau champ d'action intéressant. Il a été constitué sous les auspices de la Banque Internationale au cours de l'année 1929 un grand nombre de ces sociétés. Le mouvement dans ce domaine ne s'est pas ralenti en 1930 et nous avons tout lieu de fonder des espérances sérieuses sur cette branche de notre activité.

Malgré la baisse violente survenue dans toutes les bourses du continent et la forte dépréciation des valeurs qui s'en est suivie, dépréciation qui a été dans la plupart des cas de l'ordre de 30 % et même au delà, le poste « Déposants de titres » s'est maintenu aux environs du chiffre de l'année dernière, ce qui revient à dire que l'importance de ces dépôts a numériquement augmenté de plus de 30 % en 1929.

Au cours de l'exercice écoulé nous avons procédé, avec le concours d'autres établissements financiers, à l'émission de l'emprunt de la société anonyme Carrières Dumon & Produits Calcaires du Tournaisis à Vaulx-lez-Tournai.

D'autre part nous avons pris un intérêt important dans la Société anonyme Brasserie de Luxembourg, ci-devant Emile Mousel & Cie et participé à la constitution de la Société anonyme des Anciens Etablissements N. Kettenhofen à Echternach.

En outre nous avons participé à des opérations financières importantes; nous avons notamment pris part aux augmentations de capital des sociétés suivantes:

- Banques de Bruxelles,
- Compagnie Belge pour l'Industrie,
- Société Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles « Sofina »,
- Société du Louvre,
- Compagnie Générale d'Entreprises Electriques & Industrielles « Electrobél »,
- Crédit Général du Congo « Cregeco »,
- Banque Belge d'Afrique,
- Grandes Brasseries Kœkelberg,
- Société Métallurgique d'Aubrives et Villerupt,
- Caisse Autonome des Monopoles du Royaume de Roumanie,
- Société des Services Contractuels des Messageries Maritimes,
- Société Métallurgique de Mortagne,
- Société anonyme Papyrus.

Nous faisons suivre l'analyse des principaux articles du bilan :

ACTIF

Espèces en Caisse, Chèques postaux et Chambre de compensation	frs. 12.120.171,29
Avoir chez nos correspondants.	frs. 103.313.386,83
Effets à recevoir	frs. 14.811.534,14
Comptes courants débiteurs	frs. 121.468.293,33
Portefeuille-Titres et Participations	frs. 31.242.824,90
Obligations diverses	frs. 8.844.718,30
Actions	» 20.913.160,07
Participations	» 1.484.946,53

Fonds d'Etat	frs.	6.587.202,—
Immeubles réalisables	frs.	5.990.000,—
Immeubles d'exploitation	frs.	4.269.630,67
en augmentation d'environ frs. 600.000,— qui représentent les travaux de construction de notre immeuble sis à Luxembourg, rue Philippe.		
Changes à termes à recevoir	frs.	3.835.040.—
Comptes d'ordre , comprenant les cautionnements, accréditifs etc.	frs.	74.224.358,50
Dépôts de titres	frs.	538.116.090,04
Compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920	frs.	9.966.932,79
Ce compte sera en diminution de frs. 2.280.127,74 par l'affectation du solde bénéficiaire après répartition statutaire.		

PASSIF

Capital	frs.	25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250.—		
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		
Réserves	frs.	2.887.387,18
a) Réserve légale	frs.	1.022.077,94
b) Réserve extraordinaire	»	1.865.309,24
Emission de billets	frs.	6.250.000,—
On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de valeurs publiques se trouvant dans les caisses de l'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant en francs belges.		
Effets à payer	frs.	395.356,36
Dividendes non réclamés	frs.	14.702,53
Comptes courants créditeurs	frs.	271.468.336,82
Comptes d'ordre	frs.	74.224.358,50
qui forment la contrepartie de la même rubrique à l'actif.		

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts, s'est élevé en 1929 à frs. 3.715.923,94

Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :

à la réserve légale 5 % sur frs. 3.715.923,94	frs.	185.796,20
5 % de dividende aux actions privilégiées	frs.	1.250.000,—
amortissement sur compte spécial	frs.	2.280.127,74
	frs.	<u>3.715.923,94</u>

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 10 des actions privilégiées sera payable, à partir du 1^{er} juin 1930, sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,70 par action, à raison de frs. 11,80.

Nous sommes heureux de pouvoir terminer notre rapport en rendant hommage à la collaboration de notre personnel dont nous apprécions les qualités ainsi que le zèle qu'il a déployés au service de notre Etablissement.

Luxembourg, le 28 mars 1930.

*Le Président
du Conseil d'Administration.*

1911

Projet de Loi

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

Le projet de loi ci-dessous a été adopté par le Conseil d'Administration de la Compagnie le 15 Mars 1911.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 1930.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1929 conformément à la loi et aux statuts de notre Société.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité, nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la Banque ; les contrôles auxquels nous avons soumis ses succursales et agences nous font faire la même déclaration à l'égard de celles-ci.

La situation active et passive du premier semestre ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes avec toutes les pièces justificatives, ont été remis à notre disposition dans les délais légaux. Tous les postes de ces documents ont été trouvés en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons enregistré avec grande satisfaction que le compte spécial qui au 1^{er} janvier 1929 apparaissait avec un solde de Frs. 9.966.932,79 s'établit au 1^{er} janvier 1930 à Frs. 7.686.805,05.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous ont été présentés.

Luxembourg, le 12 avril 1930.

Banque Internationale

1929

ACTIF

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1929

— 3066 —

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse, Chèques Postaux et Chambre de Compensation	frs. 12.120.171	29
Avoir chez nos correspondants	» 103.313.386	83
Effets à recevoir	» 14.811.534	14
Comptes courants débiteurs.	» 121.468.293	33
Portefeuille Titres et Participations	» 31.242.824	90
Obligations et Bons du Trésor luxem- bourgeois et belges	» 6.587.202	—
Immeubles	» 5.990.000	—
	<hr/>	
	frs. 295.533.412	49
Immobilisé: Immeubles d'exploitation	» 4.269.630	67
Changes à termes à recevoir	» 3.835.040	—
Comptes d'ordre	» 74.224.358	50
Dépôts de Titres	» 538.116.090	04
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 9.966.932	79
	<hr/>	
	frs. 925.945.464	49

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 28 mars 1930.

Les Administrateurs

FRÉDÉRIC FRANÇOIS - MARSAL ; MAURICE DESPRET ;
 GEORGES MOSLER ; GASTON BARBANSON ; PAUL BARBÉ ;
 ROBERT BRASSEUR ; ADELBERT DELBRUCK ; AUGUSTE DUTREUX ;
 TONY DUTREUX ; HENRI FUNCK ; HENRI GRANDET ;
 NORBERT LE GALLAIS ; JOSEPH LINCKELS ; ALOYSE MEYER ;
 RENÉ MULLER ; MICHEL NEUMAN ; LE BARON SIMON-ALFRED
 VON OPPENHEIM ; LÉON RICHARD ; AUGUSTE THORN ;
 WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN

à Luxembourg

au 31 décembre 1929

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250	frs. 25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 1.022.077 94	
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24	

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 395.356 36	
Dividendes non réclamés.	» 14.702 53	
Comptes courants créditeurs	» 271.468.336 82	

» 2.887 387 18

» 271.878.395 71

Changes à termes à livrer	» 3.835.040	—
-------------------------------------	-------------	---

Comptes d'ordre	» 74.224.358	50
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 538.116.090	04
-------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 38.269	12
----------------------	----------	----

Profits et Pertes	» 3.715.923	94
-----------------------------	-------------	----

frs. 925.945.464 49

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 12 avril 1930.

Les Commissaires

PAUL BRASSEUR; J.-P. KAUFFMANN;
ROGER PAQUELIN; BRUNO L. PHILIPS;
WILLY PUTZ; JEAN RAMPENBERGH.

Le Président

BERNARD CLASEN

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration, Impôts et Divers	frs. 5.302.649	41
Solde en Bénéfice	» 3.715.923	94
	frs. 9.018.573	35

à Luxembourg

au 31 décembre 1929

272

AVOIR

Intérêts, Commissions et Bénéfices divers	frs. 9.018.573	35
---	----------------	----

	frs. 9.018.573	35
--	----------------	----

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1929 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en Caisse, Chèques Postaux et Chambre de Compensation	frs. 12.120.171 29	
Avoir chez nos correspondants	» 103.313.386 83	
Effets à recevoir	» 14.811.534 14	
Comptes courants débiteurs.	» 121.468.293 33	
Portefeuille Titres et Participations	» 31.242.824 90	
Obligations et Bons du Trésor luxem- bourgeois et belges	» 6.587.202 —	
Immeubles	» 5.990.000 —	
		frs. 295.533.412 49
Immobilisation: Immeubles d'exploitation.	» 4.269.630	67
Changes à termes à recevoir	» 3.835.040	—
Comptes d'ordre	» 74.224.358	50
Dépôts de Titres	» 538.116.090	04
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 7.686.805	05
		frs. 923.665 336 75

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire	frs. 1.207.874 14	
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24	
		» 3.073.183 38

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 395.356 36	
Dividendes non réclamés	» 14.702 53	
Dividendes à payer	» 1.250.000 —	
Comptes courants créditeurs	» 271.468.336 82	
		» 273.128.395 71

Changes à termes à livrer	» 3.835.040	—
-------------------------------------	-------------	---

Comptes d'ordre	» 74.224.358	50
---------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 538.116.090	04
-------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 38.269	12
----------------------	----------	----

	frs. 923.665.336	75
--	------------------	----

Banque d'Algérie

Régularisation des positions du Conseil d'Administration

Passif

Régularisation des positions du Conseil d'Administration		Banque d'Algérie
Capital		Capital
Réserves		Réserves
Provisions		Provisions
Autres		Autres
<u>Total</u>		<u>Total</u>
Comptes à terme à court terme		Comptes à terme à court terme
Comptes à terme à long terme		Comptes à terme à long terme
Comptes d'épargne		Comptes d'épargne
Comptes de dépôt		Comptes de dépôt
Comptes de crédit		Comptes de crédit
Comptes de provision		Comptes de provision
<u>Total</u>		<u>Total</u>

1929

EXERCICE 1930



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1931

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-QUATORZIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35; 41-21

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

SUCCURSALES

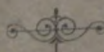
METZ, Rue Paul Déroulède
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ETTELBRUCK, Grand'rue
RODANGE, Rue de Luxembourg

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Église
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1931

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-QUATORZIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. TONY DUTREUX,

Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur ;

LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président ;

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL,

Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président ;

GASTON BARBANSOIN,

Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président ;

GEORGES MOSLER,

Directeur de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président ;

PAUL BARBÉ,

Directeur général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur ;

ROBERT BRASSEUR,

Avocat, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de banque Delbrück Schickler & Co, Berlin, Administrateur ;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de La Celle-St.-Cloud, Administrateur ;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur ;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur ;

OSCAR GUASTALLA,

Administrateur de la Banque de Bruxelles, Administrateur ;

NORBERT LE GALLAIS,

Docteur en droit et Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur ;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

- MM. RENÉ MULLER,
Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Betzdorf, Administrateur ;
- MICHEL NEUMAN,
Docteur en droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur ;
- le Baron SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM,
de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Administrateur ;
- LÉON RICHARD,
Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;
- AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur ;
- WILLIAM THYS,
Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.
-

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

- MM. BERNARD CLASEN,
Avocat, Luxembourg, Président ;
- PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Commissaire ;
- LOUIS FEYDEL,
Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire ;
- JEAN-PIERRE KAUFFMANN,
Agronome, Pontpierre, Commissaire ;
- BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank in Cöln, Cologne, Commissaire ;
- WILLY PUTZ,
Industriel, Ettelbruck, Commissaire ;
- JEAN RAMPELBERGH,
Propriétaire, Bruxelles, Commissaire.
-

DIRECTION :

- MM. VITALIS SOTIL, Premier Directeur ;
- FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;
- ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;
- NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;
- JEAN-PIERRE GÖERENS, Sous-Directeur-Adjoint ;
- EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.
-

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT
du Conseil d'Administration
pour l'exercice 1930.

◆

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1930.

Si l'année 1929 a pu être considérée dans son ensemble comme une période de prospérité, caractérisée par une grande activité de la vie économique, il n'en a pas été de même pour 1930. A partir de la seconde moitié de cette année, les effets de la dépréciation générale à laquelle nous avons échappé jusqu'à ce moment, se sont également fait sentir dans le Grand-Duché de Luxembourg. L'industrie, le commerce et l'agriculture souffrent des atteintes de la crise mondiale qui dure encore actuellement et dont personne ne peut prévoir la fin.

Bien que d'autres pays soient plus gravement touchés que le Luxembourg, il n'en est pas moins vrai que le ralentissement général des affaires a eu sa répercussion sur l'activité bancaire du Grand-Duché qui a souffert notamment du marasme boursier, de la difficulté de trouver un emploi des capitaux, du rétrécissement considérable de l'écart des intérêts, etc. etc. Souhaitons que l'année en cours verra une amélioration sensible de la situation économique et une reprise des affaires dont les établissements financiers bénéficieront en même temps que les entreprises industrielles et commerciales.

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que nonobstant la crise, nous avons pu déployer au cours de l'exercice une grande activité dans le domaine des émissions. Nous avons participé directement et indirectement à de nombreuses opérations d'emprunt importantes. D'autre part, la cadence dans la constitution, sous nos auspices, des sociétés Holding ne s'est pas ralentie en 1930. Le nombre de ces sociétés créées par la Banque Internationale et domiciliées chez elle dépasse le quart de l'ensemble de celles qui ont été constituées dans le Grand-Duché depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 juillet 1929 qui accorde aux sociétés Holding un régime fiscal exceptionnellement favorable.

Ces facteurs joints à d'autres encore nous ont permis de compenser en grande partie la diminution du rendement de certaines branches de notre activité. De sorte que les résultats bénéficiaires obtenus pendant cet exercice, qui ne sont inférieurs que de Frs. 190.193,77 seulement à ceux de l'exercice qui l'a précédé, peuvent être considérés, à juste titre, comme très satisfaisants.

Le procès relatif à notre émission de billets n'est pas terminé. Il est actuellement pendant devant la Cour Supérieure de Justice, et nous comptons qu'il y sera plaidé prochainement.

Le projet de loi concernant la revalorisation des créances a été voté en première lecture par la Chambre des Députés qui, toutefois, sans toucher au principe, a apporté de nombreuses modifications aux textes proposés par le Gouvernement. L'avis du Conseil d'Etat relatif à ces textes vient d'être distribué. Il maintient le point de vue exprimé lors de la première consultation en faveur d'une augmentation du taux d'intérêt et contre une revalorisation du capital des créances. La question est de nouveau soumise à la Chambre des Députés pour y être vidée définitivement.

La Bourse de Luxembourg, souffrant du malaise général, n'a guère réussi à développer ses opérations qui sont d'autant plus restreintes que le projet de la loi concernant la modification de l'art. 1965 du code civil n'a pas été voté par la Chambre des Députés, circonstance qui n'a pas permis jusqu'à ce jour l'ouverture du marché à terme.

Nous avons eu beaucoup de peine à trouver un emploi rémunérateur de nos disponibilités. En effet, soucieux de maintenir à son maximum le coefficient de liquidité de notre Banque et pour des raisons de plus grande prudence justifiées par les événements, nous avons été extrêmement réservés dans le choix de nos débiteurs. Il en est résulté un excès de disponibilités improductives entraînant des pertes d'intérêts sensibles, auxquelles nous nous sommes efforcés de parer en partie par des placements en rentes d'Etat facilement mobilisables. C'est ce qui explique l'augmentation du poste « Fonds d'Etat ».

Les dépôts de titres se sont intrinsèquement accrus d'une façon appréciable. En effet, si l'on tient compte de la baisse des cours des valeurs en 1930, qui a été en moyenne de 35 % environ, le poste « Dépôts de Titres », qui figure au bilan précédent pour 538 millions, se réduirait automatiquement aujourd'hui à 350 millions environ. Or, nos dépôts calculés aux cours du 31 décembre 1930, atteignant un chiffre de Frs. 490.947.041,33, il s'ensuit que nous avons reçu en 1930 pour 140 millions de nouveaux dépôts. On peut y voir avec satisfaction un indice de la confiance dont notre Etablissement continue à jouir à l'intérieur et à l'étranger.

Les comptes courants créditeurs sont en diminution par rapport à ceux de l'année dernière par le fait qu'en l'absence d'un emploi rémunérateur, nous avons été amenés très souvent à refuser des dépôts de fonds, ne pouvant pas et ne voulant pas allouer des taux d'intérêts élevés sans perspective de contre-partie.

Nous avons fait allusion plus haut à notre activité dans le domaine des émissions. Voici quelques-unes des opérations auxquelles nous avons prêté notre concours direct :

Nous avons, avec la collaboration d'autres banques de la place, procédé à l'émission de la tranche luxembourgeoise de l'emprunt des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dude-

lange : nous avons participé à l'émission de l'emprunt du Gouvernement grand-ducal ; l'emprunt de la ville d'Esch a été négocié et placé par notre Etablissement en collaboration avec le groupement bancaire luxembourgeois ; nous avons participé à l'émission des actions (tranche belge) de la Banque des Règlements Internationaux et à celle des obligations de l'emprunt Young, ainsi qu'à d'autres émissions de moindre importance.

Les bénéfices bruts sont en légère augmentation sur ceux de l'exercice précédent. Cependant, les frais généraux se sont accrus à Frs. 5.595.604,45 par suite notamment de la nouvelle base des traitements qui avait été établie au début de 1930, alors que le nombre indice était au plus haut de sa courbe. Malgré qu'il ait sensiblement baissé depuis, le niveau des appointements tel qu'il avait été alors a été maintenu jusqu'ici.

Les bénéfices nets ressortent à Frs. 3.525.730,17 ce qui constitue un résultat appréciable, si l'on tient compte des circonstances difficiles dans lesquelles ils ont été réalisés.

En présence des difficultés rencontrées par la Direction et ses collaborateurs dévoués dans l'accomplissement de leur tâche, nous croyons devoir les féliciter pour les résultats obtenus.

Nous vous donnons ci-après l'analyse des principaux chapitres du bilan avec nos propositions en ce qui concerne la répartition du bénéfice net :

ACTIF

Espèces en caisse, Chèques postaux et Chambre de compensation	frs.	26.373.635,89
Avoir chez nos correspondants.	'frs.	46.180.002,09
Effets à recevoir	frs.	13.396.800,94
Comptes courants débiteurs.	frs.	112.526.343,52
Portefeuille-Titres et Participations	frs.	32.547.000,43
Obligations diverses	frs.	9.464.911,63
Actions	»	21.332.201,30
Participations	»	1.749.887,50
Fonds d'Etat	frs.	19.525.715,48
Immeubles réalisables	frs.	5.990.000,—
Immeubles d'exploitation	frs.	5.189.111,09
en augmentation d'environ frs. 920.000,— qui représentent le prix d'acquisition d'un immeuble à Dudelange ainsi que les frais d'achèvement de notre immeuble sis à Luxembourg, rue Philippe. [§]		
Comptes d'ordre, comprenant les cautionnements, accréditifs etc.	frs.	136.591.561,61
Dépôts de titres	frs.	490.947.041,33
Compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920	frs.	7.686.805,05

Ce compte sera en diminution de frs. 2.099.443,67 par l'affectation du solde bénéficiaire après répartition statutaire.

PASSIF

Capital	frs.	25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250.—		
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		
Réserves	frs.	3.073.183,38
a) Réserve légale	frs.	1.207.874,14
b) Réserve extraordinaire	»	1.865.309,24
Emission de billets	frs.	6.250.000,—
On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de valeurs publiques se trouvant dans les caisses d'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant en francs belges.		
Effets à payer	frs.	690.032,23
Dividendes non réclamés	frs.	16.726,85
Comptes courants créditeurs	frs.	230.826.832,81
Comptes d'ordre	frs.	136.591.561,61
qui forment la contrepartie de la même rubrique à l'actif.		

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts, s'est élevé en 1930 à	frs.	3.525.730,17
--	------	--------------

Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit:

à la réserve légale 5 % sur frs. 3.525.730,17	frs.	176.286,50
5 % de dividende aux actions privilégiées	frs.	1.250.000,—
amortissement sur compte spécial	frs.	2.099.443,67
	frs.	<u>3.525.730,17</u>

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 11 des actions privilégiées sera payable, à partir du 1^{er} juin 1931, sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,70 par action, à raison de frs. 11,80.

Luxembourg, le 27 mars 1931.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 1931.



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1930 conformément à la loi et aux statuts de notre Société.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité, nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la Banque ; les contrôles auxquels nous avons soumis ses succursales et agences nous font faire la même déclaration à l'égard de celles-ci.

La situation active et passive du premier semestre ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes avec toutes les pièces justificatives, ont été remis à notre disposition dans les délais légaux. Tous les postes de ces documents ont été trouvés en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous ont été présentés.

Luxembourg, le 18 avril 1931.

Le rapport sera soumis au Collège des Commissaires le 28 mai 1911.

RAPPORT FINANCIAL

Capital

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 1911.

Messieurs,

Le Collège des Commissaires a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'exercice 1910 conformément à la loi de nos statuts de 1908.

Profils

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'examen des profits et pertes, et la seconde partie est consacrée à l'examen des profits et pertes de l'exercice 1910.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'examen des profits et pertes, et la seconde partie est consacrée à l'examen des profits et pertes de l'exercice 1910.

ACTIF

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1930



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux et Chambre de compensation . . . frs.	26.373.635	89
Avoir chez nos correspondants . . . »	46.180.002	09
Effets à recevoir »	13.396.800	94
Comptes courants débiteurs »	112.526.343	52
Portefeuille-Titres et Participations . . . »	32.547.000	43
Fonds d'Etat »	19.525.715	48
Immeubles »	5.990.000	—
	frs. 256.539.498	35
Immobilisé: Immeubles d'exploitation »	5.189.111	09
Comptes d'ordre »	136.591.561	61
Dépôts de titres »	490.947.041	33
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920). »	7.686.805	05
	frs. 896.954.017	43

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 27 mars 1931.

Les Administrateurs

TONY DUTREUX; FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL; GASTON BARBANSON; GEORGES MOSLER; PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR; ADELBERT DELBRUCK; AUGUSTE DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; OSCAR GUASTALLA; NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS; ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; MICHEL NEUMAN; LE BARON SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM; LÉON RICHARD; AUGUSTE THORN; WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1930

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —
 100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve statutaire frs. 1.207.874 14
 Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 690.032 23
 Dividendes non réclamés » 16.726 85
 Comptes courants créditeurs » 230.826.832 81

» 3.073.183 38

» 231.533.591 89

Comptes d'ordre » 136.591.561 61

Déposants de titres » 490.947.041 33

Réescompte » 32.909 05

Profits et Pertes » 3.525.730 17

frs. 896.954.017 43

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 18 avril 1931.

Les Commissaires

PAUL BRASSEUR ; J.-P. KAUFFMANN ;
 LOUIS FEYDEL ; BRUNO L. PHILIPS ;
 WILLY PUTZ ; JEAN RAMPENBERGH.

Le Président

BERNARD CLASEN.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'administration, impôts et divers	frs. 5.595.604	45
Solde en bénéfice	» 3.525.730	17
	frs. 9.121.334	62

Banque à Luxembourg

au 31 décembre 1930

AVOIR

Intérêts, commissions et bénéfices divers.	frs. 9.121.334	62
Capital	frs. 9.121.334	62
Réserve	frs. 9.121.334	62
Immobilisation	frs. 9.121.334	62
Comptes d'ordre	frs. 9.121.334	62
Dépôt de titres	frs. 9.121.334	62
Compte spécial	frs. 9.121.334	62
Autres	frs. 9.121.334	62
Total	frs. 9.121.334	62

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1930 après répartition du solde

ACTIF

Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux et			
Chambre de compensation	frs.	26.373.635	89
Avoir chez nos correspondants	»	46.180.002	09
Effets à recevoir	»	13.396.800	94
Comptes courants débiteurs	»	112.526.343	52
Portefeuille-Titres et Participations	»	32.547.000	43
Fonds d'Etat	»	19.525.715	48
Immeubles	»	5.990.000	—
		<u>frs. 256.539.498</u>	<u>35</u>
Immobilisation: Immeubles d'exploitation.	»	5.189.111	09
Comptes d'ordre	»	136.591.561	09
Dépôts de titres	»	490.947.041	33
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	»	5.587.361	38
		<u>frs. 894.854.573</u>	<u>76</u>

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve statutaire.	frs. 1.384.160 64	
Réserve extraordinaire	» 1.865.309 24	

» 3.249.469 88

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 690.032 23	
Dividendes non réclamés	» 16.726 85	
Dividendes à payer	» 1.250.000 —	
Comptes courants créditeurs	» 230.826.832 81	

» 232.783.591 89

Comptes d'ordre » 136.591.561 61

Déposants de titres » 490.947.041 33

Réescompte » 32.909 05

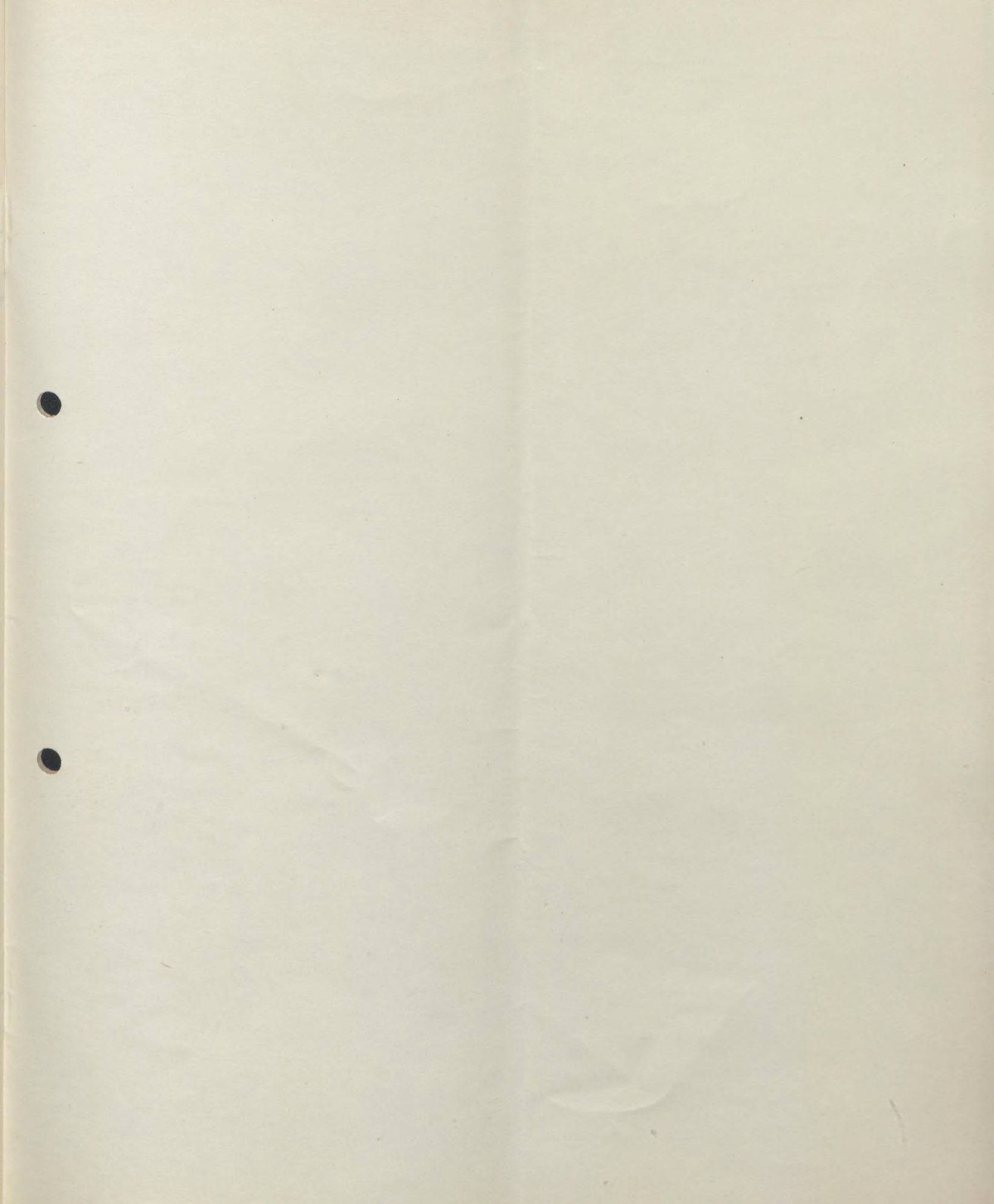
frs. 894.854.573 76

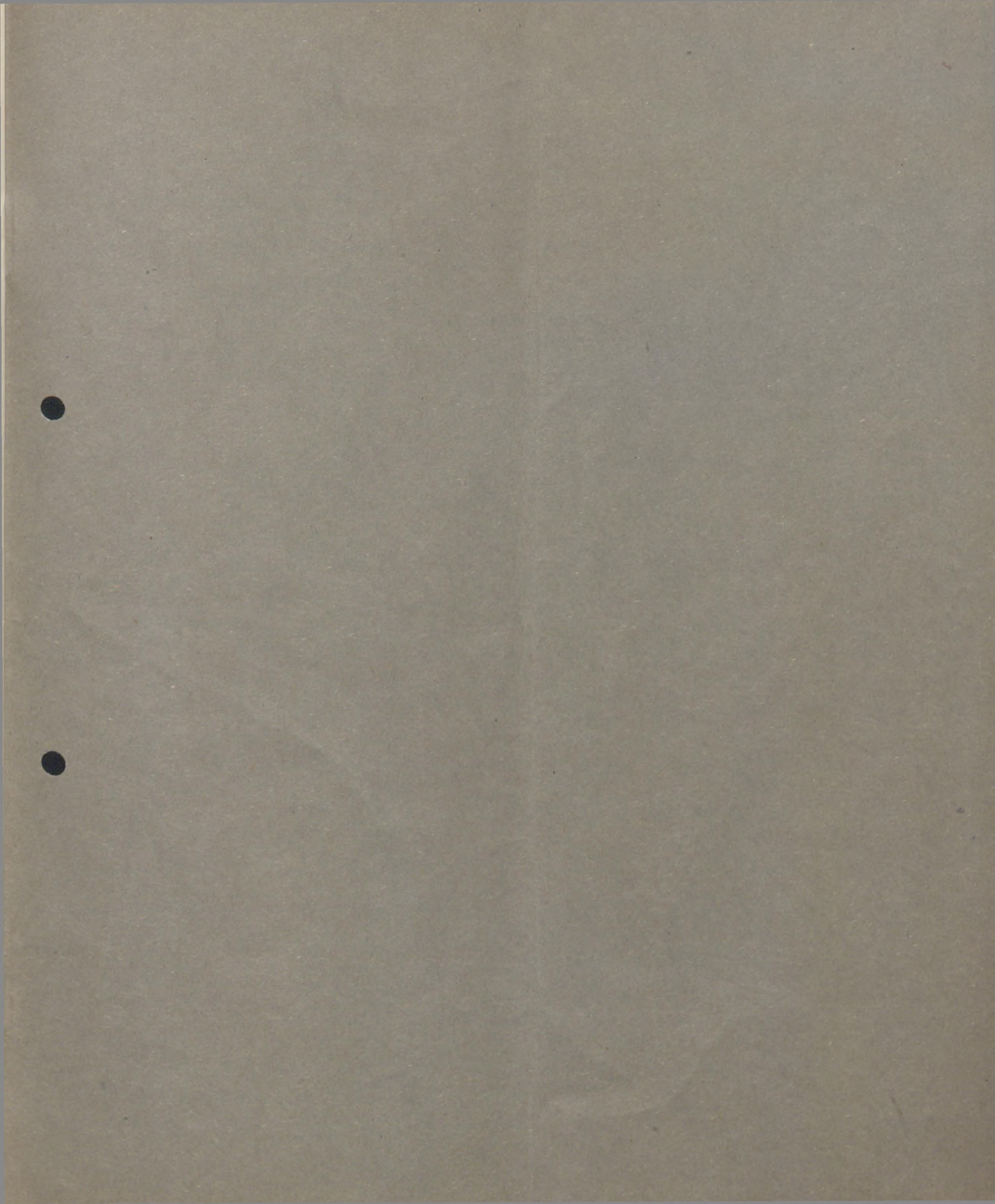
Annuaire des Sociétés

Administrative des Sociétés de l'Administration

PASSIF

Bénéficiaires		Bénéficiaires	
Capital	100 000	Capital	100 000
Reserves	100 000	Reserves	100 000
Provisions	100 000	Provisions	100 000
Autres	100 000	Autres	100 000
Total	400 000	Total	400 000





1930

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1932

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-QUINZIÈME EXERCICE

A 190

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG

TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35, 41-21

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8

BRUXELLES, 1708-81

PARIS, 1300-22

COLOGNE 25-73

SUCCURSALES

METZ, Rue Paul Déroulède

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe

ETTELBRUCK, Grand'rue

RODANGE, Rue de Luxembourg

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Église

DIFFERDANGE, Rue de la Gare

PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1932

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-QUINZIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. TONY DUTREUX,

Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur :

LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président ;

FRÉDÉRIC FRANÇOIS-MARSAL,

Administrateur de sociétés, Paris, Vice-Président ;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président ;

GEORGES MOSLER,

Administrateur de sociétés, Berlin, Vice-Président ;

PAUL BARBÉ,

Directeur général honoraire de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur ;

ROBERT BRASSEUR

Avocat, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de banque Delbrück Schickler & Co, Berlin, Administrateur ;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de la Celle-St.-Cloud, Administrateur ;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur ;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur ;

OSCAR GUASTALLA,

Administrateur de la Banque de Bruxelles, Administrateur ;

NORBERT LE GALLAIS,

Docteur en droit et Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur ;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

- MM. RENÉ MULLER,
Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;
- MICHEL NEUMAN,
Docteur en droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur ;
- le Baron SIMON-ALFRED VON OPPENHEIM, †
de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Administrateur ;
- LÉON RICHARD,
Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;
- AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur ;
- WILLIAM THYS,
Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

- MM. BERNARD CLASEN,
Avocat, Luxembourg, Président ;
- PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Commissaire ;
- LOUIS FEYDEL,
Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire ;
- JEAN-PIERRE KAUFFMANN,
Agronome, Pontpierre, Commissaire ;
- BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank in Köln, Cologne, Commissaire ;
- WILLY PUTZ,
Industriel, Ettelbruck, Commissaire ;
- JEAN RAMPELBERGH,
Propriétaire, Bruxelles, Commissaire.

DIRECTION :

- MM. VITALIS SOTIL, Premier Directeur ;
- FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;
- ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;
- NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;
- JEAN-PIERRE GÇERENS, Sous-Directeur-Adjoint ;
- EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT du Conseil d'Administration pour l'exercice 1931

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice 1931.

Dans notre rapport précédent, nous avons émis l'espoir de voir la crise mondiale s'atténuer au cours de l'exercice écoulé. Malheureusement, nos espoirs ne se sont pas réalisés. La situation générale, loin de s'améliorer, a marqué une aggravation très prononcée qui a mis toute la vie économique du pays à une très rude épreuve, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine financier et bancaire. Le chômage qui était un mal inconnu chez nous, a commencé à toucher les classes laborieuses de notre population et s'est accentué vers la fin de l'année.

Bien que cet état de choses nous ait contraints à une très grande réserve en matière de crédits, notre Banque n'a pas marchandé son concours au commerce et à l'industrie du pays. Nous nous sommes efforcés de satisfaire à toutes les demandes de capitaux de notre économie nationale et sans manquer à la politique d'extrême prudence que la situation comportait, nous avons maintenu notre aide pleine et entière à ceux qui semblaient la mériter. Aussi des mécomptes nous ont été heureusement épargnés à ce sujet.

Eu égard aux circonstances et afin d'être à même de répondre à toutes les éventualités, nous avons jugé opportun d'entretenir en permanence de fortes liquidités, ce qui a forcément entraîné de lourds sacrifices d'intérêts qui ont défavorablement influencé les résultats de l'exercice.

Cependant, si l'on tient compte de cet élément et du ralentissement général des affaires, on peut considérer comme relativement satisfaisant le chiffre du bénéfice net obtenu qui, après divers amortissements, ressort à Frs. 2.652.838,62 contre Frs. 3.525.730,17 pour l'année dernière.

L'évaluation de notre portefeuille a été faite avec la prudence habituelle. Relevons que le principal élément en est constitué par des rentes d'Etat qui en représentent à peu près la moitié. En effet, dans les postes du portefeuille, les fonds publics interviennent pour Frs. 22.846.316,81, ce chiffre comprenant également les nouvelles acquisitions de rentes faites au cours de l'année pour compenser, dans une certaine mesure, la perte d'intérêts provenant de nos excès de disponibilités, alors que le reste comprend des obligations industrielles pour Frs. 7.340.133,— et des actions et participations pour Frs. 18.777.114,16.

Le poste des comptes créditeurs accuse une diminution de 36 millions. Parallèlement, les débiteurs ont également diminué et ne figurent que pour environ 98 millions contre environ 112 millions l'année dernière.

L'activité de la Banque dans le domaine des holdings s'est poursuivie à la même cadence que précédemment et a donné d'excellents résultats.

Les dépôts de titres figurent au bilan pour une somme de Frs. 412.060.215,89 contre Frs. 490.947.041,33 soit une diminution de 79 millions environ. Cependant, si l'on tient compte de la dépréciation considérable des cours au 31 décembre 1931 par rapport à ceux de 1930, on constate une augmentation effective importante du volume de ces dépôts.

Après la clôture de l'exercice, nous avons reçu la triste nouvelle du décès de notre administrateur, le baron Simon Alfred von Oppenheim, de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne. Le baron Oppenheim était un ancien ami de notre Etablissement; le Conseil gardera un souvenir ému de ce collègue qui laisse d'unanimes regrets.

Un autre administrateur, Monsieur Frédéric François-Marsal a démissionné pour des raisons de convenance personnelle. Monsieur François-Marsal a fait partie de notre conseil depuis l'année 1920; pendant toute cette période, nous avons pu apprécier l'amabilité de son caractère, sa haute intelligence et la précision de son jugement.

Nous ne voulons pas manquer d'exprimer nos remerciements à tout le personnel pour la collaboration active et dévouée qu'il nous a apportée au cours de l'année écoulée.

Nous vous donnons ci-après l'analyse des principaux chapitres du bilan.

ACTIF

Espèces en caisse, Chèques postaux et Chambre de compensation	frs.	31.387.117,22
Avoir chez nos correspondants	frs.	26.259.374,36
Effets à recevoir	frs.	11.340.096,75
Comptes courants débiteurs	frs.	97.825 745,—
Portefeuille-Titres et Participations	frs.	26.117.247,16
Obligations diverses	frs.	7.340.133,—
Actions et Participations	»	18.777.114,16
Fonds d'Etat	frs.	22.846.316,81
Immeubles réalisables	frs.	5.990.000,—
Immeubles d'exploitation	frs.	5.189.111,09
Comptes d'ordre, comprenant les cautionnements, accreditifs etc.	frs.	154.315.791,19
Dépôts de titres	frs.	412.060.215,89
Compte spécial créé en vertu de la loi du 12 avril 1920	frs.	5.587.361,38

PASSIF

Capital	frs.	25.000.000,—
100.000 actions privilégiées de frs. 250.—		
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).		
Réserves	frs.	3.249.469,88
a) Réserve légale	frs.	1.384.160,64
b) Réserve extraordinaire	»	1.865.309,24
Emission de billets	frs.	6.250.000,—
On sait que nos billets sont entièrement garantis par un dépôt de valeurs publiques se trouvant dans les caisses d'Etat. Nous remboursons nos billets à tout instant.		
Effets à payer	frs.	695.854,45
Dividendes non réclamés	frs.	39.575,20
Comptes courants créditeurs	frs.	194.611.698,45
Comptes d'ordre	frs.	154.315.791,19
qui forment la contrepartie de la même rubrique à l'actif.		

Profits et Pertes

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux et des impôts, s'est élevé en 1931 à frs. 2.652.838,62

Nous proposons de répartir ce bénéfice comme suit :

à la réserve légale 5% sur frs. 2.652.838,62	frs.	132.641,92
5% de dividende aux actions privilégiées	frs.	1.250.000,—
et de reporter à nouveau	frs.	1.270.196,70
	frs.	<u>2.652.838,62</u>

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 12 des actions privilégiées sera payable, à partir du 1^{er} juin 1932, sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,70 par action, à raison de frs. 11,80.

Luxembourg, le 25 mars 1932.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1932.



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1931 conformément à la loi et aux statuts de notre Société.

Les contrôles mensuels de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité, nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des divers services de la Banque. Il en est de même de ses succursales et agences.

La situation active et passive du premier semestre ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes avec toutes les pièces justificatives, ont été remis à notre disposition dans les délais légaux. Tous les postes de ces documents ont été trouvés en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tel qu'ils vous ont été présentés.

Luxembourg, le 16 avril 1932.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1931



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux et Chambre de compensation	frs. 31.387.117 22	
Avoir chez nos correspondants	» 26.259.374 36	
Effets à recevoir	» 11.340.096 75	
Comptes courants débiteurs	» 97.825.745 —	
Portefeuille-Titres et Participations	» 26.117.247 16	
Fonds d'Etat	» 22.846.316 81	
Immeubles	» 5.990.000 —	
		frs. 221.765.897 30
Immobilisé : Immeubles d'exploitation		» 5.189 111 09
Comptes d'ordre		» 154.315.791 19
Dépôts de titres		» 412 060.215 89
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)		» 5.587.361 38
		frs. 798.918.376 85

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 25 mars 1932.

Les Administrateurs

TONY DUTREUX; GASTON BARBANSON; GEORGES MOSLER;
 PAUL BARBÉ; ROBERT BRASSEUR; ADELBERT DELBRUCK;
 AUGUSTE DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET;
 OSCAR GUASTALLA; NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS;
 ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; MICHEL NEUMAN; LÉON
 RICHARD; AUGUSTE THORN; WILLIAM THYS.

Le Président
 LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1931

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —

100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve légale frs. 1.384.160 64

Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 695.854 45

Dividendes non réclamés » 39.575 20

Comptes courants créditeurs » 194 611.698 45

» 195.347.128 10

Comptes d'ordre » 154.315.791 19

Déposants de titres » 412.060.215 89

Réescompte » 42.933 17

Profits et Pertes » 2.652.838 62

frs. 798.918.376 85

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 16 avril 1932.

Les Commissaires

PAUL BRASSEUR; J.-P. KAUFFMANN;
LOUIS FEYDEL; BRUNO L. PHILIPS;
WILLY PUTZ; JEAN RAMPENBERGH.

Le Président

BERNARD CLASEN.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais généraux d'administration, impôts et divers	frs. 5.898.467	09
Solde en bénéfice	» 2.652.838	62
	frs. 8.551 305	71

à Luxembourg

au 31 décembre 1931

22

AVOIR

Intérêts, commissions et bénéfices divers.	frs. 8.551.305	71
--	----------------	----

	frs. 8.551.305	71
--	----------------	----

Banque Internationale

Bilan éventuel au 31 décembre 1931 après répartition du solde

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux et			
Chambre de compensation	frs.	31.387.117	22
Avoir chez nos correspondants	»	26.259.374	36
Effets à recevoir	»	11.340.096	75
Comptes courants débiteurs	»	97.825.745	—
Portefeuille-Titres et Participations	»	26.117.247	16
Fonds d'Etat	»	22.846.316	81
Immeubles	»	5.990.000	—
		<u>frs. 221.765.897</u>	<u>30</u>
Immobilisation: Immeubles d'exploitation	»	5.189.111	09
Comptes d'ordre	»	154.315.791	10
Dépôts de titres	»	412.060.215	89
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	»	5.587.361	38
		<u>frs. 798.918.376</u>	<u>85</u>

à Luxembourg

bénéficiaire suivant les propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs frs. 25.000.000 —

100.000 actions (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve légale frs. 1.516.802 56

Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

» 3.382.111 80

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 695.854 45

Dividendes non réclamés » 39.575 20

Dividendes à payer » 1.250.000 —

Comptes courants créditeurs » 194.611.698 45

» 196.597.128 10

Comptes d'ordre » 154.315 791 19

Déposants de titres » 412.060.215 89

Réescompte » 42.933 17

Profits et Pertes

Report à nouveau: « 1.270.196 70

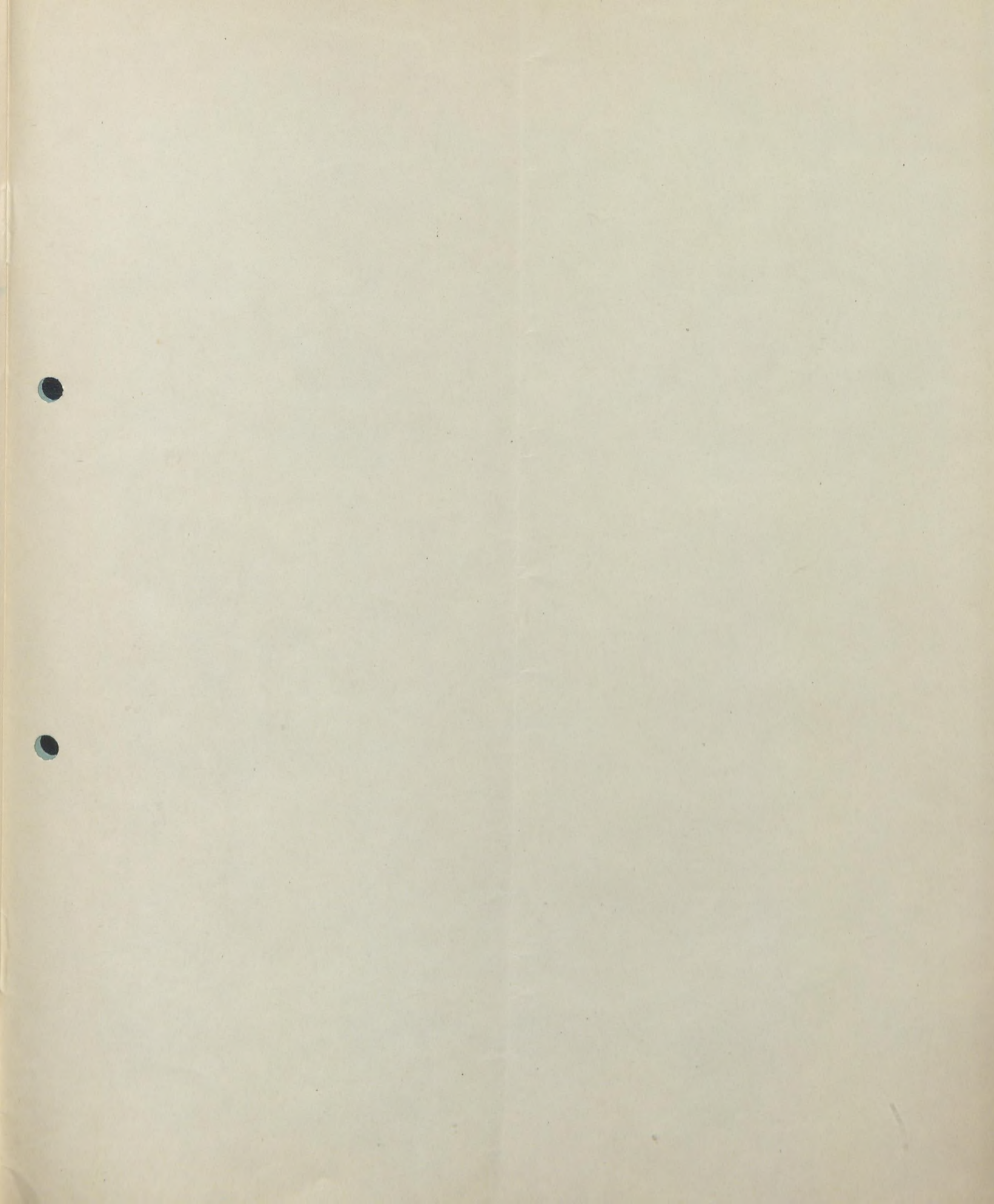
frs. 798.918.376 85

Banque d'Inde

Les conditions de l'Administration des Comptes de l'Administration

PASSIF

Disponible et Réalisable	Envies à Sésat
Capital	Capital
100 000 actions	100 000 actions
100 000 actions	100 000 actions
Réserves	Réserves
Réserve légale	Réserve légale
Réserve extraordinaire	Réserve extraordinaire
Envies les Tiers	Envies les Tiers
Billets de banque	Billets de banque
Lettres de change	Lettres de change
Comptes d'ordre	Comptes d'ordre
Dépôts de titres	Dépôts de titres
Réserve	Réserve
Profits et Pertes	Profits et Pertes



1931

175
EXERCICE 1932

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1933

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-SEIZIÈME EXERCICE



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35, 41-21

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

SUCCURSALE

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG - CENTRE, rue Aldringer
LUXEMBOURG - GARE, Avenue Adolphe
ETTELBRUCK, Grand'ruë
RODANGE, Rue de Luxembourg

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL : BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1933

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-SEIZIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. TONY DUTREUX,

Président honoraire du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Luxembourg, Président d'honneur ;

LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président ;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président ;

GEORGES MOSLER,

Administrateur de sociétés, Berlin, Vice-Président ;

ROBERT BRASSEUR,

Avocat, Conseiller d'Etat, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de banque Delbrück Schickler & Co., Berlin, Administrateur ;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de la Celle-St.-Cloud, Administrateur ;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur ;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur ;

OSCAR GUASTALLA,

Administrateur de la Banque de Bruxelles, Administrateur ;

NORBERT LE GALLAIS,

Docteur en droit et Député, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur ;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

RENÉ MULLER,

Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Dommeldange, Administrateur ;

MM. MICHEL NEUMAN,
Docteur en droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur ;
le Baron WALDEMAR VON OPPENHEIM,
de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Administrateur ;
LÉON RICHARD,
Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;
MICHEL DE SAINT-BLANQUAT,
Sous-Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur ;
AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur ;
WILLIAM THYS,
Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles,
Bruxelles, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

MM. BERNARD CLASEN,
Avocat, Luxembourg, Président ;
PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Commissaire ;
LOUIS FEYDEL,
Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire ;
JEAN-PIERRE KAUFFMANN,
Agronome, Pontpierre, Commissaire ;
BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank in Köln, Cologne, Commissaire ;
WILLY PUTZ,
Industriel, Ettelbruck, Commissaire ;
JEAN RAMPELBERGH,
Propriétaire, Bruxelles, Commissaire.

DIRECTION

MM. MAX LAMBERT, Directeur-Général ;
FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;
ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;
NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;
JEAN-PIERRE GCERENS, Sous-Directeur-Adjoint ;
EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1932

◆

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la marche des affaires pendant l'année 1932 et de vous présenter le bilan de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1932.

Situation générale. — Malgré de légers signes de reprise qui se sont manifestés dans le courant de son second semestre, l'année 1932 n'a pas vu la fin de la période de dépression. Bien au contraire, l'abandon de l'étalon-or par bon nombre de pays, l'instabilité des devises de ces pays et les graves restrictions apportées à ce sujet, les contingentements, les majorations des tarifs douaniers, enfin les événements d'ordre politique n'autorisent pas des prévisions optimistes dans un avenir rapproché.

Tous les facteurs qui viennent d'être énumérés se traduisent en une incertitude générale, toujours persistante, qui impose aux banques en particulier une politique prudente et les oblige à prendre toutes les mesures de sécurité et de prévoyance. Dans cet ordre d'idées, nous avons porté en amortissement le Report de l'exercice 1931, soit frs. 1.270.196,70 et le résultat d'exploitation de 1932 soit frs. 1.800.371,94 formant un total de 3.070.568,64 francs.

Afin de pouvoir faire face à toutes les éventualités que l'avenir peut réserver, la Banque Internationale a tenu à maintenir une liquidité parfaite.

Ainsi que cela se dégage des chiffres du bilan, notre encaisse et les fonds disponibles se montent à frs. 86.440.655,26 en augmentation de frs. 28.794.163,68 sur les chiffres de l'année dernière, malgré le remboursement total des dépôts de notre Succursale de Metz que nous avons supprimée (voir ci-après) et malgré le mouvement général de diminution des dépôts en banque. Si, néanmoins, nous constatons une augmentation de nos créditeurs, cette circonstance est due en partie à l'arrangement conclu avec Crédilux dont il sera question ci-après. Nous pouvons donc dire que notre situation s'est sensiblement renforcée.

Durant la période de dépression, le franc luxembourgeois et le franc belge ont maintenu leur position; nous apprécions sous ce rapport les efforts récemment faits par la Belgique en vue de l'assainissement de ses finances; les sacrifices demandés à la population n'auront pas été faits en vain et profiteront à la solidité de la devise.

Arrangement avec Crédilux. — Le 1^{er} juillet 1932, nous avons conclu un arrangement avec la Société Luxembourgeoise de Crédit et de Dépôts (Crédilux). D'après les stipulations de cet arrangement, la Banque Internationale a repris certains éléments de l'actif et du passif de la Société Crédilux qui est entrée en liquidation volontaire à la même date. Nous avons profité de cette combinaison pour installer dans l'immeuble situé rue Aldringer et devenu notre propriété, une agence qui, se trouvant au centre de la ville, réalise ainsi un vœu souvent formulé par la clientèle. L'arrangement Banque Internationale-Crédilux donnera à notre activité une nouvelle impulsion, sous la direction de Monsieur Max Lambert, ancien administrateur-délégué de Crédilux, qui est entré à la Banque Internationale en qualité de directeur-général.

Succursale de Metz. — A l'occasion de l'arrangement dont il vient d'être question, la succursale de Metz a été supprimée; sa liquidation s'est effectuée sans aucune perte.

Immeubles. — Le compte «Immeubles» figure au bilan pour un chiffre de frs. 11.490.000,— contre frs. 11.179.111,09. Cette augmentation provient des frais d'acquisition de l'immeuble de la rue Aldringer (Crédilux) et des travaux de parachèvement de la maison sise rue Philippe.

Portefeuille. — Sauf quelques réalisations opérées dans le courant de l'année, la composition de notre portefeuille est restée la même qu'en 1931. Si la situation ne se modifie pas, les cours d'inventaire devront ultérieurement être l'objet d'un rajustement que nous estimons prématuré dans les circonstances actuelles.

L'activité bancaire est restée la même qu'en 1931, ce qui se dégage des postes du bilan.

Comme précédemment, la Banque a voué avec succès sa sollicitude particulière au développement des holdings; les résultats prouvent que l'espoir du législateur de 1929 n'a pas été vain.

Le total des dépôts de titres se chiffre à 621.561.264,36 francs contre 412.060.215,89 en 1931, soit une augmentation de 50%.

A la fin de l'année, Monsieur Paul Barbé, invoquant son grand âge, a donné sa démission d'administrateur de la Banque Internationale. Monsieur Barbé a rempli ses fonctions depuis 1920 et a assisté avec une assiduité remarquable aux séances du Conseil et du Comité de gérance; nous regrettons son départ et profitons de l'occasion pour rendre hommage aux services éminents qu'il a rendus à notre établissement. Monsieur Barbé a été remplacé par Monsieur Michel de Saint-Blanquat, sous-directeur de la Banque de l'Union Parisienne.

Le Baron Waldemar von Oppenheim, nommé administrateur le 26 mai 1932, a succédé à son regretté père le Baron Simon Alfred von Oppenheim, décédé au commencement de l'année 1932.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans avoir rendu hommage au dévouement et au zèle de notre personnel.

Luxembourg, le 20 avril 1933.

*Le Président
du Conseil d'Administration.*

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1933.



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1932 conformément à la loi et aux statuts.

Les contrôles de la caisse, du portefeuille-effets, des titres en dépôt et de la comptabilité, auxquels nous avons procédé tant personnellement que par délégation, nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des différents services de la Banque et de ses succursales et agences.

La situation active et passive du premier semestre, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1932, avec toutes les pièces justificatives, ont été remis à notre disposition dans les délais prescrits. Nous en avons vérifié les chiffres, qui sont en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous vous proposons, en conséquence, Messieurs, d'adopter l'un et l'autre, tels qu'ils vous sont soumis par le Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 22 avril 1933.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1932



Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux, Chambre de compensation et Avoir en banque.	frs. 86.440.655	26
Effets à recevoir	» 6.948.867	87
Comptes courants débiteurs.	» 80.665.434	77
Débiteurs garantis par des avoirs en compte équivalents.	» 110.756.670	33
Portefeuille-Titres et Participations	» 24.902.478	08
Fonds d'Etat.	» 20.230.903	80
Immeubles	» 5.990.000	—
	frs. 335.935.010	11
Immobilisé: Immeubles d'exploitation, y compris nos installations de coffres-forts, machines et mobilier.	» 5.500.000	—
Compte d'ordre	» 14.617.180	83
Dépôts de titres	» 621.561.264	36
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920).	» 5.587.361	38
	frs. 983.200.816	68

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 21 avril 1933.

Les Administrateurs

TONY DUTREUX; GASTON BARBANSON; GEORGES MOSLER;
ROBERT BRASSEUR; ADELBERT DELBRUCK; AUGUSTE
DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; OSCAR
GUASTALLA; NORBERT LE GALLAIS; JOSEPH LINCKELS;
ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; MICHEL NEUMAN; LE BARON
WALDEMAR VON OPPENHEIM; LÉON RICHARD; MICHEL
DE SAINT-BLANQUAT; AUGUSTE THORN; WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1932

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de frs. 250 frs. 25.000.000 —
 100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve légale frs. 1.516.802 56
 Réserve extraordinaire » 1.865.309 24
 » 3.382.111 80

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque:

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer frs. 240.547 08
 Dividendes non réclamés. » 42.856 60
 Comptes courants créditeurs » 198.257.937 70
 Comptes créditeurs affectés en garantie
 d'avances en compte » 110.756.670 33
 » 309.298.011 71

Comptes d'ordre » 14.617.180 83

Déposants de titres » 621.561.264 36

Réescompte » 21.679 34

Solde: Report de l'exercice 1931 . . frs. 1.270.196 70 } portés
 Résultat de l'exploitation 1932 » 1.800.371 94 } en amor-
 tissement

frs. 983.200.816 68

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 22 avril 1933.

Les Commissaires

PAUL BRASSEUR; J.-P. KAUFFMANN;
 LOUIS FEYDEL; BRUNO L. PHILIPS;
 WILLY PUTZ; JEAN RAMPELBERGH.

Le Président

BERNARD CLASEN.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais généraux d'administration, impôts et divers	frs. 6.265.637	25
Solde: Report 1931 frs. 1.270.196 70	} portés en amor- tissement	» 3.070.568 64
Résultat de l'exploitation 1932 » 1.800.371 94		
	frs. 9.336.205	89

Banque Internationale
à Luxembourg

au 31 décembre 1932

ACTIF
AVOIR

Report de l'année 1931	frs. 1.270.196	70
Intérêts, commissions et bénéfices divers	» 8.066.009	19
	<hr/>	
	frs. 9.336.205	89
	<hr/>	

Banque Internationale

Bilan d'entrée au 1^{er} janvier 1933 suivant les

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux, Chambre de compensation et avoir en Banque	frs. 86.440.655 26	
Effets à recevoir	» 6.948.867 87	
Comptes courants débiteurs	» 80.665.434 77	
Débiteurs garantis par des avoirs en compte équivalents	» 110.756.670 33	
Portefeuille-Titres et Participations	» 24.902.478 08	
Fonds d'Etat.	» 20.230.903 80	
Immeubles	» 5.990.000 —	
		frs. 335.935.010 11
Immobilisation : Immeubles d'exploitation, y compris nos instal- lations de coffres-forts, machines et mobilier	» 5.500.000	
Comptes d'ordre	» 14.617.180	83
Dépôts de titres	» 621.561.264	36
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 5.587.361	38
		frs. 983.200.816 68

à Luxembourg

Propositions du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs frs. 25.000.000 —

100.000 actions (sans désignation de valeur)

Réserves

Réserve légale. frs. 1.516.802 56

Réserve extraordinaire » 1.865.309 24

» 3.382.111 80

Amortissements » 3.070.568 64

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer. frs. 240.547 08

Dividendes non réclamés » 42.856 60

Comptes courants créditeurs » 198.257.937 70

Comptes créditeurs affectés en garantie
d'avances en compte » 110.756.670 33

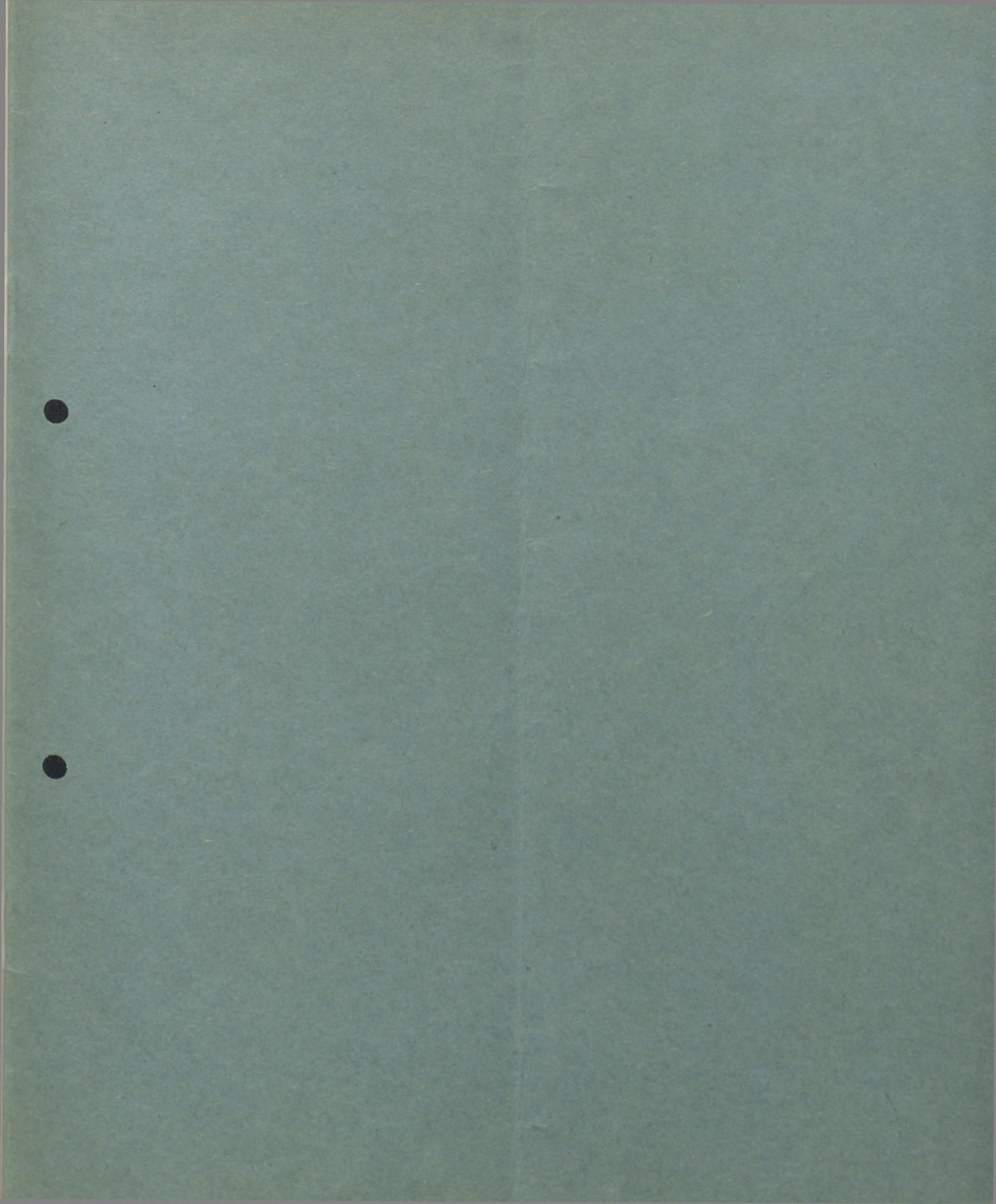
» 309.298.011 71

Comptes d'ordre » 14.617.180 83

Déposants de titres » 621.561.264 36

Réescompte » 21.679 34

frs. 983.200.816 68



BOURG
588
-14 *
L'E

1932

EXERCICE 1933

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1934

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME EXERCICE



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2b
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

SUCCURSALE

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-CENTRE, Rue Aldringer
LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ETTELBRUCK, Grand'rue
RODANGE, Rue de Luxembourg

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2b, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 1934

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT:

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président;

SAMUEL RITSCHER,

Vorstandsmitglied de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président;

MICHEL DE SAINT-BLANQUAT,

Sous-Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de banque Delbrück Schickler & Co., Berlin, Administrateur;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de la Celle-St.-Cloud, Administrateur;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;

RENÉ MULLER,

Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Dommeldange, Administrateur;

MICHEL NEUMAN,

Docteur en droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur;

le BARON WALDEMAR VON OPPENHEIM,

de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Administrateur;

LÉON RICHARD,

Ingénieur, Luxembourg, Administrateur;

MM. GEORGES SCHNITZER,
Directeur de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur;
AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur;
WILLIAM THYS,
Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles,
Bruxelles, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES:

MM. BERNARD CLASEN,
Avocat, Luxembourg, Président;
PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Commissaire;
LOUIS FEYDEL,
Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire;
JEAN-PIERRE KAUFFMANN,
Agronome, Pontpierre, Commissaire;
BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank, Cologne, Commissaire;
WILLY PUTZ,
Industriel, Ettelbruck, Commissaire;
JEAN RAMPELBERGH,
Propriétaire, Bruxelles, Commissaire.

DIRECTION:

MM. MAX LAMBERT, Directeur-Général;
FRÉDÉRIC MULLER, Directeur;
ALPHONSE STURM, Sous-Directeur;
NICOLAS LAUX, Sous-Directeur;
JEAN-PIERRE GCERENS, Sous-Directeur-Adjoint;
EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1933.

◆

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan et le compte de Profits et Pertes de notre soixante-dix-septième année sociale.

Considérations générales. — L'année 1933 n'a guère apporté, dans l'ensemble, d'atténuation à l'état de crise dans lequel se débat l'économie mondiale depuis plus de quatre ans.

La suspension, au mois d'avril dernier, du fonctionnement de l'étalon-or par les Etats-Unis d'Amérique, venant s'ajouter à l'instabilité persistante de la livre sterling, a augmenté encore le désarroi monétaire provenant du nombre de plus en plus grand de monnaies dévaluées; la conférence de Londres, sur laquelle le monde avait basé tant d'espérances, a abouti à un échec; l'incertitude qui règne dans le domaine de la politique internationale, le renforcement général des mesures protectionnistes, ne sont pas de nature non plus à améliorer la situation économique et financière mondiale.

Il y a lieu de constater, cependant, que pendant l'année 1933, l'économie belgo-luxembourgeoise a, malgré tous les obstacles, réussi, d'une façon générale, à maintenir ses positions. Nous soulignons en particulier le redressement survenu dans certaines branches de l'industrie et notamment dans l'industrie sidérurgique qui joue un rôle si important dans les destinées du Grand-Duché.

Nous constatons enfin la résistance du franc belge et du franc luxembourgeois en nous félicitant des déclarations formelles et énergiques des Pouvoirs Publics en faveur du maintien de l'étalon-or. Souhaitons, du reste, que cet attachement au principe d'une saine monnaie s'impose à tous et que les mesures récemment prises par les Etats-Unis soient de nature à amener une stabilisation du Dollar. Ce serait là, sans doute, un premier pas vers une stabilisation générale des monnaies, événement qui ne manquerait pas d'avoir des répercussions heureuses sur l'activité mondiale.

Quoi qu'il en soit, l'état d'incertitude et d'insécurité dans lequel nous vivons, nous a déterminés à poursuivre une politique prudente, permettant à la Banque de conserver une grande liquidité et de maintenir de larges disponibilités à vue et à court terme.

Bilan. — Malgré la durée exceptionnelle de la crise et les difficultés de tout genre contre lesquelles le monde des affaires doit lutter, l'activité de notre banque s'est améliorée au cours de l'exercice 1933, et bien que nous ayons constitué avant bilan toutes les provisions nécessaires, nos bénéfices nets d'exploitation s'établissent à frs. 1.951.989,49, chiffre supérieur à celui de l'exercice précédent.

Nous vous disions dans notre rapport de l'année dernière que si la situation ne se modifiait pas, les cours d'inventaire de notre Portefeuille-Titres devraient ultérieurement être l'objet d'un rajustement qu'à cette époque nous estimions prématuré.

Aujourd'hui, nous sommes d'avis, en présence de la prolongation de la dépression économique, que le moment est venu d'effectuer dans nos actifs tous les amortissements voulus pour qu'aucun poste ne reste évalué à un montant dépassant sa valeur présente.

Ce but sera atteint en utilisant à ces fins les bénéfices de l'exercice 1933, les sommes prévues l'année passée pour des amortissements et la Réserve spéciale que nous avons constituée en son temps pour parer à des circonstances extraordinaires.

Si vous voulez bien ratifier cette proposition, notre Bilan reflètera exactement la situation actuelle de notre Banque et toutes les pertes résultant d'une crise exceptionnelle et sans précédent seront amorties.

Quelles que soient donc les difficultés de l'heure présente, la situation qui vous est soumise et, en particulier, le large volume de nos disponibilités à vue et à court terme, l'activité croissante de notre banque et la politique de compression des frais généraux que nous poursuivons, nous permettent de considérer l'avenir avec confiance.

Les chiffres figurant au bilan vous renseigneront sur la marche des affaires de la Banque. Notons que le compartiment „holding“ continue à se développer à notre entière satisfaction.

Depuis la publication de notre dernier rapport, nous avons été particulièrement éprouvés par le décès de trois de nos administrateurs, MM. Tony DUTREUX, Robert BRASSEUR et Norbert LE GALLAIS.

M. Tony DUTREUX était doyen d'âge et président d'honneur du Conseil d'Administration. Il en a fait partie pendant 61 ans, période durant laquelle il a rendu à notre établissement les plus signalés services.

M. Robert BRASSEUR, administrateur et avocat de la Banque, a fait preuve d'un dévouement inlassable et d'une rare compétence dans toutes les affaires dans lesquelles il était chargé de défendre les intérêts de la Banque Internationale.

M. Norbert LE GALLAIS, administrateur depuis de longues années est décédé subitement au commencement du mois de mars 1934. Il manifestait toujours un profond attachement à notre Banque et comptait parmi ses amis les plus sûrs.

Enfin nous déplorons la mort de deux de nos anciens administrateurs MM. Maurice DESPRET et Paul BARBÉ qui continuaient toujours à s'intéresser au sort de notre institut.

Vous vous associerez à l'hommage ému que nous rendons à la mémoire de ces collègues et aux sentiments de profond regret que nous cause leur perte.

Dans le courant de l'année, MM. Georges MOSLER et Oscar GUASTALLA, pour des raisons de convenance personnelle, ont donné leur démission d'administrateurs. Tout en regrettant cette décision, le Conseil général, faisant application de la loi et des statuts, a remplacé provisoirement les deux premiers par MM. Samuel RITSCHER, Vorstandsmitglied de la Dresdner Bank et Georges SCHNITZER, directeur de la Banque de Bruxelles.

Nous tenons à remercier notre personnel de sa collaboration intelligente et dévouée.

Luxembourg, le 12 avril 1934.

*Le Président
du Conseil d'Administration.*

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 1934.



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pendant l'exercice 1933 conformément à la loi et aux statuts.

Les contrôles de la Caisse, du Portefeuille-Effets, des Titres en Dépôt et de la Comptabilité, auxquels nous avons procédé tant personnellement que par délégation, nous ont permis de nous assurer de la marche régulière des différents services de la Banque.

La situation active et passive du premier semestre, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1933 ont été remis à notre disposition dans les délais prescrits. Nous en avons vérifié les chiffres qui sont en parfaite concordance avec les écritures sociales.

Nous avons constaté avec satisfaction que par les amortissements proposés par le Conseil d'Administration, tous les titres du portefeuille sont évalués à leur valeur présente.

Nous vous proposons, en conséquence, Messieurs, d'adopter l'un et l'autre, tels qu'ils vous sont soumis par le Conseil.

Nous nous joignons aux hommages et regrets exprimés par le Conseil d'Administration aux Administrateurs décédés dans le courant de l'année: Messieurs Tony DUTREUX, Robert BRASSEUR et Norbert LE GALLAIS, par la perte desquels notre Société a été durement éprouvée; leur souvenir y restera en honneur.

Luxembourg, le 23 avril 1934.

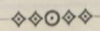
BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU

31 DÉCEMBRE 1933



<p>Actif</p> <p>Disponibles et Réalisables</p> <p>Immobilisations</p> <p>Autres</p>	<p>Passif</p> <p>Capital</p> <p>Reserves</p> <p>Provisions</p> <p>Autres</p>
---	--

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux, Chambre de compensation et Avoirs en banque	frs. 75.220.577 90	
Effets à recevoir	» 14.914.323 28	
Comptes courants débiteurs	» 79.017.710 68	
Débiteurs garantis par des avoirs en compte équivalents	» 43.921.960 15	
Portefeuille-Titres et Participations	» 23.172.183 61	
Fonds d'État	» 20.638.715 75	
Immeubles	» 5.990.000 —	
		frs. 262.875.471 37
Immobilisé: Immeubles d'exploitation, y compris nos installations de coffres-forts, machines et mobilier	» 5.500.000 —	
Comptes d'Ordre	» 15.869.552 26	
Dépôts de Titres	» 637.295.766 25	
Compte spécial (loi du 12 avril 1920)	» 5.587.361 38	
		frs. 927.128.151 26

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 13 avril 1934.

Les Administrateurs

GASTON BARBANSON; SAMUEL RITSCHER; MICHEL DE SAINT-BLANQUAT; ADELBERT DELBRUCK; AUGUSTE DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; JOSEPH LINCKELS; ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; MICHEL NEUMAN; LE BARON WALDEMAR VON OPPENHEIM; LÉON RICHARD; GEORGES SCHNITZER; AUGUSTE THORN; WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1933

PASSIF

Envers la Société :

Capital :

100.000 actions privilégiées de frs. 250,— frs. 25.000.000 —
 100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)

Réserves :

Réserve légale frs. 1.516.802 56
 Réserve extraordinaire » 1.865.309 24
 » 3.382.111 80
 Amortissements » 3.070.568 64

Envers les Tiers :

1° Avec garantie spéciale :

Billets de banque :

Emission à ce jour » 6.250.000 —

2° Sans garantie spéciale :

Effets à payer frs. 213.906 45
 Dividendes non réclamés » 8.472 40
 Comptes courants créditeurs » 190.152.812 87
 Comptes créditeurs affectés en garantie
 d'avances en compte » 43.921.960 15
 » 234.297.151 87

Compte d'Ordre » 15.869.552 26

Déposants de Titres » 637.295.766 25

Réescompte » 11.010 95

Résultat de l'exploitation 1933 » 1.951.989 49

frs. 927.128.151 26

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 23 avril 1934.

Les Commissaires

PAUL BRASSEUR; J.-P. KAUFFMANN;
 LOUIS FEYDEL; BRUNO L. PHILIPS;
 WILLY PUTZ; JEAN RAMPENBERGH.

Le Président

BERNARD CLASEN.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration	frs. 4.815.771	86
Impôts et taxes	» 1.249.093	74
Charges sociales	» 671.612	
	frs. 6.736.477	67
Résultat de l'exploitation 1933	» 1.951.989	49
	frs. 8.688.467	16

Banque Internationale

Bilan au 31 décembre 1933 après approbation des

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux, Chambre de compensation et Avoirs en Banque	frs. 75.220.577 90	
Effets à recevoir	» 14.914.323 28	
Comptes courants débiteurs	» 78.506.813 32	
Débiteurs garantie par des avoirs en compte équivalents	» 43.921.960 15	
Portefeuille-Titres et Participations	» 17.451.067 35	
Fonds d'Etat	» 19.982.862 —	
Immeubles	» 5.990.000 —	
		frs. 255.987.604 —
Immobilisation : Immeubles d'exploitation y compris nos instal- lations de coffres-forts, machines et mobilier	» 5.500.000	—
Comptes d'ordre	» 15.869.552	26
Dépôts de titres	» 637.295.766	25
Compte spécial (Loi du 12 avril 1920)	» 5.587.361	38
		frs 920.240,283 89

à Luxembourg.

propositions d'amortissements du Conseil d'Administration

PASSIF

Envers la Société

Capital

100.000 actions privilégiées de 250 francs	frs. 25.000.000	—
100.000 actions (sans désignation de valeur)		

Réserves

Réserve légale	» 1.516.802	56
--------------------------	-------------	----

Envers les Tiers

1° Avec garantie spéciale

Billets de banque :

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale

Effets à payer	frs. 213.906 45	
--------------------------	-----------------	--

Dividendes non réclamés	» 8.472 40	
-----------------------------------	------------	--

Comptes courants créditeurs	» 190.152.812 87	
---------------------------------------	------------------	--

Comptes créditeurs affectés en garantie d'avances en compte	» 43.921.960 15	
--	-----------------	--

» 234.297.151	87
---------------	----

Comptes d'ordre	» 15.869.552	26
---------------------------	--------------	----

Déposants de titres	» 637.295.766	25
-------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 11.010	95
----------------------	----------	----

frs. 920.240.283	89
------------------	----

1933

EXERCICE 1934

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2bis, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 1935

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME EXERCICE



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2bis
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG, 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

SUCCURSALE

ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette

AGENCES

LUXEMBOURG-CENTRE, Rue Aldringer
LUXEMBOURG-GARE, Avenue Adolphe
ETTELBRUCK, Grand'rue
RODANGE, Rue de Luxembourg
ECHTERNACH, Rue André Duchscher

BUREAUX

DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Avenue de la Gare



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2bis, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 1935

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président;

SAMUEL RITSCHER,

Vorstandsmitglied de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président;

MICHEL DE SAINT-BLANQUAT,

SOUS-Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;

BERNARD CLASEN,

Avocat, Luxembourg, Administrateur;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de banque Delbrück Schickler & Co., Berlin, Administrateur;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de la Celle-St.-Cloud, Administrateur;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur;

JEAN-PIERRE KAUFFMANN,

Agronome, Pontpierre, Administrateur;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;

RENÉ MULLER,

Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Dommeldange, Administrateur;

MICHEL NEUMAN,

Docteur en droit, Directeur d'Assurances, Luxembourg, Administrateur;

MM. le Baron WALDEMAR VON OPPENHEIM,
de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Administrateur ;
LÉON RICHARD,
Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;
GEORGES SCHNITZER,
Directeur de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur ;
AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur ;
WILLIAM THYS,
Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque de Bruxelles,
Bruxelles, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES:

MM. PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Président ;
MAX ARENDT,
Ingénieur, Luxembourg, Commissaire ;
LOUIS FEYDEL,
Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire ;
FERNAND LCESCH,
Avocat et Député, Luxembourg, Commissaire ;
BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank, Cologne, Commissaire ;
WILLY PUTZ,
Industriel, Luxembourg, Commissaire ;
JEAN RAMPENBERGH,
Propriétaire, Bruxelles, Commissaire.

DIRECTION:

MM. MAX LAMBERT, Directeur-Général ;
FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;
ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;
NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;
JEAN-PIERRE GCERENS, Sous-Directeur-Adjoint ;
EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1934.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1934 qui est notre soixante-dix-huitième année sociale.

Considérations générales. — La tension politique, l'insécurité monétaire générale et la protection douanière outrancière suivie par toutes les nations ont pesé lourdement sur l'activité économique des peuples en 1934.

Néanmoins, la situation dans le Grand-Duché de Luxembourg peut être considérée comme ayant été relativement satisfaisante pendant l'année écoulée.

Qu'en sera-t-il en 1935 à la suite des mesures monétaires prises en Belgique et dans le Grand-Duché de Luxembourg? En effet, par la loi du 30 mars 1935 et l'arrêté royal du 31 mars la teneur-or du Belga a été ramenée de 0.209211 gr. à 0.150632 gr. soit pour le franc de 0.030126 gr. au lieu de 0.0418422 gr., ce qui représente une dévaluation de 28%.

Le Luxembourg n'a suivi la Belgique dans cette voie que dans une certaine mesure; par l'arrêté grand-ducal du 1^{er} avril 1935, il a dissocié sa monnaie du franc belge et fixé la proportion entre les deux signes monétaires à 100 francs luxembourgeois = 125 francs belges, les billets belges continuant à être reçus à ce taux dans les caisses publiques. Cette décision, prise à la date du 1^{er} avril 1935, consacre une dévaluation de 10% du

franc luxembourgeois vis-à-vis de sa valeur-or fixée par la loi luxembourgeoise du 19 décembre 1929.

Nous enregistrons ces mesures qui ont pour effet la coexistence, sur le territoire de l'Union Economique, de deux monnaies à valeur différente. Il est encore trop tôt pour se rendre compte de l'effet que produira, sur l'économie du pays, cette dissociation du franc belge et du franc luxembourgeois.

Il n'en est pas moins certain que cette dissociation provoquera dans les services des établissements financiers de la place de nombreuses complications.

D'aucuns se flattent de l'espoir que la dévaluation du franc belge constitue le premier pas vers une stabilisation générale des changes. Pour le moment, nous ne pouvons qu'espérer qu'il en sera ainsi.

BILAN. — A l'Actif. — Nous avons continué en 1934 notre politique de prudente gestion en renforçant encore les disponibilités de la banque qui de
frs. 75.220.577,90 en 1933 ont été portées à frs. 107.134.591,08 fin 1934.

Cette trésorerie importante nous impose des sacrifices considérables au point de vue du rendement de notre institution, mais nous estimons que le souci d'une parfaite liquidité prime, dans les circonstances actuelles, toute autre considération.

Les Débiteurs sont en régression : frs. 72.935.600,54,
contre frs. 79.017.710,68.

Le Portefeuille-Titres, Participations et Fonds d'Etat, inventorié aux cours cotés au 31 décembre 1934 et correspondant à sa valeur de réalisation à cette date est en diminution sérieuse :
frs. 22.411.255,90,
contre frs. 43.810.899,36.

Cette diminution provient de réalisations opérées dans le courant de l'année 1934.

Nos immeubles de placement sont ramenés de frs. 5.990.000,— à frs. 3.000.000,— par la vente de nos maisons à Sarrebruck, dont le produit est intégralement entré dans nos caisses à l'heure qu'il est.

Les Dépôts-Titres reviennent de frs. 637.295.766,25 à frs. 595.043.996,44. Cette diminution provient de la baisse de l'index-actions et obligations industrielles, baisse qui n'est pas compensée par la hausse de l'index des fonds d'état luxembourgeois et belges. Toutefois, le nombre de nos déposants a augmenté dans le courant de 1934.

Au Passif. — Les Comptes-Courants créditeurs sont en progression : frs. 197.396.807,19 contre frs. 190.152.812,87.

Compte de Profits et Pertes. — Les Frais Généraux ont été ramenés de frs. 4.815.771,86 à frs. 4.275.870,68.

La politique de compression des Frais Généraux que nous avons poursuivie depuis 2 ans porte donc ses fruits.

Par contre, les charges sociales sont portées de : frs. 671.612,07 à frs. 722.635,10 à la suite de la mise à la retraite de certains de nos agents.

Le Bénéfice d'Exploitation, après les amortissements jugés nécessaires, s'élève à frs. 2.017.353,32 contre frs. 1.951.989,49.

Dans notre dernier Rapport, nous avons exprimé notre confiance dans l'avenir de notre établissement: elle n'a pas été démentie par les événements. La consolidation de notre situation générale et les résultats de l'exercice nous permettent de reprendre, à partir de cette année, l'amortissement du compte spécial créé à l'actif de notre Bilan par la loi du 12 avril 1920, et nous vous proposons de destiner à cet effet une somme de frs. 350.000,—

Nous sommes, en outre, en mesure de vous proposer la répartition du dividende statutaire de 5% sur les actions privilégiées de notre Société.

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 13 des actions privilégiées sera payable, à partir du 1^{er} juin 1935, sous déduction de la taxe d'abonnement de frs. 0,70 par action, à raison de

frs. lux. 11,80.

Nous avons eu à déplorer le 12 mars dernier le décès subit de notre collègue, M. Michel NEUMAN.

Nommé Commissaire de la Banque en mai 1920 et Administrateur en 1927, M. Michel NEUMAN nous avait apporté pendant toutes ces années une collaboration dévouée, dont nous nous souviendrons avec reconnaissance. La mémoire de notre regretté Collègue nous restera chère.

A l'assemblée générale du 24 mai 1934, le Conseil d'Administration a été complété par l'élection de MM. Bernard CLASEN et Jean-Pierre KAUFFMANN, nommés administrateurs, en remplacement de MM. Tony DUTREUX et Robert BRASSEUR. Les nouveaux administrateurs ont été remplacés au sein du collège des commissaires par MM. Max ARENDT, ingénieur, et Fernand LOESCH, avocat et député, tous les deux demeurant à Luxembourg.

Nous tenons à remercier à cette place notre personnel qui nous a donné pleine satisfaction et n'a cessé de nous apporter, au cours de l'année écoulée, une collaboration active et dévouée.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 1935.



Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons rempli notre mission.

La situation active et passive qui nous a été soumise dans les délais légaux a été reconnue conforme aux écritures sociales.

Le contrôle de la caisse, du portefeuille, des effets et des titres en dépôt qui a été fait mensuellement nous a permis de nous assurer de la marche régulière et normale des divers services de la banque.

Nous avons contrôlé le bilan des pertes et profits et avons constaté la concordance parfaite, avec pièces justificatives des inventaires et des livres de comptabilité.

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nous vous proposons à l'unanimité d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits tels qu'ils nous ont été présentés.

Nous nous associons à l'hommage rendu à la mémoire de Monsieur Michel NEUMAN, membre du Conseil d'Administration, décédé dernièrement.

Luxembourg, le 4 mai 1935.

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux Chambre de compensation et Avoirs en banque	frs. 98.885.514,43	
Bons du Trésor à courte échéance	» 8.249.076 65	
Effets à recevoir	» 15.970.355 57	
Comptes courants débiteurs	» 72.935.600 54	
Débiteurs garantis par des avoirs en compte équivalents	» 48.539.597 94	
Portefeuille-Titres et Participations	» 19.089.918 70	
Fonds d'État	» 3.321.337 20	
Immeubles	» 3.000.000 —	
		frs. 269.991.401 03
Immobilisé : Immeubles d'exploitation, y compris nos installations de coffres-forts, machines et mobilier	» 5.500.000 —	
Comptes d'Ordre	» 22.296.305 70	
Dépôts de Titres	» 596.043.996 44	
Compte spécial (loi du 12 avril 1920)	» 5.587.361 38	
		frs. 899.419.064 55

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 21 février 1935.

Les Administrateurs

GASTON BARBANSON; SAMUEL RITSCHER; MICHEL DE SAINT-BLANQUAT; BERNARD CLASEN; ADELBERT DELBRUCK; AUGUSTE DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; J. P. KAUFFMANN; JOSEPH LINCKELS; ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; MICHEL NEUMAN; LE BARON WALDEMAR VON OPPENHEIM; LÉON RICHARD; GEORGES SCHNITZER; AUGUSTE THORN; WILLIAM THYS.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1934

PASSIF

Envers la Société:

Capital:

100.000 actions privilégiées de frs. 250,—	frs. 25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)		

Réserve légale	» 1.516.802	56
--------------------------	-------------	----

Envers les Tiers:

1° Avec garantie spéciale:

Billets de banque:

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale:

Effets à payer frs. 346.359 32

Dividendes non réclamés » 6.041 60

Comptes courants créditeurs » 197.396.807 19

Comptes créditeurs affectés en garantie
d'avances en compte » 48.539.597 94

» 246.288.806 05

Compte d'Ordre » 22.296.305 70

Déposants de Titres » 596.043.996 44

Réescompte » 5.800 48

Résultat de l'exploitation 1934 » 2.017.353 32

frs. 899.419.064 55

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 4 mai 1935.

Les Commissaires

MAX ARENDT; LOUIS FEYDEL;
FERNAND LIESCH; BRUNO L. PHILIPS;
WILLY PUTZ; JEAN RAMPENBERGH.

Le Président

PAUL BRASSEUR.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration	frs. 4.275.870	68
Impôts et taxes	» 1.092.333	08
Charges sociales	» 722.635	10
	frs. 6.090.838	86
Résultat de l'exploitation 1934	» 2.017.353	32
	frs. 8.108.192	18

Répartition des Bénéfices

Bénéfices à répartir	frs. 2.017.353	32
Réserve légale	» 100.867	66
	frs. 1.916.485	66
Amortissement sur le compte spécial (loi du 12 avril 1920)	» 350.000	—
	frs. 1.566.485	66
Dividende	» 1.250.000	—
Report à nouveau	frs. 316.485	66

à Luxembourg

au 31 décembre 1934

sa

AVOIR

Intérêts, commissions et bénéfices divers	frs. 8.108.192	18
---	----------------	----

	frs. 8.108.192	18
--	----------------	----

Banque g... ..

Résumé du Compte de l'exercice 1934

AVOIR

Comptes	1934	1933
Capital	1.000.000	1.000.000
Reserves	1.000.000	1.000.000
Provisions	1.000.000	1.000.000
Autres	1.000.000	1.000.000
Total	4.000.000	4.000.000

Répartition des fonds

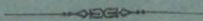
Comptes	1934	1933
Capital	1.000.000	1.000.000
Reserves	1.000.000	1.000.000
Provisions	1.000.000	1.000.000
Autres	1.000.000	1.000.000
Total	4.000.000	4.000.000

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE LE 2 MARS 1856

SIÈGE SOCIAL A LUXEMBOURG



La plus ancienne Banque de la place



Seule Banque d'Émission du Grand-Duché



Toutes opérations de Banque et de Bourse



Encaissement de coupons sur tous les pays

Comptes Joints

Sociétés Holding



1934

EXERCICE 1935

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2^{bis}, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1936

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. 25.000.000

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2bis
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG, 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

AGENCES

LUXEMBOURG-CENTRE, Rue Aldringer
LUXEMBOURG-GARE, Avenue de la Liberté
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette
ETTELBRUCK, Grand'rué
DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Rue de Luxembourg
RODANGE, Rue de Luxembourg
ECHTERNACH, Rue André Duchscher
WILTZ, Grand'rué



COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT:
M. PIERRE BRAUN,
Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président;
MIL. LOUIS CAUFFMAN, **BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

SOCIÉTÉ ANONYME

CONSEIL D'ADMINISTRATION:
MIL. LOUIS CAUFFMAN, **FONDÉE EN 1856**

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2^{bis}, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 1936

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:
M. ALEXIS NABUET, **RAPPORT**
M. ALEXIS DELERUCK,
de la maison de banque, H. S. Kuhn, Scheller & Co., Berlin, Adm.
M. ALEXIS DUTRE,
Président de la Société de fer Guillaume
Luxembourg, Chairman de la Compagnie d'Etat, Administrateur;
M. HENRI FUNCK,
Industriel, Neudorf, Luxembourg, Administrateur;
M. JEAN-PIERRE KAUFFMANN,
Agronome, Postojerna, Administrateur;
M. LÉON LINSCHER,
M. ALEXIS MEYER,
Directeur général des Acieries Réunies de Barbach-Eich-Dudelange,
Luxembourg, Administrateur;
M. ROSE MULLER,
Intendant, A. de Barbach-Eich-Dudelange,
Dudelange, Administrateur;
M. JEAN NYSSENS,
Directeur de la Société de Bruxelles pour le Finances & Industrie,
Bruxelles, Administrateur;

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

COMPTES ANNUELS

1952-1953

LE COMITE D'ADMINISTRATION

PRESENTE AU COMITE D'ADMINISTRATION

RAPPORT

DE LA BANQUE INTERNATIONALE

ET

DE LA BANQUE INTERNATIONALE

DE COMMERCE ET DE FINANCE

LE COMITE D'ADMINISTRATION

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT:

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président;

SAMUEL RITSCHER,

Vorstandsmitglied de la Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président;

MICHEL DE SAINT-BLANQUAT,

Sous-Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président;

ANDRÉ BAHUET,

Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur;

ADELBERT DELBRUCK,

de la maison de Banque Delbrück Schickler & Co., Berlin, Administrateur;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de la Celle-St.-Cloud, Administrateur;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur;

JEAN-PIERRE KAUFFMANN,

Agronome, Pontpierre, Administrateur;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur;

RENÉ MULLER,

Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Dommeldange, Administrateur;

JEAN NYSSENS,

Directeur de la Société de Bruxelles pour la Finance & l'Industrie, Bruxelles, Administrateur;

MM. le Baron WALDEMAR VON OPPENHEIM,
de la maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Admi-
nistrateur ;
WILLY PUTZ,
Industriel, Luxembourg, Administrateur ;
LÉON RICHARD,
Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;
GEORGES SCHNITZER,
Directeur de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur ;
AUGUSTE THORN,
Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES:

MM. PAUL BRASSEUR,
Négociant, Luxembourg, Président ;
MAX ARENDT,
Ingénieur, Luxembourg, Commissaire ;
LOUIS FEYDEL,
Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire ;
HENRI KAYSER,
Directeur de l'Usine à Gaz, Esch s/A., Commissaire ;
LOUIS LEHEMBRE,
Directeur de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Commissaire ;
FERNAND LÆSCH,
Avocat et Député, Luxembourg, Commissaire ;
BRUNO L. PHILIPS,
Directeur de la Dresdner Bank, Cologne, Commissaire.

DIRECTION:

MM. MAX LAMBERT, Directeur-Général ;
FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;
ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;
NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;
JEAN-PIERRE GÆRENS, Sous-Directeur-Adjoint ;
EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1935.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le Bilan et le compte de Profits et Pertes relatifs à notre soixante-dix-neuvième exercice social.

Considérations générales. — L'incertitude politique et le sentiment d'insécurité qui en est la conséquence ne permettent pas encore d'envisager l'avenir avec l'optimisme qu'une certaine reprise des affaires semblerait justifier. Il est exact que l'économie mondiale accuse une amélioration qui varie de pays à pays; elle ne pourra cependant prendre le développement voulu tant que le relèvement du commerce international se heurte à la multitude des barrières douanières et des restrictions monétaires qui forment des obstacles à l'application des principes sains de l'échange des produits.

Si nous envisageons le mouvement des importations et des exportations, les transactions boursières, la hausse des valeurs qui s'est produite vers la fin de l'année, ainsi que la situation générale du Grand-Duché, nous pouvons constater l'arrêt de la dépression et qualifier de satisfaisantes les conditions dans lesquelles s'est présentée l'économie du pays en 1935.

La dévaluation du belga et celle, moindre, du franc luxembourgeois qui ont fait l'objet des mesures prises en Belgique le 31 mars et chez nous le 1^{er} avril 1935, ont préoccupé les esprits. Dans notre dernier rapport, nous nous sommes demandé quel pourrait être l'effet de la disparité de deux monnaies, circulant dans un seul et même

territoire économique. En général, les répercussions de mesures aussi graves ne peuvent être appréciées à leur juste valeur qu'après l'expiration d'une période plus ou moins longue. Aujourd'hui, après un an, il serait encore prématuré d'émettre un jugement définitif. On peut cependant constater que la petite et la moyenne industrie éprouvent des difficultés d'adaptation au nouvel état des choses. Les pouvoirs publics cherchent à faciliter cette adaptation par un système de subventions budgétaires. Il y a lieu de mettre en relief que, d'après des déclarations récentes, le Gouvernement luxembourgeois est décidé à maintenir le franc luxembourgeois à sa parité actuelle.

La dissociation des deux monnaies a donné naissance à de nombreux procès; cependant, en l'absence d'une décision de la Cour de Cassation, la jurisprudence n'est pas encore définitivement fixée.

Bien que la disparité des deux monnaies ait créé aux banques des complications, la position de la Banque Internationale s'est sensiblement fortifiée dans le courant de l'exercice et cela notamment grâce à l'opinion favorable dont elle a bénéficié par suite de l'attitude qu'elle a prise vis-à-vis de la clientèle dès la publication de l'arrêté monétaire du 1^{er} avril 1935.

Les disponibilités sont très abondantes; elles proviennent en partie de l'augmentation considérable de nos dépôts et du souci de maintenir, en ces temps difficiles, une très grande liquidité.

Dans le courant de l'exercice, la Banque Internationale a pris ferme et procédé avec plein succès à l'émission des emprunts contractés par les sociétés suivantes:

Brasserie de Diekirch, S. A. Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg);

Brasserie de Luxembourg, ci-devant Mousel et C^{ie}, Luxembourg-Clausen;

S. A. des Caves Jean Bernard-Massard, Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Nous avons en outre participé à l'émission de l'Emprunt de la Ville d'Esch s/A. et prêté notre concours aux opérations d'émission et de conversion faites par le Gouvernement Grand-Ducal et le Crédit Foncier de l'Etat.

BILAN. — A l'Actif. — Les Espèces en Caisse et les Avoirs en Banque sont en nouvelle progression importante. Ils passent de frs. 98.885.514,43 au 31 décembre 1934 à frs. 178.026.825,80 à fin 1935.

Les Bons du Trésor à courte échéance sont également en augmentation: frs. 31.226.163,81 contre frs. 8.249.076,65 au 31 décembre 1934.

L'ensemble de nos disponibilités à vue et à court terme accuse donc une augmentation de frs. 102.118.398,53 par rapport au 31 décembre 1934. Cette trésorerie abondante provient d'une part de l'augmentation considérable de nos dépôts, d'autre part du souci d'éviter des placements n'offrant pas une parfaite liquidité.

Les Débiteurs sont en nouvelle régression: frs. 64.608.119,54 contre frs. 72.935.600,54 au 31 décembre 1934.

Le Portefeuille-Titres et les Participations, à la suite de certaines réalisations, reviennent de frs. 19.089.918,70 au 31 décembre 1934 à frs. 15.836.106,93, alors que les

Fonds d'Etat sont en progression en passant de frs. 3 321.337,20 en 1934 à frs. 10.939.610,81 au 31 décembre 1935.

Tous ces titres sont évalués avec la plus grande prudence ; leur valeur de réalisation dépasse la valeur d'inventaire.

Le compte spécial (loi du 12 avril 1920) accuse un solde de frs. 5.237.361,38 contre frs. 5.587.361,38. La diminution provient d'un amortissement de frs. 350.000,— fait sur ce compte à l'aide des bénéfices de 1934. Si vous approuvez les propositions de votre Conseil d'administration, un nouvel amortissement de même importance sera fait cette année par prélèvement sur les bénéfices de 1935.

Les Dépôts de Titres de notre clientèle passent de frs. 596.043.996,44 à frs. 734.279.382,36. Cette progression provient en partie de la hausse de l'index boursier général, mais aussi de l'augmentation du nombre des dépôts de notre clientèle.

Au Passif. — Les comptes-courants créditeurs passent de frs. 197.396.807,19 au 31 décembre 1934 à frs. 290.305.284,69 au 31 décembre 1935, soit une augmentation de frs. 92.908.477,50.

Cette augmentation importante de nos comptes-courants créditeurs est le résultat de l'activité accrue de notre banque pendant l'année 1935.

Compte de Profits et Pertes. — Les Frais Généraux sont en légère augmentation : frs. 4.323.649,30 contre frs. 4.275.870,68 ; elle provient du renforcement de notre personnel à la suite du surcroît de travail en 1935.

Les charges sociales passent de frs. 722.635,10 à frs. 738.271,57 tandis que les Impôts et taxes reviennent de frs. 1.092.333,08 à frs. 835.617,56.

Le solde disponible du compte de Profits et Pertes, après les amortissements jugés nécessaires, s'élève à frs. 2.419.058,97 contre frs. 2.017.353,32 en 1934. Il a dépassé les résultats obtenus en 1934 de frs. 401.705,65.

Votre Conseil d'administration vous propose d'utiliser ces bénéfices comme suit :

Solde disponible	frs. 2.419.058,97
5 % à la réserve légale.	frs. 120.952,90
Amortissement sur le compte spécial (loi du 12. 4. 1920)	„ 350.000.—
Dividende statutaire 5 % sur le capital- actions	„ 1.250.000,— frs. 1.720.952,90
reste	frs. 698.106,07
auquel s'ajoute le Report de 1934 par	„ 316.485,66
pour former un total de	frs. 1.014.591,73

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Si vous approuvez cette répartition, le coupon N° 14 des actions privilégiées sera payable, à partir du 1^{er} juin 1936, sous déduction de la taxe d'abonnement de fr. 0,70 par action, à raison de

frs. lux. 11,80.

Nous avons été durement éprouvés par la perte de deux de nos administrateurs.

A peine nommé membre du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard CLASEN s'est éteint après une longue maladie qui minait sa robuste santé. En sa qualité de président du collège des commissaires et plus tard en celle d'administrateur, il a constamment pris en mains les intérêts de notre Société.

Monsieur William THYS, pionnier de la première heure, est mort inopinément à Bruxelles, le 13 décembre 1935. Monsieur Thys a pris une large part à la réorganisation de notre banque au début de 1920. Depuis, il n'a cessé de s'intéresser grandement au sort de notre Institut, au développement duquel il a apporté une précieuse collaboration.

Nous vouons aux collègues défunts une profonde et inaltérable reconnaissance.

Nous nous joignons aux membres du Collège des Commissaires pour rendre hommage à la mémoire de Monsieur Jean RAMPENBERGH, décédé le 12 mai 1935. Commissaire depuis 1920, Monsieur Rampenbergh a été un de nos plus fidèles et assidus collaborateurs.

Dans sa séance du 24 janvier 1936, le Conseil d'Administration et le Collège des Commissaires réunis ont provisoirement nommé membres du Conseil: Messieurs Jean NYSENS, directeur de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (Brufina) à Bruxelles et André BAHUET, directeur de la Banque de l'Union Parisienne à Paris. Nous soumettons ces élections à votre ratification.

En même temps, vous êtes appelés à faire dans les conseils les nominations que comporte l'application de nos statuts.

Nous sommes heureux d'avoir ici l'occasion de rendre hommage au dévouement et au zèle de notre personnel qui continue à nous donner entière satisfaction.

Luxembourg, le 27 mars 1936.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 1936.



Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de notre mandat pendant l'exercice social 1935 de notre société.

Conformément aux statuts, nous avons procédé en date du 3 avril 1936 à une vérification comptable sur la base du bilan au 31 décembre 1935. Nous avons en outre vérifié le 12 octobre et le 3 avril le bilan et le compte de profits et pertes respectivement au 30 juin 1935 et au 31 décembre 1935.

Ces deux examens nous ont permis de constater la parfaite concordance des soldes du Grand-Livre avec les chiffres de la balance et du bilan. Nous avons établi en outre par de nombreux pointages la conformité des chiffres portés au Grand-Livre avec ceux figurant au journal ainsi que la concordance des écritures du journal avec les pièces justificatives.

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nous vous proposons à l'unanimité, Messieurs, d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1935 tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration.

Nous nous associons à l'hommage rendu à la mémoire de Monsieur Bernard CLASEN et de Monsieur William THYS, membres du Conseil d'Administration.

Nous avons eu à déplorer la mort de notre collègue, Monsieur Jean RAMPELBERGH, enlevé à son activité en mai 1935. Monsieur Rampelbergh était commissaire de notre institut depuis sa réorganisation. Il a toujours été pour nous un collègue aimable et dévoué, dont la vaste expérience des affaires a rendu d'inestimables services à notre société.

Nous conservons à sa mémoire un inaltérable souvenir.

Luxembourg, le 3 avril 1936.

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux Chambre de compensation et Avoirs en banque	frs. 178.026.825 80	
Bons du Trésor à courte échéance	» 31.226.163 81	
Effets à recevoir	» 11.991.021 63	
Comptes courants débiteurs	» 64.608.119 54	
Débiteurs garantis par des avoirs en compte équivalents	» 62.648.888 92	
Portefeuille-Titres et Participations	» 15.836.106 93	
Fonds d'État	» 10.939.610 81	
Immeubles	» 3.000.000 —	
		frs. 378.276. 737 44
Immobilisé: Immeubles d'exploitation, y compris nos installations de coffres-forts, machines et mobilier	» 5.500.000 —	
Comptes d'Ordre	» 10.455.170 24	
Dépôts de Titres	» 734.279.382 36	
Compte spécial (loi du 12 avril 1920)	» 5.237.361 38	
		frs. 1.133.748.651 42

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 27 mars 1936.

Les Administrateurs

GASTON BARBANSON; SAMUEL RITSCHER; MICHEL DE SAINT-BLANQUAT; ANDRÉ BAHUET; ADELBERT DELBRUCK; AUGUSTE DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; J. P. KAUFFMANN; JOSEPH LINCKELS; ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; JEAN NYSSENS; BARON WALDEMAR VON OPPENHEIM; WILLY PUTZ; LÉON RICHARD; GEORGES SCHNITZER; AUGUSTE THORN.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1935

PASSIF

Envers la Société :

Capital :

100.000 actions privilégiées de frs. 250,—	frs. 25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)		

Réserve légale.	» 1.617.670	22
-------------------------	-------------	----

Envers les Tiers :

1° Avec garantie spéciale :

Billets de banque :

Emission à ce jour	» 6.250.000	—
------------------------------	-------------	---

2° Sans garantie spéciale :

Effets à payer frs.	422.142	24
-------------------------------	---------	----

Dividendes non réclamés »	25.110	40
-------------------------------------	--------	----

Comptes courants créditeurs »	290.305.284	69
---	-------------	----

Comptes créditeurs affectés en garantie d'avances en compte »	<u>62.648.888</u>	92
--	-------------------	----

	» 353.401.426	25
--	---------------	----

Compte d'Ordre	» 10.455.170	24
--------------------------	--------------	----

Déposants de Titres	» 734.279.382	36
-------------------------------	---------------	----

Réescompte	» 9.457	72
----------------------	---------	----

Profits & Pertes :

Report exercice 1934 frs.	316.485	66
-------------------------------------	---------	----

Résultat de l'exploitation 1935 »	<u>2.419.058</u>	97
---	------------------	----

	<u>frs. 1.133.748.651</u>	42
--	---------------------------	----

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 3 avril 1936.

Les Commissaires

MAX ARENDT ; LOUIS FEYDEL ;
HENRI KAYSER ; LOUIS LEHEMBRE ;
FERNAND LESCH ; BRUNO L. PHILIPS.

Le Président

PAUL BRASSEUR.

Banque Internationale

Résumé du Compte de Profits et Pertes

DOIT

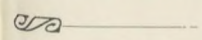
Frais Généraux d'Administration	frs.	4.323.649	30
Impôts et taxes	»	835.617	56
Charges sociales	»	738.271	57
	frs.	5.897.538	43
Solde en bénéfice:			
Report de l'exercice 1934 frs.		316.485,66	
Résultat de l'exploitation 1935 »		<u>2.419.058,97</u>	
	frs.	8.633.083	06

Répartition des Bénéfices

Bénéfices à répartir	frs.	2.419.058	97
Réserve légale 5 %	»	120.952	90
	frs.	2.298.106	07
Amortissement sur le compte spécial (loi du 12 avril 1920)	»	350.000	—
	frs.	1.948.106	07
Dividende statutaire, 5 % sur le capital- actions de frs. 25.000.000	»	1.250.000	—
	frs.	698.106	07
Reste:			
auquel il y a lieu d'ajouter les Reports de 1934 par	»	316.485	66
Report à nouveau	frs.	1.014.591	73

à Luxembourg

au 31 décembre 1935



AVOIR

Report de l'exercice 1934	frs.	316.485	66
Intérêts, commissions et bénéfices divers	»	8.316.597	40
	frs.	8.633.083	06

Banque d'Administration

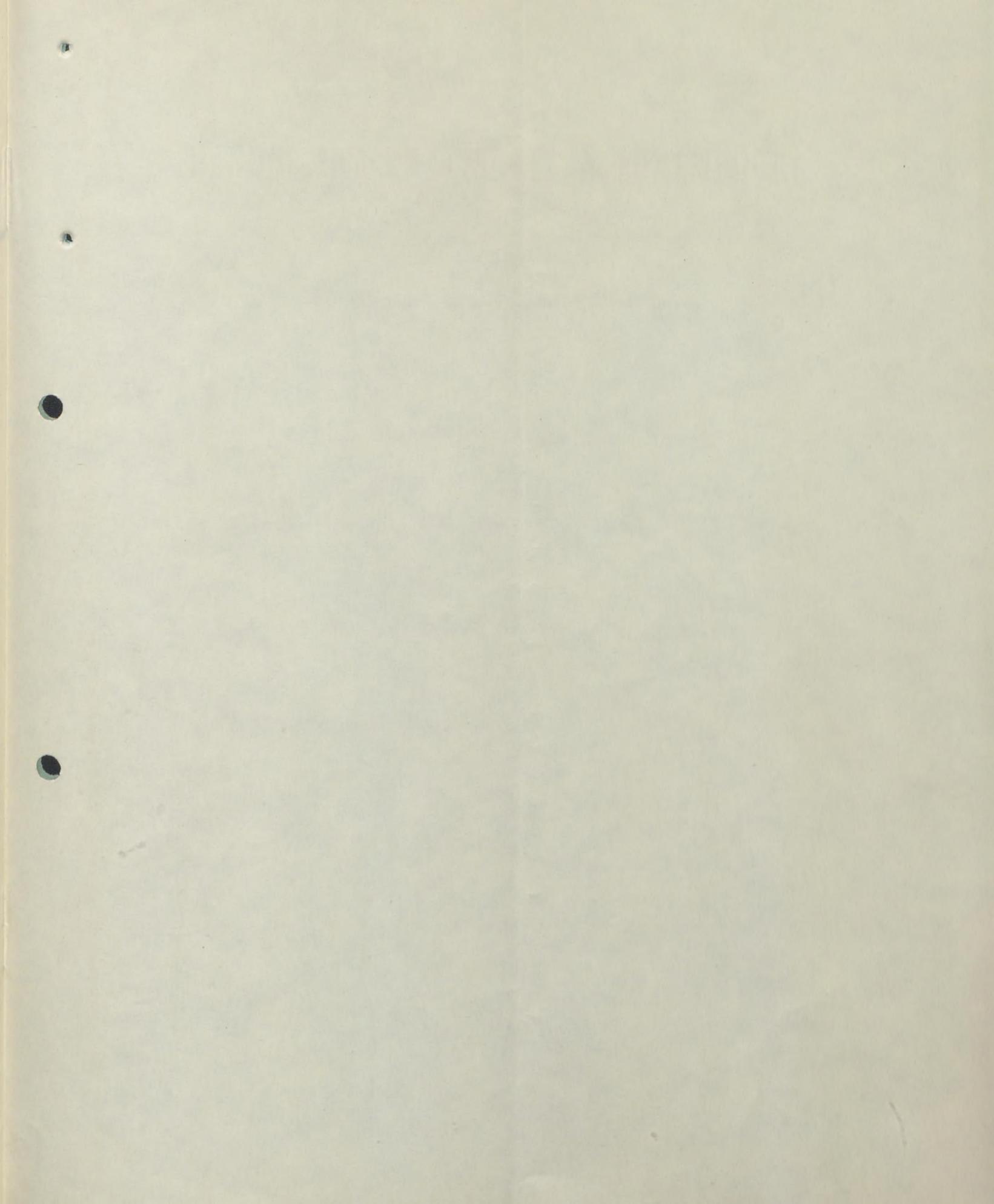
Résumé du Compte de l'exercice au 31 décembre 1951

AVOIR

Produits de l'exercice 1951	212,205,218		212,205,218
Produits de l'exercice 1950	2,419,000,000		2,419,000,000
Total			2,631,205,218
Dotations de l'exercice 1951			2,631,205,218
Dotations de l'exercice 1950			2,631,205,218
Total			5,262,410,436

Répartition des Résultats

Résultat de l'exercice 1951		212,205,218
Résultat de l'exercice 1950		2,419,000,000
Total		2,631,205,218
Dotations de l'exercice 1951		2,631,205,218
Dotations de l'exercice 1950		2,631,205,218
Total		5,262,410,436



11

12

13

14

15

16

17

18

19

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE LE 2 MARS 1856

SIÈGE SOCIAL A LUXEMBOURG

La plus ancienne banque de la place

Seule Banque d'Émission du Grand-Duché

Toutes opérations de Banque et de Bourse

Encaissement de coupons sur tous les pays

Comptes Joints

Sociétés Holding



1935

*Institut für Wirtschaftslehre
und Statistik*
EXERCICE 1936

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2^{bis}, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1937

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

QUATRE-VINGTIÈME EXERCICE

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: Frs. lux. 25.000.000

entièrement libéré

SIÈGE SOCIAL

LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2^{bis}
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: INTERNATIONBANK LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE: LUXEMBOURG, 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35

COMPTES CHÈQUES POSTAUX:

LUXEMBOURG, 8
BRUXELLES, 1708-81
PARIS, 1300-22
COLOGNE, 25-73

AGENCES

LUXEMBOURG-CENTRE, Rue Aldringer
LUXEMBOURG-GARE, Avenue de la Liberté
ESCH-s.-ALZETTE, Rue de l'Alzette
ETTELBRUCK, Grand'rue
DUDELANGE, Rue de l'Eglise
DIFFERDANGE, Rue de la Gare
PÉTANGE, Rue de Luxembourg
RODANGE, Rue de Luxembourg
ECHTERNACH, Rue André Duchscher
WILTZ, Route de Kautenbach



BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1856

SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD ROYAL 2^{bis}, LUXEMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1937

RAPPORT

PRÉSENTÉ AUX ACTIONNAIRES

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

QUATRE-VINGTIÈME EXERCICE

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. PIERRE BRAUN,

Conseiller d'Etat, Directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. LÉON KAUFFMAN,

Ministre d'Etat honoraire, Conseiller d'Etat, Luxembourg, Président ;

GASTON BARBANSON,

Président du Conseil d'Administration des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Château de Beggen, Vice-Président ;

CARL GOETZ,

Vorsitzender des Aufsichtsrates der Dresdner Bank, Berlin, Vice-Président ;

MICHEL DE SAINT-BLANQUAT,

Sous-Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Vice-Président ;

ANDRÉ BAHUET,

Directeur de la Banque de l'Union Parisienne, Paris, Administrateur ;

PAUL BRASSEUR,

Négociant, Luxembourg, Administrateur ;

ADELBERT DELBRUCK,

de la Maison de Banque Delbruck Schickler & Co., Berlin, Administrateur ;

AUGUSTE DUTREUX,

Président du Conseil d'Administration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Château de la Celle-St.-Cloud, Administrateur ;

HENRI FUNCK,

Industriel, Neudorf-Luxembourg, Administrateur ;

HENRI GRANDET,

Banquier, Paris, Administrateur ;

JEAN-PIERRE KAUFFMANN,

Agronome, Pontpierre, Administrateur ;

JOSEPH LINCKELS,

Docteur en droit, Industriel, Château de Beaufort, Administrateur ;

ALOYSE MEYER,

Directeur général des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Luxembourg, Administrateur ;

RENÉ MULLER,

Ingénieur, Administrateur des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, Dommeldange, Administrateur ;

MM. JEAN NYSSENS,

Directeur de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie,
Bruxelles, Administrateur ;

Le Baron WALDEMAR VON OPPENHEIM,

de la Maison de banque Sal. Oppenheim jr. & Co., Cologne, Admi-
nistrateur ;

WILLY PUTZ,

Industriel, Luxembourg, Administrateur ;

LÉON RICHARD,

Ingénieur, Luxembourg, Administrateur ;

GEORGES SCHNITZER,

Directeur de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Administrateur ;

AUGUSTE THORN,

Avocat et Député, Luxembourg, Administrateur.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES :

MM. FERNAND LOESCH,

Avocat et Député, Luxembourg, Président ;

MAX ARENDT,

Ingénieur, Luxembourg, Commissaire ;

LOUIS FEYDEL,

Ingénieur des Mines, Asnières (Seine), Commissaire ;

HENRI KAYSER,

Directeur de l'Usine à Gaz, Esch s./A., Commissaire ;

LOUIS LEHEMBRE,

Directeur de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Commissaire ;

BRUNO L. PHILIPS,

Directeur de la Dresdner Bank, Cologne, Commissaire ;

VICTOR PROST,

Industriel, Grevenmacher, Commissaire.

DIRECTION :

MM. MAX LAMBERT, Directeur-Général ;

FRÉDÉRIC MULLER, Directeur ;

ALPHONSE STURM, Sous-Directeur ;

NICOLAS LAUX, Sous-Directeur ;

JEAN-PIERRE GERENS, Sous-Directeur-Adjoint ;

EDOUARD BENTZ, Sous-Directeur-Adjoint.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

RAPPORT

du Conseil d'Administration

pour l'exercice 1936.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de nos opérations pendant notre quatre-vingtième exercice social.

Considérations générales. — Ainsi que le relève le bulletin financier de la Banque Internationale qui a été publié au mois de janvier, l'évolution de l'économie vers une reprise générale des affaires s'est nettement dessinée au cours de l'exercice 1936. Malgré les troubles monétaires et les incertitudes politiques qui règnent dans le monde, le commerce international et l'activité industrielle, surtout celle de la sidérurgie, ont marqué de sérieux progrès qui se sont fait sentir également dans le Grand-Duché de Luxembourg.

L'économie générale du pays peut être considérée comme satisfaisante. L'amélioration des affaires n'a pas été sans influence sur les finances de l'Etat; les recettes budgétaires de 1936 ont enregistré des plus-values très appréciables sur les prévisions et le projet de budget de 1937 se présente sous un aspect favorable; ce sont surtout l'augmentation des recettes fiscales et la régression très sensible du chômage qui ont amélioré la situation budgétaire.

La monnaie belge et, avec elle, la monnaie luxembourgeoise, sont restées stables. Malgré certaines complications, la coexistence de ces deux monnaies sur le territoire de l'Union Economique n'a pas nui au développement des affaires bancaires, bien que certains milieux se plaignent de devoir travailler dans des conditions plus défavorables que leurs concurrents belges.

La dévaluation du franc français (1^{er} octobre 1936) qui fut suivie de celle du franc suisse, du florin hollandais, de la lire, pour ne citer que les devises qui nous intéressent le plus, n'a pas eu de répercussion sur notre institut.

En exécution des arrangements conclus au mois de mai 1935 entre le Luxembourg et la Belgique, la Banque Nationale de Belgique a installé une agence à Luxembourg. Comme l'ouverture de cet établissement ne date que du 26 octobre dernier, il est difficile de se faire une idée quelque peu exacte de la situation qui en résultera pour les établissements financiers luxembourgeois.

Il ne peut pas être contesté que l'amélioration de l'économie mondiale a influencé favorablement les affaires bancaires. Toutefois l'abondance des liquidités à laquelle ne correspondent pas des possibilités de emploi à des conditions suffisamment rémunératrices, n'a pas permis aux établissements financiers de donner leur plein rendement.

En ce qui concerne plus spécialement notre établissement, les résultats obtenus peuvent être qualifiés de satisfaisants; ils dénotent que le développement de la Banque Internationale s'est encore poursuivi en 1936.

La continuité de ce mouvement est certes de nature à inspirer une large confiance dans l'avenir de notre institut.

En nous basant sur les résultats de l'année écoulée et en utilisant les reports des exercices 1934 et 1935, nous sommes heureux d'être en mesure de vous proposer, outre la distribution du dividende statutaire de 1936, le paiement de l'un des deux dividendes qui, par l'effet de la crise, sont restés en souffrance.

Dans les détails, l'activité de notre banque se dégage de l'analyse du bilan qui va suivre :

Bilan. — A l'Actif. — *Les Espèces en Caisse et les Avoirs en Banque* reviennent de frs. lux. 178.026.825,80 en 1935 à frs. lux. 143.000.592,05 au 31 décembre 1936. Par contre, nous constatons une augmentation dans les

Bons du Trésor à courte échéance qui passent de frs. lux. 31.226.163,81 en 1935 à frs. lux. 34.506.893,96 fin 1936, et dans les

Effets à Recevoir qui de frs. lux. 11.991.021,63 en 1935 sont portés à frs. lux. 36.033.280,73 au 31 décembre 1936.

L'ensemble de nos Disponibilités à vue et à très courte échéance se monte à frs. lux. 213.540.766,74 contre frs. lux. 221.244.011,24 à fin 1935. Cette diminution de frs. lux. 7.703.244,50 provient de l'augmentation de nos

Débiteurs qui de frs. lux. 64.608.119,54 passent à frs. lux. 72.440.243,54 en 1936, soit une augmentation de frs. lux. 7.832.124,—.

Nos Placements en titres sont en progression :

Le Portefeuille-Titres et les Participations passent de frs. lux. 15.836.106,93 en 1935 à frs. lux. 23.547.909,98 à fin 1936, et les

Fonds d'Etat de frs. lux. 10.939.610,81 fin 1935 à frs. lux. 21.588.293,— au 31 décembre 1936.

Notre Portefeuille-Titres figure au bilan à des cours qui restent nettement en-dessous de la valeur de réalisation actuelle.

Immeubles. — Frs. lux. 8.500.000,— sans changement.

Le Compte Spécial (loi du 12 avril 1920) figure pour frs. lux. 4.887.361,38, soit en diminution de frs. lux. 350.000,— par rapport au 31 décembre 1935. Votre Conseil d'Administration vous propose d'amortir, tout comme les années précédentes, une somme de frs. lux. 350.000.— par prélèvement sur les bénéfices de 1936.

Les Dépôts-Titres de la clientèle ont encore augmenté d'une façon intéressante. Toutefois, comme le montant de ces dépôts varie avec les fluctuations des cours et donne ainsi une idée tout à fait défectueuse sur l'évolution du nombre des déposants et du nombre des titres déposés, nous n'avons plus compris le montant de ces dépôts dans le chiffre de notre bilan.

Au Passif. — *Les Comptes-Courants Créditeurs* sont en nouvelle progression : frs. lux. 307.011.709,02 contre frs. lux. 290.305.284,69 et ceci malgré la réduction des taux d'intérêts à laquelle nous avons dû procéder en présence de la pénurie de placements présentant toutes les garanties voulues de liquidité et de sécurité.

Compte des Profits et Pertes. — *Les Frais Généraux* passent de frs. lux. 4.323.649,30 en 1935 à frs. lux. 4.390.525,84. Cette augmentation provient du renforcement de notre personnel dû au développement général de nos affaires.

Les Charges Sociales : frs. lux. 746.474,12 contre frs. lux. 738.271,57 et les

Impôts et Taxes : frs. lux. 871.200,04 contre frs. lux. 835.617,56 n'accusent pas de changements importants.

Le solde disponible du compte des Profits et Pertes, après tous amortissements et provisions jugés nécessaires, s'élève à frs. lux. 2.998.493,78. Il accuse donc une nouvelle progression de frs. lux. 579.434,81 par rapport à l'exercice 1935.

Votre Conseil d'Administration vous propose l'utilisation suivante des bénéfices :

Solde disponible	frs. lux.	2.998.493,78
5 % à la Réserve légale	frs. lux.	149.924,70
Amortissement sur le compte spécial (Loi du 12. 4. 1920)	frs. lux.	350.000,—
Dividende statutaire :		
5 % sur le capital	frs. lux.	1.250.000,—
	frs. lux.	1.749.924,70
reste	frs. lux.	1.248.569,08
auquel s'ajoute le Report de 1935 par	„ „	1.014.591,73
pour former un total de	frs. lux.	2.263.160,81
Dividende arriéré de 1932		
5 % sur le capital	„ „	1.250.000,—
Solde à reporter à nouveau	frs. lux.	1.013.160,81

Si vous approuvez cette répartition, ce double dividende statutaire sera payable à partir du 1^{er} juin 1937, sous déduction de la taxe d'abonnement, à raison de :

frs. lux. 12,— contre présentation du coupon N° 15,

frs. lux. 12,— contre présentation du coupon N° 17.

Comme tous les ans, vous êtes appelés à faire dans les Conseils les nominations que comporte l'application de nos statuts.

Nous regrettons le départ de notre sous-directeur Monsieur Alphonse STURM qui, invoquant son âge, a pris sa retraite le 1^{er} janvier 1937.

Pour reconnaître les services rendus à la Banque pendant sa longue carrière, le Conseil d'Administration a conféré à Monsieur STURM le titre de Directeur Honoraire de la Banque Internationale.

Nous n'avons qu'à nous louer de notre personnel qui n'a cessé de travailler à notre entière satisfaction. Aussi avons-nous tenu à cœur de procéder à l'amélioration de la situation matérielle de nos employés.

Luxembourg, le 19 mars 1937.

RAPPORT

DU

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

pour l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 1937.



Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de notre mandat pendant l'exercice social de 1936.

Nous avons procédé régulièrement chaque mois à des vérifications minutieuses des différents services tant du siège social que de différentes agences.

Le 3 octobre 1936 nous avons examiné l'état semestriel au 30 juin 1936. Le 19 avril 1937, nous avons vérifié le bilan et le compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1936.

Les deux examens nous ont permis de constater la parfaite concordance des soldes du Grand-Livre avec les chiffres de la balance et du bilan.

Nous avons établi en outre par de nombreux pointages la conformité des chiffres portés au Grand-Livre avec ceux figurant au journal ainsi que la concordance des écritures du journal avec les pièces justificatives.

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nous vous proposons à l'unanimité d'approuver le bilan et le compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1936, tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19 avril 1937.

Banque Internationale

Bilan général

ACTIF

Disponible et Réalisable

Espèces en caisse, Chèques postaux, Chambre de compensation et Avoirs en banque	frs. lux.	143.000.592 05
Bons du Trésor à courte échéance	» »	34.506.893 96
Effets à recevoir	» »	36.033.280 73
Comptes courants débiteurs	» »	72.440.243 54
Débiteurs garantis par des avoirs en compte équivalents	» »	63.120.665 94
Portefeuille-Titres et Participations	» »	23.547.909 98
Fonds d'État	» »	21.588.293 —
Immeubles	» »	3.000.000 —

frs. lux. 397.237.879 20

Immobilisé : Immeubles d'exploitation, y compris nos installations de
coffres-forts, machines et mobilier

» » 5.500.000 —

Compte d'Ordre

» » 17.351.874 21

Dépôts de Titres

pour mémoire

Compte spécial (loi du 12 avril 1920)

» » 4.887.361 38

frs. lux. 424.977.114 79

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance du 19 mars 1937.

Les Administrateurs

GASTON BARBANSO; CARL GOETZ; MICHEL DE SAINT-BLANQUAT; ANDRÉ BAHUET; PAUL BRASSEUR; ADELBERT DELBRUCK; AUGUSTE DUTREUX; HENRI FUNCK; HENRI GRANDET; JEAN-PIERRE KAUFFMANN; JOSEPH LINCKELS; ALOYSE MEYER; RENÉ MULLER; JEAN NYSSENS; BARON WALDEMAR VON OPPENHEIM; WILLY PUTZ; LÉON RICHARD; GEORGES SCHNITZER; AUGUSTE THORN.

Le Président

LÉON KAUFFMAN.

à Luxembourg

au 31 décembre 1936

PASSIF

Envers la Société :

Capital :

100.000 actions privilégiées de frs. lux. 250,—	frs. lux.	25.000.000	—
100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur)			

Réserve légale	» »	1.738.623	12
--------------------------	-----	-----------	----

Envers les Tiers :

1° Avec garantie spéciale :

Billets de banque :

Emission à ce jour	» »	6.250.000	—
------------------------------	-----	-----------	---

2° Sans garantie spéciale :

Effets à payer	frs. lux.	407.276	39
--------------------------	-----------	---------	----

Dividendes non réclamés	» »	25.429	—
-----------------------------------	-----	--------	---

Comptes courants créditeurs	» »	307.011.709	02
---------------------------------------	-----	-------------	----

Comptes créditeurs affectés en garantie d'avances en compte	» »	<u>63.120.665</u>	<u>94</u>
--	-----	-------------------	-----------

» »	370.565.080	35
-----	-------------	----

Compte d'Ordre	» »	17.351.874	21
--------------------------	-----	------------	----

Déposants de Titres		pour mémoire	
-------------------------------	--	--------------	--

Réescompte	» »	58.451	60
----------------------	-----	--------	----

Profits et Pertes :

Report exercice 1935	frs. lux.	1.014.591	73
--------------------------------	-----------	-----------	----

Bénéfices 1936	» »	<u>2.998.493</u>	<u>78</u>
--------------------------	-----	------------------	-----------

frs. lux.	<u>424.977.114</u>	<u>79</u>
-----------	--------------------	-----------

Vérifié par le Collège des Commissaires en séance du 19 avril 1937.

Les Commissaires

MAX ARENDT ; LOUIS FEYDEL ;
HENRI KAYSER ; LOUIS LEHEMBRE ;
BRUNO L. PHILIPS ; VICTOR PROST.

Le Président

FERNAND LOESCH.

Banque Internationale

Résumé du Compte des Profits et Pertes

DOIT

Frais Généraux d'Administration	frs. lux.	4.390.525	84
Impôts et taxes	» »	871.200	04
Charges sociales	» »	746.474	12
	frs. lux.	6.008.200	—
Solde en bénéfice:			
Report des exercices 1934 et 1935	frs. lux.	1.014.591,73	
Bénéfices de 1936	» »	2.998.493,78	
	frs. lux.	4.013.085	51
	frs. lux.	10.021.285	51

Répartition des Bénéfices

Bénéfices à répartir	frs. lux.	2.998.493	78
Réserve légale 5 %	» »	149.924	70
	frs. lux.	2.848.569	08
Amortissement sur le compte spécial (loi du 12 avril 1920)	» »	350.000	—
Dividende statutaire, 5 % sur le capital-actions	frs. lux.	2.498.569	08
de frs. lux. 25.000.000,—	» »	1.250.000	—
Il reste :	frs. lux.	1.248.569	08
auxquels il y a lieu d'ajouter le Report des exercices précédents par	» »	1.014.591	73
deuxième dividende de 5 % sur le capital-actions	frs. lux.	2.263.160	81
de frs. lux. 25.000.000,—	» »	1.250.000	—
Report à nouveau	frs. lux.	1.013.160	81

Banque d'Alsace et de Lorraine

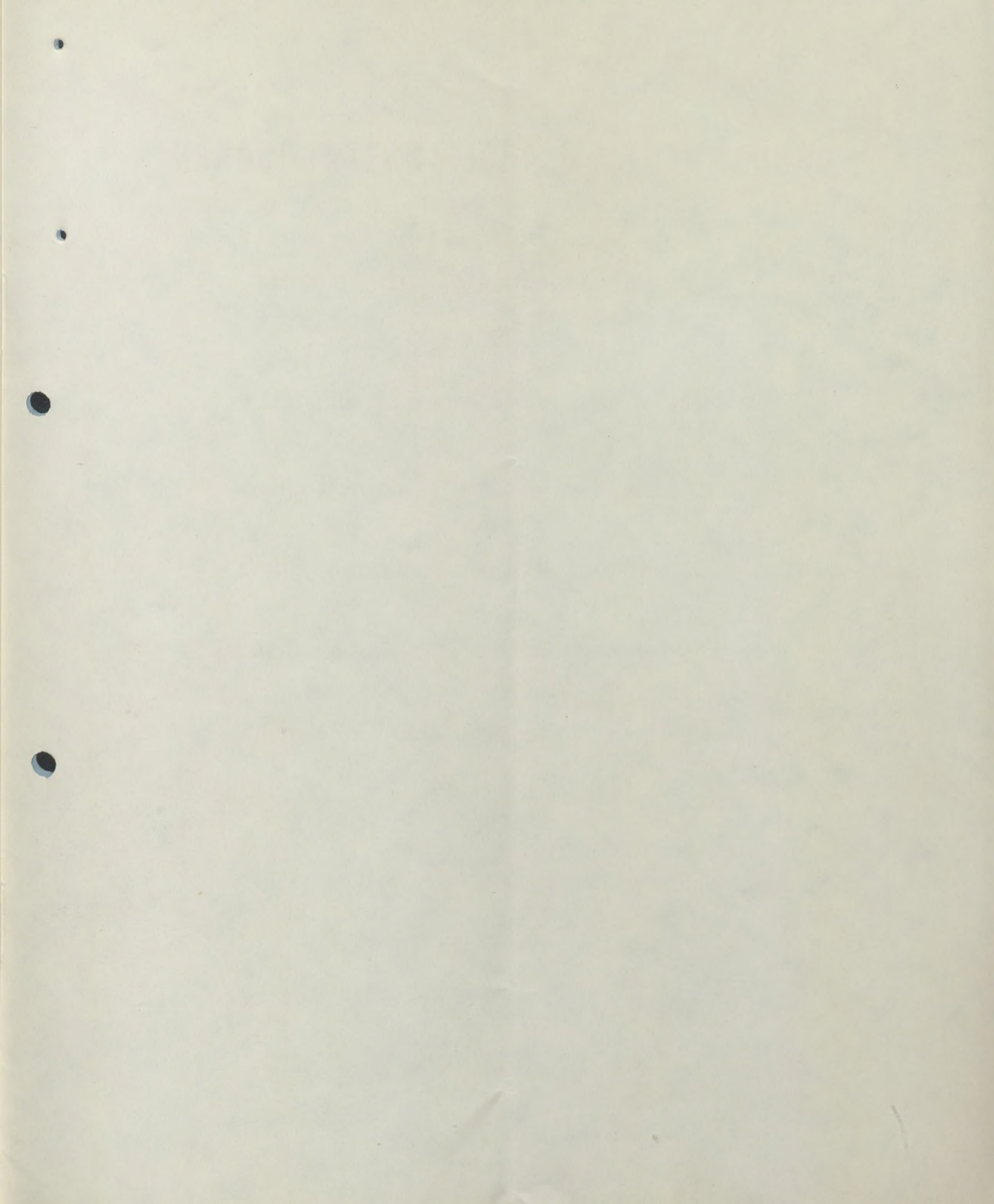
Résumé du Compte d'Année 1936

AVOIR

Solde au 31 décembre 1935	10.000.000	10.000.000
Intérêts, commissions et bénéfices divers	140.000	140.000
Total	10.140.000	10.140.000
Solde au 31 décembre 1936	10.140.000	10.140.000

Répartition des Bénéfices

Bénéfices nets	140.000	140.000
Réserve légale	14.000	14.000
Réserve statutaire	14.000	14.000
Réserve spéciale	14.000	14.000
Total	56.000	56.000

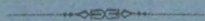


BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE LE 2 MARS 1856

SIÈGE SOCIAL A LUXEMBOURG



La plus ancienne banque de la place

Seule Banque d'Émission du Grand-Duché

Toutes opérations de Banque et de Bourse

Encaissement de coupons sur tous les pays

Comptes Joints

Sociétés Holding :
création
domiciliation
administration



1936

BULLETIN FINANCIER
PUBLICATION HEBDOMADAIRE
DE LA
BANQUE INTERNATIONALE
à LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SEULE BANQUE D'ÉMISSION DU GRAND-DUCHÉ

Siège social : LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2 b

Adresse télégraphique : INTERNATIONBANK, Luxembourg

Compte chèques postaux : no 8

TÉLÉPHONES : 29-31, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35, 41-20, 41-21

SUCCURSALES & AGENCES : METZ, ESCH s./ALZ., LUXEMBOURG-GARE, ETTEL-
BRUCK, (RODANGE, DUDELANGE, DIFFERDANGE,
PÉTANGE

13^e Année

16 avril 1932

N^o 8

LA SITUATION

JANVIER—MARS 1932

La crise économique a évolué pendant les deux premiers mois du trimestre d'une manière en général moins heurtée que précédemment, mais il ne s'est trouvé aucun élément capable de changer de façon durable la tendance générale. Les événements politiques, (élections en Allemagne, France, négociations en vue d'une action internationale dans les Balkans, conférences etc.) financiers (mesures pour assurer l'équilibre budgétaire en Belgique, U. S. A., réorganisation bancaire aux U. S. A., reprise de la S etc.), la disparition d'un animateur de premier plan, ont donné en fin de période, un nouveau choc violent à l'organisme économique, ce qui s'est traduit par des baisses rapides des cours des matières premières et des cours boursiers (20 à 30% à Bruxelles par exemple).

La résistance qu'oppose l'économie luxembourgeoise aux progrès de la crise reste très grande, mais est battue en brèche par l'acuité et la durée exceptionnelles des manifestations du formidable mouvement de reclassement auquel nous assistons et dont on ne peut prévoir l'aboutissement prochain. Pour nous rendre compte des répercussions des événements, nous croyons utile de compléter quelques données relevées dans notre n^o 1 de cette année.

Signalons d'abord, au point de vue Finances publiques, que le budget pour 1932 a été voté en temps utile. Il s'écarte en définitive quelque peu du projet dont nous avons donné le résumé et se totalise par frs. 417.114.907,— de recettes (au lieu de frs. 394

millions 120.507,—) et par frs. 413.518.508,— de dépenses (au lieu de frs. 388.248.608,—). L'excédent de recettes escompté est ainsi ramené à frs. 3.596.399,— au lieu de frs. 5.871.899,— comme il figurait au projet.

Il est intéressant de signaler les différences principales. Aux Recettes nous constatons une augmentation de frs. 9.200.000,— de l'excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur et l'inscription d'un crédit définitif de frs. 14.500.000,—, produit d'un emprunt à contracter pour travaux au réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg. Il est également prévu diverses réductions de recettes pour un total de frs. 1.382.000,—.

Aux Dépenses il est prévu au total frs. 10.000.000,— crédits pour travaux à entreprendre dans l'intérêt des chômeurs, des subsides aux communes dans le même but s'élevant à frs. 2.000.000,—, des subsides supplémentaires aux caisses de chômage pour frs. 2 millions (non limitatif). Nous relevons en outre l'inscription: a) d'un crédit définitif de frs. 20.000.000,— pour travaux sur le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; b) de divers crédits s'élevant au total à 1.850.000,— frs. pour travaux prévus précédemment, mais actuellement inscrits à titre définitif. Signalons également la prévision d'une réduction d'intérêts de frs. 675.000,— au profit d'emprunteurs en détresse des Logements Populaires.

Il a été prévu d'autre part des diminutions de dé-

penses pour un total de frs. 13.554.000,— dont frs. 8.500.000,— pour réduction de la part de l'Etat dans le déficit d'exploitation des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg; frs. 957.000,— de diminution de subventions aux chemins de fer cantonaux et francs 3.500.000,— sur le service de la dette publique.

Les points à relever spécialement sont ceux relatifs aux secours directs ou indirects aux chômeurs. Les prévisions pour travaux à exécuter pour soulager le chômage sont augmentées de frs. 33.850.000,—, et les prévisions de secours de frs. 2.000.000,—, alors que le projet de budget ne prévoyait que 500.000,— frs. pour ce dernier poste. Nous signalons d'ailleurs dans notre n° 1 que ce chiffre était très modeste et que le Gouvernement étudiait la possibilité d'entreprendre des travaux d'utilité publique, ce que le budget définitif enregistre comme indiqué ci-dessus. Il faut relever avec satisfaction qu'à l'encontre de ce qui se passe chez nos voisins, les pouvoirs publics sont jusqu'à présent en mesure d'éviter toute mesure fiscale nouvelle dont les conséquences ne feraient qu'augmenter les difficultés de tous.

Les Banques n'ont, à l'exception d'une seule, pas encore publié leurs bilans au 31 décembre dernier. D'après nos informations, les résultats enregistreront que toutes les mesures de prudence imposées par les circonstances sont prises.

Signalons encore que la Société Luxembourgeoise de Reports et de Dépôts, cantonnée statutairement dans le domaine des opérations sur titres, a décidé de donner, d'accord avec la Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôts, une nouvelle orientation à son activité, la crise actuelle et le développement très lent de la Bourse de Luxembourg enrayant l'activité de la banque dans le cadre fixé.

Il est intéressant de comparer les conditions faites, au point de vue taux d'intérêt, par nos établissements et les taux pratiqués à Bruxelles par exemple. La comparaison s'établit approximativement comme suit:

Comptes à vue (Comptes chèques)	Taux à:	
	Luxembourg	Bruxelles
du 1. 4. 30 au 1. 8. 30	2%	1930 1,15%
du 1. 8. 30 au 31. 12. 30	1½%	1931 1%
du 1. 1. 31 au 1. 1. 32	1¼%	
du 1. 1. 32 à ce jour	1%	1932 1%
Comptes de quinzaine		
du 1. 1. 30 au 1. 2. 30	4½%	1930 2,11% en moyenne
du 1. 2. 30 au 1. 4. 30	4¼%	
du 1. 4. 30 au 1. 6. 30	3¾%	
du 1. 6. 30 au 1. 9. 30	3¼%	
du 1. 9. 30 au 1. 2. 31	3%	
du 1. 2. 31 au 1. 1. 32	2½%	1931 de 2,45 à 2,01%
du 1. 1. 32 à ce jour	2%	1932 } janvier 2,05%
		février 2,15%
		mars 2,25%

Notons que le taux à Luxembourg s'entend net d'impôt, alors qu'à Bruxelles il est déduit 15% d'im-

pôts (porté à 16,50% depuis le 1. 4. 32). Le commerce local n'a pas manqué de bénéficier de la baisse de l'intérêt et les taux débiteurs sont revenus de 8% à 6—6½% ou même moins. L'escompte basé sur les taux officiels pratiqués à l'étranger et particulièrement à Bruxelles et à Paris, a suivi une marche rétrograde en accord avec ces places.

Le mouvement des constitutions de sociétés se présente comme suit: total des 3 premiers mois 55 contre 44 en 1931; capital total frs. 55.193.500,— contre frs. 83.714.000,—. Notons que les chiffres de 1931 comprenaient 26 Holdings au capital total de francs 70.725.000,— et ceux de 1932, 27 Holdings au capital de frs. 26.104.000,—.

Le nombre de sociétés dissoutes s'élève à 6 contre 3.

Les augmentations de capital se sont élevées à frs. 20.513.600,— contre frs. 30.600.000,— pendant le premier trimestre 1931.

Les résultats ressortant des bilans publiés à ce jour par les Sociétés anonymes et Sociétés Holding, se ressentent d'une manière plus sensible que précédemment de la crise, bien qu'aucune société marquante ne soit comprise dans les chiffres publiés au «Mémorial» au cours du trimestre. Relevons les chiffres «comparables» suivants:

I. Sociétés de droit ordinaire.

Si nous comparons les résultats de 16 sociétés ayant publié leur bilan en 1931 et 1932, nous trouvons par différence pour un capital de frs. 21.680.500,— un solde actif de frs. 997.772,03 en 1932 (exercice 1931) contre un solde actif de frs. 1.372.955,05 en 1931 (exercice 1930).

II. Deux Sociétés Holding ayant publié leur bilan durant la même période, font ressortir pour frs. 13 millions de capital un bénéfice de frs. 980.156,39 en 1932 contre frs. 2.481.926,26 en 1931.

A signaler spécialement le cas d'une Société relativement importante qui vient de convoquer une assemblée extraordinaire pour décider d'une diminution de capital de 40% par remboursement de ce montant. Les raisons de cette proposition n'ont pas encore été données, mais il semble que la Société s'est constituée judicieusement d'importantes liquidités par la liquidation de stocks et qu'elle estime, en présence de la baisse générale des prix, ne plus avoir besoin d'un fonds de roulement aussi important que précédemment.

Un ralentissement marqué est à relever par ailleurs dans l'accroissement des dépôts à la Caisse d'Épargne. Il se chiffre à:

frs. 14 millions env. pour le 1^{er} trimestre 1932 contre
 „ 21 „ „ „ 1^{er} trimestre 1931 „
 „ 21,3 „ „ „ 1^{er} trimestre 1930.

La baisse du taux d'intérêt bonifié ne paraît être qu'une raison mineure de cette évolution à mettre plutôt en corrélation avec la diminution des res-

COURS PRATIQUÉS A LA BOURSE DE LUXEMBOURG

Obligations	1/4	15/4	Actions	1/4	15/4
Luxembourg 1919 4½%	85.—	A 85 25	Banque de Bruxelles	615 ex cp.	607.50
Luxembourg 1922 (int.) 6%	101.—	101.25	Banque Intern. Luxbg. anc.	15.—	15.—
Luxembourg 1930 5% en fl.	A 95.75	95.50	Banque Intern. Luxbg. priv.	248.75	248.75
Belgo-Lux. 1922 6%	100.—	101.25	Crédit Anversois	550.—	540.—
Luxembourg 1921 5½% Ville	100.—	100.—	Crédit Général du Congo	40.—	37.50
Crédit Foncier 3½%	80.—	81.—	Dresdner Bank	350.—	350.—
Crédit Foncier 5½%	99.—	100.—	Chemin de Fer Belg. (un.)	440.—	440.—
Arbed 5¼% (\$ 100)	3200.—	P 3000	Guillaume-Luxbg. ord.	530.—	530.—
Arbed (Goldbonds) 7% (\$ 1000)	31250	30100	Prince Henri	835.—	850.—
Arbed 5% 1930 (fl. 500)	5000.—	4950.—	Tramw. de Buenos Ayres cap.	114.—	116.—
Guillaume-Luxembourg 3%	342.50	347.50	Transports, Electr. et Gaz cap.	550.—	550.—
Hadir 5%	415.—	410.—	Chade, Série A, B, C	6950.—	6850.—
Prince Henri 3%	325.—	325.—	Chade, Série E	1310.—	1270.—
Terres Rouges 5%	375.—	370.—	Electricité de Rosario	850.—	815.—
Eschweiler 6% (fl. 1000)	6200.—	6400.—	Energ. Hydro-El. (Sidro) priv.	390.—	390.—
Carolus Magnus 6½% (fl. 1000)	11650	11700	Gesfuereel-Loewe	375.—	340.—
Carl Alexander 16½% (fl. 1000)	8450.—	8400.—	Intercom. Belge d'El. (Soc.) cap.	1125.—	1100.—
Belgique Exter. 6½, 1924, \$ 1000	93.25	90.50	Trans. et Entr. Ind. (Sofina) ord.	11000	11500
Belgique 7% 1926 stab. (\$ 1000)	98.75	97 P	Arbed p. soc.	2450.—	2300.—
Allemagne Empr. Young tr. belge	40.—	40.—	Gelsenkirchener	230.—	230.—
Crédit Cl de Belgique 5%	77.—	78.50	Felten et Guillaume	275.—	255.—
Sambre et Mos. 5½% (fl. 1000)	8350.—	7750.—	Hadir	2000.—	2050.—
Felten et Guillaume 5½%	3200.—	2150.—	Thy-le-Château	2275.—	2875.—
Englebert 6%	4500.—	4400.—	Vereinigte Stahlwerke	112.50	112.50
Glaceries de St. Roch 5½% (1000 fr. suisses)	6325.—	6300.—	Brasserie de Diekirch	4950.—	4900.—
Linalux 5½% (1000 fr. suisses)	5900.—	5750.—	Charbonn. Helchteren-Zolder	91.—	90.—
Electrobel 6% (1000 florins)	12000	11250	Charbonn. Mariemont-Bascoup	3000.—	3210.—
			Charb. Limbourg-Meuse cap.	311.25	315.—
			Charb. Ressaix Leval Péronne	955.—	900.—

Cours moyens officiels des changes cotés à la Bourse de Bruxelles (en Belgas).

		12/5	13/4	14/4	15/4
Versement	Londres	27.09	28.98	26.975	26.915
»	Paris	28.163	28.165	28.1625	28.155
»	New-York câble	7.1325	7.1330	7.1380	7.1345
»	» » courrier	7.12425	7.1315	7.1355	7.1270
»	Amsterdam	289.10	289.21	289.225	289.10
»	Bâle	138.975	138.825	138.875	138.80
»	Madrid	54.275	54.30	54.45	54.50
»	Milan	36.70	36.70	36.70	36.72
»	Stockholm	140.—	138.50	136.50	136.25
»	Oslo	139.25	139.50	138.—	138.—
»	Copenhague	148.—	147.625	147.50	147.50
»	Prague	21.07	21.175	21.19	21.19
»	Montréal	6.39	6.40	6.40	6.405
»	Berlin	169.19	169.50	169.575	169.74
»	Vienne	—	—	—	—
»	Varsovie	80.05	80.125	80.15	80.075
»	Budapest	—	—	—	—
»	(Lettonie) Riga	—	—	—	—

sources de la population en général, et des employés et ouvriers plus particulièrement.

Cette diminution des ressources qui, pour un grand nombre d'intéressés, (cf. numéro 1) découle directement de la baisse de l'index en recul à 684 au 1^{er} avril contre 726 au 1^{er} janvier, retentit également douloureusement sur la situation du commerce. C'est ainsi que l'on enregistre pour janvier—mars 49 faillites contre 14 en 1931 et 1113 protêts (frs. 2.846.178,—) contre 989 (frs. 3.018.524,—). La diminution de l'import total des protêts peut probablement être mise en corrélation avec la baisse des prix et l'augmentation du nombre d'effets protestés indique bien l'aggravation de la situation.

L'agriculture et la viticulture voient leur situation s'aggraver. L'action gouvernementale se manifeste par l'octroi de primes et subsides divers. Elle vise en outre à standardiser les produits agricoles et horticoles, à organiser la commercialisation de l'agriculture, à créer une marque nationale et à soutenir les coopératives de vente du beurre, lait, etc.

La situation de l'industrie lourde et du commerce connexe devient plus difficile en présence des mesures de contingentement et d'interdiction d'importer prises de tous côtés, sans parler du recul des prix qui rend nécessaire une compression continue des prix de revient. Les négociations laborieuses du cartel de l'acier (difficultés créées par certains producteurs belges) augmentent l'incertitude du moment. Le degré d'occupation du personnel ouvrier dans l'industrie a diminué d'environ 7% depuis le 1^{er} janvier. En effet au 1^{er} janvier on signalait 32.069 ouvriers au travail et au 1^{er} mars ce chiffre n'était plus que 29.722. Il est de 29.730 au 1^{er} avril, mais comprend 22.820 ouvriers luxembourgeois contre 22.550 au 1^{er} mars (Rapatriement d'ouvriers étrangers) ce qui justifie, en partie, les chiffres ci-dessous relatifs au chômage. En effet le nombre de chômeurs secourus est passé de 1080 au 31 décembre à 1654 au 27 février, mais il est revenu à 1142 au 2 avril.

La production industrielle se caractérise par les chiffres suivants:

	Production de Fonte T	Production d'acier T ¹
Moyenne mensuelle de l'année 1930	206.143	189.158
„ 1931	171.096 (— 16,9%)	169.578 (— 10,35%)
— du 1 ^{er} trim. 1931	176.787	168.401
— du 1 ^{er} trim. 1932	151.415 (— 14,4%)	151.583 (— 10%)
Mois de janvier 1932	149.590	145.689
„ février 1932	153.329	155.752
„ mars 1932	151.337	153.309

Dans la période actuelle, ces chiffres peuvent être considérés comme satisfaisants et témoignent d'une réelle résistance aux facteurs de ralentissement, bien que les bas cours des produits imposent sans nul doute de durs sacrifices.

Les Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange présenteront un bilan soldant par un bénéfice brut de frs. 23.429.343,— dont 20.179.343,— sont affectés aux

amortissements et 3.250.000,— aux oeuvres sociales. — Il n'y aura pas de dividende, alors qu'en 1931 il avait été réparti frs. 50.000.000,— sur un bénéfice disponible de frs. 154.758.513,93.

L'état actuel de la question chemins de fer reste embrouillé. Le Gouvernement a vu accepter en appel son point de vue dans la question Guillaume-Luxembourg, mais la Société se pourvoit en cassation. D'un autre côté des litiges se sont élevés entre le Gouvernement et la Société Prince-Henri, pendant que les Chemins de fer secondaires étaient assignés en faillite. Les différents problèmes et litiges ainsi posés ne facilitent pas la tâche du Gouvernement pour arriver à mettre sur pied la Société Nationale des Chemins de fer, qui serait sans doute en mesure d'exploiter le réseau suivant un plan d'ensemble adapté aux circonstances de lieu et de moment. On signale que le Gouvernement a chargé une société d'expertise de déterminer la valeur intrinsèque des réseaux. Notons que le trafic du Prince Henri augmentera de 25 à 30.000 T par mois à partir du 1^{er} avril, du fait de l'acheminement par Athus de charbons et minerais qui passaient précédemment par Klein-Bettingen.

Un mot enfin au sujet des industries diverses:

La Brasserie signale une diminution plus accentuée de la production déjà en recul sérieux en 1931 (moins 12% env.). Alors que, la Brasserie de Diekirch a maintenu son dividende au niveau précédent, la Brasserie Mousel l'a ramené de 245 à 210. La Brasserie de Clausen clôture son bilan au 30. 9. 31 avec un léger excédent et a procédé à une augmentation de capital de frs. 2.500.000,—, le portant ainsi à frs. 7.500.000,—.

Les industries du bâtiment, de la construction, du ciment et connexes ont déjà ressenti fortement les conséquences de la baisse des prix et de la diminution du nombre de constructions nouvelles.

La Société Luxembourgeoise pour le Commerce des Matériaux de Construction annonce un bénéfice disponible de frs. 504.471,17 contre 978.492,60 pour l'année 1930 (dividende 50 frs. contre 75).

La Société des Ciments Luxembourgeois de son côté annonce un bénéfice disponible de frs. 736.842,10 contre 1.176.315,80 pour l'année 1930 (dividende frs. 50 contre 75).

Confirmant nos indications générales du 1. 1. 1932, nous relevons 1) que la Société «Manufacture de Draps et de Tricots» à Schleifmühl, principal représentant de l'industrie textile dans notre pays, subit des pertes industrielles, amortissements légaux compris, de 735.525,— frs. auxquelles s'ajoutent les amortissements extraordinaires de 867.378,— frs. nécessités par l'arrêt des usines de Schleifmühl etc. Le bilan précédent se soldait par une perte totale pour les exercices 1929 et 1930 de 1.349.534,94 frs.

2) qu'une Tannerie annonce une perte de 2 millions contre un bénéfice de 81.570,— frs., ce qui l'amènera, dit-on, en vue de son assainissement financier, à projeter la réduction du capital de 13 à 10 millions de francs.

3) L'industrie du tabac, représentée par plusieurs

firmes importantes, n'a pas encore publié de bilan jusqu'à présent.

4) Le développement de la Cegedel continue normalement. Les ventes de courant s'élèvent à 24.670.808 KW. en 1931 contre 13.711.809 en 1930, soit une augmentation de 80%. La population desservie s'élève à 241.284 habitants et la Société compte 30.785 abonnés contre 18.582, indépendamment de 29 abonnés industriels contre 15. Les résultats industriels permettront de clôturer le bilan avec un bénéfice de frs. 50.000,— env. (précédemment les intérêts intercalaires étaient portés en premier établissement).

5) Industrie hôtelière. Nous avons sous les yeux les bilans, arrêtés au 15 octobre 1931, donc après la saison touristique, de 3 hôtels constitués en société anonyme. Les résultats sont peu encourageants. Pour un capital de frs. 4.200.000,— et 280.250,— frs. de réserves, les bénéfices s'élèvent à frs. 181.479,39 seulement. D'autre part, l'immobilisé de frs. 7.013.936,— amorti de 403.441,— est grevé de 2.100.000,— frs. d'hypothèques et la charge en banque est de francs 1.198.869,—. Les fonds en caisse y compris le réalisable (marchandises, caves etc.) s'élèvent à francs 965.293,—.

Dans une économie limitée, telle celle de notre pays, il est difficile de trouver un ensemble d'indications suffisantes permettant les conclusions générales, — d'ailleurs difficiles à exprimer, même pour des pays plus importants — d'autant plus que l'allure des affaires se ressent trop des conditions et situations existant à l'extérieur des frontières. Les contingences politiques ne se sont nullement améliorées au cours du trimestre, les embarras apportés au commerce international par des mesures de restriction, de contingentement, de licences etc., croissent encore tous les jours et nous font assister à une véritable et désastreuse guerre économique. Notre pays en souffre comme nous l'avons vu et il faut souhaiter que l'état qui étroit notre industrie, notre commerce et notre activité se desserre au plus tôt. Quand arrivera ce moment? Nul ne peut le prévoir, mais la situation se rétablira, encore le fera-t-elle peut-être sur une base plus modeste que celle que l'on a abandonnée depuis 2 ou 3 ans. Il nous paraît opportun à ce sujet de reproduire les premiers alinéas de l'article publié récemment par M. Anciaux (professeur à l'Université de Bruxelles) sous le titre: «Les conditions d'une reprise des affaires» et le résumé:

«Nous venons de traverser une période si mouvementée, si fertile en événements imprévus, si visiblement orientée vers le pire, qu'il semble tout au moins prématuré — pour ne pas dire davantage — de parler sérieusement des conditions d'une reprise des affaires.

On peut répondre à cela:

1^o Que toutes les dépressions, sans en excepter les plus opiniâtres, s'achèvent tôt ou tard par le retour à l'équilibre;

2^o Que souvent c'est au moment où la détresse at-

teint son maximum que tout à coup se dessine un vigoureux revirement;

3^o Que des complications, il est vrai, peuvent toujours survenir qui retarderont l'heure où aura lieu le changement d'orientation;

4^o Que sans doute des transformations profondes se sont opérées dans la structure économique du monde qui sont de nature à contrarier les réadaptations indispensables au rétablissement de l'état normal et «a fortiori» à un nouvel essor;

5^o Mais que des forces puissantes, quoique peu apparentes, travaillent incessamment au sein du désordre à restaurer l'ordre, au sein du pessimisme à ramener le calme et la confiance et quand le monde paraît glisser vers l'abîme, à l'arrêter sur cette pente périlleuse.»

COMMUNIQUES FINANCIERS

A. R. B. E. D. — L'assemblée des actionnaires se tiendra le 22 avril.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1931.

Passif.

Immobilisé:	
Terrains, concessions, immeubles et bâtiments; installations, matériel et outillage; voies ferrées et matériel roulant	1.622.378.635,71
Réalisable et disponible:	
Existants:	
Approvisionnements	84.164.325,59
Fabrication	5.354.665,74
Produits	44.296.143,27
Débiteurs divers	610.936.721,35
Caisses	166.352,49
Portefeuille-titres	735.190.143,14
Cautionnements	43.193.803,44
	3.145.680.790,73

Actif.

Passif de la Société envers elle-même:	
Capital: 250.000 parts sociales sans désignation de valeur	1.250.000.000,00
Réserves et fonds de prévision:	
Anciennes réserves	22.326.148,80
Fonds de réserve statutaire	30.276.513,45
Fonds pour grosses réparations	17.272.767,58
Réserve pour le cas d'incendie	2.416.371,28
Fonds d'amortissement:	
Exercices antérieurs	378.321.570,31
Exercice 1931	20.179.343,00
Exigible:	
à long terme:	
Dette obligatoire:	
Emission 1914, 2%	3.012.000,00
Emission 1926, 7%	325.005.420,00
Emission 1926, 5,25%	356.614.650,00
Emission 1930, 5%	361.300.000,00
à court terme:	
Créditeurs divers	313.663.106,52
Obligations rembours. non présentées	1.780.500,00
Coupons d'obligations non présentés	1.729.909,03
Coupons de dividende non présentés	1.087.108,75
Intérêts des obligations	17.701.578,57
Cautions	43.193.803,44
	3.145.680.790,73

Société Anonymes des Ciments Luxembourgeois.
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1931.

Actif.	
Usines	21.090.462,50
Approvisionnements, Matières premières, Produits fabriqués, Emballages	3.820.948,14
Caisses, Banques, Chèques postaux, Dé- biteurs, Portefeuille	4.716.453,00
Cautionnements	315.500,00
	29.943.363,64
Passif.	
Capital-actions	6.000.000,00
Réserves et fonds d'amortissement	6.988.928,59
Plus-value de réévaluation	11.819.044,02
Créditeurs divers	4.083.048,93
Cautions	315.500,00
Bénéfice à répartir	736.842,10
	29.943.363,64
<i>Compte de profits et pertes.</i>	
Débit.	
Amortissement sur actif immobilisé	1.293.901,08
Tantièmes conventionnels et gratifications	317.905,40
Oeuvres sociales	150.000,00
Bénéfice net	736.842,10
	2.498.648,58
Crédit.	
Bénéfices réalisés en 1931	2.498.648,58
<i>Répartition du bénéfice net.</i>	
Réserve légale	36.842,10
Premier dividende: 25 fr. aux 12.000 act.	300.000,00
Tantièmes statutaires	100.000,00
Second dividende: 25 fr. aux 12.000 act.	300.000,00
	736.842,10

* * *

«Soclair», Société anonyme d'Eclairage, de Chauffage et d'Installations Sanitaires. — Les actionnaires sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire, qui auront lieu mercredi, le 27 avril 1932, à 3 heures de relevée, dans les locaux de la société à Luxembourg, 9 rue Zithe, avec les ordres du jour suivants:

Assemblée générale ordinaire.

- 1^o Rapport du Conseil d'administration et du commissaire de surveillance sur les opérations de l'exercice 1931;
- 2^o Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
- 3^o Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- 4^o Nomination statutaires.

Assemblée générale extraordinaire.

- 1^o Réduction du capital social pour le ramener de trois millions cinq cent mille francs à deux millions cent mille francs, par le remboursement de quatre cents francs sur chacune des trois mille cinq cents actions;
- 2^o Changement de l'art. 5 des statuts en ce sens, que le capital de la société sera de deux millions cent mille francs, divisé en trois mille cinq cents parts sociales sans désignation de valeur;
- 3^o Changement de l'al. 3 de l'art. 33 qui sera rédigé comme suit: »Il sera prélevé ensuite la somme nécessaire pour payer aux parts sociales un dividende de trente-six francs par titre:;
- 4^o Pouvoir à donner au Conseil d'administration pour adapter la rédaction des statuts aux changements proposés ci-dessus.

Pour prendre part aux assemblées générales, les actionnaires, propriétaires d'actions au porteur, de-

vront en effectuer le dépôt trois jours francs à l'avance au siège social à Luxembourg ou dans une banque ayant siège ou succursale dans le Grand-Duché; les propriétaires d'actions nominatives devront dans le même délai informer la direction de leur décision de prendre part aux assemblées générales.

* * *

Compagnie Générale pour le Gaz et l'Electricité (Esch-sur-Alzette). — Le dividende a été maintenu à 120 fr. belges pour l'exercice 1931, dont les bénéfices nets se sont élevés à 1.504.957 fr. contre 1.503.880.

* * *

Société anonyme pour la construction d'habitations à bon marché dans le Grand-Duché de Luxembourg.
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1931.

Actif.	
Immobilisé:	
Immeubles	3.058.760,19
Mobilier	12.903,34
Portefeuille	25.000,00
Réalizable:	
Débiteurs	8.534.655,23
Disponible:	
Caisse	2.976,88
Caisse d'épargne	168.424,56
Chèque-postal	24.996,29
Comptes en banque	375.795,00
Bons du trésor	200.000,00
Emprunt logements populaires	2.424.180,00
Comptes d'ordre:	
Actions déposées c. cert. nominatif	5.925.000,00
Y comprises	
Actions déposées en garantie	65.000,00
Cautionnement	3.000,00
	20.820.691,49

Passif.

Non exigible:	
Capital	5.925.000,00
Fonds de réserve légal	360.407,68
Réserve spéciale	499.314,00
Exigible à long terme:	
Emprunt caisse d'épargne	1.167.452,46
Emprunt assurances sociales	1.679.466,56
Emprunt logements populaires	4.934.629,10
Exigible à court terme:	
Créditeurs	6.010,00
Comptes d'ordre:	
Actions déposées contre cert. nominatif	5.925.000,00
Y comprises	
Actions déposées en garantie	65.000,00
Cautionnement	3.000,00
Pertes et profits:	
Solde créditeur	255.411,69
	20.820.691,49

Compte de profits et pertes.

Avoir.	
1 ^o Solde de 1930	867,88
2 ^o par intérêts	522.314,46
3 ^o par loyers	28.166,00
4 ^o par fermages	14.771,35
5 ^o par réserve spéciale	13.436,00
6 ^o par prime de concours	7.000,00
	586.555,69
Doit.	
1 ^o Assurance-incendie et accidents	4.367,75
2 ^o Intérêts sur emprunts	228.851,49
3 ^o Impôts	2.946,85
4 ^o Frais d'administration	94.177,91
5 ^o Frais en banque	800,00

6° Solde créditeur	255.411,69
Dont 5% au fonds de réserve légal	12.770,58
3½% au capital versé	207.375,00
et à reporter	35.266,11
	<hr/>
	586.555,69

* * *

Société Anonyme E. Mercier et Co, Luxembourg-Gare.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1931.

Actif.	
Immobilisations	226.562,70
Approvisionnements	2.570.862,75
Disponible	862.613,86
Réalisable	1.321.692,66
	<hr/>
	4.981.731,97
Passif.	
Capital	3.000.000,00
Réserve légale	33.141,44
Amortissements	130.511,52
Créditeurs	1.762.570,00
Bénéfice	55.509,01
	<hr/>
	4.981.731,97

Comptes de pertes et profits.

Bénéfice brut	721.710,53
Frais généraux et d'exploitation	623.050,70
Amortissements	43.150,82
Bénéfice net	55.509,01
	<hr/>
	721.710,53

Répartition du bénéfice net.

Bénéfice 1931	55.509,01
Report à nouveau	3.234,68
	<hr/>
	58.743,69
Réserve légale	2.775,45
Impositions discales	49.374,10
Tantièmes statutaires	436,65
Report à nouveau sur 1932	6.157,49
	<hr/>
	58.743,69

* * *

Union des Centrales Electriques de Liège, Namur, Luxembourg (U. C. E. Linalux). — Les comptes de l'exercice 1931 font ressortir un bénéfice net sensiblement identique à celui de l'exercice précédent.

Les chiffres comparés des deux années sont les suivants:

	Crédit.	1931	1930
Report de l'exerc. précéd.		297.746,10	230.599,56
Bénéfice brut de l'exercice		18.345.010,11	17.025.045,01
Revenus nets des participations financières		49.266,36	31.198,00
Solde du compte «Intérêts et Escomptes»		1.890.924,10	2.778.755,86
		<hr/>	<hr/>
		20.582.946,67	20.065.598,43

	Débit.	1931	1930
Charges sociales, frais financiers et divers: solde		2.351.741,95	1.522.401,15
Solde disponible		18.231.204,72	18.543.197,28
		<hr/>	<hr/>
		20.582.946,67	20.065.598,43

Répartition:

Amortissements	6.930.000,00	4.930.000,00
Réserve légale 5%	565.060,24	680.659,86
Dividende de 5% au capital (contre 8%)	10.397.950,00	12.116.972,00
Tantièmes	—	517.819,32
Report à nouveau	338.194,48	297.746,10
	<hr/>	<hr/>
	18.231.204,72	18.543.197,28

Il résulte de ce qui précède que tandis que, pour 1930, il avait été octroyé un dividende de 8%, il ne sera distribué, cette année qu'un dividende de 5% aux actions; par contre, il est imputé en faveur des amortissements une somme de 6.930.000 francs contre 4.930.000 francs en 1930.

A signaler que le premier dividende est fixé à 7% par les statuts avant intervention des tantièmes.

A la constitution, le capital social comportait 200 millions et était représenté par 600.000 actions série A de 100 francs et 140.000 actions série B de 1.000 fr.

En avril 1928, le capital a été porté à 208.212,00 fr. lequel se trouve dès lors représenté par 640.270 actions, série A de 100 fr. et nominatives et 144.185 actions de 1.000 fr. série B.

A signaler qu'au cours de l'exercice écoulé la Société a contracté un emprunt obligataire de 16 millions de francs suisses, en titres de 1.000 fr. 5½%.

* * *

Charbonnages du Levant du Flénu. — La situation s'étant aggravée au sens général, les résultats de l'exercice 1931 se traduisent par un nouveau déficit de fr. 4.228.305,15, sensiblement plus important que le précédent, qui avait atteint fr. 1.113.165,01. Il s'ensuit que la perte totale au 31 décembre dernier s'élève à fr. 5.341.470,16.

* * *

Charbonnage du Carabinier. — L'assemblée ordinaire se tiendra le 28 avril.

Le bénéfice net accusé par les comptes qui seront présentés ressort à fr. 728.294,80, au lieu de 1.080.000 francs, mais il y a lieu de tenir compte de ce que l'an dernier la société avait pu augmenter ses fonds d'amortissement, tandis que cette année ceux-ci ont eu à supporter des prélèvements pour assurer les amortissements nécessaires.

Ci-dessous la comparaison des deux exercices:

	Crédit.	1931	1930
Produits d'exploitation des fabriques d'agglomérés et divers		45.889.010,15	56.929.188,77
		<hr/>	<hr/>
		45.889.010,15	56.929.188,77
Débit.			
Dépenses d'exploitation et des fabriques d'agglom.		45.160.715,35	52.970.472,21
Prévision pour moins-value sur stock et amortissem.		—	2.878.716,56
Bénéfice disponible		728.294,80	1.080.000,00
		<hr/>	<hr/>
		45.889.010,15	56.929.188,77

Il sera proposé à l'assemblée des actionnaires de distribuer un dividende de fr. 32,99 brut, soit net 25 francs sous déduction de l'impôt, à 24,20%. L'an dernier, il avait été réparti 50 fr. brut, soit 39 fr. net sous déduction de l'impôt de 22%.

ASSEMBLÉES

- 18 avril: Briqueterie de Steinfort.
- 20 avril: Charbonnages d'Aiseau-Presses (extr.).
- 20 avril: Papeteries de Gastuche.
- 21 avril: Ciments Buda.
- 23 avril: Charbois, anct. J.-P. Cannivé.
- 27 avril: Soclair (ord. et extr.).
- 28 avril: Charbonnage du Carabinier.
- 28 avril: Hortulux (extr.).
- 28 avril: Sofina.
- 29 avril: Chemins de Fer Secondaires Luxembourg-geols.
- 30 avril: Compagnie Générale des Goudrons.
- 2 mai: Société anonyme du Casino de Luxembourg.
- 3 mai: La Lampe Philips.
- 3 mai: Philips Radio Belge.

BULLETIN FINANCIER
PUBLICATION HEBDOMADAIRE
DE LA
BANQUE INTERNATIONALE
à LUXEMBOURG



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SEULE BANQUE D'ÉMISSION DU GRAND-DUCHÉ

Siège social : LUXEMBOURG, Boulevard Royal 2 b

Adresse télégraphique : **INTERNATIONBANK, Luxembourg**

Compte chèques postaux : no 8

TÉLÉPHONES 21-93, 29-32, 29-33, 29-34, 29-35, 41-20, 41-21

SUCCURSALES & AGENCES : METZ, ESCH s./ALZ., LUXEMBOURG-CENTRE, LUXEMBOURG-GARE, ETTTELBRUCK, RODANGE, DUDELANGE, DIFFERDANGE, PÉTANGE

13^e Année

12 novembre 1932

N° 18

LA SITUATION

Depuis notre dernière note, remontant à plus d'un mois, aucun événement capable de ranimer l'allure hésitante de la bourse n'est survenu. Au contraire, à côté de l'incertitude provoquée par la proximité des élections allemandes et américaines, la dissolution des Chambres belges, la forte et subite réaction de la Livre Sterling, la réaction des marchés du blé, du coton et de certains métaux, ont augmenté à des titres divers la tendance à l'abstention de la clientèle.

Au lendemain des élections allemandes, qui préfigurent à la possibilité de nouvelles négociations inter-européennes et des élections américaines qui ont vu un succès démocratique éclatant, il est permis d'essayer de faire le point, tout en constatant, au préalable, que la période de fin d'année est généralement peu propice à des mouvements boursiers de quelque ampleur. Du point de vue technique il est admis généralement qu'une position baissière importante existe réellement et que les disponibilités susceptibles de s'intéresser au marché des valeurs mobilières restent importantes. Du point de vue commercial, les prix restent déprimés et ont reculé à nouveau aux plus bas niveaux, mais par contre, on signale de divers côtés des mouvements de marchandises et une activité dépassant l'importance habituelle du rythme saisonnier. C'est ainsi que les recettes des Chemins de fer Belges par exemple sont nettement plus encourageantes. L'industrie lourde de son côté, signale une activité mieux assurée à des prix qui se maintiennent fermes. La situation du Grand-Duché reste favorisée

à ce point de vue d'après les indications de la production mensuelle. Il semble enfin que l'on peut discerner une certaine détente au marché du travail, le nombre des chômeurs régresse légèrement plus que ne comporterait normalement la saison. Mais les progrès restent lents.

Peut-on dès lors espérer que l'élection triomphale de M. Roosevelt qu'on dit animé du sentiment de la nécessité d'aménagements douaniers réciproques facilitant les échanges internationaux, sera, à plus ou moins courte échéance, l'occasion d'un revirement visible de la tendance, puisqu'il est donc admis que depuis quelque temps déjà (juillet approximativement) l'activité économique tend à augmenter légèrement.

Il serait heureux qu'un exemple venu d'Amérique mette le monde en veine de libéralisme économique, car les barrières douanières continuent à s'élever aujourd'hui ici, demain là et leur abaissement subséquent reste problématique.

En attendant le rétablissement d'un commerce international normal, il est intéressant de signaler en ce qui concerne notre pays et l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise, l'initiative prise par les grands magasins belges qui ont réuni une documentation d'échantillons, prix, capacité de consommation etc. au sujet de plus de 3.000 articles, qu'ils sont obligés d'importer de l'étranger et pour lesquels ils seraient heureux de trouver des producteurs nationaux à des conditions de concurrence. Cette manifestation vise non à éliminer l'étranger, mais à stimuler l'activité

nationale par des échanges intérieurs et ce au profit du consommateur bénéficiant de la concurrence, et du producteur mis au courant de la capacité de consommation importante que représentent les besoins des grands magasins. Cette manifestation susceptible d'intéresser certains producteurs luxembourgeois méritait d'être signalée (renseignements complémentaires à la disposition des intéressés).

Notre marché n'a pas varié dans son allure générale: activité au marché des valeurs à rendement fixe, calme au marché des valeurs à rendement variable.

Les rentes luxembourgeoises se maintiennent sans difficultés:

4½% 1919 cote 86½; l'Intérieur 1922 s'est établi à 101; l'emprunt 5% 1932 se maintient à 95¾—96.

Les emprunts communaux ne font l'objet que de quelques transactions isolées, la clientèle étant spécialement attirée par les emprunts en cours d'émission ou devant être prochainement émis. C'est ainsi que l'emprunt Commune de Bettembourg a été placé en deux jours et actuellement il y a une demande suivie pour l'emprunt 5½% Commune de Heinerscheid, émis au pair et remboursable en 30 ans, les titres étant également garantis contre les fluctuations du change sur la base or du franc. On annonce d'autre part l'émission prochaine d'un emprunt Commune de Grevenmacher.

Les emprunts d'Etats étrangers ont en général réagi légèrement, le 6½% emprunt belges en dollars se retrouvent à 100¼, le 7% à 103¾ pour le 1925 et à 103 pour le 1926.

L'emprunt norvégien, après s'être avancé jusqu'à 88½ est offert à 88.

Obligations industrielles: signalons l'activité et la fermeté du marché en obligations ARBED, les 7% se maintenant sans aucune difficulté à 34.850, les 5% s'établissant à 1150 pour les coupures de 100 florins.

A relever également la fermeté des obligations Terres Rouges qui de 358 passent à 370 avec des demandes suivies.

Notons d'ailleurs en passant que sur cette base les titres donnent encore un rendement de 7% sans tenir compte de la marge de hausse possible.

Les Obligations étrangères ont été quelque peu délaissées. Leur rubrique s'est augmentée à la suite de l'introduction des obligations 6½% Ougrée-Marihay, libellées en florins et dont nous donnons les modalités principales d'émission:

Montant nominal de l'émission: flor. 15.000.000, en coupures de flor. 500 et de flor. 1000, titres remboursables à partir de 1932 par rachats ou tirages en 25 ans, amortissement anticipé actuellement autorisé, jouissance: février-août; cours à Luxembourg: 13.600.

Comme nous le disions ci-dessous, le marché des actions est plutôt négligé: Banque de Bruxelles se retrouve à 585; Banque Internationale: sans variation sensible à 230.

Légère amélioration des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg à 560 et des Prince Henri à 890 après 930.

La Chade reste discutée et subit des fluctuations assez brusques passant de 5450 à 5750, pour réactionner à 5450.

L'Intercommunale Belge d'Electricité vient de mettre en paiement un dividende de Fr. 70 brut = Fr. 58 net pour les actions de capital et de Fr. 85,70 brut = Fr. 71 net pour les parts de fondateur.

Le bénéfice, malgré la crise intense et une certaine diminution de la consommation, s'est établi au 30 juin à Fr. 70.940.532 contre Fr. 73.758.127 brut, laissant net Fr. 35.717.675 après Fr. 25.978.914 d'amortissement contre Fr. 38.573.696 net après Fr. 25.826.629 d'amortissement.

La rubrique «Métallurgie» a connu la faveur du public à la suite des indications encourageantes signalées au marché industriel. C'est ainsi que l'Arbed passe à 2875, Hadir s'améliore de 1970 à 2040 pour s'établir finalement à 2025.

La situation du marché métallurgique reste dominée évidemment par divers facteurs, tels que la reconstitution du Cartel de l'Acier qui ne va pas sans difficultés, par les possibilités de l'exportation en Amérique du Sud, Extrême-Orient, etc., mais comme nous le disions au commencement de la présente note, la situation de l'industrie nationale semble devoir rester relativement favorable dans les circonstances actuelles.

Eschweiler: La Société a tenu son assemblée générale le 31 octobre dernier et a présenté un bilan soldant par un bénéfice net de Rm. 3.291.283,80 après Rm. 2.899.471,35 d'amortissement, ce qui a permis la répartition du dividende garanti aux actionnaires de 14%. La production de l'exercice 1931/32, comparée à celle de l'exercice 1930/31, montre une légère augmentation pour le coke, les briquettes, le goudron, le benzol et l'ammoniaque. La production de fonte par contre est légèrement inférieure à celle de l'année dernière.

Les Charbonnages restent absolument sans affaires. Parmi ceux-ci les Charbonnages de Limbourg-Meuse convoquent leur assemblée générale pour le 19 courant et y présenteront un bilan soldant par un résultat d'exploitation de Fr. 18.962.214,62 absorbé par les frais généraux, les charges financières, les allocations sociales, mesure de prévoyance, impôts et quelques amortissements.

Brasserie de Diekirch reste recherchée à 5100 sans contrepartie. Notons que la production brassicole grand-ducale pour les trois premiers trimestres 1932 a été de 324.883 hl. contre 413.209 hl. 1931.

COMMUNIQUÉS FINANCIERS

Luxemburger Unionbank, Société Anonyme (Holding Company). — La société convoque les actionnaires en assemblée générale ordinaire à l'Hôtel de la Banque Internationale à Luxembourg, Boulevard Royal, 2 b, pour le 25 novembre 1932, à 16 heures.

Ordre du jour:

- 1^o Rapports de la Direction, du Conseil d'administration et du Commissaire;
- 2^o Présentation et approbation du bilan et du compte Profits et Pertes, répartition du bénéfice;
- 3^o Décharges à donner à la Direction, au Conseil d'administration et au Commissaire;
- 4^o Nomination d'administrateurs.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux §§ 8 et 20 des statuts et à l'art. 71 de la loi du 10 août 1915 sur le régime des sociétés commerciales.

Les dépôts des actions ou des certificats d'actions doivent être effectués au plus tard le 21 novembre, soit au siège social à Luxembourg, soit aux établissements financiers désignés par la société, parmi lesquels figure la **Banque Internationale à Luxembourg**.

* * *
Imprimerie Th. Schroell

BILAN AU 30 JUIN 1932

Actif

Immobilisé:		
Immeubles, mobilier, matériel, machines	829.229,80	
Réévaluation	350.000,00	
Réalisable:		
Caisse, chèque postal, banquiers	288.893,84	
Débiteurs divers	301.957,41	
Marchandises	65.000,00	
	655.851,25	
	Fr. 1.835.081,05	

Passif

Envers la société:		
Capital	700.000,00	
Réévaluation	350.000,00	
Envers les tiers:		
Réserve légale	40.418,29	
Créditeurs divers	645.277,42	
	685.695,71	
Solde bénéficiaire	99.385,34	
	Fr. 1.835.081,05	

Compte de pertes et profits

Amortissements	79.845,16
Bénéfice net	99.385,34
	Fr. 179.230,50

Report exercice 1930-31	6.685,00
Bénéfice d'exploitation	172.545,50
	Fr. 179.230,50

Répartition du bénéfice

5% réserve légale	4.959,26
1 ^{er} dividende statutaire 5%	35.000,00
Tantièmes statutaires	5.000,00
2 ^o dividende 7%	49.000,00
Solde à reporter	5.426,08
	99.385,34
	99.385,34
Bénéfice net	99.385,34
	99.385,34

* * *
Société anonyme «Le Tabac du Globe»

BILAN DE L'EXERCICE 1931-1932.

arrêté au 31 mars 1932

Actif

Valeurs à l'inventaire à Luxembourg	1.145.192,90
Débiteurs par comptes	1.952.725,21

Valeurs à l'inventaire à Alger 7.822.118,45

Fr. 10.920.036,56

Passif

Capital-actions	1.750.000,00
Réserve statutaire	800.000,00
Réserve spéciale	2.741.855,50
Réserve extraordinaire	2.296.795,23
Réserve par réévaluation bât. ind. et mat. à Luxembourg	247.866,00
Fonds d'amortissement à Luxembourg	95.595,00
Fonds oeuvres sociales	138.949,46
Créditeurs par comptes	2.588.566,04
Profits et pertes	260.409,33

Fr. 10.920.036,56

Compte de profits et pertes

Débit

A divers comptes, pour entretien, amortissement et perte	80.072,53
A balance, bénéfice net	260.409,33

Fr. 340.481,86

Crédit

Par divers comptes bénéfice brut	340.481,86
----------------------------------	------------

Fr. 340.481,86

Répartition du bénéfice

Dividendes	210.000,00
Tantièmes	29.394,00
Oeuvres sociales	5.187,00
Réserves	15.828,33

Fr. 260.409,33

* * *
Cinés Théâtres Réunis S. A.

BILAN AU 31 JUILLET 1932

Actif

Immeubles, mobilier, installations	4.250.000,00
Nouvelles installations	940.275,17
Automobiles	39.500,00
Caisse et chèque postal	6.113,36
Portefeuille titres	10.129,35
Débiteurs	202.211,96

Fr. 5.448.229,84

Passif

Capital-actions	3.900.000,00
Réserve légale	16.324,65
Compte d'amortissements	602.945,50
Créditeurs	892.584,87
Profits et pertes	36.374,82

Fr. 5.448.229,84

Compte de profits et pertes

Avoir

Report de l'exercice 1930-31	8.230,62
Solde du compte d'exploitation 1931-32	184.044,20

Fr. 192.274,82

Doit

Amortissements	155.900,00
Solde	36.374,82

Fr. 192.274,82

* * *
Charbonnages Limbourg-Meuse. — L'assemblée ordinaire se tiendra le 19 novembre 1932.

Les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 1932 font ressortir des résultats bruts d'exploitation s'élevant à fr. 18.962.214,62 contre fr. 22.435.351,51 l'an passé.

Malgré la chute considérable des prix de vente enregistrée au cours de l'exercice, la société a pu néanmoins couvrir entièrement ses frais généraux, ainsi que ses charges sociales et financières, en sorte que le solde réservé aux amortissements constituant donc le bénéfice net s'élève à fr. 193.666,14 contre fr. 2.820.271,99.

Ci-après la comparaison des deux derniers comptes de profits et pertes:

	1931-32	1930-31
Bénéfice d'exploitation et divers	fr. 18.962.214,62	22.435.351,51
Débit		
Frais généraux divers	fr. 5.139.357,11	5.803.555,89
Charges fiscales et redevances diverses	1.773.024,21	883.743,15
Caisse de pension en faveur du personnel	1.834.931,09	2.049.077,39
Allocations familiales et oeuvres en faveur du personnel	1.313.337,17	1.575.062,76
Service accidents de travail et service médical	1.550.024,17	1.376.617,89
Cession de charbon gratuit	1.103.460,70	1.242.807,61
Charges financières	5.302.435,22	3.110.983,98
Frais relatifs à l'augmentation de capital	—	394.925,95
Frais relatifs à l'émission d'obligations 4½%	746.977,81	3.178.304,90
Amortissements	193.666,14	2.820.271,99

Fr. 18.962.214,62 22.435.351,51

De la comparaison des bilans, on remarque que le total des immobilisations atteint cette année francs 167.946.464,68 contre fr. 187.044.342,60 au 30 juin 1931.

D'autre part, le fonds d'amortissement appliqué en déduction de l'actif immobilisé, se chiffre actuellement à 31.024.905,66 fr., y compris la dotation aux amortissements effectuée en 1931-32.

BILAN AU 30 JUIN 1932

Actif	
Immobilisé:	
Concessions	6.000.000,00
Siège d'extraction, terrains, cité ouvrière, installations pour la maintenance et la préparation du charbon, Centrale Electrique, centrale d'air comprimé, chemins de fer, ateliers et remises, bâtiments de bureaux, lampisterie, bains douches, matériel divers	161.946.464,68
	167.946.464,68
Réalizable:	
Actionnaires	18.750.000,00
Portefeuille-titres	2.328.990,60
Débiteurs divers	11.056.843,45
Stock charbons	6.919.057,98
Approvisionnements	16.439.469,33
	55.494.361,36
Disponible:	
Banquiers et caisse	40.752.615,26
Compte d'ordre:	
Cautionnements statutaires	480.000,00
	Fr. 264.673.441,30
Passif	
Non exigible:	
Capital:	
300.000 actions de capital de 500 fr.	150.000.000,00
60.000 actions de dividende	—

Réserve légale	12.500,00
Exigible à terme:	
Obligations 6%	fr. 37.160.000,00
Obl. 4½%	(49.190.000 fr.) 69.273.785,10
	106.433.785,10
Exigible:	
Obligations remboursables et intérêts s'obligations dus au 30 juin	1.636.019,52
Créditeurs divers	6.111.136,68
Compte d'ordre:	
Déposants de cautionnements statutaires	480.000,00
	Fr. 264.673.441,30

* * *

Métallurgique de Hoboken. — Les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 1932 accusent un solde bénéficiaire de fr. 38.124.435,33 contre fr. 32.870.650,52 pour l'exercice antérieur.

Ces résultats particulièrement brillants, pour une année de crise intense, permettent de distribuer les dividendes nets de fr. 56,85 par action de 500 francs et fr. 11,37 par action de 100 francs, contre respectivement fr. 58,50 et fr. 11,70 l'an dernier

BILAN AU 30 JUIN 1932

Actif	
A. — Immobilisé:	
Immeubles et installations	393.368.579,80
B. — Réalisable:	
Portefeuille	15.709.248,93
Caisses et Banques	22.436.231,65
Comptes débiteurs	88.483.331,00
Approvisionnement:	
a) Combustibles et matériaux	25.514.372,55
b) Matières premières, sous-produits, métaux et produits finis	157.177.753,78
C. — Compte à amortir:	
Frais d'émission d'obligations	6.825.174,97
D. — Compte d'ordre:	
Dépôts statutaires	490.000,00
	Fr. 710.004.692,68
Passif	
A. — Dettes de la Société envers elle-même:	
Capital	100.000.000,00
Réserve légale	4.731.040,15
Amortissements sur immobilisations:	
a) des exercices précédents	114.675.000,00
b) de l'exercice courant	28.000.000,00
Amort. sur frais d'émission d'obligat.:	
a) des exercices précédents	4.274.237,80
b) de l'exercice courant	510.187,40
B. — Dettes de la Société envers des tiers:	
Emprunt oblig.: 7 millions de flor. P.-B.	101.839.500,00
Emprunt à long terme	50.000.000,00
Banques	60.898.809,84
Comptes créditeurs	206.461.482,16
C. — Compte d'ordre:	
Déposants statutaires	490.000,00
D. — Solde en bénéfice:	
Bénéfice net	38.124.435,33
	Fr. 710.004.692,68

Compte de profits et pertes

Débit	
Frais généraux d'administration	2.667.237,34
Charges financières	8.310.469,19
Intérêts et charges sur obligations	6.434.852,85
Dépenses diverses	370.350,20

Impôts	1.211.716,28
Amort. sur frais d'émission d'obligat.	510.187,40
Amort. sur immobilisation	28.000.000,00
Bénéfice à répartir	38.124.435,33
	Fr. 85.629.248,59
Crédit	
Report de l'exercice précédent	15.195.142,73
Revenus du portefeuille	470.609,90
Intérêts	296.445,65
Résultat brut d'exploitation	69.667.050,31
	Fr. 85.629.248,59

* * *

Tramways de Buenos-Aires. — Pendant l'exercice au 30 juin dernier, la société a encaissé en intérêts et divers 3.870.021 francs, formant avec le report antérieur, un bénéfice brut de 3.874.257 c. 10.484.167. Après déduction des frais généraux, charges financières et taxes diverses, le bénéfice net s'établit à 34.841 francs contre 4.236. Il n'a pas été pratiqué d'amortissements cette année, alors qu'en 1931 il avait été affecté 6.702.850 à l'amortissement du portefeuille.

Au bilan: à l'actif, le portefeuille est passé de 109.747.079 à 124.431.079, tandis que le service financier est revenu de 4.307.402 à 3.579.927 et le poste débiteur de 48.270.164 à 33.729.497. Au passif, réserve légale 6.500.000 inchangé; les emprunts obligataires présentent une diminution de 400.000 francs à 35.521.000; à l'exigible, apparaît un poste nouveau: «créditeurs gagés», porté pour 4 millions. Par contre, les crédateurs sont en diminution à 49.785.416 contre 53.566.166.

* * *

Transports, Electricité et Gaz. — L'assemblée générale ordinaire se tiendra le 24 de ce mois.

Les comptes de l'exercice écoulé se soldent par un bénéfice brut de fr. 31.513.651,63 auquel vient s'ajouter un report antérieur de fr. 4.789,64 donnant ainsi un total de fr. 31.518.441,27.

Après déduction des frais généraux qui se montent à fr. 684.398,11, il reste un bénéfice net de fr. 30 millions 834.043,16.

BILANS COMPARÉS AU 30 JUIN

Actif	1931-32	1930-31
Immeubles	170.542,42	730.821,55
Portefeuille	48.452.386,16	48.452.386,16
Service financier	—	141.754.196,61
Banquiers	30.523.909,40	—
Débiteurs divers	113.321.254,05	—
Compte d'ordre:		
Cautionn. et titres en dépôt	840.030,00	1.094.845,00
	Fr. 193.308.122,03	192.032.249,32
Passif		
Capital	88.000.000,00	88.000.000,00
représenté par:		
352.000 act. de cap. de 250 francs		
352.000 act. de div. sans désignat. de valeur.		
Réserve légale	8.800.000,00	8.800.000,00
Compte spécial indisponible:		
Produit net des Primes de l'Emission 1929	52.075.000,00	52.075.000,00
Coupons restant à payer	683.631,44	602.179,82
Créditeurs divers	12.075.417,43	10.632.090,49
Compte d'ordre:		
Cautionn. et titres en dépôt	840.030,00	1.094.845,00

Profits et Pertes: Solde	30.834.043,16	30.828.134,01
	Fr. 193.308.122,03	192.032.249,32

Compte de profits et pertes

Doit		
Frais généraux	684.398,11	759.714,49
Solde en bénéfice	30.834.043,16	30.828.134,01
	Fr. 31.518.441,27	31.587.848,50
Avoir		
Report de l'exercice précéd.	4.789,64	1.246,86
Revenus du portefeuille et divers	31.513.651,63	31.586.601,64
	Fr. 31.518.441,27	31.587.848,50

* * *

Société Commerciale et Minière du Congo «Cominière». — Les actionnaires de cette société tiendront leur assemblée générale ordinaire le 22 novembre 1932.

Les comptes de l'exercice 1931 font ressortir un bénéfice net de fr. 2.386.065,41, en diminution assez sensible sur celui de l'exercice précédent qui s'était élevé à fr. 3.722.920,59.

Comme l'an dernier, cet excédent bénéficiaire viendra grossir le compte «Réserve extraordinaire», si du moins les actionnaires approuvent semblable proposition.

Les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se rapprochent comme suit:

	1931	1930
Avoir		
Produit du portefeuille, intérêts, commissions et divers	2.532.923,48	3.900.509,43
	Fr. 2.532.923,48	3.900.509,43

Doit		
Frais généraux	146.858,07	177.588,84
Allocation à la réserve extraordinaire	2.386.065,41	3.722.920,59
	Fr. 2.532.923,48	3.900.509,43

Le capital de la Cominière est actuellement de 103.750.000 fr., représenté par 732.500 parts sociales.

Le capital qui, antérieurement, était de 100 millions a, on s'en souvient, été porté en août 1929, à 103 millions 750.000 francs par la création de 25.000 parts, qui ont été souscrites par la Société Commerciale et Minière de l'Uélé (Comuélé).

Le dernier dividende réglé par la Cominière se rapporte à l'exercice 1927: 12 francs brut (fr. 9,96 net) aux 283.000 titres qui existaient à cette époque.

BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE

Actif	1930	1931
Immobilisations	2.723.302,66	2.641.281,78
Portefeuille	132.942.277,32	134.370.121,32
Avances aux filiales	32.769.391,68	20.793.310,41
Comptes d'ordre	51.437.251,72	27.597.692,00
	Fr. 219.872.223,28	185.402.414,51
Passif		
Capital: 732.500 parts au lieu de 707.500	103.750.000,00	103.750.000,00
Réserve statutaire	936.351,66	936.251,66
Réserve extraordinaire	14.809.496,53	12.423.431,12
Compte spécial indispon.	30.750.000,00	30.750.000,00
Exigible:		
Banquiers	15.003.622,83	3.683.658,82
Versements non appelés sur titres en portefeuille	2.703.175,00	5.992.700,00

Dividendes non réclamés	110.615,76	145.308,77
Créditeurs divers	371.809,88	123.272,14
Comptes d'ordre	51.437.251,72	27.597.692,00

Fr. 219.872.223,28 185.402.414,51

Ci-dessous le détail du compte des immobilisations à fin 1931:

Immeubles (en Europe) fr. 2.770.343,13
A déduire:

Dette hypothécaire à rembourser par annuités	79.468,04	
Amortissement	300.268,88	
		379.736,92

Fr. 2.396.606,21

Mobilier (en Europe)	319.033,45	
Augmentation en 1931	7.663,00	
		326.696,45

Fr. 2.723.302,66

* * *

Acéries du Nord. — Les profits industriels et commerciaux de l'exercice au 30 juin ont été de 27 millions 457.904 francs contre 29.772.803, formant avec les intérêts et divers un total de 29.414.276 fr. contre 31.334.139. Le bénéfice net ressort à 14.203.120 fr. contre 15.185.487 permettant le maintien du dividende à 21 fr. net.

* * *

Sté Houillère de Sarre et Moselle. — L'assemblée du 4 novembre a voté la réduction du capital social de 200 millions à 120 millions: a) par remboursement d'une somme de 100 fr. sur le capital de chaque action de première série; b) par annulation d'une somme de 100 francs sur le solde restant à verser sur le capital de chaque action de deuxième série, le surplus, soit 87,50 fr., ayant été préalablement libéré, conformément à la décision du Conseil en date du 7 octobre 1932. En outre, elle a décidé l'assimilation complète des actions de deuxième série aux actions de première série après mise en paiement de l'intérêt statutaire de 6% afférent à l'exercice 1932.

* * *

Gaz de Mulhouse. — L'assemblée générale ordinaire se tiendra le 15 novembre. Il lui sera proposé un dividende de 150 francs par action nouvelle de jouissance, égal au précédent qui s'élevait à 750 fr. par action de 500 fr., divisée depuis en actions de 100 francs.

Par ailleurs, la société procèdera, à compter du 2 janvier 1933, au remboursement anticipé des 1.307 obligations 4% restant en circulation. Le coupon n° 70 desdits titres sera payable à la même époque au prix net de 8,40 francs au nominatif et 7,78 francs au porteur.

* * *

Banque des Règlements Internationaux. — Voici la situation de la Banque au 31 octobre 1932:

Actif	Septembre	Octobre
	(en milliers de francs suisses au pair monétaire)	
Encaisse	13.601	8.986
Fonds à vue	40.439	50.090
Portefeuille réescomptable:		
Effets et acceptations	355.485	318.563
Bons du Trésor	127.634	132.955
Fonds à terme:		
A trois mois maximum	245.599	232.400
Placements divers:		

1° A 3 mois maximum:		
a) Bons du Trésor	29.985	14.308
b) Autres placements	47.588	71.173
2° de 3 à 6 mois d'échéance:		
a) Bons du Trésor	14.315	36.100
b) Placements divers	59.235	35.602
3° A plus de 6 mois d'échéance:	1.920	1.646
Autres actifs	6.754	8.003
	942.561	909.832

	Passif	
Capital (autorisé 500 millions)		
Capital émis	125.000	125.000
Réserves:		
1° Fonds réserve légale	1.318	1.318
2° Fonds réserve des divid.	2.689	2.689
3° Fonds réserve générale	5.379	5.379
Dépôts à long terme:		
1° Trustee des annuités	153.762	153.762
2° Dépôts du Gouv. allemand	76.884	76.884
3° Garant. du Gouv. français	68.648	68.648
Dépôts à court terme et à vue:		
1° Banques Centrales (leur compte):		
a) A trois mois	85.813	67.494
b) A vue	371.188	352.213
2° Banques Centrales (autres déposants):		
a) A vue	13.144	14.464
3° Autres déposants:		
A vue (6.473)		
a) A trois mois maximum	6.257	6.273
b) A vue	179	166
Postes divers	32.288	35.530
	942.561	909.832

* * *

Berliner Kraft und Licht. — L'assemblée a approuvé les comptes de 1931-32 et voté le dividende annoncé de 10%. Pour l'exercice en cours, on pourrait s'attendre, sauf imprévu, à des résultats normaux.

Production de courant de la Bewag (Société d'Exploitation de la Berliner Kraft und Licht) pour les 9 mois à fin septembre: 532 millions contre 680,4 millions de kwh. (soit un recul de 12,1%). Ventes totales: 775 contre 891,4 millions de kwh. (soit un recul de 13%).

ASSEMBLÉES

- 14 novembre: Angleur-Athus.
- 15 novembre: Gaz de Mulhouse.
- 17 novembre: Compagnie Générale de Gaz et d'Electricité.
- 18 novembre: Forapetrol.
- 19 novembre: Comptoir des Fers et Métaux.
- 19 novembre: Quincaillerie d'Esch.
- 19 novembre: Charbonnages Limbourg-Meuse.
- 19 novembre: Tramways de Buenos-Ayres.
- 21 novembre: Gaz et Electricité de Lisbonne (extr.).
- 22 novembre: Cominière.
- 24 novembre: Transports, Electricité et Gaz.
- 24 novembre: Glaces du Midi de la Russie.
- 25 novembre: Luxemburger Unionbank S. A. Holding Company.
- 30 novembre: Hauts-Fourneaux et Usines d'Ostrowiec.

COURS PRATIQUÉS A LA BOURSE DE LUXEMBOURG

Obligations	25/10	11/11	Actions	25/10	11/11
Luxembourg 1919 4½%	86.50	86.50	Banque de Bruxelles	575. —	585. —
Luxembourg 1922 (int.) 6%	100 —	101. —	Banque Intern. Luxbg. anc.	15. —	15. —
Luxembourg 1930 5% en fl.	96. —	97. —	Banque Intern. Luxbg. priv.	232.50	230. —
Belgo-Lux. 1922 6%	100. —	100.05	Crédit Anversois	590. —	600. —
Luxembourg 1921 5½% Ville	100. —	100. —	Crédit Général du Congo	31 —	33. —
Crédit Foncier 3½%	81.75	79. —	Dresdner Bank	190. —	190. —
Crédit Foncier 5½%	100. —	100.50	Chemin de Fer Belg. (un.)	430. —	425. —
Arbed 5¼% (\$ 100)	3200. —	3100. —	Guillaume-Luxbg. ord.	560. —	560. —
Arbed (Goldbonds) 7% (\$ 1000)	34800	34850	Prince Henri	800. —	900. —
Arbed 5% 1930 (fl. 500)	5750. —	5775. —	Tramw. de Buenos Ayres cap.	86. —	86. —
Guillaume-Luxembourg 3%	300 —	310. —	Transports, Electr. et Gaz cap.	590. —	590. —
Hadir 5%	420. —	400. —	Chade, Série A, B, C	5450. —	5575. —
Prince Henri 3%	280. —	300. —	Chade, Série E	1025. —	1020. —
Terres Rouges 5%	358. —	367.50	Electricité de Rosario	600. —	570. —
Eschweiler 6% (fl. 1000)	7750. —	8700. —	Energ. Hydro-El. (Sidro) priv.	535. —	425. —
Carolus Magnus 6½% (fl. 1000)	12700	13025	Gesfuerel-Loewe	490. —	465. —
Carl Alexander 16½% (fl. 1000)	9300	9400. —	Intercom. Belge d'El. (Soc.) cap.	1245. —	1190. —
Belgique Exter. 6½. 1924, \$ 1000	100.75	100.25	Trans. et Entr. Ind. (Sofina) ord.	10750	11100
Belgique 7% 1926 stab. (\$ 1000)	103 75	103. —	Arbed p. soc.	2550. —	2850. —
Allemagne Empr. Young tr. belge	50. —	50. —	Gelsenkirchener	250. —	260. —
Crédit Cl de Belgique 5%	72.50	72.50	Felten et Guillaume	385. —	380. —
Sambre et Mos. 5½% (fl. 1000)	8350. —	8200. —	Hadir	1970. —	2025. —
Felten et Guillaume 5½%	3625. —	3450. —	Thy-le-Château	2775. —	2800. —
Englebert 6%	5575. —	5550. —	Vereinigte Stahlwerke	150. —	162.50
Glacieries de St. Roch 5½% (1000 fr. suisses)	6600.	6650. —	Brasserie de Diekirch	5100. —	5100. —
Linalux 5½% (1000 fr. suisses)	6700. —	6750. —	Charbonn. Helchteren-Zolder	120.	120. —
Electrobel 6% (1000 florins)	13750	13350	Charbonn. Mariemont-Bascoup	3550. —	3500. —
			Charb. Limbourg-Meuse cap.	372.50	370. —
			Charb. Ressaix Leval Péronne	925. —	900. —

Cours moyens officiels des changes cotés à la Bourse de Bruxelles (en Belgas).

		7/11	8/11	9/11	10/11
Versement	Londres	23.755	23.7970	23.8272	23.6675
»	Paris	28.2275	28.28125	28.26375	28.26875
»	New-York câble	7.18925	7.19925	7.2075	7.20775
»	» courrier	7.1880	7.20	7.2125	7.21
»	Amsterdam	289.125	289.33	289.4575	289.50
»	Bâle	138.56	138.64	138.77	138.80
»	Madrid	58.775	58.825	59. —	59. —
»	Milan	36.80	36.87	36.93	36.93
»	Stockholm	125.025	126.05	126.05	126. —
»	Oslo	120.875	121.375	121.45	121. —
»	Copenhague	123.90	124.15	124.40	124. —
»	Prague	21.35	21.375	21.375	21.38
»	Montréal	6.33	6.23	6.20	6.28
»	Berlin	170.43	171.60	170.92	171.46
»	Vienne	—	—	—	—
»	Varsovie	80.40	80.775	80.80	80.75
»	Budapest	—	—	—	—
»	(Lettonia) Riga	—	—	—	—

Cote Boursière

Bruxelles.		Bruxelles.		Paris.	
COURS	10/11	COURS	10/11	COURS	10/11
Emprunt Grand-Ducal 6%	100	Act. St. Roch	13125	Act. Chemins de fer de l'Est	808
Act. Banque d'Anvers	1885	» privil. Soie de Tubize	190	» Chemins de fer du Midi	915
» Belge p. l'Etr.	585	» Union chimique Belge	450	» Chemins de fer du Nord	1430
» de Bruxelles	565	» bénéf. Kilo-Moto	158	» Chemins de fer Paris-Lyon	1061
» des Colonies 1/2	70	» Intertropical Comfina	139	» Métropolitain de Paris	1151
» Nat. de Belgique	1970	» Act. Géomines	317 1/2	» Acéries de Longwy	455
» de res. St. Générale	4450	» Parts bénéf. Kasai	184	» Ac. de Michéville	660
» Crégeco	32	» Act. privil. Cie du Katanga	24600	» Ac. Marine et Homécourt	495
» Crédit foncier Africain	220	» ord. Cie du Katanga	22500	» Forges et Ac. Nord et Est	478
» Sofina ord.	10800	» Sogefor	705	» Hauts-Fourn. de la Chiers	461
» cap. Electr. Est de la Belg.	1475	» div. Un. Min. Ht.-Katanga	2810	» Schneider & Cie (Creusot)	1075
» Nord	1475	» div. Un. Min. Ht.-Katanga	3095	» Senelle-Maubeuge	795
» Ouest	1345	» Act. ord. Wagons Lits	2880	» Union Européenne	310
» Intercom. Belge d'El.	1245	» Petrofina	103	» Citroën	400
» Parts de fond.	240	» Tanganyika (25)	520	» Parts Citroën	68
» Angleur-Athus	325	» Aubrives-Villerupt	95 1/2	» Act. Usines du Rhone-Poulenc.	647
» Armes de Guerre	320	» Saulnes	1700		
» Forges de Clabecq.	15900	» Chade	5400	Berlin.	
» Cockerill	1000	» Parts Arbed	2575	Act. Internat. Bank, in Luxbg.	24/10 1.50
» Constr. El. de Charleroi	510	» Act. Hadir	1960	» Darmstädter Bank	75
» Espérance-Longdoz	200	» ord. Guill. Luxbg.	552 1/2	» Deutsche Bank Disconto	75
» Métallurg. du Hainaut	100	» Prince-Henri	810	» Dresdner Bank	61 3/4
» Minerva Motors	142 1/2	» Steinfort	895	» Reichsbank	128 87
» Ongrée-Marihaye	1450	» Grand-Ducale Electricité	245 50	» A. E. G.	31.125
» Providence	7200			» Farbenindustrie J. G.	93.25
» Sambre & Moselle	1300	Paris.		» Eschweiler Bergwerk	190
» Thy-le-Château	2790	Act. Banque de l'Un. Parisienne	24/10 350	» Felten & Guilleaume	53.50
» Espérance & Bonne Fort.	2315	» Crédit Lyonnais	1870	» Harpener Bergbau	71.375
» Hasard	680	» Banque Transatlantique	460	» Klöckner Werke	31.50
» cap. Limbourg-Meuse	372 1/2	» Banque Paris-Pays-Bas	1360	» Phönix Bergbau	25.625
» Asturienne des Mines	146	» Compagnie Algérienne	1415	» Rheinische Stahlwerke	63
» privil. Nouvelle Montagne	200	» Société Générale nom.	1074	» Thüringer Gas	90.125
» ord. Nouvelle Montagne	93			» Vereinigte Stahlwerke	22.50
» Vieille Montagne	1800			» Vereinigte Glanzstoff	73.50
» Glaces d'Auvelais	12000			» Commerz- u. Privat-Bank	53.50
» Glaces de Charleroi	2700			» Gestürel et Ludwig Loewe	68.125
				» Deutsche Erdöl	70.44
				» Léonhard Tietz	52

Banque Nationale de Belgique
 Taux de l'Escompte 3 1/2 0/0
 Intérêts sur Avances 4 1/2 0/0

Banque de France
 Taux de l'Escompte 2 1/2 0/0
 Intérêts sur Avances 4 1/2 0/0

Banque de l'Empire
 Taux de l'Escompte 4 0/0
 Intérêts sur Avances 5 0/0

IMPRIMERIE
 JOSEPH BEFFORT,
 LUXEMBOURG